

Procès-verbal

Conseil municipal du 9 mars 2023

(Délibérations n° 2023/2338 à 2023/2469)

Présidence de M. Grégory DOUCET,

Maire

Le jeudi 9 mars 2023 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 2 mars 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous. Je vous invite prestement à rejoindre vos sièges. J'ouvre la séance de notre Conseil Municipal de ce jour.

Mesdames et messieurs, chers collègues, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sonia ZDOROVZOFF. Qui est pour ? Qui est contre ? Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention. Merci.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Madame Sonia ZDOROVZOFF est désignée.

Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé à 37 élus présents sur un total de 73. Un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs d'un pouvoir de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la DAVIE à l'adresse mail indiquée dans le courrier de convocation à notre séance de ce jour. En cas de départ définitif en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse ou directement à la table des assemblées.

Je donne maintenant la parole à Madame ZDOROVZOFF pour procéder à l'appel nominal.

Mme ZDOROVZOFF Sonia : Merci.

Appel nominal

Présents : Marie Alcover, Camille Augey, Olivier Berzane, Romain Billard, Pascal Blache, Françoise Blanc, Delphine Borbon, Laurent Bosetti, Yasmine Bouagga, Anne Braibant Thoraval, Denis Broliquier, Pauline Bruvier Hamm, Marie-Agnès Cabot, Gautier Chapuis, Alexandre Chevalier, Mohamed Chihi, Anne-Sophie Condemine, Laurence Croizier, Yann Cucherat, Céline de Laurens, Béatrice de Montille, Tristan Debray, Florence Delaunay, Grégory Doucet, Adrien Drioli, Véronique Dubois-Bertrand, Fanny Dubot, Jean-Michel Duvernois, Akif Ekinci, Laura Ferrari, Marie-Noëlle Frery, Béatrice Gailliout, Nadine Georgel, Emmanuel Giraud, Jean-Luc Girault, Sylvain Godinot, Victoire Goust, Audrey Hénocque, Ludovic Hernandez, Nicolas Husson, Georges Képénékian, David Kimelfeld, Stéphanie Léger, Charles-Franck Lévy,

Valentin Lungenstrass, Bertrand Maes, Aurélie Maras, Raphaël Michaud, Vincent Monot, Julie Nublat-Faure, Patrick Odiard, Pierre Oliver, Marielle Perrin, Nathalie Perrin-Gilbert, Sophia Popoff, Philippe Prieto, Isabelle Prin, Yvan Revel, Valérie Roch, Sandrine Runel, Jean-Yves Sécheresse, Sylvie Tomic, Steven Vasselin, Florence Verney-Carron, Chloë Vidal, Emmanuel Vivien, Sonia Zdorovtsoff, Rémi Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Samira Bacha-Himeur (donne pouvoir à Delphine Borbon), Etienne Blanc (donne pouvoir à Béatrice de Montille), Gérard Collomb (donne pouvoir à Yann Cucherat), François Genouvrier (donne pouvoir à Anne Braibant-Thoraval), David Souvestre (donne pouvoir à Alexandre Chevalier).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Nicolas Husson (donne pouvoir à Marielle Perrin), Olivier Berzane (donne pouvoir à Valérie Roch), Romain Billard (donne pouvoir à Françoise Blanc), Pascal Blache (donne pouvoir à Romain Billard), Pascal Blache (donne pouvoir à Laurence Croizier), Pascal Blache (donne pouvoir à Pierre Oliver), Laurent Bosetti (donne pouvoir à Tristan Debray), Pauline Bruvier Hamm (donne pouvoir à Marie Alcover), Laurence Croizier (donne pouvoir à Florence Verney-Carron), Céline de Laurens (donne pouvoir à Nicolas Husson), Laura Ferrari (donne pouvoir à Béatrice Gailliout), Nadine Georgel (donne pouvoir à Sophia Popoff), Sylvain Godinot (donne pouvoir à Audrey Hénocque), Stéphanie Léger (donne pouvoir à Sandrine Runel), Vincent Monot (donne pouvoir à Aurélie Maras), Pierre Oliver (donne pouvoir à Romain Billard), Pierre Oliver (donne pouvoir à Laurence Croizier), Marielle Perrin (donne pouvoir à Marie-Noëlle Fréry), Ivan Revel (donne pouvoir à Sylvie Tomic), Jean-Yves Sécheresse (donne pouvoir à Ludovic Hernandez).

M. LE MAIRE : Merci, Madame ZDOROVTZOFF. L'appel nominal étant terminé, je vous demande de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 élus présents est atteint.

Modalités de vote

M. LE MAIRE : Je rappelle que les votes en séance s'effectuent à main levée. Je vous remercie de lever distinctement la main afin de faciliter le relevé des votes par les services. Je vous rappelle qu'un vote effectué ne peut être modifié, la vidéo faisant foi. Un élu qui souhaiterait se déporter pour conflit d'intérêts sur l'un des rapports mis au vote de manière groupée ne lèvera pas la main et viendra signaler sa position à la DAVIE.

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 15 décembre 2022.

Je mets ce procès-verbal aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le procès-verbal est adopté.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2023/2338.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le compte rendu est adopté.

Communications de M. le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, chers collègues, ce début d'année 2023 est marqué par une accumulation de tensions qui pèsent incontestablement sur le moral de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Le dérèglement climatique produit une sécheresse hivernale qui fait craindre le pire pour l'été à venir. Nous avons vécu plus d'un mois sans pluie à Lyon, le niveau du Rhône est excessivement bas et simultanément, le Ministre BÉCHU fait un aveu terrible de renoncement en tablant sur une trajectoire à +4 degrés sans avancer de solution.

En parallèle, le gouvernement poursuit son projet de réforme inique et inutile des retraites, synonyme de recul historique de nos acquis sociaux. Ni le Président ni le gouvernement ne sont parvenus, jusqu'ici, à convaincre les Françaises et les Français de la nécessité de retarder l'âge de la retraite. Surtout, cette réforme n'apparaît pas comme une réforme juste alors même que les inégalités s'accroissent dans notre pays. Pire encore, cette réforme pénaliserait les femmes.

Au plus près de nous et en tant qu'employeur public, l'annonce de la hausse pour le 1^{er} janvier 2024 d'un point de la cotisation des employeurs, de la cotisation du CNRACL, est intervenue sans la moindre concertation avec les employeurs territoriaux. La coordination des employeurs territoriaux a exprimé collégialement son opposition et a demandé une remise à plat globale des régimes de retraite des agents territoriaux. France Urbaine s'est également mobilisée sur ce sujet.

Dans ce contexte, notre responsabilité est d'apporter des réponses à la hauteur de ces inquiétudes, de faire en sorte que les Lyonnaises et les Lyonnais se sentent bien dans leur ville, en sécurité et en bonne santé.

Cela se traduit par la poursuite de la transformation de la ville, par la présence de la nature en premier lieu. Nous végétalisons partout où cela est possible et vous avez pu voir ces derniers mois que nos services biodiversité et nature en ville se sont activés comme jamais pour planter et aménager.

Nous inversons ainsi la tendance à l'artificialisation des sols. Trois hectares de Lyon ont déjà été libérés du bitume depuis 2020. Ce sont également des cours nature réalisées ou en cours dans 21 écoles et 11 crèches. Nous transformons la ville à travers les projets « les Rues aux enfants » dont 37 sites ont déjà été aménagés et une vingtaine sont prévus cette année.

Cela passe en second lieu par notre engagement à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2030. Après avoir été retenue par le programme des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes de la Commission européenne, la Ville de Lyon participe désormais aussi au programme ASCEND qui compte 8 villes européennes.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir à Lyon les 8 et 9 février l'ensemble des élus et agents des grandes métropoles européennes impliquées dans ce programme : Munich, Porto, Budapest, Charleroi, Prague et bien sûr des représentants de la Commission européenne. L'objectif de ce programme est de développer l'efficacité énergétique des bâtiments, la production d'énergie renouvelable et les mobilités décarbonées. À Lyon, c'est le quartier de la Confluence qui est concerné et cela se traduit concrètement par un montant total de subventions pour de l'investissement qui atteint 5,9 millions d'euros.

Ensuite, cela passe par le soutien au service public et notre budget en est d'ailleurs la traduction, un budget en responsabilité pour protéger notre territoire et notre population, pour la transition écologique et la qualité de vie de toutes et tous à Lyon, pour offrir un service public de qualité et à la hauteur des besoins de toutes et tous, et un budget avec un volet ressources humaines d'ampleur, qu'il s'agisse :

- de politiques en matière de recrutement, puisque nous poursuivons nos campagnes de recrutement que ce soit au sein de la police municipale, dans les crèches ou au sein du CCAS, et le budget 2023 nous permettra ainsi de créer de nouveaux emplois et de continuer à rendre les conditions de travail à la Ville de Lyon plus attractives ;
- de notre politique sociale de l'employeur, puisqu'il nous importe que nos agents bénéficient des meilleures conditions de travail en permettant une carrière accélérée pour les agents de terrain ou en renforçant l'accès à la formation professionnelle.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre conseil.

Cela passe par notre mobilisation en faveur de l'égalité femmes-hommes, enfin. Cette mobilisation passe, par exemple, par la formation de la police municipale au recueil de la parole et à la prise en charge des victimes de violences conjugales. À la fin de l'année, c'est l'ensemble des agents de la police municipale de proximité qui sera formé à recueillir la parole des femmes victimes de violence.

Elle passe également par la budgétisation sensible au genre qui permet une prise de conscience de la nécessité d'agir, mais également le besoin de rééquilibrage budgétaire. C'est aussi l'extension du dispositif Angela à l'ensemble de la ville pour créer un réseau de lieux sûrs sur l'ensemble des neuf arrondissements.

Nous portons également une attention toute particulière au travail de féminisation des rues et des écoles comme nous pourrons le voir au début de notre conseil à l'occasion de la dénomination suite à l'ouverture de trois écoles.

Enfin, je souhaite dire quelques mots sur ce qu'il se passe au-delà de nos frontières. Ouverte sur le monde et hospitalière, notre Ville poursuit son engagement à l'international.

Ainsi, à l'instar de la Métropole de Lyon et de nombreuses villes françaises, nous avons souhaité être aux côtés des populations effroyablement meurtries par le séisme du 6 février, l'une des plus grandes catastrophes naturelles de notre temps selon Antonio GUTERRES, le Secrétaire général des Nations Unies.

Une subvention exceptionnelle de 50 000 euros sera soumise à votre vote, permettant d'abonder l'aide financière indispensable pour répondre à la crise humanitaire. Notre Ville est déjà engagée dans cette région, vous le savez, au travers du dispositif Tresses vertes dont vous avez voté le financement et qui permet de végétaliser des territoires kurdes ayant souffert de la guerre.

J'ai également été présent le 24 février dernier place des Terreaux pour témoigner au peuple ukrainien notre plein et entier soutien dans cette guerre menée par la Russie depuis un an, en totale violation du droit international et des droits humains.

Je souhaiterais solennellement saluer l'extraordinaire courage de celles et ceux qui défendent les principes fondateurs de notre République et de l'Union européenne, de Kiev à Bakhmout, et redire avec force que nous voulons une Ukraine victorieuse dans ses frontières établies par la communauté internationale.

Nous renforçons également les liens d'amitié avec nos villes jumelles comme Barcelone. Nous voterons aujourd'hui la nouvelle convention de coopération qui fait suite à un déplacement en novembre dernier et qui se traduira concrètement par une édition de Quais du polar, du 31 mars au 2 avril prochain, tournée vers l'Espagne et la Catalogne. Plusieurs autres temps forts culturels de notre ville, comme le festival Ça presse ou encore Magnifique printemps, viendront d'ailleurs rythmer les prochains jours et proposer aux Lyonnais et Lyonnaises des fenêtres sur l'ailleurs.

Enfin, je souhaite, avant que nous ne débutions notre conseil, rendre hommage à Gérard PELISSON, né à Lyon et décédé tout récemment d'une longue maladie. Co-fondateur du groupe

Accor, il a contribué à fonder l'institut Paul Bocuse avec le chef lyonnais éponyme, une école d'excellence dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et des arts culinaires, que nous connaissons toutes et tous. Je reprends pour lui rendre hommage ici un de ses propos. « Préparer un bon repas et recevoir quelqu'un chez soi, ce sont des choses essentielles. Cela procure du bonheur à l'humanité. » Je vous remercie.

Interventions préalables

M. LE MAIRE : La conférence des présidents a retenu plusieurs interventions préalables. Pour la première, je cède la parole à Monsieur KIMELFELD pour dix minutes.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, comme le disait un Président de la République de manière plus directe, on peut dire que pour vous, « cela vole en escadrille » depuis le début de l'année.

Tout a commencé avec votre annonce de la hausse des impôts que vous nous soumettez aujourd'hui au vote, une hausse dont nous ne comprenons toujours pas la décision. D'autres financements sont possibles, comme on dit à la NUPES, mais votre manque d'imagination, de volonté et la facilité à aller chercher dans le porte-monnaie des Lyonnaises et des Lyonnais n'ont laissé aucune place à un travail sérieux sur le fonctionnement de la ville et sur les arbitrages de votre projet pour chercher des marges de manœuvre.

Nous ne reviendrons pas non plus sur cette conférence que vous avez dû annuler après le tollé qu'elle a provoqué, mais qui a surtout écorné un des fondements de notre Ville patiemment construits par des générations successives de maires : la culture du consensus et de la concorde. Il vous aura fallu à peine trois ans pour détruire des décennies d'un travail minutieux, précis, souvent discret, mais toujours engagé des maires de Lyon. Je pense en particulier à Michel NOIR, Gérard COLLOMB et Georges KEPENEKIAN qui, quelle que soit leur étiquette, ont contribué à faire de cette ville une ville apaisée.

Quand je dis « apaisée », je ne veux pas dire seulement par des pistes cyclables supplémentaires et une diminution du nombre de voitures, mais par une capacité à faire le vivre-ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais quelles que soient leurs croyances, leurs cultures et leurs opinions. Nous devons tous mesurer l'importance et la profondeur de ce qui s'est passé et qui ne se résume pas, comme vous semblez le croire, à un épiphénomène médiaticopolitique.

Je m'arrêterai aussi un instant sur le report du calendrier de la zone de faibles émissions qui, entre vos mains, se transformait doucement en zone de forte exclusion. Il semblerait finalement que, devant les difficultés qui s'accumulent, la Métropole ait décidé de faire machine arrière. Que de temps et d'énergie perdus pour rien. Que de conflits créés pour que rien de nouveau ne se fasse.

Pourtant, il y a trois mois seulement, votre adjoint Monsieur Valentin LUNGENSTRASS, jamais avare de donner des leçons à l'opposition mais aussi à ses propres collègues de l'exécutif, nous expliquait avec l'humilité qui le caractérise, je cite, « la lutte contre la pollution de l'air ne peut attendre. En aucun cas. Se contenter du scénario tendanciel, c'est tout simplement criminel. »

Depuis le début du mandat, vous nous avez expliqué que le déploiement de la ZFE était l'alpha et l'oméga de votre politique, qu'il fallait accélérer le calendrier pour sauver des vies, que nous étions des criminels inconscients lorsque nous demandions un peu plus de temps pour un peu plus d'accompagnement. Pourtant, il aura suffi de mauvais chiffres d'un sondage pour que le Président de la Métropole et vous reveniez sur vos engagements.

Comment analyser une telle reculade ? Quelle valeur donner à vos convictions ? Même vos militants ne savent plus à quoi et à qui se fier. Finalement, vous nous prouvez une fois de plus que le mieux est l'ennemi du bien.

Je pourrais évoquer aussi la situation du COS et la piètre qualité des relations tissées avec les organisations syndicales. Nous aurons l'occasion d'en parler dans un prochain rapport, mais Monsieur le Maire, nos organisations syndicales sont intelligentes et il ne suffit pas d'afficher votre

solidarité avec elles contre la réforme des retraites pour les convaincre, surtout quand dans le même temps vous supprimez la prime de départ à la retraite de nos agents, surtout que vous pouviez prendre le temps de trouver une solution de substitution comme l'a fait votre collègue, le Président de la Métropole.

Vos nouvelles campagnes de communication sur les réseaux sociaux à force de vidéos, avec une bugne ou un verre à la main, parviendront-elles à vous sortir de là ? Certes, vous avez sans doute changé de conseiller en communication, mais pas de conseiller politique. L'avenir nous le dira, mais le présent nous démontre malheureusement à quel point vous n'avez toujours pas pris la mesure de votre mission.

J'en veux pour preuve ce récent tweet dans lequel le Maire de Lyon que vous êtes, arborant son écharpe républicaine, invite les Lyonnais et les Lyonnaises à adhérer à Europe Écologie Les Verts dernière génération. Que de mépris pour cette écharpe et ce qu'elle représente : tous les Lyonnais et toutes les Lyonnaises.

Ce mépris, que l'opposition a désormais l'habitude de subir de votre part, de nombreux Lyonnais et Lyonnaises le ressentent aujourd'hui pointant vos incohérences et vos polémiques inutiles.

Prenez garde à ce que cette campagne que vous menez dès à présent pour votre réélection ne vous entraîne dans une course aux électeurs chaotique et confuse et surtout contraire aux enjeux que notre Ville doit aujourd'hui relever, parce que s'il est un élément très clair qui ressort des sondages de mi-mandat, c'est que mis à part vos électeurs les plus convaincus, les Lyonnaises et les Lyonnais ne se retrouvent pas dans les postures que vous prenez, que votre stratégie actuelle est clivante et coupe progressivement vos partenaires de leur base.

Peut-être est-ce une stratégie que d'affaiblir vos alliés, très ancien monde, vous en conviendrez, mais sans doute efficace pour qui veut régner sans partage. Après tout, que leur restera-t-il en fin de mandat pour contester votre leadership ?

De même, il fut un temps où les maires de Lyon étaient des ambassadeurs pour leur ville quand les médias parisiens acceptaient de leur ouvrir leurs ondes. Or, vous êtes apparu dimanche soir dans l'émission « C politique » comme votre propre caricature, la caricature de celui qui cherche en permanence la lumière, quitte à plonger sa ville dans l'obscurité.

Alors que le sujet principal était celui des actes très graves commis par l'extrême droite à Bordeaux, vous avez ressenti le besoin de rappeler que Lyon était aussi prise d'assaut par les fascistes. Le sentiment qui demeure à l'issue de cette émission, c'est que notre ville est gangrenée par l'extrême droite alors qu'au passage, ni dans cette assemblée ni à la Métropole n'est présent le moindre conseiller du Rassemblement national et que le score de ce dernier aux élections locales n'a cessé de diminuer.

Bien évidemment, il ne s'agit pas dans mon propos de nier ou de minimiser les agissements de ces groupes nauséabonds qu'il faut combattre sans relâche. Monsieur le Maire, le combat contre l'extrême droite, contre les identitaires, est un noble combat nécessaire et à mener sans répit et en rassemblant. Il est noble quand il est mené sans arrière-pensée bassement politicienne qui viendrait salir ce combat.

Pour vous, les identitaires ne sont que des idiots utiles à parfaire votre communication. Ils ne méritent pas la manipulation qui laisserait penser, comme vous l'avez fait dimanche, que rien n'avait été fait avant votre arrivée à la tête de la Ville de Lyon et que vous seul demandiez au Président de la République d'agir et qu'il resterait les bras croisés.

Si vous n'aviez pas été le Maire de Lyon, c'est-à-dire notre représentant à toutes et tous, j'aurais trouvé amusant le malaise qui se lisait sur votre visage à l'énoncé par un journaliste des actions menées par l'État et le Préfet, énoncé qui faisait passer votre propre action pour proprement secondaire.

Finalement, on se demandait qui devrait communiquer moins et agir plus. Cette stratégie de communication, car on ne peut pas parler d'ambition à ce stade, qui vise à vous faire passer comme le dernier rempart à l'extrême droite, ne peut convaincre que vos fans de moins en moins

nombreux. Elle ne fera pas oublier votre incapacité à incarner votre fonction et à coopérer avec transparence et résolution et de concert avec l'État.

Enfin, pour conclure plus positivement, j'aimerais dire quelques mots au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes. Cette journée officialisée en France en 1981 par François Mitterrand nous rappelle ce combat commun que nous devons continuer pour prolonger, amplifier encore la démarche qui a été engagée il y a bien longtemps pour l'égalité des droits.

Certes, on pourrait se dire que des droits sociaux ont été arrachés, notamment pour que les femmes puissent être les égales des hommes. Cependant, qui ne constate pas encore aujourd'hui des disparités de situation dont les femmes sont victimes dans le travail, la formation, les retraites auxquelles vous faisiez référence tout à l'heure dans votre propos d'introduction ?

La lutte contre les violences faites aux femmes doit elle aussi être au cœur de nos politiques. Nous recensons aujourd'hui dans notre pays 26 féminicides depuis le début de l'année. Tous les deux jours, des femmes meurent étranglées, poignardées, brûlées, rouées de coups. La première urgence est de protéger les femmes victimes de violences conjugales en leur assurant une mise à l'abri rapide. Je voudrais saluer l'ensemble des maires d'arrondissement et l'ensemble des commerçants engagés dans le dispositif Angela.

C'est à nous tous d'agir à l'échelle locale et nationale. Le gouvernement a engagé un certain nombre de réformes. Je pense notamment au doublement des moyens de la plateforme d'appel 3919, à l'allongement du délai de prescription de 20 à 30 ans. Tant de choses restent à faire, Monsieur le Maire, et si nos divergences sont grandes, ce combat ne peut et ne doit que nous rassembler.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour dix minutes

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs les élus, en ouverture de cette séance du Conseil municipal, je souhaite à mon tour, au nom de notre groupe, diriger toutes mes pensées vers les victimes du terrible séisme qui a eu lieu en Turquie et en Syrie.

Son bilan provisoire en fait l'une des pires catastrophes de ce début du siècle. Nous nous associons pleinement à la proposition visant à soutenir des associations engagées après cette tragédie et vous remercions, Monsieur le Maire, d'en avoir pris l'initiative.

Le sens de notre engagement dans la vie publique n'est autre que de contribuer avec humilité à vivre dans une société meilleure, plus respectueuse des uns et des autres, plus tolérante des différences, plus protectrice des ressources qui nous entourent, autant de déterminants conditionnant notre avenir commun. Dans cet esprit, je salue votre réaction républicaine, Monsieur le Maire, et votre condamnation à la suite des débordements qui ont entravé le conseil du 6^e arrondissement la semaine dernière.

La démocratie a été attaquée par ce groupe de militants qui a envahi le conseil et nous condamnerons toujours avec la plus grande sévérité toute forme d'intimidation violente. C'est la raison pour laquelle nous vous avons interpellé lorsque vous aviez soutenu les activistes qui bloquaient les routes et cautionné ces actions de désobéissance civile. Si vos positions ne sont plus à un paradoxe près, voilà l'appel d'air que de tels propos peuvent engendrer.

En fait, il y a plus d'un paradoxe que vous devez parvenir à justifier, car ces derniers temps, vous me permettez cette expression, le rideau se lève sur votre numéro d'illusionniste le plus politisé de France. Depuis bientôt trois ans, grâce à une communication soignée digne des plus grands prestidigitateurs, vous ne cessez de faire croire aux Lyonnaises et aux Lyonnais que vos promesses de grand changement sont sur le point de se traduire en actes et que vous êtes en train de transformer Lyon pour qu'elle devienne enfin une ville où il ferait bon vivre.

Aujourd'hui, pourtant, les faits vous rattrapent. La magie a cessé d'opérer et laisse éclater une réalité bien moins brillante que ne le suggèrent vos effets d'annonces, vos coups de communication et autres chiffres fracassants qui ne trompent plus personne. Vous avez tout simplement dégradé la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Loin d'être un territoire plus respirable, Lyon est la troisième ville la plus embouteillée de France. Nous n'y voyons là qu'un juste retour de bâton pour une majorité qui se complaît dans l'incantation et la conjuration alors que les Lyonnais l'invitent plus que jamais à se remettre en question, une majorité qui refuse aussi de penser une politique de mobilité globale pour qu'elle soit durable, une majorité qui rejette enfin toute collaboration avec son opposition sur ce sujet.

L'urgence climatique et environnementale est là, comme nous le rappelle cette sécheresse qui sévit dans tout le pays. À ce titre, repenser les mobilités d'aujourd'hui et de demain est une priorité absolue qui doit dépasser le militantisme clivant qui caractérise la NUPES que vous représentez. Elle ne doit pas souffrir de votre surdité à l'égard des propositions de votre opposition. Comme le déploiement de la ZFE nous l'a montré, nous avons dû lutter pendant de longs mois pour que vous consentiez enfin à écouter nos suggestions de bon sens en faveur d'une véritable conciliation entre impératif écosanitaire et justice sociale. Malheureusement, les Lyonnaises et les Lyonnais font les frais de cette attitude contre-productive.

Vous ne construisez pas pour eux les nouvelles mobilités urbaines et décarbonées, vous voulez les pousser à l'immobilité. Un temps et un argent fous ont été perdus concernant la décongestion de l'Ouest lyonnais à cause de vos tergiversations entre métro, téléphérique et tram express qui finalement n'accouchent de rien.

Malgré un budget record du Sytral, les problèmes de métro persistent. Certains seront même possiblement condamnés faute d'investissements dans les infrastructures, comme pour le métro C. Des couloirs de bus disparaissent ou auront bientôt disparu, comme la frange est-ouest le long de la place Bellecour, alors même qu'ils participent à l'attractivité des transports en commun par rapport au véhicule individuel.

Pour les Voies Lyonnaises, le bilan est accablant. Le total des tronçons inaugurés ne dépasse pas les 10 kilomètres en 2023 alors que votre majorité en a promis 250 pour 2026. Sur ce point essentiel pour la transition écologique de notre territoire, le désenchantement devant votre inaction est complet, ce qui, je dois le dire, entame sérieusement le crédit de votre ligne politique au sujet des mobilités.

Ce crédit est d'ailleurs d'autant plus diminué quand on voit que pour des raisons mystérieuses vous n'avez pas soutenu le Lyon-Turin, non seulement en dépit de son intérêt sur le plan environnemental, mais surtout en dépit de ce qu'en pensent les sympathisants d'Europe Écologie Les Verts. 85 % d'entre eux y sont favorables. Définitivement, votre tour de magie, qui consiste à faire croire à l'existence d'un monde nouveau, se dissipe et montre plus clairement que jamais vos divisions internes. Lyon n'est donc pas une ville plus respirable et je crois pouvoir dire qu'elle n'est pas non plus devenue une commune plus apaisée.

Je regrette, Monsieur le Maire, que vous persistiez à vous faire l'artisan de la division plutôt que celui du vivre-ensemble en étant constamment sourd aux alertes des différentes composantes de notre territoire. Vos annonces concernant la piétonnisation de la Presqu'île nous l'ont encore démontré. Comment peut-on prendre une telle décision avant même la fin de la concertation réglementaire, avant même que les Lyonnais n'aient pu donner leur avis ?

Vous avez fait là la preuve d'un manque de respect certain pour les associations de riverains et de commerçants qui s'étaient grandement impliquées dans la conception du projet en formulant des propositions et en participant aux réunions. 17 collectifs vous ont écrit et il serait respectueux de bien vouloir prendre en compte leurs remarques, mais non, vous préférez organiser une conférence de presse pour faire vos annonces au lendemain de ce conseil municipal. Nous y reviendrons.

Je regrette aussi beaucoup votre manque de transparence et de concertation à l'égard des jardins partagés dans le projet du parc des Balmes. Nous avons appris qu'aucune de leur sollicitation n'avait trouvé réponse de votre part depuis au moins un an. Comment pouvez-vous rester ainsi sourd aux demandes de dialogue et aux propositions que formulent les habitants de notre ville dans la conduite des projets communs ? Votre discours inlassable sur la démocratie continue et participative ne serait-il qu'un précieux alibi de communication ?

Il est d'autant plus étrange que vous persistiez à diviser les uns et à ignorer les autres quand les plus récentes enquêtes d'opinion vous apportent la preuve cinglante que les Lyonnais vous reprochent cette attitude. Monsieur le Maire, vous en conviendrez ainsi avec moi, le charme — conjoncturel, n'exagérons rien — tissé en 2020 est rompu. Comment alors s'étonner que non seulement la qualité de vie à Lyon ne se soit pas améliorée, mais qu'au contraire, elle se soit dégradée ? Notre territoire a perdu 14 places dans le dernier classement publié par le Journal du dimanche sur les villes où il fait bon vivre. 14 places ont été perdues entre 2022 et 2023, 21 places depuis 2021.

Du reste, la dernière commission éducation nous a confirmé qu'un solde net de 40 fermetures de classes est attendu pour la rentrée prochaine. Là encore, vous devez prendre vos responsabilités et arrêter d'entretenir l'illusion. Votre politique en matière de logement contribue à alimenter une crise qui dégrade l'attractivité de notre ville et fait fuir ses habitants. Les faits sont là, devant nous. Ils doivent conduire à une remise en question d'autant plus qu'à ce stade, nous ne percevons qu'une infime partie des conséquences de votre politique.

Pour ce faire, il conviendrait d'abord d'arrêter les demi-mesures. Les déclarations concernant la place Mazagran ne sont pas à la hauteur des attentes des riverains excédés par la violence et le bruit, mais également très inquiets de la proximité entre le trafic et leurs enfants. Depuis des mois, ils proposent une requalification complète des lieux ainsi qu'une fermeture de la place à certaines heures de la journée. Allez au bout des préconisations des habitants qui, mieux que quiconque, ont une analyse fine de la situation.

Je l'ai dit et je le répète, aujourd'hui, votre numéro d'illusionniste le plus politisé de France ne prend plus. Pour autant, je sais que nos cris d'alerte ne sont que peine perdue et qu'ils ne trouveront pas de remédiation de votre part. Le militant clivant ne se transformera pas en maire de Lyon. Les opérations de communication ne se transformeront pas en actes. La dégradation de la qualité de vie des Lyonnais continuera à s'accroître. Les impôts viendront compenser votre mauvaise gestion des finances de la ville. Lyon restera le théâtre national des polémiques en tout genre.

Ainsi, plus que jamais, nous souhaitons proposer une alternative focalisée sur les aspirations des Lyonnais car, depuis trop longtemps, vous les avez délaissés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, c'est à vous pour dix minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes tous abasourdis par la tournure que prend la vie politique en général et la vie politique lyonnaise en particulier, puisque c'est ce qui nous intéresse et ce qui devrait mobiliser les membres de ce Conseil municipal.

Évidemment, nous avons des engagements différents et fondamentalement, nous avons des désaccords sur les finances publiques, la sécurité, la propriété, l'attractivité économique, le mérite, etc. Ces désaccords sont profonds, mais ils sont vitaux. C'est l'essence même de notre République : respecter de grands principes qui nous obligent tous, et j'insiste sur le « tous », et ensuite proposer des solutions pour améliorer la vie de tous.

Néanmoins, la violence s'est incarnée par exemple dans l'envahissement du conseil du 6^e arrondissement sous l'œil presque ravi de certains de vos élus, et ainsi que le dogmatisme, la brutalisation de communautés comme lors de l'invitation de Salah HAMOURI à laquelle vous avez dû renoncer avant que la Préfète de Région, à peine arrivée, ne vous y contraigne. Nous avons vu cette violence mardi de la part de casseurs, et a priori plutôt d'extrême gauche, Monsieur le Maire, qui sont venus ternir la manifestation syndicale.

Ces agitateurs extrémistes ne pensaient qu'à une chose, détruire, excités sans nul doute par les prises de position inconséquentes d'un jeune député Insoumis ou par les envies de révolution du Leader Maximo de la NUPES que vous avez accueilli dans ces murs il y a neuf mois.

Je voudrais avoir un mot de soutien pour les commerçants et entreprises qui ont subi des dommages ou n'ont pu exercer correctement leur activité ce jour-là. C'est aussi cette violence qui voit notre adjoint aux mobilités parler à notre endroit le 15 décembre dernier lors du débat sur la

ZFE « d'amendement mortifère », et dénoncer une « irresponsabilité » de notre part pour finir par dire « c'est tout simplement criminel », alors qu'il ne s'agissait que de se conformer à la loi et de ne pas aller plus vite sur un chemin chaotique qui risquait de laisser bon nombre de nos concitoyens, et singulièrement les plus pauvres, sur le bord.

Le Président de la Métropole a commencé à l'entendre en repoussant l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 2 du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2028 et là, Monsieur LUNGENSTRASS a été bien silencieux. Je l'invite à nous faire part sans tarder de son regret quant à ses propos excessifs.

Voyez-vous, Monsieur le Maire, nous ne demandons pas un moratoire comme peut le faire aujourd'hui Fabien ROUSSEL, chef de file d'une des composantes de la NUPES. Non, nous voulions juste répondre aux obligations fixées par la loi.

Car il ne s'agit pas d'irresponsabilité, il s'agit bien, comme je vous l'avais dit en janvier en introduction de notre conseil, de responsabilité. La vôtre est bien de rassembler les Lyonnais et non de les diviser en les opposant les uns aux autres.

Les Lyonnais n'en peuvent plus que rien dans leur vie quotidienne ne s'améliore jamais, de voir leur ville dégringoler, de voir leur ville ne faire la Une de la presse nationale que pour être raillée, de voir des élus de la majorité municipale importer des combats d'ailleurs pour toujours plus cliver, à tort et à travers.

Les Lyonnais lancent des alertes. Aujourd'hui ils désapprouvent durement la politique menée, mais si les choses continuent ainsi, c'est le rejet tout entier de la représentation démocratique que nous risquons. Il est vrai que nous serions en droit de nous interroger sur votre conception de la démocratie et de la représentation qui en découle.

Je m'explique. Nous sommes aujourd'hui réunis en Conseil municipal, chacun de nous étant le représentant de nos concitoyens et de nos arrondissements. Il semblerait logique que sur des projets majeurs qui engagent notre Ville et notre agglomération, les élus que nous sommes en soient informés. Eh bien, non. C'est demain que vous avez prévu de communiquer avec le Président de la Métropole sur le sort que vous réservez à la Presqu'île.

Vous voyez, vous auriez pu convoquer une commission générale ce matin, inviter le Président de la Métropole et en lever le huis clos pour nous présenter votre projet et nous aurions pu en débattre. Une fois de plus, nous constatons le fossé entre le discours qui se veut bienveillant et vos actes irrespectueux de notre assemblée.

Sans doute, et nous allons encore le voir à travers ce conseil, faut-il voir là votre volonté de faire de Lyon une vitrine militante, un laboratoire expérimental de la NUPES, un bastion clivant et raillé nationalement à intervalles trop réguliers avec comme conséquence de jeter le discrédit sur tous ceux qui travaillent chaque jour, à leur place, dans leur rôle, au service des Lyonnais.

Cette situation n'est plus tenable et nous inquiète. C'est pourquoi aujourd'hui je fais un appel au rassemblement des bonnes volontés qui veulent redonner à l'action publique ses lettres de noblesse, à ceux qui veulent agir non plus par idéologies et grilles de lecture que l'on placarde uniformément sur tous les problèmes sans jamais s'attacher aux particularismes des personnes, des quartiers, de l'histoire de la ville, du cœur qui bat depuis des siècles ici entre Rhône et Saône.

Il n'y a qu'un camp face à vous, Monsieur le Maire, c'est celui de la raison et du bon sens. C'est pourquoi, à l'issue des interventions préalables des groupes de la majorité, je vous demanderai une suspension de séance de dix minutes. Ce temps devrait ainsi permettre à votre cabinet de réunir les éléments concernant vos propositions sur la Presqu'île pour les présenter à l'ensemble des élus que nous sommes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame RUNEL, c'est à vous pour huit minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes en grève. Non, nous ne sommes pas en guerre en France comme l'assénait le Président de la République, mais nous sommes en grève. Alors que le gouvernement ne cesse de répéter que cette réforme

des retraites est juste et favorable, allant même jusqu'à la qualifier « de gauche » — mais où va-t-on ? —, nous en avons une lecture bien différente.

Mardi, nous étions 50 000 dans les rues de Lyon et hier, nous étions rassemblés place Bellecour pour la Journée internationale des droits des femmes, car oui, cette réforme est injuste et inégalitaire pour les femmes, de l'aveu même du gouvernement qui, par la voix de Frank RIESTER, admettait que « les femmes sont pénalisées ».

C'est une situation injuste et inégalitaire donc, car le maintien de l'âge de l'annulation de la décote n'est pas une avancée pour les femmes.

Oui, encore en 2023, ce sont les femmes qui ont les carrières les plus hachées pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs proches, et qui devraient donc travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une pension à taux plein.

En France, les femmes prennent leur retraite avec une pension inférieure de 40 % à celle des hommes en moyenne. 50 % des femmes arrêtent de travailler après avoir eu un enfant contre seulement un homme sur neuf, et tout cela sans parler des écarts de salaire qui, in fine, ont aussi un impact sur le montant de la retraite.

En somme, les femmes qui ont eu des enfants et une carrière longue sont parmi les plus grandes perdantes de la réforme.

Le gouvernement le sait, les syndicats ne lâcheront rien et à leurs côtés, les partis de gauche seront toujours présents, dans la rue et au Parlement pour défendre un projet de réforme juste, une retraite juste pour celles et ceux qui ont eu les métiers les plus pénibles et non une retraite par capitalisation comme nous avons pu l'entendre ici et là, surtout ici.

Rien n'est juste dans cette réforme. Pour ne rien arranger, rien n'est clair non plus. En témoigne l'imbroglie d'anthologie autour de la promesse d'une pension minimale à 1200 euros, une « avancée » qui finalement ne bénéficierait qu'à 10 000 personnes contrairement aux annonces faites par le gouvernement, comme l'a justement fait remarquer le député socialiste Jérôme GUEDJ.

Face aux difficultés du gouvernement pour faire comprendre et accepter sa réforme, ne serait-il pas plus simple d'y renoncer et d'implémenter à la place une taxe sur les superprofits ?

Comme il n'y a pas qu'à la mairie de Lyon que ça « vole en escadrille », on a l'impression que déposer des projets de loi explosifs visant à mettre le pays dans la rue est un sport national au gouvernement, car arrive prochainement dans les débats parlementaires le projet de loi immigration, comme si chaque ministre de l'intérieur voulait son projet de loi immigration.

C'est cela, la politique migratoire de la France. Plus précisément elle se résume bien tristement à une avalanche de lois sur l'immigration, l'asile et la nationalité. 21, c'est le nombre de lois promulguées au cours des 30 dernières années. Pour autant, cette dernière vaut que l'on s'arrête dessus.

Il y a 27 articles dans ce projet « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ». Si certains éléments nouveaux sont louables — peu —, beaucoup sont inquiétants notamment au regard de l'incapacité des services de l'État à répondre aux demandes qui semblent aujourd'hui structurelles et qui conduit régulièrement à des ruptures de droit pour des personnes n'ayant pu renouveler dans les temps leur titre de séjour. Elles se retrouvent alors en situation irrégulière et perdent le bénéfice des aides dont elles bénéficient et leur accès à l'emploi. Une telle rupture de droit conduit dans bien des cas à une rupture de parcours vers l'intégration.

L'article 12 du projet de loi autorise le placement en centre de rétention administrative des mineurs de plus de 16 ans accompagnés d'un adulte. Désormais, tout mineur de plus de 16 ans peut donc être enfermé lorsqu'il est accompagné d'un adulte. La loi régissant l'enfermement des mineurs se durcit donc, alors même que la Cour européenne des droits de l'homme a condamné à neuf reprises la France à ce sujet. Il convient de rappeler que les réseaux clandestins sont l'ennemi et non les migrants. Ces derniers doivent être regardés comme des victimes des passeurs et des

réseaux qui abusent d'eux et font peser sur leur existence des dettes ou des menaces perpétuelles après leur arrivée sur le territoire national français.

« Il faut de la fermeté et de l'humanité, on ne peut pas accueillir tout le monde », résumait Emmanuel Macron en décembre dans « Le Parisien », tout en appelant à « intégrer plus vite et mieux » ceux qui obtiennent l'asile. On voit bien la fermeté, c'est indéniable. On voit moins l'humanité.

Nous ne pouvons que regretter les absences qui hantent les politiques d'immigration et d'intégration, au premier rang desquelles la question des étrangers qui sont dans des situations ni régularisables, ni expulsables, qui n'est dans ce texte ni posée, ni traitée. Ces personnes ne sont même pas des sujets de droit et il faudra bien un jour les sortir du flou dans lesquelles elles sont laissées et ignorées. C'est la même chose pour les mineurs étrangers en recours devant le juge des enfants.

Surtout, cette situation exige une vision globale des politiques d'immigration et d'intégration éloignée des discours idéologiques pour substituer à l'inflation législative une action coordonnée et concertée entre l'État et les acteurs locaux pour assurer le respect du droit et l'accès aux droits de chacun.

Au moment même où la Ville de Lyon s'engage dans un combat pour lutter contre le non-recours aux droits et favoriser l'accès aux droits fondamentaux pour les plus précaires, le gouvernement persiste et signe dans une direction que même la droite la plus radicale n'aurait pas imaginée. La dignité humaine n'a pas de couleur, n'a pas de pays, n'a pas d'origine. Elle est intrinsèque à ce que nous sommes tous, des êtres vivants.

Aussi, notre Ville s'engage pour devenir le symbole d'une ville hospitalière en étant plus accueillante, plus solidaire et ainsi réaffirmer l'importance d'un accueil digne. Alors qu'il y a quelques jours encore un nouveau bateau de migrants faisait naufrage en Méditerranée, emportant avec lui près de soixante personnes, il est urgent de reconsidérer notre vision de l'accueil. Nous faisons partie des majorités qui s'émeuvent et se désolent des termes dans lesquels sont posés les débats et qui invisibilisent totalement les personnes qui périssent en mer en essayant de fuir la misère ou la guerre.

Alors oui, nous avons décidé de soutenir des acteurs qui viennent en aide aux victimes des trafics, mais surtout aux victimes de la guerre et des dérèglements de tout ordre. C'est parce que les actions comme celles menées par SOS Méditerranée sont nobles et justes, parce qu'elles relèvent non pas d'idéologie mais d'humanité, que nous y apportons notre concours, car oui, à Lyon, nous choisissons de prendre du temps non pas pour filmer des camps de fortune installés en désespoir de cause pour mettre à l'abri des familles, mais pour lutter contre le sans-abrisme et faire en sorte qu'aucun enfant et leurs parents ne soient contraints de dormir dehors.

Nous ouvrons des lieux d'accueil, des chambres d'hôtel, des écoles, des gymnases. Nous convenons que ce n'est pas toujours la meilleure des solutions, mais nous le faisons toujours dans l'écoute et le respect de la dignité de chacun. Nous le faisons en outrepassant nos compétences, c'est certain, mais surtout, c'est humain. C'est ce que nous sommes dans cette majorité.

De plus, si la situation est préoccupante au-delà des frontières, elle l'est tout autant au cœur de nos foyers. Je pense bien sûr à la forte inflation que nous connaissons sur l'énergie mais aussi sur l'alimentation et qui impacte très fortement de nombreux ménages au quotidien.

Avec le prix d'un panier moyen qui a augmenté de plus de 16 %, beaucoup de personnes se retrouvent dans des situations de grande précarité. Parmi les plus fortes augmentations, on peut citer le prix des huiles, mais également des fruits et des légumes. Ce sont là des produits de première nécessité dont on peut très difficilement se priver, alors il faut bien se priver du reste, mais lorsque les factures d'énergie connaissent une hausse encore plus forte, on reçoit au CCAS des familles qui sont prises à la gorge, confrontées à l'injonction de faire un choix entre des dépenses qui toutes sont vitales au quotidien.

Malheureusement, cette crise conjoncturelle risque fort de devenir structurelle. Au profit de la crise climatique qui s'annonce et qui a déjà commencé mais promet de se renforcer, les prix de l'énergie vont poursuivre leur hausse. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent agir dès aujourd'hui.

À de nombreux égards, ils ont d'ailleurs failli à agir à temps. Les collectivités doivent donc elles aussi prendre à bras le corps cette question. Sur l'énergie, cela passe bien sûr par la sobriété mise en œuvre et les efforts conséquents de notre collectivité. Elle s'engagera davantage par sa participation au programme européen Slime, visant à massifier le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.

Enfin, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour conclure je tiens, au nom du groupe Socialistes à la Ville de Lyon, à témoigner de notre soutien aux salariés d'Euronews qui sont victimes d'un plan de licenciement. La presse, ces dernières années, qu'il s'agisse de la presse écrite, de médias numériques ou de presse audiovisuelle, se heurte à des difficultés majeures de gouvernance, de financement et au final d'indépendance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT, c'est à vous pour huit minutes

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, le sens de mon intervention préalable faite au nom du groupe Lyon en Commun s'inscrit dans ce que j'estime être un devoir partagé, le devoir d'être présents et présentes devant les enjeux qui viennent fragiliser notre société, ses équilibres et ses solidarités.

Le groupe Lyon en Commun vient ici affirmer son soutien à l'ample mouvement de résistance au projet de loi de réforme des retraites, un projet si ouvertement injuste, réactionnaire, qu'on a du mal à comprendre comment le gouvernement peut oser l'avancer dans un contexte où la place du travail, sa durée et son partage font partout ailleurs l'objet de réflexions et de mises en œuvre qui vont à l'inverse.

Nous avons du mal à admettre que le gouvernement ose l'avancer dans ce qu'il a d'aussi clairement défavorable aux femmes, à leurs rôles et aux contraintes d'exercice de leur vie professionnelle, après avoir déclaré l'égalité femmes-hommes « grande cause du quinquennat ». Nous avons du mal à accepter que le gouvernement ose tenter d'y associer un hommage à Gisèle Halimi et aux combats féministes qui ont fait sa vie.

Le groupe Lyon en Commun vient rappeler également ici qu'il ne serait pas responsable d'affirmer une solidarité nationale, une vigilance constante aux questions sociales traitées par le gouvernement, sans accorder la même attention à l'application du dialogue social à l'échelon local, qui est aujourd'hui celui sur lequel nous exerçons collectivement une responsabilité directe.

Je tiens à dire que je suis sincèrement heureuse que la Ville ne se soit pas dessaisie de son Comité des œuvres sociales. Sans nul doute, les modalités de son fonctionnement sont à améliorer et ses moyens d'agir à augmenter, mais il y aurait eu à l'externalisation du COS un dessaisissement de la question sociale qui n'aurait pas fait honneur à la troisième ville de France.

Ce ne fut pas le cas, et je vous en remercie vivement, Monsieur le Maire, de même que je remercie les élus de cet hémicycle qui ont œuvré en ce sens et les organisations syndicales soucieuses de maintenir le dialogue.

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire et je souhaite le réaffirmer ici, cette cohérence dans le traitement de tous les sujets, locaux ou nationaux, cette rigueur dans l'application des règles démocratiques, cette volonté de ne pas externaliser, déléguer, éloigner, techniciser le débat public, constituent la seule chance que le politique puisse avoir de restaurer la confiance des citoyennes et citoyens, cette confiance dont on voit, à chaque rendez-vous électoral, qu'elle a été si durablement mise à mal.

Le renforcement de la place des politiques publiques, le maintien voire l'accroissement des missions de service public, le sens de la relation aux citoyennes et citoyens, la vigilance à toutes les formes d'accessibilité, le développement de la proximité de réflexion et de décision, sont les fondements de notre responsabilité politique.

Travailler au rétablissement de la confiance de la citoyenneté, cela passe également par restaurer les règles de la responsabilité et de la redevabilité politiques. Soyons aussi attentifs à nos devoirs locaux envers l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais qu'à nos engagements dans les solidarités nationales et internationales.

Des rapports récents sur l'accroissement du fossé numérique dans toutes les tranches d'âge et toutes les classes sociales doivent nous alerter à l'heure où les politiques publiques ne voient que la modernisation à travers la dématérialisation. De même, les chiffres réactualisés et élevés du non-recours aux droits sociaux constituent une remise en cause directe de ce que nous pensons être des politiques sociales justes et équilibrées.

Alors, faisons face courageusement à ces constats et à nos responsabilités politiques, sociales et locales. Cessons d'alimenter les imaginaires conflictuels construits autour de l'opposition entre les abus de l'assistanat d'un côté et les abus de l'affairisme de l'autre. Notre ville n'est ni une ville d'assistés ni une ville d'affairistes. Ne la segmentons pas et travaillons à sa co-construction quotidienne, au développement et au maillage de ses richesses. Veillons à la réguler dans le respect de toutes ses populations.

Je crois sincèrement que c'est là notre rôle, notre mission et le sens du mandat qui nous a été remis.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Monsieur CHAPUIS, c'est à vous pour huit minutes.

M. CHAPUIS Gautier, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelle semaine nous sommes en train de vivre. Mardi d'abord, c'était une journée historique de grève pour la justice sociale avec près de 50 000 personnes à Lyon, plus de 3,5 millions de personnes dans la rue en France, des millions de personnes qui manifestaient dans leur droit, pour leur droit, contre une réforme injuste. Nous sommes avec eux.

Hier, c'était la Journée internationale des droits des femmes. Cette année, à Lyon, ville à hauteur d'enfant, nous avons voulu parler plus spécifiquement de l'inégalité filles-garçons et témoigner des inégalités quotidiennes dont les enfants se heurtent dès le plus jeune âge, aux stéréotypes de genre et aux discriminations.

Je voudrais remercier particulièrement Florence DELAUNAY et Stéphanie LEGER pour leurs actions et leur engagement. Je voudrais également saluer le travail d'Audrey HENOCQUE sur le budget sensible au genre et notre fierté de voir Lyon citée en exemple comme ville pionnière en la matière. Sport, culture, éducation, l'objectif est d'avoir analysé et réajusté toutes les politiques publiques d'ici la fin du mandat afin que les dépenses se répartissent au bénéfice autant des femmes que des hommes.

Nous sommes finalement fiers du souhait d'étendre le dispositif Angela. Forts d'une quarantaine de commerçants et commerçantes dans le 7^e arrondissement, il sera donc possible demain de demander Angela dans toute la ville. Merci, Madame la Maire Fanny DUBOT, d'avoir impulsé cette démarche dont l'objectif, qui avait déjà été présenté ici, est de permettre d'avoir un réseau dans la ville de commerces identifiés d'une étiquette Angela reconnaissable par tous et toutes dans la rue et dans lesquels les commerçants et commerçantes sont formés pour accueillir les personnes en détresse et notamment les femmes victimes de violences sexistes.

Je continue cette semaine avec aujourd'hui une journée de grève étudiante. Alors que le gouvernement renonce à voir la détresse dans laquelle notre jeunesse se trouve et vote contre le repas à 1 euro au CROUS pour tous et toutes, à Lyon, nous agissons :

- au niveau de la Métropole avec le revenu solidarité jeune ;
- à la ville avec par exemple la mise en place d'un point accueil écoute jeunes pour leur santé et notamment leur santé mentale ;
- mais aussi avec l'accompagnement vers l'emploi des « jeunes invisibles », tous ces jeunes qui ne sont dans aucun dispositif social.

Je sais tout l'engagement de Marie ALCOVER sur cette question. Mettre en place des politiques en faveur de la jeunesse, c'est protéger et préparer le futur.

Enfin, demain, ce sera une mobilisation pour le climat, car si cette semaine a été synonyme du retour de la pluie, n'oublions pas que nous venons de vivre 32 jours consécutifs sans eau, du jamais vu, tous mois confondus, et ce depuis que nous enregistrons les données en 1959.

Alors, sans la pluie, les cours d'eau se sont asséchés. La terre s'est durcie et les nappes phréatiques n'ont pas récupéré ce qu'elles devaient pour préparer les mois qui viennent. Avec le manque de pluie, ce sont les bassins versants de notre rivière, la Saône, et de notre fleuve, le Rhône, qui sont impactés.

« L'avenir du Rhône se prépare », déclarait même dernièrement l'agence de l'eau, car les niveaux baissent, mais les températures et les contraintes sur nos cours d'eau augmentent, sur les usages agricoles ou le transport, et sur les milieux, sur la ressource en eau potable, avec une baisse du débit de 20 % à prévoir au cours des trente prochaines années pour un fleuve qui alimente près de 2,3 millions de personnes.

« Méfions-nous de l'eau qui dort », dit le proverbe. Méfions-nous surtout lorsque l'eau vient à manquer. Parce que l'eau est notre bien commun le plus précieux, là encore, nous agissons, lorsque la Métropole décide par exemple de repasser en régie publique pour un vrai droit à l'eau potable, ou lorsque nous décroûtons massivement dans toute la ville pour nourrir la terre et les nappes dans nos rues, dans nos cours d'école, dans nos crèches. Ainsi, mes chères collègues, cette semaine, nous avons pu voir toute l'étendue de l'action qui restait à faire en faveur de la justice sociale, du climat, de la jeunesse et des femmes. Les enjeux sont immenses mais nous voyons à quel point les mobilisations sont importantes et c'est bien la raison pour laquelle nous continuerons à agir la semaine prochaine, celle d'après, le mois suivant et l'année qui vient.

J'en reviens maintenant aux propos qui ont été tenus par Messieurs OLIVER, CUCHERAT et KIMELFELD, d'abord sur les débordements en mairie du 6^e arrondissement. Le Maire de Lyon a été très clair sur le sujet et c'est la position de notre groupe. Nous condamnons fermement toute forme de violence.

Un changement de majorité, a fortiori après trois mandats de la même équipe, ce n'est pas simple. Nous l'avons déjà évoqué dans cet hémicycle. Il y a environ vingt ans, le début du premier mandat de Gérard COLLOMB commençait. On pouvait lire alors dans les colonnes de Libération un article retraçant ses débuts et y trouver des termes comme « désenchantement », « ennui » ou « décrochage ».

Force est de constater que nous ne sommes pas dans la même dynamique. Notre projet avance. Il est clair et surtout très ambitieux et la hauteur des enjeux nous y oblige, car avancer petit pas par petit pas ne suffit pas. Oui, nous œuvrons pour adapter notre ville aux changements, pour améliorer les services publics, pour rééquilibrer les mobilités, pour améliorer la qualité de l'air, pour ne citer que ces quelques objectifs.

Messieurs, vous l'aurez compris, nous ne changerons pas notre politique et cela avant tout pour le bien des Lyonnaises et des Lyonnais. C'est cette politique qui est nécessaire pour adapter notre belle ville aux enjeux de ce siècle et c'est aussi celle qui était dans notre programme.

Après, j'entends que mener une politique ambitieuse n'est pas simple. Cela bouge, cela bouscule les habitudes et à ce titre, cela nécessite beaucoup plus d'écoute, plus d'accompagnement et plus de pédagogie, nous l'entendons. Je vous entends parler, Messieurs, d'ailleurs un peu trop durant l'intervention de mes collègues, mais vous ne proposez rien. Alors, nous continuerons à agir au quotidien, sur le terrain, dans l'écoute et la concertation, redoublant nos efforts pour le bien des Lyonnaises et des Lyonnais et celui des petites Lyonnaises et des petits Lyonnais qui nous regardent aujourd'hui et qui nous jugeront demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. À la demande du Président du groupe Droite, Centre et Indépendants, je suspens la séance pour dix minutes. Je rappelle que les suspensions de séance n'ont pas d'objet.

La séance est suspendue de 9 heures 35 à 9 heures 50.

M. LE MAIRE : J'ai bien vu votre main levée, Monsieur KIMELFELD. Vous avez la parole pour une minute.

M. KIMELFELD David : Mes chers collègues, notre collègue Pierre OLIVER vous a tout à l'heure interpellés sur le devenir de la Presqu'île et sur les décisions que vous avez prises avec le Président de la Métropole et que vous annoncerez sans doute demain en conférence de presse.

Il vous a demandé si vous pouviez nous en donner quelques éléments. Ces dix minutes d'interruption ont sans doute pu permettre à vos services et à votre cabinet de vous alimenter. Êtes-vous en mesure de nous donner quelques éléments ? Sinon, le cas échéant, nous déposerons une question écrite, conformément au règlement. Vous pourriez peut-être répondre immédiatement à cette question écrite même si le règlement intérieur fixe à deux mois la réponse écrite. Pourriez-vous nous en dire quelques mots ? Sinon, je donnerai par oral le contenu de la question écrite. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KIMELFELD. Comme je le disais un peu plus tôt, les suspensions de séance n'ont pas d'objet. Comme cela a déjà été rappelé, il y aura demain une conférence de presse, mais pas seulement. Il y aura aussi un comité de suivi auquel d'ailleurs Monsieur OLIVER sera convié en tant que maire d'arrondissement.

Je donne la parole à Monsieur OLIVER et après je conclurai.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Je me permets juste de dire ici devant tout le monde que, pour un projet qui est quand même structurant pour le 2^e arrondissement, nous ne sommes pas invités à la conférence de presse.

J'ai un rendez-vous avec Monsieur LUNGENSTRASS pour me présenter les projets et faire un point sur les dossiers quinze jours après la conférence de presse. Je trouve que c'est étrange comme mode de fonctionnement, surtout de la part d'un exécutif qui se veut toujours être le roi de la démocratie participative.

M. LE MAIRE : Très bien. Comme je viens de le rappeler, Monsieur OLIVER, vous êtes bien sûr convié au comité de suivi de ce projet. Nous n'allons pas entrer dans un dialogue.

Monsieur KIMELFELD, vous avez à l'instant même rappelé le règlement intérieur qui fait qu'il m'a été confié aussi la présidence de cette assemblée et que je suis en charge de distribuer la parole, donc je vous saurais gré de me laisser parler. Vous aurez l'occasion, dans d'autres interventions, Monsieur KIMELFELD, de revenir sur les points que vous souhaitez aborder. Merci. Vous pourrez envoyer votre question écrite et comme vous venez de le dire, nous y répondrons de manière écrite. Merci.

Si cet hémicycle est d'habitude le grand théâtre des rôles, et nous venons de le constater, et bien que quelques minutes auparavant on aurait pu croire à un concours de poésie tellement les listes à la Prévert ont été longues, je viens de m'exprimer à l'instant sur le sujet de la Presqu'île et ce sera donc l'objet de rencontres demain. L'opposition s'oppose. Est-ce étonnant ? Je ne le crois pas. Chacun est dans son rôle donc nous sommes finalement bien ici dans ce grand théâtre des rôles et nous gouvernons.

Je voudrais quand même revenir sur un point qui a été soulevé tout à l'heure par vous, Monsieur KIMELFELD, justement. À l'heure où nous avons 88 députés du Rassemblement national élus à l'Assemblée nationale, et après les scores historiques de l'extrême droite aux dernières élections présidentielles et législatives, je ne crois pas qu'on puisse diminuer ou rabaisser le poids de l'extrême droite dans ce pays.

Certes, elle n'est présente ni dans cet hémicycle municipal ni au Conseil métropolitain. Pour autant, on ne peut nier l'importance de l'extrême droite dans notre ville, alors que de nombreux actes de violence ont été perpétrés par des groupes d'ultradroite et d'extrême droite, provoquant un nombre record d'interruptions temporaires de travail pour des gens qui ont pu être victimes de ces violences. Je crois qu'il faut bien reconnaître le poids malheureux que présente l'extrême droite dans notre ville.

Il est donc de mon devoir de combattre cette extrême droite parce que, je le rappelle ici pour celles et ceux qui pourraient encore en douter, l'extrême droite véhicule des idées antirépublicaines et donc il est de notre devoir, en tant qu'élus républicains, de lutter premièrement et prioritairement contre l'extrême droite.

Je n'irai pas plus loin parce que je crois que beaucoup de sujets qui ont été évoqués trouveront, au gré de ce conseil municipal, des réponses. J'ai bien noté l'intention que vous aviez de m'écrire. J'y répondrai bien évidemment comme le règlement intérieur de ce Conseil municipal m'y invite.

DÉNOMINATIONS

2023/2413 Ouverture et dénomination du groupe scolaire Eugénie Brazier à Lyon 2^e — Rentrée scolaire 2023-2024 — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Il est maintenant l'heure d'avancer, de procéder à l'examen de notre ordre du jour et nous commençons par des dénominations et notamment des dénominations de différents groupes scolaires.

Madame LEGER, je vais vous céder la parole. Juste avant que vous ne nous présentiez ces dénominations, je voulais simplement signaler aux élus présents dans cette assemblée la présence de Madame Jacotte Brazier, petite fille d'Eugénie Brazier.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Chère Jacotte, merci d'être avec nous aujourd'hui pour ce moment que je considère personnellement comme historique. Chère Stéphanie, je vous laisse nous en dire quelques mots.

Mme LEGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, c'est avec une grande joie que je présente ces trois délibérations 2413, 2414 et 2415 au sujet des dénominations de nouvelles écoles.

En effet, quatre nouvelles écoles vont ouvrir à la rentrée de septembre 2023 et en tant qu'Adjointe à l'éducation, l'inauguration de nouvelles écoles est toujours un moment très particulier. Parmi ces quatre nouvelles écoles, trois vont porter un nom nouveau. Aujourd'hui, la municipalité a souhaité attribuer à ces trois nouvelles écoles un nom de femme. En effet, à Lyon, moins d'une trentaine d'écoles portent un nom de femme sur 208, donc il nous semblait indispensable aujourd'hui d'attribuer à nos nouveaux établissements scolaires un nom de femme.

Il y aura l'école Eugénie Brazier dans le 2^e arrondissement, dans le quartier de Confluence. Encore merci de votre présence, Madame Jacotte Brazier. C'est un honneur. Nous sommes vraiment ravis que cette école puisse porter votre nom.

Il y aura également les écoles du 7^e arrondissement, l'école Frida Kahlo et l'école Wangari Maathai. Je laisserai bien sûr les mairies d'arrondissement vous présenter ces dénominations tout à l'heure.

Ces écoles permettent de fermer trois écoles provisoires installées dans des préfabriqués. En effet, ouvrir de nouvelles écoles, c'est offrir et proposer de meilleures conditions d'accueil, de travail et d'apprentissage aux élèves, mais aussi aux équipes pédagogiques et éducatives, à nos personnels de la ville de Lyon, aux personnels périscolaires.

Dès le début de ce mandat, nous avons pu compléter les programmes de ces écoles qui ont été programmés sur le mandat précédent en faisant bénéficier de ces programmes d'aménagement qui sont marqueurs pour notre mandat. Je parle bien sûr de cours nature, des cours végétalisés. Effectivement, pour chaque école nous avons pu retravailler les cours en termes d'aménagement d'espace, mais également en termes de végétalisation, ce qui permettra aux enfants d'être en contact plus direct avec la nature.

Nous avons également deux écoles qui bénéficieront de rues des enfants, l'école Eugénie Brazier et l'école maternelle Audrey Hepburn dans le 9^e arrondissement. Les deux écoles pourront bénéficier d'abord paisés et sécurisés.

Nous avons également travaillé sur une plus grande mutualisation des espaces, avec des accès directs aux gymnases ou aux salles polyvalentes, qui seront accessibles dès l'extérieur, puisque nous avons de très beaux gymnases.

La dénomination d'une école ancre l'établissement scolaire dans une période, dans une histoire, dans une culture et dans un territoire. Le nom d'une école est souvent porteur de valeurs qui furent celles du personnage historique auquel elles se rattachent, ou associé à leur trajectoire de vie. C'est pourquoi je vous propose, en accord avec les mairies d'arrondissement, que nous expliquions aujourd'hui pour quelle raison ces écoles vont porter le nom d'Eugénie Brazier, de Frida Kahlo et de Wangari Maathai.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LEGER. Madame VERNEY-CARRON, c'est à vous pour quatre minutes.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire, chers collègues, chère Jacotte Brazier, je vais faire une brève intervention pour expliciter les raisons qui ont conduit la mairie du 2^e arrondissement à proposer le nom d'Eugénie Brazier pour notre future école maternelle de la Confluence. Merci, Monsieur le Maire, d'avoir validé notre choix.

Longtemps, cette partie de Lyon souvent appelée « derrière les voûtes » a eu pour symbole le marché-gare, lieu central pour les achats des restaurateurs, lieu de vie et lieu de partage. Soucieux de transmettre l'histoire originale de notre ville et notamment de permettre à chacun de défendre son statut de capitale de la gastronomie, nous avons tout de suite pensé à cette grande mère lyonnaise que fut Eugénie Brazier. Ainsi, nous l'espérons, les enfants de nos écoles retiendront de l'histoire personnelle d'Eugénie Brazier des valeurs, comme le disait Madame l'Adjointe à l'instant, qui donnent à voir l'âme de notre ville.

Eugénie Brazier est une femme d'origine populaire qui est placée à l'âge de dix ans dans des fermes de la région où elle garde des vaches et des cochons, et c'est ici qu'elle va s'initier à la cuisine de Bresse. Mère célibataire à 19 ans, Eugénie, qui ne sait encore ni lire ni écrire, comme le redisait Jacotte Brazier à l'instant, laisse son fils en nourrice pour un emploi chez une riche famille lyonnaise. À 26 ans, à force de travail et de détermination, après avoir fait ses classes chez une autre très grande mère lyonnaise, la mère Filloux, rue Duquesne, elle crée son restaurant, rue Royale, puis ouvre un second restaurant au col de la Luère. En 1933, Eugénie Brazier fait partie de la promotion 3 étoiles au guide Michelin pour ses deux restaurants et devient ainsi la première, femmes et hommes confondus, à réaliser cet exploit.

Edouard Herriot, Maire de Lyon, dira d'elle : « Elle fait plus que moi pour la renommée de la Ville ». Je ne résiste pas au plaisir de vous citer les mets qui ont fait sa célébrité et celle de notre ville : fond d'artichaut au foie gras, quenelle, volaille demi-deuil, gâteau de foie de volaille et de lapin. L'histoire d'Eugénie Brazier est l'histoire de notre ville, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Elle est inspirante à plus d'un titre. Elle sera, nous l'espérons, transmise à tous les enfants qui auront le bonheur de fréquenter cette école. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Madame VERNEY-CARRON. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Cette école portera bien le nom d'Eugénie Brazier. Merci à vous d'avoir été avec nous, chère Jacotte.

2023/2414 Ouverture et dénomination du groupe scolaire Frida Kahlo à Lyon 7e — Rentrée scolaire 2023/2024 — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

2023/2415 Ouverture et dénomination du groupe scolaire Wangari Maathai à Lyon 7e — Rentrée scolaire 2023/2024 — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Pour les deux dossiers suivants, 2414 et 2415, qui concernent aussi des dénominations d'écoles, Madame DUBOT c'est à vous pour quatre minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Je partage l'enthousiasme de Stéphanie LEGER pour l'ouverture de ces écoles à la rentrée prochaine dans le 7^e arrondissement.

La Ville de Lyon répond enfin au besoin de service public dans ces deux secteurs et construit peu à peu la ville du quart d'heure.

Je veux revenir dans cette intervention, comme l'a fait Madame VERNEY-CARRON, sur la dénomination de ces deux écoles et en premier lieu sur le processus. Il a été identique pour les deux dénominations et a impliqué communauté éducative, enfants et parents. Il y a eu d'abord la sélection de différents noms de personnalités féminines par les élus d'arrondissement, les professeurs et les directions des écoles, ensuite, un travail approfondi des élèves des deux écoles provisoires sur chacune de ces femmes et enfin, un vote organisé à la fête de l'école provisoire Blandan en juin dernier et lors d'une sortie de l'école provisoire Ginkgo en novembre dernier. Parents, enfants, frères et sœurs qui les accompagnaient, ont pu faire entendre leur voix et choisir les noms des futures écoles de leur quartier.

La participation ne s'est pas arrêtée là, puisque c'est avec fierté que les enfants sont venus présenter les noms de leurs futures écoles ici même en commission puis en conseil d'arrondissement du 7^e.

Ainsi, l'école de la rue de la Croix Barret portera le nom de Wangari Maathai, la femme qui plantait des arbres. Née au Kenya en 1940, Wangari Maathai devient en 1964 la première femme d'Afrique de l'Est à obtenir une licence en biologie puis un doctorat. Elle fonde en 1977 le Mouvement de la ceinture verte en réaction au phénomène de déforestation et d'érosion des sols, et en étroite collaboration avec les femmes des villages kényans. Elle commence par planter sept arbres le jour de la Terre, en l'honneur des femmes engagées dans le mouvement environnementaliste kényan. Les femmes sont ensuite placées au centre du processus, et le sont encore aujourd'hui, restant responsables de la gestion de leurs plantations. Ce mouvement a permis de planter des millions d'arbres.

Militante pour la démocratie au Kenya, elle est emprisonnée plusieurs fois et violemment attaquée pour avoir demandé des élections multipartites, la fin de la corruption et de la politique tribale. Son action est reconnue mondialement. Elle reçoit en 2004 le Prix Nobel de la paix. Nous avons eu le plaisir d'échanger avec sa fille, Wangira, qui se rendra disponible pour l'inauguration de l'école.

L'école du quartier Duvivier, quant à elle, portera le nom de Frida Kahlo. Peintre mexicaine née en 1907, Frida Kahlo a marqué l'histoire par sa peinture comme par sa personnalité. Autodidacte, elle laisse derrière elle 143 tableaux, dont 55 autoportraits. Sa maison, la Casa Azul, près de Mexico, accueille aujourd'hui 59 000 objets de sa collection d'art populaire. L'autoportrait est une manière pour elle de remettre en question son existence et son identité, la manière dont elle voit le monde de l'isolement, pilier de son travail pictural. Elle s'inspire du folklore mexicain et rend hommage à sa culture et à ses racines métisses tant dans son art que dans sa tenue puisqu'elle adopte le vêtement qui l'identifie, le costume Tehuana.

Frida Kahlo est engagée. Elle rejoint le parti communiste mexicain en 1928 et s'intéresse particulièrement à la question de l'émancipation des femmes au Mexique. Frida Kahlo était une peintre renommée, une femme engagée, mais ce qui a attiré l'attention des enfants de l'école

provisoire Blandan, c'est son handicap. Frida Kahlo est victime d'une poliomyélite à l'âge de 6 ans puis vit un terrible accident de bus à l'âge de 18 ans provoquant un alitement de trois mois et des séquelles physiques à vie. Elle déclare alors « je ne suis pas morte et j'ai une raison de vivre. Cette raison, c'est la peinture ».

C'est cette force de caractère qui, des dizaines d'années plus tard, a le plus marqué les enfants lyonnais. Ce handicap visible, revendiqué, moteur de créativité, est pourtant trop souvent gommé dans les représentations commerciales de Frida Kahlo. C'est ce que dénonce Elena CHAMORRO, militante contre le validisme. Je remercie Audrey HENOCQUE d'avoir attiré mon attention sur ce point-là.

J'en finirai là pour mon propos, et même si je m'étais juré de ne citer que des femmes dans mon intervention, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais passer la parole à mon collègue Laurent BOSETTI qui souhaite prolonger ce dernier point en rendant hommage à Judith Heumann, militante des droits des personnes handicapées, décédée la semaine dernière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DUBOT. Monsieur BOSETTI, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Mes chers collègues, je me saisis en effet de ces délibérations hommages à de grandes figures féminines pour partager avec vous une bien triste nouvelle, en ma qualité d'adjoint au handicap.

Samedi dernier, Judith Heumann, militante américaine des droits des personnes handicapées, nous a quitté à 75 ans. C'est une immense figure du mouvement des droits civils qui disparaît. Elle laisse derrière elle un héritage monumental en matière d'égalité des droits, en matière d'engagement militant, et d'une manière plus générale en matière d'humanisme.

J'ai conscience que Judith Heumann n'est pas forcément très connue en France, en tout cas pas du grand public. Les médias français ne se sont d'ailleurs pas fait écho outre mesure de sa disparition. C'est regrettable, car elle est reconnue comme une égérie internationale par la communauté des personnes handicapées et comme la mère des droits civils pour certains. En France récemment, le documentaire « Crip Camp », traduit en français par « La révolution des éclopés », a tout de même contribué à populariser son parcours. Je voulais lui rendre aujourd'hui un hommage appuyé en partageant avec vous quelques épisodes significatifs de sa vie.

Judith Heumann restera célèbre pour avoir organisé un sit-in dans les bureaux du ministère de la Santé et de l'Éducation à San Francisco en 1977. Elle mobilisera près de 150 personnes handicapées pendant 28 jours, sur une occupation jour et nuit du ministère dans des conditions extrêmement éprouvantes.

Ce sit-in, le plus long de l'histoire des États-Unis dans un établissement fédéral, s'inscrivait en réponse au refus du Secrétaire à la santé et à l'éducation de l'époque de signer les règlements d'application des droits civils des personnes handicapées parce que leur mise en œuvre aurait coûté trop cher à la société. Elle conduira cette lutte jusqu'à la victoire et posera ainsi les jalons de la grande loi sur le handicap qui sera adoptée aux États-Unis en 1990.

Judith Heumann s'était fait connaître avant cela par son procès à l'encontre du bureau de l'éducation de New York qui lui refusait son permis d'enseigner, estimant qu'elle n'était pas en mesure d'évacuer et de faire évacuer l'établissement en cas d'incendie. Elle remportera là aussi cette manche et fondera en 1970, avec des amis handicapés, « Handicapés en action » pour que les personnes concernées s'auto-organisent pour conquérir de nouveaux droits.

Judith Heumann avait été elle-même très marquée par son éviction de l'école publique dès son plus jeune âge, au prétexte qu'elle était en fauteuil roulant et que le bâtiment n'était pas accessible. Elle poursuivra d'ailleurs cette lutte jusqu'à son accès à l'université en exigeant par exemple le déploiement de rampes pour les salles de classe des étudiants.

De par sa notoriété, elle deviendra plus tard une véritable ambassadrice internationale des droits des personnes handicapées, comme conseillère à la Banque mondiale sur le handicap et le

développement de 2002 à 2006, puis comme conseillère spéciale sur les droits des personnes handicapées dans l'administration Obama de 2010 à 2017.

Au-delà du parcours exceptionnel de cette dame exceptionnelle, nous avons sans doute à nous inspirer de son combat et je dirais, d'une certaine manière, de son œuvre. En tant que nouvel adjoint au handicap, je mesure, quelques mois après ma prise de fonction, la dette d'accessibilité qui est devant nous. Nous sommes en retard sur tout. Notre société est en retard sur tout. Je ne dis pas que des progrès n'ont pas été accomplis ces dernières années, mais le chantier est considérable, il en est même inquiétant. Les injustices sont encore criantes et les discriminations beaucoup trop nombreuses.

En France, il faut se le dire, l'égalité des droits n'est pas respectée. La loi de 2005 n'est pas respectée. L'égalité des droits nécessite des moyens budgétaires colossaux, pour garantir à tout un chacun une vie autonome. Ce n'est donc pas dans une société qui hurle sans cesse à la dépense publique que nous réussissons ce pari.

Je retiens aussi de l'engagement de Judith Heumann sa ferveur militante, sa détermination, sa justesse dans l'action médiatique orchestrée. Elle témoigne, s'il le fallait, que la désobéissance civile n'est pas un gros mot et que, n'en déplaise à certains, elle est aussi une manière de remuer le politique et de faire bouger les lignes d'une société.

Enfin, Judith Heumann me paraît aussi avant-gardiste sur la méthode. Elle remet les personnes handicapées au cœur de la lutte, dans une logique d'« empowerment », dans une logique de pouvoir d'agir qui consacrera plus tard le fameux slogan « jamais rien pour nous sans nous ».

Pour toutes ces raisons, je formule le vœu que notre ville, dans les prochains mois, puisse donner son nom à une rue ou à un équipement de notre territoire.

Judith Heumann, la Ville de Lyon vous rend hommage aujourd'hui, et votre combat restera pour nous une source d'inspiration pour l'égalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Je mets ces deux rapports 2414 et 2415 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

DÉSIGNATIONS

2023/2339 Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des désignations. La première désignation concerne le Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte locale, la Société anonyme de construction de la ville de Lyon. Il s'agit de procéder au remplacement de Madame Marie-Noëlle FRERY, représentante titulaire de la Ville au sein du conseil d'administration de la SACVL. La candidature de Madame Sophia POPOFF a été proposée.

Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autre candidature, la candidate Sophia POPOFF est proclamée élue. Je vous remercie.

Ne prend pas part au vote

ROCH Valérie

POPOFF Sophia

(Adopté)

2023/2469 Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous nous intéressons maintenant au Collègue d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics. Nous procédons au remplacement de Madame Pauline BRUVIER-HAMM, représentante titulaire de la Ville au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

La candidature de Madame Marie-Agnès CABOT a été proposée. Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autre candidature, la candidate Marie-Agnès CABOT est proclamée élue.

Ne prend pas part au vote

CABOT Marie-Agnès

(Adopté)

QUESTIONS DES CONSEILS DES 4^e, 5^e et 6^e ARRONDISSEMENTS

Question du Conseil du 4^e arrondissement : Ouverture de la piscine Saint-Exupéry lors des périodes d'été

(Approuvée par le Conseil d'arrondissement du 1^{er} mars 2023)

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen des questions orales des conseils d'arrondissement conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales.

Nous examinons aujourd'hui les questions des 4^e, 5^e et 6^e arrondissements. Nous commençons par le 4^e. Monsieur ZINCK, Maire du 4^e arrondissement, la parole est à vous.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, nous pouvons reconnaître unanimement que notre ville souffre d'un déficit important de piscines publiques. Les fortes températures que nous connaissons maintenant lors de périodes allant de juin à octobre ne font que renforcer ce besoin dans la population.

Comme vous le savez, le 4^e arrondissement a la chance d'avoir une piscine publique, la piscine Saint-Exupéry. Hélas, alors que cette dernière pourrait devenir un refuge pour supporter les pics de chaleur et les canicules, classée piscine d'hiver, elle ferme de début juin à début septembre.

Les élus du 4^e arrondissement sont régulièrement interpellés par les habitants sur ce sujet. Comme nous, ils partagent le constat du manque de piscines à Lyon. Lors de la période estivale, la piscine pourrait répondre à de nombreuses attentes : activités des centres sociaux et des structures d'éducation populaire, activités pour les jeunes, pour les familles, particulièrement celles qui sont privées de vacances comme c'est le cas de bon nombre d'entre elles qui résident dans le quartier Pernon, tout proche.

La question du coût éventuel qu'engendrerait une ouverture estivale nous semble devoir être mise au regard des bénéfices humains et sociaux de cette ouverture pour l'ensemble des habitants ainsi qu'en rapport du coût des équipements saisonniers mis à disposition dans cette période dans la ville.

Nous aimerions donc savoir si dans un avenir proche, et pourquoi pas dès cet été, une solution d'ouverture lors des périodes d'été de la piscine Saint-Exupéry pourrait être envisagée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ZINCK. Considérant la nature du sujet, je cède la parole à Madame NUBLAT-FAURE.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, cher Rémi, chers collègues, mesdames et messieurs, la conjoncture actuelle n'est pas des plus simples. Après plusieurs années de pandémie, nous faisons maintenant face à une crise énergétique grave et à un contexte d'inflation, ceci sans omettre des étés de plus en plus caniculaires et une vétusté de notre parc sportif et au premier chef de nos piscines dont, je le rappelle, la dernière construction date des années 1970. Cela se traduit de façon concrète notamment par la fermeture prolongée de la piscine Garibaldi pour des travaux de désamiantage.

Le tableau que je brosse peut vous paraître sombre. Pourtant, il est là et nous devons raisonner de façon pertinente et cohérente afin de défendre nos services publics et d'assurer leur continuité dans l'instant et dans le temps par des investissements structurants pour répondre aux besoins de nos concitoyens. C'est pourquoi, cher Rémi, j'ai demandé à la Direction des sports de travailler à moyens constants à l'ouverture, pour la saison estivale à venir, de trois équipements nautiques habituellement uniquement ouverts l'hiver.

Je remercie vivement les équipes de la Direction des sports parce qu'elles ont vraiment travaillé et elles ont su trouver des réponses concrètes aux enjeux actuels dans la considération des moyens humains dont nous disposons. Ainsi, nous aurons l'ouverture cet été de six piscines au public : la piscine de Vaise, le centre nautique Tony Bertrand, la piscine de la Duchère, la piscine de Mermoz, la piscine Tronchet et la piscine Saint-Exupéry.

Compte tenu notamment de la fermeture prolongée de la piscine Garibaldi qui a fortement impacté les scolaires et de notre volonté de poursuivre nos actions initiées la saison dernière en faveur du savoir-nager, en lien avec l'Éducation nationale, nous mettrons en place au mois de juin des stages pour nos écoliers sur trois sites, Delessert, Tronchet et Vaise. Ainsi, les enfants en difficulté ou qui n'ont pas pu terminer leur cycle de natation pourront se mettre à niveau. Sur le plan comptable, c'est bien le double de classes, quarante contre vingt l'année dernière, qui bénéficieront de ces stages.

Par ailleurs, nous avons également demandé à ce que soient proposés cet été des dispositifs de jeux d'eau au parc de Gerland afin d'avoir des lieux de rafraîchissement pour les familles.

Je souhaite rappeler que ces ouvertures de piscines d'hiver sur la période estivale à venir pourront aussi accueillir une grande diversité de publics dans la continuité de ce qui avait été fait depuis 2020, c'est-à-dire le grand public, bien sûr, les enfants inscrits à l'offre de loisirs Divertisport, les jeunes des MJC, des centres sociaux et des maisons de l'enfance.

Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, vous manifestez votre volonté de travailler sur la programmation des créneaux de piscine concernant la piscine de Saint-Exupéry. Je serais ravie d'y travailler avec vous et je compte sur vous pour porter une programmation avec des publics divers comme vous l'avez énoncé dans votre question.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame NUBLAT-FAURE. Monsieur CUCHERAT, vous avez la parole pour une minute, pas plus.

M. CUCHERAT Yann : Je vous remercie beaucoup. Je voudrais juste avoir une précision. Comme c'est à moyens constants, me confirmez-vous que du coup, la piscine éphémère du parc de la Tête d'Or sera fermée ?

Mme NUBLAT-FAURE Julie, Adjointe : Je confirme effectivement la non-reconduction à moyens constants de la piscine éphémère Tête d'Or et de la piscine éphémère de Gerland que nous avons ouverte l'année dernière, en lieu et place des ouvertures de piscines d'hiver que nous avons dans notre ville.

M. LE MAIRE : Merci.

Question du Conseil du 5^e arrondissement : La condition animale - Interrogation sur les actions concrètes mises en œuvre prochainement par la Ville de Lyon pour favoriser la prise en compte et l'intégration des animaux en ville

(Approuvée par le Conseil d'arrondissement du 2 mars 2023)

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Madame GEORGEL, Maire du 5^e arrondissement, pour sa question.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5^e arrondissement : Qu'ils soient domestiques, sauvages, protégés ou non, liminaires, les animaux vivent avec nous sur le territoire de la ville de Lyon. Leur prise en compte est donc essentielle pour penser l'écologie en milieu urbain et le dialogue entre êtres vivants, qu'ils soient humains, végétaux ou animaux.

Les attentes de nos concitoyens, particuliers ou associations, sont nombreuses et parfois contradictoires. En décentrant notre perspective anthropocentrée, les besoins des animaux sont également prégnants alors que le climat et la biodiversité se dérèglent à une vitesse vertigineuse.

Dans ce contexte, quelles actions concrètes seront mises en œuvre prochainement par la Ville de Lyon pour favoriser la prise en compte et l'intégration des animaux en ville ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GEORGEL. Pour vous répondre, je cède la parole à Monsieur CHAPUIS.

M. CHAPUIS Gautier, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Madame la Maire, je vous remercie pour cette question qui montre une fois de plus que le regard que nous portons aux animaux change considérablement. J'en veux pour preuve l'évolution du Code civil qui reconnaît depuis 2015 les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité.

Selon l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal. Je sais toute l'exigence des Lyonnaises et des Lyonnais en faveur d'une politique ambitieuse pour le bien-être animal, pour la condition animale.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, les animaux partagent notre ville avec nous et font partie de nos vies quotidiennes. Nous devons aujourd'hui mener des politiques qui s'intègrent dans cet objectif d'harmonie et de bien-être animal.

Avant tout, j'aimerais revenir sur plusieurs actions qui ont été menées depuis le début du mandat. Je pense notamment à l'arrêt du gazage des pigeons, à l'inscription de la définition du bien-être animal dans les cahiers des charges, notamment de la restauration scolaire, ainsi qu'à la fin de l'élevage intensif au sein du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Toutes ces actions participent à une plus grande considération du bien-être animal. C'est également en ce sens que nous nous positionnons, nous, écologistes, contre la corrida, la chasse à courre et la pêche au vif, et que nous avons déclaré notre souhait de l'arrêt des cirques avec animaux. Je suis à ce titre très heureux de vous annoncer l'arrivée de l'éco-cirque 100 % humain à partir du 18 mars prochain à Lyon.

Enfin, c'est avec fierté que je peux vous dire que la plupart des arrondissements sont dotés d'un adjoint ou d'une adjointe qui porte la délégation « condition animale » afin de travailler en proximité sur ce sujet. C'est dans ce contexte d'ailleurs que la fête des Animaux a vu le jour en mairie du 3^e arrondissement et du 8^e arrondissement avec l'appui de la Métropole pour sensibiliser le grand public sur la condition animale en présence des associations animalistes locales ou nationales.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller beaucoup plus loin. C'est la raison pour laquelle à l'automne dernier nous avons pu rassembler plus d'une quinzaine d'associations animalistes et naturalistes

afin de coconstruire une feuille de route 2023-2026, destinée à mettre en œuvre des actions concrètes pour une ville accueillante et exemplaire pour les animaux domestiques, sauvages et liminaires.

Le plan d'action piloté par la ville se compose de quatre axes principaux : la place des animaux domestiques dans la ville, la cohabitation et le respect des animaux liminaires, la cohabitation et notre volonté de favoriser la faune sauvage en ville, avec donc plutôt une approche biodiversitaire, et enfin les animaux captifs en ville.

Sans vous donner l'intégralité du contenu, voici plusieurs actions concrètes de cette feuille de route :

- lutter contre l'errance féline en menant une campagne de stérilisation ambitieuse des chats avec l'aide de nos partenaires associatifs sur le terrain et accompagner cette campagne d'actions de sensibilisation et d'information du grand public ;
- agir sur les habitats en diversifiant les milieux à toutes les échelles à travers la ville et au-delà pour accueillir plus de biodiversité, comme les pollinisateurs, par exemple ;
- mener des actions de sensibilisation et de médiation auprès de tous les publics, et notamment les scolaires.

Toutes ces actions seront présentées au printemps en détail et je ne manquerai pas, Madame la Maire, mes chers collègues, de vous y convier. Ces actions doivent permettre de placer notre ville de Lyon comme une cité référente en la matière.

J'aimerais finir par vous dire, Madame la Maire, mes chers collègues, qu'agir en faveur des animaux pour leur santé, c'est aussi agir pour nous dans un cadre de santé globale humaine et environnementale sur lequel je sais compter sur toute l'énergie de ma collègue Céline DE LAURENS. Agir pour les animaux, donc, c'est nous rendre plus humains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHAPUIS.

Question du Conseil du 6^e arrondissement : Comment le Maire de Lyon défend-il les positions de la mairie du 6^e arrondissement vis-à-vis de la Métropole et du Sytral ?

(Approuvée par le Conseil d'arrondissement du 1^{er} mars 2023)

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur BLACHE, Maire du 6^e arrondissement, pour sa question.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes régulièrement conviés à des CTM, des CMM, des CMA, des conférences souvent trop généralistes, mais pas aux réunions de travail lors desquelles est décidé, par exemple, que le pont Morand passera sur une voie de circulation.

Les « répondre à tous » des mails ont ceci de savoureux que l'on découvre que la Maire du 1^{er} arrondissement a travaillé sur ce sujet. Je n'ai rien contre Madame la Maire du 1^{er} arrondissement.

Je fais une petite parenthèse. Sur le pont Morand, lors d'une visite consacrée à un autre projet, le sujet a été rapidement évoqué et le Vice-Président a indiqué qu'il travaillait avec les associations sur le dossier. Nous avons demandé à être associés. Il n'y a eu aucune suite jusqu'au jour où le dossier nous est arrivé totalement ficelé.

Quand nous découvrons l'information et que nous demandons des études d'impact, ce qui est important, par exemple, c'est une fin de non-recevoir. C'est trop souvent grâce à Twitter que nous avons connaissance de projets ou décisions et la presse a régulièrement des informations avant nous. Vous avez décidément une vision particulière de la démocratie locale. Dois-je vous rappeler que nous avons été élus dans le 6^e arrondissement comme tous les élus de la ville ?

Je peux citer de nombreux exemples de projets d'aménagement urbain pour lesquels nous n'avons pas été conviés aux réunions de travail. Si je prends juste quelques exemples sur ce début d'année, il y a le pont Morand, le pont Lafayette pour lequel nous attendons toujours la réponse à notre courriel, car là aussi nous avons découvert ce dossier sur Twitter.

Je vais m'attarder sur le projet de tramway T9. Il a fallu neuf CoPil avant que les élus du 6^e arrondissement ne soient invités et quand nous l'avons été, les différentes options de terminus avaient été balayées. Le terminus du T9 sera donc bien rue Bellecombe et malgré cette situation complexe pour le quartier, nous avons bien accompagné – et notamment Laurence CROIZIER était présente - la dernière réunion avant l'enquête publique. Autant vous dire que c'était houleux. On est allé soutenir le projet contre ce que nous disaient les gens.

Passons enfin à la question. Je voudrais juste ajouter une petite phrase sur ce que j'ai appris dans le Conseil sur la piscine. Il est d'abord dommage que nous ne soyons pas au courant, pas informés. Ce qui est dommage, c'est que cette piscine a été un symbole d'aide aux familles et aux enfants qui malheureusement ne partent pas au mois d'août en vacances pour venir se baigner. Je sais qu'il y a des règles budgétaires, mais je trouve cela un peu dommage.

La question est la suivante. Comment le Maire de Lyon défend-il les positions de la mairie du 6^e arrondissement vis-à-vis de la Métropole et du Sytral ?

Si je peux me permettre un petit complément pour finir sur une note positive, la meilleure des réponses que vous pourrez nous faire, puisqu'on ne peut pas changer le passé, sera de nous inclure aux réunions de travail en amont des décisions, notamment pour la réalisation en parallèle des travaux de l'école Jean Racine et de la cantine Vendôme, sujet ancien et très important aujourd'hui, un dossier dont nous nous réjouissons de voir enfin l'issue positive.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Même si vous avez déjà un peu esquissé la réponse, nous allons quand même prendre le temps de vous répondre, Monsieur BLACHE. Comme il s'agit essentiellement de sujets de mobilité et d'espace public, Monsieur LUNGENSTRASS va vous répondre.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire, pour votre question. En tant qu'élus municipaux, en tant que membres de l'exécutif, nous avons bien évidemment le rôle de défendre l'intérêt des Lyonnaises et des Lyonnais dans leur ensemble, et évidemment aussi les habitants du 6^e arrondissement.

Vous posez la question de la défense de la position de la mairie du 6^e arrondissement. Nous pouvons parfois être d'accord sur certains sujets. Étant donné que nous sommes de bords politiques différents, que nous avons parfois des visions un peu différentes, nous pouvons aussi parfois être en désaccord et nous en discutons ensemble.

Vous avez mentionné le sujet des ponts. Effectivement, nous souhaitons, au niveau de la majorité métropolitaine et municipale, donner plus de place aux piétons sur ces ponts, élargir les trottoirs. C'est vrai que sur un pont, il n'y a pas quarante solutions pour ce faire. Votre adjoint a proposé un encorbellement sur le pont Morand, ce qui pose des questions de temporalité, des questions budgétaires mais aussi des questions patrimoniales, ce qui est particulièrement important dans notre ville.

Sur le pont Morand, à partir du moment où on souhaite élargir, il y a forcément une voie automobile qui est prise. Ce que nous avons regardé et ce que nous avons souhaité, c'est bien de maintenir le pont à double sens. Il y a bien deux voies sur ce pont dans le cadre des travaux qui ont commencé, et je m'en réjouis.

Comme vous l'avez dit, nous avons évoqué le sujet ensemble en juin 2022 avec un certain nombre de vos adjoints lors d'une visite terrain sur les Voies Lyonnaises, et c'est bien un sujet connexe aux Voies Lyonnaises parce que c'est dans cette temporalité-là que nous faisons ces travaux. Vous avez également vu les premières esquisses en novembre 2022, qui n'étaient évidemment pas totalement finalisées, comme à chaque fois, et ensuite les plans définitifs le 26 janvier dernier.

Sur le pont Lafayette, vous nous avez effectivement interpellés par le biais de votre adjoint sur le fait d'organiser aussi une réunion plus politique sur le sujet du projet d'élargissement du trottoir et de réduction des conflits d'usage sur le pont Lafayette. À ma connaissance, en tout cas pour en avoir parlé avec le Vice-Président, elle est bien en cours de calage.

Vous avez notamment mentionné le projet T9. Vous avez pu exprimer par le passé des attentes légitimes sur les circulations à Bellecombe, sur la préservation des arbres, sur les accès riverains en particulier. Comme nous en avons déjà plusieurs fois discuté y compris dans cette instance, nous étions bien raccord sur ces retours à faire. En effet, nous avons fait, moi y compris, des retours très similaires à ceux que vous avez faits lorsque j'ai reçu les propositions techniques du Sytral avec la Direction de la mobilité urbaine.

Nous étions donc bien raccord sur ce sujet-là. Nous avons trouvé une position commune sur ce sujet et je me réjouis que justement dans l'intérêt du quartier Bellecombe, nous ayons abouti à un projet T9 qui soit amélioré, qui préserve les arbres, les accès riverains, qui ne contraigne pas trop les circulations tel que cela a pu être esquissé dans l'un des scénarios, tout en prévoyant une desserte satisfaisante dans le projet T9. Nous avons trouvé une position commune qui ne soit pas une position de refus du projet T9 comme cela a pu être exprimé par certains. Je ne pense pas que ce refus ait lieu d'être parce que ce sera un projet de transport en commun nouveau qui sera majeur pour notre agglomération.

On le voit bien, et c'est le cas aussi avec mes collègues de l'exécutif, comme c'est aussi le cas avec les collègues métropolitains, il y a toujours un échange entre nous avec vos élus du 6^e arrondissement, une discussion. C'est ce qui est important. Je pense qu'on peut qualifier nos relations de constructives. C'est ce qui est positif et je pense que c'est assurément le plus important.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LUNGENSTRASS. Madame CROIZIER, c'est à vous pour une minute.

Mme CROIZIER Laurence : Je pense, Monsieur le Maire, que la réponse de Monsieur l'Adjoint confirme exactement ce que nous disons. Nous ne parlons pas de la même chose. Nous ne partons pas du principe que nous ne serons pas d'accord in fine et donc que la Ville et la Métropole peuvent avancer de leur côté et qu'il n'est pas la peine de nous informer.

Le principe même est de travailler ensemble en amont avant que les documents soient ficelés. Pour le pont Morand, les documents étaient ficelés, puisque c'est le dossier de déclaration préalable que nous avons reçu. Pour le pont Lafayette, je suis désolée, nous allons recevoir l'information une fois que tout aura été ficelé. Pour le T9, c'était pareil. Ce que nous demandons juste, c'est d'avoir l'information en amont et pas en aval, et simplement un vrai travail.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Commission Finances - Commande publique - Administration générale — Promotion des services publics - Ressources humaines

2023/2340 Vote du Budget primitif 2023, budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium — Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission finances, commande publique, administration générale, promotion des services publics et ressources humaines.

Ce premier rapport est porté par Madame HENOCQUE.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteuse : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la proposition de budget primitif 2023 qui vous est faite aujourd'hui est un budget de responsabilité qui protège notre territoire et notre population des diverses crises auxquelles nous faisons face. Je vais tout d'abord me limiter à quelques données de synthèse pour expliquer son équilibre, car cela a été l'objet du débat d'orientation budgétaire, ainsi qu'à la présentation détaillée du BP en commission, commission qui a émis un avis favorable.

Vous retrouverez tous les éléments sur la situation financière de la Ville dans ce rapport, présent dans l'espace élus dans les documents complémentaires, et qui sera aussi disponible sur Lyon.fr. Nous vous avons aussi distribué une synthèse sur les pupitres qui sera aussi accessible à nos concitoyens. J'en profite pour remercier les services de la ville de Lyon qui font évoluer chaque année ces documents à la fois institutionnels et pédagogiques sur le budget de la ville.

Ensuite, j'illustrerai les principaux projets que ce budget permet de financer.

Concernant l'équilibre budgétaire, le budget primitif 2023 s'établit au total, en fonctionnement et en investissements à 892 millions d'euros. En chiffre brut, il est en augmentation de 69 millions d'euros par rapport au budget primitif 2022. D'une part, les recettes de la Ville sont en augmentation de 8,4 %, soit près de 63 millions d'euros. Cette augmentation des recettes de la ville est liée notamment à l'augmentation des recettes de fiscalité directe locale et essentiellement de l'augmentation du taux de taxe foncière de 9 %, qui vous sera proposée dans la délibération suivante et qui fera passer le taux de taxe foncière de la ville de Lyon de 29,26 % à 31,89 % soit 1,6 point supplémentaire.

Cette augmentation de la taxe foncière, calculée au plus juste, permet d'avoir une augmentation des recettes plus importante que l'augmentation des dépenses, augmentation des dépenses pourtant très impactée par la croissance sans précédent des coûts de l'énergie et de l'inflation.

En effet, les dépenses de la ville, que nous maintenons hors crise exceptionnelle sous les 3 % d'augmentation, augmentent cette année de 9,9 %, soit une hausse de 62,4 millions d'euros. Cette augmentation très importante s'explique essentiellement par l'explosion des dépenses d'énergie de la ville, qui connaissent une augmentation de 161 %, soit 32 millions d'euros de BP à BP, ainsi que par l'augmentation des frais financiers liés à l'augmentation des taux, les impacts de l'inflation sur les autres postes de dépense de la ville tels que la commande publique ou les assurances, ou encore l'augmentation de la masse salariale liée à l'évolution du point d'indice.

Ainsi, le choix de la ville de proposer une augmentation des recettes au même niveau que l'augmentation des dépenses, et les économies réalisées, notamment grâce au plan de sobriété mais aussi à d'autres économies, nous permettent de maintenir le taux d'épargne brute stable. L'épargne brute de la ville de Lyon s'améliore légèrement par rapport à 2022 et devrait atteindre 77,5 millions d'euros. Cette épargne brute importante nous permet de poursuivre l'augmentation des investissements en limitant notre recours à l'endettement. Cela est important en période d'augmentation des taux d'emprunt.

J'en viens maintenant aux projets que nous allons pouvoir financer grâce à ce budget de 892 millions d'euros. Concernant tout d'abord les investissements, le plan pluriannuel des investissements continue sa montée en charge avec l'inscription de 154 millions d'euros pour 2023. Ces ouvertures de crédit devraient se traduire par environ 130 millions d'euros mandatés, c'est-à-dire réellement payés, contre 102 millions en 2022. Toutes les politiques publiques de la ville bénéficieront d'investissements, notamment les espaces publics, la végétalisation, l'éducation, la culture et le patrimoine. Je vous renvoie justement vers la synthèse évoquée tout à l'heure en page 17.

Ces investissements sont réalisés soit à travers des opérations individualisées telles que les rénovations de bâtiments publics ou les groupes scolaires dont nous avons parlé tout à l'heure et qui ouvriront en 2023, soit à travers des enveloppes financières concernant l'éclairage urbain, la végétalisation, l'apaisement des rues, l'achat de terrains notamment en vue de la construction de crèches, ou la production de logement social.

Si nous regardons maintenant les dépenses de fonctionnement, celles-ci devraient atteindre 692 millions d'euros. Vous retrouverez dans le rapport BP la ventilation des dépenses par politique

publique et le détail des projets. La répartition macro est assez stable. 28 % de notre budget de fonctionnement est consacré à l'éducation, 23 % à la culture et au patrimoine. Suivent ensuite la petite enfance avec 11 % puis les espaces publics, la solidarité, la sécurité et le sport notamment.

Je vais les présenter ici en rappelant qu'elles sont mobilisées via la masse salariale, les dépenses directes de la collectivité et les subventions accordées. Le premier levier de la ville de Lyon pour rendre un service public de qualité, c'est l'ensemble de ses agents et de ses agentes. La masse salariale représente 54 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est légèrement plus faible que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants qui est à 59 %. La masse salariale devrait atteindre environ 373 millions d'euros, soit une évolution de 4,6 %. Après retraitement, pour pouvoir comparer de budget à budget, l'évolution est ramenée à 3,2 %. Cette évolution est même ramenée à 1,8 % si on neutralise l'évolution du point d'indice décidée par le gouvernement l'an dernier.

Cette évolution s'explique par la hausse du SMIC et du point d'indice, mais également, pour ne citer que certains points, par :

- une création nette de 75 postes supplémentaires pour accompagner l'ouverture des nouveaux équipements municipaux (écoles, crèches, équipements sportifs, etc.) ;
- le fait d'assurer la reprise en régie des activités périscolaires de huit écoles du 8^e arrondissement ;
- le fait de mettre en place de nouvelles actions, notamment en faveur de la transition écologique, de l'accessibilité, de la santé et de l'hospitalité ;
- le fait d'assurer l'entretien du patrimoine immobilier de la ville.

Nous pouvons citer également le maintien d'une politique active de l'employeur pour valoriser les agents, les agentes et le service public, avec notamment une poursuite des efforts de déprécarisation engagés depuis 2021 et une augmentation des crédits consacrés à la mutuelle santé-prévoyance.

On peut enfin citer un renforcement de la politique d'insertion en faveur des jeunes via une augmentation du nombre d'apprentis, avec un objectif de 90 apprentis en 2023, des services civiques notamment en mairies d'arrondissement, et des stagiaires.

Le deuxième mode d'action, en volume, est celui des charges à caractère général qui représentent 22,6 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit plus de 156 millions d'euros.

Comme indiqué précédemment, cette augmentation très importante s'explique essentiellement par l'explosion des dépenses d'énergie de la ville. Au-delà de ces dépenses non maîtrisables, ces charges à caractère général nous permettent de :

- renforcer également certaines politiques publiques, notamment celle du vivre-ensemble avec la seconde édition du festival Entre Rhône et Saône ou l'organisation de la Coupe du Monde de rugby ;
- renforcer nos politiques publiques au niveau de la transition écologique, de la prospective et de l'évaluation ;
- poursuivre nos efforts en matière de sécurité et de prévention ;
- accompagner la participation des enfants et des communautés éducatives à la végétalisation des cours d'école et de crèche et à l'apaisement des rues, ou encore, entre autres exemples, l'augmentation des ateliers d'été cet été, notamment pour les enfants de 3 à 6 ans.

Enfin, concernant le levier des subventions, les subventions aux personnes de droit public connaissent une augmentation de 16,7 % pour atteindre 18 millions d'euros. Cela résulte essentiellement de l'ajustement de la subvention d'équilibre du CCAS qui augmente de 2,6 millions d'euros afin d'accompagner le CCAS dans la prise en charge de ses dépenses contraintes (dépenses de fluide et de masse salariale également) et le développement de l'action sociale.

Les subventions aux structures de droit privé sont portées à 70 millions d'euros. Les évolutions les plus notables dans les subventions aux personnes de droit privé sont :

- 1,3 million d'euros supplémentaires pour la revalorisation des subventions aux associations gestionnaires de structures de petite enfance compte tenu des charges supportées liées à l'inflation et à l'extension de leur périmètre ;
- 1 million d'euros supplémentaires pour le développement territorial en faveur des centres sociaux, des MJC et pour la mise en place de la maraude sociale sur le secteur Gabriel Péri ;
- 60 000 euros pour le projet de la maison des femmes ;
- le travail de rééquilibrage des subventions à budget quasiment constant au sein des secteurs tels que le sport ou la culture.

J'en profite pour saluer ici le travail réalisé par la Direction des sports avec l'Adjointe, Madame Julie NUBLAT-FAURE, pour déployer l'outil de la budgétisation sensible au genre et rééquilibrer les subventions et actions pour encourager la pratique du sport amateur et professionnel par les femmes. La Direction des espaces verts, le musée des Beaux-Arts, la Mairie du 7^e arrondissement et la commande publique ont également commencé à déployer cet outil pour corriger les déséquilibres qui ressortent dans l'affectation des dépenses publiques entre les hommes et les femmes.

Vous l'aurez compris, ce budget est un budget de responsabilité qui, bien qu'impacté par la crise énergétique et économique, nous permet de mettre en œuvre les politiques attendues par nos concitoyens et nos concitoyennes pour la transition écologique et le bien-vivre à Lyon, tout en préservant nos marges de financement pour l'avenir.

En dehors du financement des dépenses contraintes qui s'imposent à nous, les dépenses plus volontaristes concernent l'enfance, la jeunesse, la culture, l'action sociale et la transition écologique.

Je rappelle en quelques mots :

- le soutien aux institutions culturelles et aux associations gestionnaires de crèches, impactées par l'augmentation du coût de l'énergie et des salaires, pour plus de 2 millions d'euros ;
- 2,6 millions d'euros supplémentaires pour le CCAS ;
- le développement d'éducation populaire et des ateliers d'été ;
- les investissements dans l'accessibilité, les économies d'énergie et des bâtiments moins émetteurs de gaz à effet de serre, et le développement de nouveaux équipements publics.

En agissant dans l'intérêt de tous les Lyonnais et de toutes les Lyonnaises, nous défendons un modèle de société où la bonne gestion s'allie à la nécessaire redistribution pour que chacun et chacune trouve les services et l'organisation nécessaires pour bien vivre en ville tout en limitant son impact sur la biosphère.

Une fois n'est pas coutume, je terminerai mon propos en citant un ministre macroniste, Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique, lors des rencontres de la délégation aux collectivités locales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale le 2 février 2023.

« Le climat est un usurier. Tout ce qui n'est pas fait aujourd'hui coûtera plus cher demain ».

Je compléterais en disant que tout ce qui n'est pas fait aujourd'hui coûtera plus cher demain en dépenses d'investissement et de fonctionnement pour amoindrir les conséquences du dérèglement climatique, mais aussi les inégalités sociales et la désespérance en l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey. Madame GAILLIOUT, vous avez la parole pour dix minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, voici venu le moment du vote de votre budget primitif 2023, et quel budget, puisqu'à vous lire, il est à la fois visionnaire et protecteur. Visionnaire, rien que cela.

Attention, Monsieur le Maire, car l'autosatisfaction peut vous enfermer dans vos certitudes. Elle peut vous rendre sourd aux arguments de votre opposition, sourd aux arguments d'une partie de votre majorité, sourd aux demandes et aux remarques des Lyonnaises et des Lyonnais et des usagers de notre ville, et, au final, sourd aux réalités qui devraient vous inciter à la prudence.

Si les Lyonnais ne partagent pas votre vision, ce n'est pas parce qu'ils sont bêtes et qu'ils ne comprennent pas que vous ne voulez que leur bien. C'est d'abord et avant tout que leurs préoccupations et les problématiques auxquelles ils sont confrontés ont évolué depuis les élections de 2020, tandis que votre vision demeure tristement constante. La réalité s'éloigne chaque jour davantage de la carte sur laquelle vous avez établi votre plan et son obsolescence déconnecte de plus en plus vos actions et prises de position de ce dont ils ont besoin.

Parmi ces besoins figure notamment la lutte contre l'inflation pour conserver des conditions de vie dignes, pour pouvoir se nourrir convenablement à l'heure où la malnutrition gagne du terrain et où de plus en plus de Lyonnaises et de Lyonnais de classe moyenne sombrent dans la précarité.

Ce n'était donc pas le moment d'augmenter les impôts car nombre de Lyonnaises et de Lyonnais, loin des chiffres farfelus sur lesquels vous vous êtes appuyés pour justifier cette hausse, se sont serré la ceinture toute leur vie pour devenir propriétaires de leur logement et ainsi préparer plus sereinement leur avenir. En effet, être propriétaire de son logement permet de plus facilement faire face à la dépendance lorsque le maintien à domicile est possible. Cela permet aussi, dans bien des cas, d'être en mesure de payer les frais importants des EHPAD lorsque le maintien à domicile n'est plus possible.

Cette hausse ne touchera pas seulement de riches bourgeois multipropriétaires et spéculateurs fonciers comme vous avez pu le laisser entendre. Elle touchera aussi et plus fortement des personnes qui auront du mal à faire face à cette hausse cumulée à l'inflation. Là où, par temps calme, une telle décision serait entendable, en temps de crise grave comme celle-ci, elle nous apparaît condamnable.

De plus en plus déconnecté de la réalité, vous persistez donc, renforçant encore la pression mise sur les ménages, mais bon, il ne faudrait quand même pas que la soutenabilité sociale de vos décisions vienne ralentir votre plan pour sauver le climat. Après tout, nous en sommes au dernier mandat pour y parvenir. Ou alors, peut-être en reste-t-il d'autres si l'on considère votre volonté de vous représenter. On ne sait plus trop.

Il serait peut-être dommage de perdre cet effet d'annonce de l'urgence absolue et vitale si pratique pour justifier toutes vos décisions et condamner toute opposition comme climaticide. À trop chercher à ce que Lyon ne soit plus un poids pour la planète, c'est finalement vous qui devenez un poids pour Lyon.

À votre place, nous aurions recherché quelles marges de manœuvre qui étaient à notre disposition pour écarter cette éventualité. Nous aurions recherché de quelle manière il nous était possible de réaliser de nécessaires économies sur notre fonctionnement.

Vous voyez, cher Gautier CHAPUIS, loin de vos déclarations, nous faisons des propositions. Non, Madame la Première Adjointe, ce n'est pas parce que cela a déjà été fait qu'il n'était pas possible de remettre l'ouvrage sur le métier pour identifier de nouvelles marges de progression et d'amélioration, essayer de nouveaux réglages, innover en termes de management et d'organisation.

Votre manque de volonté en ce sens a notamment été très visible dans le cadre de la mission sobriété qui, si elle a permis d'atteindre les 10 % d'objectif en baisse de consommation énergétique, raison de notre soutien à cette initiative, n'a absolument pas permis d'économiser les 20 millions d'euros initialement recherchés.

Pourquoi ? En grande partie parce que l'ensemble des directions de services n'a pas été mis autour de la table pour participer à l'élaboration du plan sobriété qui est par conséquent resté en surface sur bien des aspects. Ces 20 millions d'euros d'économies auraient permis de se passer

de cette hausse des impôts, mais il faut reconnaître que cela aurait nécessité un travail de fond et un réel dialogue social. Or, nous constatons depuis le début de ce mandat, et nous y reviendrons dans le cadre de la délibération sur le COS, que le dialogue social n'est finalement pas votre fort.

Aussi avez-vous opté pour la facilité, celle de l'externalité, celle de transférer la charge financière directement sur les Lyonnaises et les Lyonnais. Non, Madame la Première Adjointe, une augmentation d'impôt en début de mandat pour amorcer une politique n'est pas comparable avec une augmentation en pleine crise alors que les Lyonnaises et les Lyonnais sont touchés de plein fouet par une inflation record. Sur ce sujet, comparaison n'est pas raison.

Alors, tout cela pour quoi ? Tout cela pour poursuivre sur votre lancée, sans analyse et sans remise en question du bien-fondé de certaines de vos actions ou de leur cadre d'exécution, comme c'est le cas notamment du budget participatif dont vous nous expliquez que les projets retenus ont été plébiscités par les Lyonnaises et les Lyonnais. « Plébiscités par les Lyonnais », rien que cela.

Avec :

- plus de 99 % de non-participation et un projet phare qui ne respecte même pas les règles de base dudit budget participatif ;
- aucune réelle évaluation faute de critères, et des méthodes qui ont laissé de côté nombre de celles et ceux qui auraient tout à fait été légitimes pour faire entendre leur voix, faute de prise en compte de leurs spécificités ;
- le non-respect de vos propres règles, une exclusion sociale de la procédure, un manque de transparence sur les différentes étapes du processus ;
- aucun critère d'évaluation.

Moi, j'appelle cela un échec cuisant et pas un plébiscite.

Tout n'est pas noir pour autant et nous pouvons encore, pour l'heure, nous rassurer en constatant que, comme vous ne parvenez pas à atteindre le rythme de croisière que vous espériez en début de mandat, l'endettement de notre ville ne devient pas hors de contrôle et notre autofinancement se maintient à des niveaux acceptables.

Envolés, les 1,2 milliard d'euros de PPI annoncés en grande pompe, puisque cette année encore, vous n'engagez que 154 millions d'euros et que l'an dernier, comme de coutume depuis le début du mandat, vous n'avez réalisé que deux euros engagés sur trois.

C'est finalement bien malgré vous que les voyants restent au vert, puisque vous ne parvenez pas non plus à recruter les 500 agents de plus dont vous nous parliez en début du mandat. Pour l'heure, faute d'attractivité et à cause d'une ambiance pesante, nombre de nos agents quittent notre ville ou nous expriment leur mal-être au quotidien dans des services qu'ils qualifient eux-mêmes de sinistrés. Dire qu'ils sont déçus de constater qu'une majorité plus à gauche sur le papier que la précédente rend plus difficile leur quotidien est un euphémisme.

Bien visibles, en revanche, sont les nouveaux postes que vous ouvrez pour superviser le travail des agents en lieu et place de formations et de promotions internes qui auraient pour intérêt de leur montrer concrètement cet attachement que vous prétendez leur porter. Pour notre part, nous demeurons vigilants quant aux impacts à long terme que vos politiques font subir à notre ville, car la mairie de Lyon est un immense navire et comme tous les immenses navires, il se passe du temps avant que les choix du barreur ne se répercutent concrètement sur la trajectoire donnée.

La baisse drastique du nombre de constructions de logements dans notre ville renforce encore et toujours la pénurie que nous connaissons et oblige toujours plus de Lyonnaises et de Lyonnais à quitter notre ville pour sa périphérie, de plus en plus lointaine. Le bilan écologique de l'étalement urbain qui en résulte est désastreux et freine également les politiques de report modal nécessaires pour diminuer les flux automobiles dans notre agglomération.

S'il est une urgence, c'est donc bien de repenser la densité dans notre ville, de réinterroger votre rapport à la verticalité et à l'aménagement des espaces, car lorsque l'on pense plus largement, on se rend compte que toute non-construction n'est pas forcément une victoire de la nature sur le béton et que toute construction n'appelle pas forcément la destruction du vivant.

Pour conclure néanmoins sur une note plus positive, nous pouvons désormais espérer qu'à l'issue de votre mandat, faute de parvenir à vos fins, la ville de Lyon sera encore en capacité d'innover et de se projeter dans l'avenir en proposant et en finançant de nouvelles politiques et de nouveaux projets. C'est d'ailleurs peut-être parce que vous avez fait ce constat vous-même que vous souhaitez vous représenter.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour dix minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, messieurs les élus, après notre débat d'orientation budgétaire de janvier, vous nous présentez aujourd'hui votre budget primitif 2023. Vous lui prêtez une triple ambition : faire face à la hausse des coûts de l'énergie, protéger et développer le service public, poursuivre le déploiement de vos projets.

Comme souvent depuis le début de ce mandat, les objectifs affichés dans votre communication s'accompagnent de chiffres fracassants. Une fois n'est pas coutume donc, car pour cette édition 2023 du budget, vous annoncez un total d'environ 1 milliard d'euros si l'on ne retire pas les dépenses réelles.

Là aussi, comme souvent depuis votre arrivée, derrière cette première approche se cachent en réalité des travers qu'on ne peut pas ignorer.

L'avantage des rapports financiers qui nous sont présentés, comme le budget primitif ou le compte administratif, est qu'ils nous permettent de dresser un état des lieux précis de votre gestion. En l'occurrence, ce budget primitif 2023 montre que vous ne tirez aucune leçon de vos erreurs accumulées depuis le début du mandat, alors même que depuis 2020 nous n'avons cessé de vous alerter sur les risques du jeu dangereux auquel vous persistez à jouer avec les finances de la ville, alors même que nous n'avons cessé de vous prévenir que le recours à l'impôt deviendrait inéluctable, alors même que de récentes enquêtes vous invitent à une remise en question.

Prenons la section de fonctionnement et ses dépenses notamment. Elles sont supérieures de 63 millions d'euros à celles du budget 2022, avec en particulier des charges de personnel en hausse de 4,5 %.

Certes, il vous faut absorber l'accroissement du coût des fluides et la hausse du point d'indice tout en maintenant une qualité de service public, mais si l'on creuse un peu du côté de votre politique RH, vous prévoyez 75,1 créations nettes de postes pour 2023. De quel type de postes parlons-nous ? Mettons de côté ceux dévolus à la reprise des activités de Léo Lagrange. De l'aveu même de Monsieur BOSETTI en commission finances du 23 février dernier, ces créations seront principalement fléchées sur des profils que nous pourrions définir comme des « sachants » : accompagnateurs de la formation à la transition écologique, juristes, chefs de projet, chargés d'études, et pour couronner le tout, un chef de projet politique de stationnement de surface.

Autant écrire noir sur blanc dans votre présentation du budget « nous recrutons pour faire prévaloir un point de vue militant sur les problématiques de mobilité plutôt que des avis expertisés ».

Ce n'est guère étonnant. Nous avons compris depuis très longtemps que chez vous, la culture militante est bien plus importante que l'expertise technique et scientifique. Le plus dérangeant, dans les orientations de votre politique RH que l'on décèle dans ce budget, c'est l'absence des agents de terrain, ces agents dont nous avons tant besoin notamment dans le secteur de la petite enfance, pour notre police municipale et notre ville de façon générale. Et vous voulez faire croire aux Lyonnaises et aux Lyonnais que vous protégez et développez le service public ?

Continuons à examiner cette section de fonctionnement avec les charges à caractère général. On s'aperçoit que les dépenses cumulées en études et en prestations de service sont programmées à 28 millions d'euros pour 2023. C'est supérieur de près de 10 millions d'euros à ce qui se faisait sous l'ancien mandat.

Ce constat engendre une question. Les augmentations d'impôts que vous allez nous demander de voter juste après, cet effort supplémentaire que vous faites peser sur le portefeuille des Lyonnais, doivent-elles servir à financer le coût de l'énergie et la qualité du service public ou à payer des

militants labellisés « chefs de projet » ainsi que vos prestations de services ? Il vous faudra être très convaincants dans vos explications.

Si l'on se penche maintenant sur la section d'investissement et en particulier les dépenses d'équipement, on voit là aussi que les leçons ne sont pas tirées après trois années de mandat et que vous persistez à ignorer les alertes. Dans votre rapport, mais cela a aussi été répété par Madame HENOCQUE en commission finances, vous assumez vouloir ne réaliser que 60 % de vos investissements. Vous appelez cela de la prudence. Moi, j'y vois surtout des promesses non tenues. Vous vous étiez engagés auprès des Lyonnais à investir comme aucun exécutif auparavant. N'ayons donc pas la mémoire courte.

Pourtant, votre taux de réalisation est de 15 à 30 points inférieur à ce qui se pratiquait sur les trois premières années du mandat précédent. Si l'on compare à d'autres villes de France, c'est le même constat. C'est 17 points en dessous de ce qui se fait à Reims, 38 points en dessous de ce qui se pratique à Paris, 14 points en dessous de ce qui est réalisé à la ville de Marseille.

La montée en puissance que vous aviez promise ne se traduit donc pas dans les dépenses d'équipement prévues, mais même dans les projets envisagés, les priorités nous inquiètent.

Nous saluons bien entendu les crédits fléchés en direction de l'éducation, de la culture ou encore des espaces publics, qui représentent respectivement 22 %, 13 % et 24 % des dépenses 2023 liées au plan d'équipement. En revanche, nous regrettons que la solidarité, l'attractivité ou encore la sécurité constituent les grandes oubliées de ces priorités en matière d'investissements. Ensemble, ces trois domaines ne pèsent qu'à peine 10 % dans les crédits d'équipement 2023.

Les problèmes de tranquillité publique dans notre commune sont-ils réglés ? Allez le dire aux habitants de la place Mazagran ou à ceux de Champvert. Lyon reste-t-elle un territoire qui attire ? Au contraire, je le rappelais en propos liminaire, un solde de 40 fermetures de classes nettes est prévu pour la rentrée 2023 et notre commune a dangereusement dégringolé dans le dernier classement des villes où il fait bon vivre.

Quant aux solidarités, comment peuvent-elles ne représenter qu'à peine 5 % des dépenses prévues pour 2023 par une majorité qui se dit populaire et sociale ? En l'état, vous ne vous donnez pas les marges de manœuvre pour répondre aux enjeux sociaux de notre commune, à l'image de la lutte contre le non-recours. Madame RUNEL le disait elle-même avec beaucoup de justesse dans la presse, près d'un Lyonnais sur cinq ne solliciterait pas les aides auxquelles il a le droit.

En lisant ce budget primitif, nous avons donc dû mal à voir où se situe la grande métamorphose annoncée, la grande révolution qui devait transformer Lyon, ce d'autant plus que la majorité des projets mis en exergue et vantés dans ce rapport ne sont pas le fruit de votre action, et vous le savez pertinemment. Parmi les 17 principales opérations d'investissement que vous listez en page 52 de votre rapport, l'essentiel a été initié par vos prédécesseurs, mais nous n'avons aucune difficulté à vous léguer cet héritage et nous sommes même plutôt fiers que vous fassiez vôtres ces projets et actions.

En revanche, nous espérons que vous fassiez également vôtre une gestion prudente et responsable des finances communales, afin d'éviter d'avoir de nouveau recours à l'impôt pour pallier vos défaillances.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, c'est à vous pour douze minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je disais en propos liminaire que les Lyonnais n'en pouvaient plus que rien dans leur vie quotidienne ne s'améliore jamais, de voir leur ville dégringoler, de voir leur ville ne faire la Une de la presse que pour être raillée. À la lecture de ce budget primitif 2023, on ne voit pas par quel miracle la tendance s'inverserait.

Alors, vous essayez de conjurer le sort en nous présentant au début de votre rapport tout un tas de classements où Lyon figure en bonne place. C'est amusant, car en parlant des majorités précédentes, Madame PERRIN-GILBERT dénonçait en juillet 2020 « la fierté des classements ou

des palmarès », suivie quelques mois plus tard par Monsieur BOSETTI regrettant « la course à la concurrence des classements internationaux » en janvier 2021, pour qu'il finisse par s'indigner en juillet 2021 de « l'obsession des classements internationaux ». Pour des adeptes de la transparence, vous avez une approche très sélective de ces classements.

Où est donc celui du JDD du 25 février 2023 dans lequel Lyon figure au 77^e rang des villes et villages où il fait bon vivre, perdant ainsi 14 places en un an et 21 places en deux ans ? Où est donc le classement TomTom où nous montons sur le podium tricolore et qui nous reconnaît comme la 53^e ville la plus embouteillée au monde, avec 83 heures passées dans les embouteillages ? Nous sommes devant Washington, Istanbul et même Bangkok, 50 places devant Marseille.

Il n'est pas certain que les 10 secondes gagnées en moyenne par rapport au précédent classement soient de nature à contenter nos administrés d'autant que nous sommes bien persuadés que l'activisme de Monsieur BAGNON dans sa croisade anti-voitures ne va pas améliorer les choses.

Notre ville est sur le podium des villes les plus dangereuses de France selon le ministère de l'Intérieur. Comme je le disais l'an dernier pour la présentation du budget primitif 2022, votre majorité est hors-sol par rapport aux préoccupations quotidiennes des Lyonnais.

C'est une majorité hors-sol et tout entière à ses obsessions sur le genre, dans le profil socioéconomique de notre ville que vous nous présentez en page 10 de votre rapport, où dans le descriptif de la population et de sa structure par âge, vous éliminez 47 % des Lyonnais, les hommes, en page 10, tout en haut à gauche.

Alors, je sais bien que nous sommes au lendemain du 8 mars, mais de là à évacuer 246 000 habitants de notre ville, quand même, vous poussez le bouchon un peu loin. On pourrait se dire que c'est un loupé, une erreur d'inattention qui peut arriver à tout le monde, mais nous croyons que c'est plus profond et que cela illustre votre conduite des affaires de la ville.

Regardez le nombre de postes que vous créez cette année. On trouve dans ce même rapport trois chiffres différents pour finalement aboutir à un quatrième chiffre dans le compte rendu de la commission suite à notre interrogation. En page 3, dans l'édito, Madame HENOCQUE nous parle d'abord de 70 postes. Quand on fait remarquer ce delta, pour se justifier, Madame HENOCQUE nous rappelle qu'elle pratique l'arrondi. Madame, vous êtes Adjointe aux finances, et on ne peut faire un budget avec une succession d'arrondis.

Ensuite, ce sont 50 postes en page 45, puis 48,1 postes en page 46. Enfin, ce sont 48,3 postes après la tenue de la commission. Nous sommes dans la troisième ville de France et franchement, cela confine à l'amateurisme. Je note d'ailleurs que dans l'espace élu, le rapport n'était même pas annexé.

Avant de créer des postes, ce que nous aimerions, c'est que vous remplissiez ceux qui existent déjà. Je ne peux m'empêcher d'évoquer la question des policiers municipaux. Quand dans vos documents budgétaires nous prenons l'état du personnel au 1^{er} janvier 2023, c'est un déficit de 76 policiers municipaux, le plus fort depuis 2019. Si je me réfère à ce que vous nous avez communiqué au 28 février, il y avait encore 74 agents manquants.

Je ne nie pas la difficulté de recrutement et c'est un sujet que nous avons encore abordé lundi dernier lors de notre mission d'information et d'évaluation sur la sécurité, mais je ne peux m'empêcher de revenir sur la question que je me pose depuis le début de ce mandat. Pourquoi donc avoir voulu créer 15 postes de policiers municipaux dès votre arrivée ? Là encore, vous êtes dans l'affichage et la communication.

La vraie bonne communication pour notre police municipale, c'est que nos agents se sentent reconnus et soutenus par vous et par votre exécutif. Cela participerait à l'attractivité de notre police municipale et contribuerait au recrutement de nouveaux policiers. Prenons l'exemple des caméras de vidéosurveillance sur l'espace public. Pour vous et votre majorité, c'est bien quand elles permettent d'arrêter des militants d'extrême droite ou de faire la chasse aux automobilistes, mais — je force un peu le trait —, c'est mal autrement.

Alors que les services de l'État vous demandent des caméras supplémentaires, que nos policiers déplorent des zones « sans » comme le 4^e arrondissement, par exemple, et que sur d'autres quartiers on voit que le besoin se fait sentir comme à Champvert dans le 5^e arrondissement ou place Mazagran dans le 7^e arrondissement, vous avez récemment installé une seconde caméra nomade. Où est donc passé le fameux audit sur la vidéosurveillance initié dès août 2020 et qui, après moult péripéties, devait être présenté le mois dernier ?

Faut-il voir un indice avec une ligne de 80 000 euros pour la location et le déplacement de neuf caméras supplémentaires ?

J'ai particulièrement apprécié, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la sécurité, d'apprendre par l'intermédiaire du budget que vous mettiez fin au dispositif de fermeture nocturne de la rue Edouard Herriot.

À l'heure où nos concitoyens doivent se serrer la ceinture, ce budget est marqué par une hausse déraisonnable de la fiscalité. Vous augmentez les impôts de 9 % et avec la réévaluation des bases de l'État, ce sont 48,2 millions d'euros supplémentaires que vous allez piocher dans la poche des Lyonnais. Cette hausse des impôts n'est pas la première puisque vous avez déjà sévi avec la surtaxe sur les résidences secondaires.

Il est certain que vos dépenses progressent : +3,1 %. Il y a certes les fluides, mais aussi votre politique de ressources humaines ainsi qu'une certaine propension à distribuer des subventions. Quel levier commode que celui de la fiscalité. Il vous permet d'engranger une hausse de vos recettes de 8,4 %. Une démarche rationnelle et soucieuse de préserver l'avenir aurait été de faire une revue de détail de l'ensemble de nos dépenses et de les adapter ensuite, mais nous avons le sentiment que cette démarche vous est étrangère et c'est bien dommage.

Je dis un mot sur les subventions, car je sais certains toujours prompts ici à regarder ce qu'il se passe chez le voisin, notamment plus au sud de la commune. Vous décidez de relever de 150 000 euros la subvention au Conservatoire régional de musique pour faire face aux hausses du point d'indice et du SMIC qui affectent les charges de personnel, mais vous l'aviez baissée de 300 000 euros l'an dernier. Cela fait donc, en cumulé sur deux ans, 450 000 euros de diminution pour cette structure.

Au dernier conseil, notre collègue, Denis BROLIQUIER, avait évoqué le cas du GRAME et plus spécialement celui de l'Association des Grands Concerts de Lyon qui voyait sa subvention passer de 100 000 euros à 40 000 euros. Là, nous avons eu droit à une réponse de votre adjointe qui nous a indiqué, avec un ton très assuré balayant d'un revers de main le travail réalisé avec beaucoup d'approximation pour ne pas dire de fausseté, que cette association ne respectait pas vraiment ses obligations et qu'elle méritait en quelque sorte une punition.

Je crois que la vérité est quelque peu différente. Cette association vous a écrit, Monsieur le Maire, pour vous en faire part. Nous espérons que vous aurez pu prendre connaissance de ce courrier et qu'il n'a pas directement été orienté vers l'adjointe qui, compte tenu de ce que je viens d'évoquer, n'en fera pas grand-chose.

Nous pourrions continuer sur ce thème des subventions ou des marchés de prestations qui nous laissent songeurs. Prenons le cas des conseils d'arrondissement des enfants, pour lesquels vous inscrivez 308 000 euros à ce budget avec cinq marchés passés pour 153 000 euros. Une autre solution aurait été d'impliquer vos élus, comme dans le 2^e arrondissement ou le 6^e arrondissement, plutôt que d'avoir recours à un cabinet pour encadrer les enfants, car c'est comme si vous créiez six postes d'agent de catégorie B.

Effectivement, vous pouvez afficher un ratio d'épargne que d'aucuns pourraient nous envier, mais c'est surtout grâce à votre action sur la tirelire fiscale. Quant à l'investissement, vous affichez cette année 154 millions d'euros. En 2021, vous promettiez d'investir 149 millions d'euros pour en réaliser seulement 92 millions, un petit delta de 57 millions d'euros.

En 2022, rebelote, vous promettiez 152 millions d'euros. Nous allons attendre votre compte administratif pour en être certains, mais la réalisation est déjà annoncée à 102 millions d'euros,

soit un différentiel de 50 millions. Vous nous dites déjà qu'avec ces 154 millions d'euros inscrits pour 2023, vous ne ferez que 120 à 130 millions d'euros.

Nous savons bien que réaliser 100 % de ce qu'on a inscrit est très improbable, mais entre faire miroiter aux Lyonnais un plan d'investissement sur le mandat de 1,2 milliard d'euros et n'en réaliser que 60 %, cela nous apparaît comme une absence de sérieux budgétaire.

C'est d'ailleurs cette faiblesse de l'investissement qui vous permet de ne pas alourdir notre dette dans les proportions que vous envisagiez en début de mandat.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les remarques que nous souhaitons faire sur votre projet de budget contre lequel nous voterons, bien évidemment. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour dix minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Mes chers collègues, au fond, il y aurait presque un peu de Michel Houellebecq dans le récit budgétaire de nos oppositions. On pourrait croire avec vous à « La possibilité d'une île ». Nous avons un continent ébranlé par la crise, une inflation galopante, un pays aux équilibres économiques bouleversés, et la ville de Lyon serait préservée de tout cela. Nous pourrions continuer au fil de l'eau, à budget constant, comme si de rien n'était.

« E pur, si muove ». « Et pourtant, elle tourne », nous disait Galilée. Oui, chers collègues, la terre tourne, et il s'en est passé des choses depuis un an. Une guerre est passée par là, déstabilisant les économies du continent. Les prix de l'énergie ont explosé, avec 160 % d'augmentation, soit 32 millions d'euros supplémentaires dans le budget de la ville de Lyon. Les prix des matériaux, de l'alimentation, des prestations, des assurances, se sont envolés, tout comme les taux d'intérêt. Les agents publics ont été revalorisés, et j'ai envie de dire qu'il était temps. Cela représente 10 millions d'euros de plus dans le budget communal pour le seul point d'indice.

Tout cela revient à plusieurs dizaines de millions d'euros à mobiliser pour garantir la continuité du service public, protéger nos concitoyens de la crise et pouvoir prendre soin des plus fragiles.

Alors, faire croire que l'on peut faire autant avec moins, avec beaucoup moins, c'est mentir aux Lyonnais, et c'est au fond se mentir à soi-même. Votre recommandation, qui ne dit pas son nom, s'appelle l'austérité.

Cela revient à supprimer des politiques publiques, à fermer des équipements — et des collectivités ont fait ce choix —, à dégrader la qualité du service public ou à augmenter des tarifs en pleine crise. C'est au mieux de l'inaction, au pire du renoncement. De tout cela, mes chers collègues, nous n'en voulons pas.

Madame la Première Adjointe, et nous l'en remercions, nous a proposé une projection budgétaire équilibrée qui nous garantit une action publique forte, une épargne brute préservée et une fiscalité raisonnable au regard des autres grandes métropoles.

Nous tenons le cap que nous nous étions fixé sur les services publics du quotidien. Ce sont quatre groupes scolaires qui sortiront de terre cette année avec Maathai, Brazier, Kahlo et Hepburn. Cela a été rappelé tout à l'heure. Ce sont aussi trois crèches qui verront le jour à Confluence, à Mandela et sur le quai Arloing. Le gros projet de l'îlot Kennedy dans le 8^e arrondissement est lancé. Nous concrétiserons aussi l'EHPAD public de la Sarra.

Nous poursuivons par ailleurs le rattrapage de la dette patrimoniale, de la dette énergétique, de la dette d'accessibilité, en somme, ce que les élus « triple A » d'hier, bons gestionnaires de l'époque, nous font payer plein pot aujourd'hui. Des postes d'ingénieurs et de techniciens seront créés pour piloter le plan sobriété énergétique, pour avancer sur le photovoltaïque, pour accélérer sur l'agenda d'accessibilité programmée ou encore pour conforter le portage d'une PPI que nous voulons ambitieuse.

Dans ce budget, nous continuons de porter nos efforts en faveur de la ville apaisée avec de nouvelles zones de partage, avec les « Rues des enfants », les Voies Lyonnaises, des plantations plus nombreuses dans nos rues comme dans nos cours d'école et de crèche.

Nous préservons aussi les Lyonnaises et les Lyonnais en maintenant inchangés les tarifs des principaux services publics du quotidien. Je pense bien sûr au tarif de la cantine qui a été gelé, malgré l'explosion du coût des denrées, et que certaines familles paient au prix fort dans d'autres communes.

Dans ce budget enfin, nous travaillons encore sur l'attractivité du service public, tant les collectivités sont frappées partout en France par des difficultés de recrutement. Nous mettrons l'accent sur les déroulés de carrière, la formation professionnelle et la politique sociale après nos revalorisations salariales opérées en 2022.

Mes chers collègues, j'ai la faiblesse de penser que nos oppositions peuvent d'ailleurs partager un grand nombre d'actions que nous portons dans ce budget.

Alors, qu'est-ce qui nous différencie ? Eh bien, je crois qu'il s'agit d'une forme de névrose budgétaire, de votre aversion des dépenses de fonctionnement héritée de la petite musique « moins de dépenses publiques ». En somme, vous nous parlez dans toutes vos interventions du coût du service public là où nous préférons parler de la valeur du service public.

Monsieur CUCHERAT, Monsieur OLIVER, il semblerait qu'il n'y ait guère que l'investissement qui trouverait grâce à vos yeux. Pourtant, vous savez que la qualité de vie ne se jauge pas dans une ville au nombre de grues, à la seule section d'investissement, mais bien aussi à ses services à la population et donc à ses professionnels, agents de l'éducation, de la culture, de l'action sociale, de la sécurité, du cadre de vie.

Nous savons que par ailleurs, les efforts d'investissement d'aujourd'hui se paieront demain en fluides, en personnel, en maintenance, en entretien, et donc en fonctionnement. Il semble que cela, vous voudriez l'ignorer.

Il n'y a pas de dépense honteuse.

Dans un article très récent de la Gazette des Communes intitulé « Les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas sale », Daniel FLORENTIN, chercheur à l'École des mines de Paris, nous explique, je le cite, qu'« investir dans la transition écologique, c'est investir dans de nombreux postes dans les collectivités. Avoir une transition écologique ambitieuse passera nécessairement par un investissement dans la ressource humaine qui, dans la comptabilité, reste bien en dépense de fonctionnement. C'est un changement complet de philosophie dans ce qui a été pratiqué depuis une quinzaine d'années ».

Dans cette logique, l'Institut de l'économie pour le climat évoque 30 000 nouveaux postes dédiés à l'environnement dans les collectivités d'ici à 2025, car les enjeux écologiques nous imposent désormais de moins penser en termes d'équipements neufs qu'en termes de rénovation, de réhabilitation et de pilotage de nouvelles politiques publiques en matière de climat.

Depuis le début du mandat et à travers ce nouveau budget 2023, nous avons déjà programmé à Lyon la création d'une trentaine de postes autour de cette question de l'environnement, positionnés à la mission transition écologique ou dans les différentes directions de la ville. Nous nous attelons ainsi à relever le défi d'une ville qui soit climatiquement neutre à l'horizon 2030.

Mes chers collègues, c'est donc bien plus que le budget 2023 que nous vous proposons aujourd'hui d'adopter, c'est aussi le budget des générations qui viennent.

Chère Audrey, au nom des trois groupes de la majorité, nous voterons favorablement ce budget.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Madame HENOCQUE, je vous cède la parole pour revenir sur quelques points.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Merci de vos prises de parole.

Je suis assez inquiète parce que je vois les trois groupes Progressistes et Républicains, Pour Lyon, ainsi que Droite, Centre et Indépendants, dire des choses fausses. C'est une petite musique qui met le doute. C'est encore la politique de la désinformation parce qu'il y a beaucoup de choses fausses, fausses et fausses.

Je vais revenir sur trois points. Premièrement, c'est faux sur l'investissement. D'ailleurs, il est faux que le document n'était pas disponible. Le rapport BP était dans « documents complémentaires » dans l'espace élus et vous en aviez bien pris connaissance pour la commission vu toutes les questions précises que vous avez posées. J'en veux pour preuve les calculs de postes que vous avez essayé de nous expliquer sans beaucoup de succès, j'ai l'impression.

En page 17 de la plaquette de synthèse, on voit l'investissement et on voit qu'il y a toujours depuis 2015 — et nous aurions pu remonter plus loin — un écart entre l'engagement et le réalisé. C'est ce que l'on appelle les AP/CP. Certains m'avaient raillée en début de mandat d'avoir suivi une formation sur le budget. Je crois qu'il serait nécessaire que certains la suivent également parce qu'il y a toujours un écart entre les autorisations d'engagement.

Si je prends l'année 2015, c'était 135 millions qui avaient été inscrits pour des crédits de paiement réalisés de 103 millions d'euros. Il y a toujours ce décalage, sinon ce n'est pas possible. On doit ouvrir des enveloppes plus importantes et ensuite on fait les travaux et on paie ce que l'on doit en fin d'année, certaines dépenses n'étant payées qu'en janvier.

Quant à Monsieur CUCHERAT qui nous indique que nos dépenses sont plus faibles que celles du début de mandat 2015-2016, c'était quand même le troisième mandat de Monsieur COLLOMB, je dois le rappeler, donc nous n'étions pas au début d'un projet comme c'est le cas pour nous, et les dépenses n'étaient pas si importantes puisqu'elles étaient de 103 millions, 95 millions par an, et même une année, en 2018, pourtant en cœur de mandat, à 85 millions d'euros seulement de paiement.

C'est notamment l'année où l'ancienne majorité s'est rendu compte qu'il n'y avait plus de place pour les enfants et qu'on devait les mettre dans des écoles temporaires dans les parcs. Il y a eu un petit coup de panique et de nouveau de l'engagement dans les écoles, qu'en effet nous avons terminé de construire en faisant quand même changer les programmes.

On entend toujours cette musique, conseil municipal après conseil municipal, sur la différence entre ce que nous engageons et ce que nous réalisons en termes de crédits de paiement, mais en fait, on est bien sur une augmentation régulière entre 2021, 2022 et 2023.

Le deuxième mensonge, c'est celui sur l'impression qu'il y aurait des marges de manœuvre cachées dans les services. Non, il n'y a pas de trésor caché dans les services. Quand on fait des plans de marge de manœuvre, en fait cela a un autre mot. C'est l'austérité. On contraint les agents. Là où il y avait trois agents, on n'en met que deux. Cela fait justement partir les agents. Après, on se demande pourquoi on a du mal à recruter dans la fonction publique, parce qu'on paie des années et des années de politiques néolibérales qui ont créé ce qu'on appelle un « fonctionnaire bashing ». Résultat, les gens aujourd'hui n'ont plus envie de venir travailler dans la fonction publique.

Nous, au contraire, nous essayons de recruter sur des postes importants, des postes qui permettent de prendre en compte le dérèglement climatique. Vos propos, Monsieur CUCHERAT, étaient très offensants pour les agents, en traitant certains agents de militants parce qu'ils sont par exemple en charge de la rénovation thermique des bâtiments ou de la végétalisation de la ville.

Non, la transition écologique n'est pas un sujet militant, c'est un sujet scientifique et nous nous attelons justement avec Monsieur BOSETTI à faire que le CNFPT, qui forme les agents, soit capable de former à l'achat durable, à la transition écologique et à tous ces sujets qui sont aujourd'hui nécessaires pour vivre dans la société et qui ne sont pas une histoire de militants.

Nous essayons de recruter sur les postes essentiels. Il n'y a pas que les postes de cadre, vous savez. Il y a l'effort que nous faisons pour recruter des policiers, des agents de crèche. Là-dessus nous ne sommes pas aidés par la Région qui n'ouvre pas de concours pour la petite enfance.

Malgré tout, dans ce budget de responsabilité, vous trouverez une augmentation à la fois du budget pour pouvoir faire du recrutement et se faire accompagner parfois lorsque c'est nécessaire, et également une augmentation des budgets de formation parce qu'il faut pouvoir former pour avoir des agents compétents et pouvoir continuer à recruter.

Enfin, sur ces questions de marge de manœuvre, quand on fait des réajustements, vous n'êtes pas contents. C'est vraiment démagogique parce qu'il faut toujours faire des économies et quand on en propose au niveau de la culture ou au niveau du sport professionnel, c'est toujours un refus de la part des groupes d'opposition.

Enfin, le troisième mensonge est celui du social parce que nous sommes une majorité qui met en œuvre la transition écologique, mais qui met aussi en œuvre le soutien aux plus démunis, contrairement à ce que vous dites. J'en veux pour preuve les 2,6 millions d'euros d'augmentation du CCAS, qui sont quand même sans précédent, à la fois pour l'aider à faire face à la crise de l'inflation et du coût du personnel, mais aussi pour développer de l'action sociale.

J'en veux pour preuve également les autres dépenses que nous faisons notamment dans l'éducation populaire. Les enfants qui bénéficient des propositions qui sont faites dans les ateliers d'été ou tout au long de l'année, ce sont souvent des enfants qui sont dans une situation sociale qui peut être précaire, mais pas que, parce que contrairement à la petite musique que vous chantez, on vit bien à Lyon, on est bien à Lyon. Les parents et les enfants sont ravis de pouvoir bénéficier des activités proposées par les MJC, par les équipements sportifs et par nos écoles, notamment.

Voilà ce que je pouvais répondre pour vous montrer, au contraire, que nous essayons d'affronter les sujets qui sont face à nous de manière sérieuse et responsable.

M. LE MAIRE : Merci, Madame HENOCQUE. Vous avez une minute, Monsieur OLIVER.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Je pense que nous avons le droit de ne pas être d'accord, vous avez le droit de ne pas partager les avis qui sont les nôtres, mais il faut arrêter d'employer les termes « criminels » ou « mensonge ». Honnêtement, c'est notre point de vue.

Nous considérons que le problème, pour recruter des fonctionnaires ici à Lyon, vient du fait que c'est trop contraignant de pouvoir trouver un logement, de pouvoir se déplacer. Il y a des problèmes de sécurité. Vous avez le droit d'avoir votre point de vue, mais ne dites pas que l'opposition ment systématiquement.

Vous nous dites « on part sur un nouveau mandat ». Je rappelle que les écologistes étaient présents depuis 2001 dans la majorité avec Monsieur COLLOMB, donc vous ne débarquez pas non plus de nulle part.

Vraiment, j'insiste sur les mots que vous utilisez par rapport à cela. On a le droit de ne pas être d'accord, cela fait partie de notre assemblée, mais attention à ne pas dire « mensonge » parce que c'est notre point de vue et nous le défendons toujours.

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2341 Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2023

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le suivant par rapport, je cède de nouveau la parole à Madame HENOCQUE.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la délibération sur la fiscalité. La délibération vous rappelle que depuis la dernière réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la ville de Lyon est composé uniquement de trois taxes directes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communale et métropolitaine réunies ;
- la taxe d'habitation, qui est réduite dorénavant aux seules résidences secondaires ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette délibération vous rappelle les taux. Nous ne proposons pas de modification sur deux types de taxes, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui reste à 22,15 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui reste à 19,97 %. Par contre, nous proposons une augmentation de 9 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui porte donc le taux à 31,89 %.

Je rappelle, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, que nous avons fait le choix de faire porter l'augmentation d'impôt sur la taxe foncière parce que c'est de toute façon la seule taxe sur laquelle la ville a dorénavant la main, même si elle ne touche en effet que les propriétaires fonciers et que, malgré cette augmentation, nous restons environ 10 points en dessous de la moyenne des villes de plus de 200 000 habitants, qui est à plus de 40 %.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame HENOCQUE. Monsieur CUCHERAT c'est à vous pour six minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Il y a un point sur lequel je pense que nous pouvons tomber d'accord, Madame HENOCQUE. Quand c'est bien c'est grâce à vous, et tout ce qui ne va pas, c'est la faute des autres. Je pense qu'il n'y a pas débat là-dessus, nous sommes d'accord. Votre seule base argumentaire, et Pierre OLIVER l'a indiqué, c'est de dire que nous mentons alors que nous avons quand même, il me semble, des interventions qui sont argumentées et illustrées d'un certain nombre de chiffres. C'est évidemment regrettable.

Nous allons revenir à cette délibération, qui est pour le coup très factuelle et qui ne peut pas être soumise à interprétation. Si je prends la parole sur cette délibération consacrée à la fiscalité, c'est évidemment parce qu'elle mérite selon nous quelques éclaircissements, mais aussi et surtout parce qu'elle accredit malheureusement nos incessantes mises en garde depuis le début de ce mandat.

Ici même au sein de cette assemblée, il y a deux ans, nous disions ceci et je le répète une énième fois. « Nous craignons pour notre ville que votre optimisme d'aujourd'hui soit de courte durée et qu'au final vous ne soyez contraints, dans quelque temps, de faire appel très fortement aux contribuables tout en étant obligés de réduire fortement vos ambitions sur le plan des dépenses d'équipement ».

Nous y sommes donc.

Dans ce rapport, Monsieur le Maire, vous concrétisez donc une décision prise depuis plusieurs mois, celle d'augmenter de 9 % la taxe foncière qui, rappelons-le, connaît en plus une hausse de 7,1 points en raison de son indexation sur l'inflation.

Alors, comme à votre habitude, vous attaquerez vos prédécesseurs pour mieux éviter de parler de vos responsabilités. Vous me direz que les anciennes équipes, elles aussi, augmentaient les impôts, mais ces hausses étaient annoncées, faites en début de mandat en toute transparence et de façon à garantir une gestion prudente.

La vôtre arrive quant à elle à mi-mandat alors que vous aviez affirmé jusqu'ici qu'il n'y aurait pas de hausse de la fiscalité. C'est pourquoi cet exécutif doit aux Lyonnaises et aux Lyonnais une explication honnête, claire et assumée sur les véritables raisons qui le poussent à augmenter les impôts.

Certes, vous avez dit et répété que cette augmentation était nécessaire pour faire face à la crise énergétique et protéger le service public. Pourtant, en l'état, et tant que les précisions qui s'imposent n'auront pas été apportées, nous considérerons que cette majorité fait surtout payer aux habitants de cette ville le prix de sa mauvaise gestion.

Quels sont les faits ? Vos dépenses en prestations de service et en études diverses sont programmées à 28 millions d'euros pour 2023, quand l'ancienne mandature y consacrait 21 millions d'euros en 2019, soit un surcoût de 7 millions d'euros.

Vos dépenses de personnel pour recruter en particulier des « sachants » — et je n'ai pas la même définition que vous — font un bond de 33 millions d'euros par rapport à 2019.

Comme l'a admis Madame HENOCQUE en commission des finances, la remontée des taux alourdit le poids des intérêts de la dette sur les dépenses de fonctionnement, avec un surcoût d'environ 2 millions d'euros. Nous vous avons pourtant averti dès le début du mandat quand vous aviez annoncé et pleinement assumé un endettement conséquent. Nous vous avons prévenu qu'en cas de retournement conjoncturel, la gestion de cette dette serait de plus en plus difficile à tenir, mais vous n'avez rien voulu entendre.

Résumons donc toutes ces dépenses que vous auriez pu beaucoup mieux calibrer. $33 + 7 + 2$ font 42 millions d'euros. Voilà le coût estimé a minima de votre mauvaise gestion pour 2023, 42 millions d'euros.

Dès lors, que penser quand cette majorité, à travers les voix de Monsieur GODINOT, de Madame HENOCQUE ou de Monsieur le Maire, annonce que la facture énergétique fera un bond de 36 millions d'euros en 2023 et qu'elle justifie l'augmentation des impôts ?

Eh bien, je considère que cette même majorité, si elle avait agi en responsabilité comme son opposition l'invitait à le faire dès son arrivée aux affaires, aurait eu les moyens de faire face. Je considère également que l'augmentation des impôts est bien plus corrélée à votre mauvaise gestion des finances publiques qu'à la crise énergétique. Je considère enfin que cet exécutif estime le pouvoir d'achat des Lyonnais secondaire par rapport à son agenda politique et idéologique, alors même que nos habitants vivent une période d'inflation qui percute considérablement leur quotidien.

Nous sommes donc totalement opposés à cette augmentation de la fiscalité qui prend de court les Lyonnais. Évidemment, nous voterons contre cette délibération car nous considérons que vous faites payer aux Lyonnais le prix de votre mauvaise gestion et de votre irresponsabilité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame de MONTILLE, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme de MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe aux finances, mes chers collègues, nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de nous exprimer sur le sujet de la hausse de la taxe foncière. Permettez-moi de revenir à nouveau dessus.

Je souhaite expliquer en préambule à ceux qui nous écoutent sur les bancs derrière moi ou grâce à la retransmission que notre engagement au service des Lyonnais en tant qu'élus de l'opposition, et demain peut-être de la majorité — qui sait ? — a pour seul objectif de vouloir améliorer la qualité de vie de tous les Lyonnais, celle du service public, de dynamiser notre ville, et j'ose le dire, même si je sais que vous vous interdisez l'usage de ce gros mot, d'améliorer l'attractivité de notre ville. Là est notre engagement.

Permettez-moi un petit aparté d'ailleurs à propos d'attractivité pour vous partager ma consternation voire ma tristesse suite à votre intervention télévisée il y a quelques jours sur une chaîne nationale. Vous expliquiez à une heure de grande audience que Lyon est minée par les

associations d'extrême droite. Il aurait été moins partisan, moins militant et donc plus objectif et plus audible d'également mentionner les associations d'extrême gauche dont les tags anti-police et anarchistes salissent les murs de notre ville jusqu'à la place Bellecour et ce depuis plus d'un mois sans aucune action de votre part.

Sans nier la présence regrettable d'activistes, en vous livrant à un tel exercice, permettez-moi de vous dire que vous n'êtes vraiment pas un ambassadeur pour notre ville, Monsieur le Maire. Ce que vous avez fait à travers cet exercice de pure communication vient littéralement ruiner les efforts de tous ceux qui savent se mettre au service de tous les habitants de notre ville pour en sublimer l'image.

Aparté fait, je reviens à la gestion financière de notre ville qui nous intéresse ici, sur cette délibération. Vous savez, ce n'est un secret pour personne qu'une gestion rigoureuse, protectrice et performante est une priorité. En tant que groupe d'opposition, notre rôle est d'être les garants de la bonne utilisation de l'argent public. C'est tout. Nous ne parlons pas d'austérité, Monsieur BOSETTI. Nous sommes juste là pour être les garants de la bonne gestion et de la bonne utilisation de l'argent public.

Nous vous avons mis en garde au début du mandat sur de potentielles hausses d'impôts. La gestion des deniers publics appelle à la responsabilité et lorsque l'on démarre un mandat, on se doit d'être prévoyant. C'est la raison pour laquelle lorsque des délibérations nous sont présentées, nous sommes, pour la très grande majorité des fois, favorables aux demandes de subventions, mais parfois nous élevons la voix si les subventions octroyées nous apparaissent inadaptées ou hors du champ de l'action municipale.

Vous savez que nous sommes opposés aux augmentations d'impôts non pas par idéologie, mais parce que la réalité est là. Avec 45,2 % de taux de prélèvement obligatoire en 2022, nous avons atteint un record au niveau national. Ajoutez à cela un contexte difficile de tensions dans notre pays, de baisse du pouvoir d'achat, de hausse des coûts de l'énergie.

Après avoir augmenté l'impôt sur les résidences secondaires au maximum autorisé par la loi, soit une surtaxe de 60 % en 2021, vous imposez ici une nouvelle hausse de 9 %, portant alors le taux de taxe foncière à 31,89 %. Cette augmentation entraîne ainsi une hausse de plus de 48 millions d'euros, qui seront une fois de plus payés par les Lyonnais. Votre justification médiatique est la hausse des fluides, mais celle-ci est de 30 millions, pas de 48 millions d'euros. Il y a donc 18 millions d'euros de différence. Certains pourraient parler de magot, de pactole, de butin ou de cagnotte. Nous préférons ce terme qui vous est cher et qualifions cela de superprofit.

Vous qui nous parlez souvent de sobriété, peut-être avez-vous des idées de sobriété fiscale à nous proposer afin de protéger les contribuables lyonnais d'une potentielle troisième ou quatrième augmentation d'impôt sur le mandat.

Ma question est donc la suivante. Quels sont les domaines d'action sur lesquels vous avez l'intention d'optimiser l'action municipale afin de pouvoir réaliser des économies qui nous donneront des marges de manœuvre nécessaires pour ne pas recourir à nouveau à des hausses d'impôts à Lyon ?

En attendant une réponse à cette interrogation, nous voterons évidemment contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : La parole est à Madame HENOCQUE pour revenir sur certains points évoqués.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci. Tout d'abord, nous avons de nouveau une illustration, quand je parle de mensonge. Je vais donner une illustration. Je pense que vous confondez quand vous parlez du fait que vous avez peut-être mis en garde en début de mandat sur un risque d'augmentation de l'endettement.

Nous avons d'ailleurs dit que nous aurions recours à l'endettement si c'était nécessaire, et je l'ai rappelé dans la citation de Monsieur BECHU tout à l'heure. Maintenant, le gouvernement

encourage les collectivités à faire de l'endettement parce qu'il vaut mieux s'endetter aujourd'hui pour faire les investissements de demain que payer plus cher demain.

Toujours est-il que pour l'instant la ville de Lyon s'est désendettée. Entre 2021 et 2022, nous avons remboursé 40 millions d'euros de vieux emprunts et nous avons réemprunté 20 millions d'euros. Le différentiel, c'est qu'en fait nous nous sommes désendettés de 20 millions d'euros.

L'augmentation des taux a donc en effet un impact sur les frais financiers qui se renchérissent, mais ce n'est pas du fait d'avoir augmenté l'emprunt, même au contraire. La partie variable de l'emprunt qui est soumise à ces évolutions de taux a diminué. On retrouve tout cela dans le détail du rapport BP. Nous nous sommes donc désendettés pour l'instant, ce qui donne des marges positives pour l'avenir. Puisque vous aimez bien les marges de manœuvre, nous en avons à la ville de Lyon.

Pour revenir sur la taxe foncière, en effet elle augmente d'un côté de 7 % de manière automatique, en tout cas c'est décidé par la loi de finances, mais c'est proportionnel à l'augmentation de l'inflation. La recette supplémentaire d'environ 21 millions d'euros nous permet de financer les dépenses supplémentaires que nous avons du fait de l'inflation. Il y a une inflation pour les recettes, une inflation pour les dépenses. En effet, nous avons toute une série de dépenses qui vont coûter plus cher, notamment dans le champ des marchés. J'ai parlé des assurances, nous avons parlé des frais financiers, etc.

Par contre, l'augmentation volontariste de 9 % qui est proposée par cette délibération apporte une recette de 27 millions d'euros qui va nous permettre de couvrir l'augmentation du coût de l'énergie, qui est de 32 millions d'euros. Même s'il y avait un peu de « plus », et je n'irais pas jusqu'à parler de superprofits, cela va nous permettre de financer d'autres frais qui risquent d'arriver. Je rappelle par exemple que nous allons devoir renégocier le contrat de gaz dans les années qui viennent et nous n'avons pas l'intention d'augmenter de nouveau les impôts parce qu'en effet, il est important pour les contribuables d'avoir de la prévisibilité.

Nous n'augmenterons donc plus les impôts avant la fin du mandat et il est de notre responsabilité d'avoir des recettes qui permettent de couvrir les dépenses d'aujourd'hui, mais aussi les dépenses qui sont tout à fait probables dans les mois et les années qui viennent. Je viens de parler du gaz, mais il y aura sans doute aussi une augmentation du SMIC et donc un impact sur la masse salariale de la ville. Voilà ce que je pouvais dire sur la taxe foncière.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais m'étonner que Madame de MONTILLE s'offusque que vous ayez parlé des violences de l'extrême droite. Le fait d'en parler nuirait à l'image de la ville, alors que nous avons des personnes qui passent leur temps à faire croire que notre ville serait pleine de violences, pleine de poubelles, pleine de mauvaises herbes, plein d'anthroposophes.

Ne pensez-vous pas que tout cela nuit à l'image de notre ville ? En tout cas, d'après moi, davantage que de parler d'un problème réel et sérieux qui est celui de l'extrême droite et des violences qui sont faites physiquement sur nos concitoyens et nos concitoyennes. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey. Je ne sais pas si de votre côté vous m'avez regardé dimanche soir. Peut-être pas. Je réagis sur vos propos, Madame de MONTILLE. Effectivement, il m'importait à une heure de grande écoute sur une chaîne de la télévision publique de répondre à l'invitation qui m'avait été faite pour parler de l'extrême droite, de l'ultradroite à Lyon. C'est effectivement ce dont j'ai parlé.

Par ailleurs, vous m'avez régulièrement lu ou entendu, je l'espère, dénoncer toute forme de violence, quels qu'en soient les auteurs dans cette ville. Moi, Madame de MONTILLE, je ne vais

pas dans les médias pour dire du mal d'un quartier en particulier de cette ville parce que je pense que tous les quartiers méritent d'être défendus, qu'ils soient dans le 3^e arrondissement, dans le 7^e arrondissement ou même à la frontière des deux.

Il me semble au contraire que nous devons tous ensemble faire des efforts, à chaque instant, pour démontrer comment notre ville est une ville du bien-être. En tout cas, c'est ce sur quoi cette majorité est engagée au quotidien et ce budget n'en est que la traduction très concrète.

J'en veux pour preuve non seulement les investissements que nous faisons et dont nous avons déjà eu largement l'occasion de débattre, mais aussi ce qu'a rappelé un peu plus tôt Monsieur BOSETTI, à savoir que nous investissons, nous créons des postes pour qu'il y ait davantage de services publics dans cette ville parce que dans un temps de crise, un temps d'inflation, un temps où les inégalités s'accroissent, et j'y reviendrai dans un instant, ce dont les Lyonnaises et les Lyonnais ont besoin, c'est de plus de services publics. C'est ce que nous sommes en train de leur offrir.

Oui, Messieurs des majorités précédentes, nous sortons les enfants des écoles en préfabriqué et nous construisons de vraies écoles parce que c'est cela qui est important. Quand je dis que je fais le Lyon des enfants, je fais le Lyon des enfants concrètement, dans la réalité.

Je voudrais aller plus loin. Monsieur, s'il vous plaît, ne m'interrompez pas. Je voudrais aller plus loin. Oui, nous créons des postes pour la transition écologique. Je remercie encore une fois Monsieur BOSETTI d'avoir fait référence à cet excellent article de la Gazette des Communes. En effet, la transition écologique ne va pas se faire simplement d'un claquement de doigts parce que nous prendrions ici des décisions. Non.

Il faut des agents pour le faire. Il faut former des agents, il faut des gens pour prendre des décisions. Oui, il nous faut des cadres, Monsieur CUCHERAT, parce que la transition écologique se programme, se planifie, se supervise. Il nous faut donc des cadres, mais il nous faut aussi des agents de terrain qui soient porteurs de cette transition écologique.

Comme vous l'avez très justement cité, Madame HENOCQUE, ce n'est pas une question d'idéologie aujourd'hui puisque la transition écologique, je le rappelle, est portée par un ministère et par un ministre qui, lui-même, nous enjoint à investir davantage et à augmenter nos dépenses de fonctionnement dans la transition écologique.

Il me semblait pourtant que ce ministre était de la majorité que vous soutenez, Monsieur CUCHERAT. Je m'étonne donc aujourd'hui que vous nous interpelliez sur ce sujet alors même que vous êtes enjoint vous-même par ce gouvernement à aller plus loin sur les investissements et sur le fonctionnement.

Quant à la fiscalité, puisque c'est quand même l'objet de cette délibération, je rappelle pour les Cassandre d'aujourd'hui, mais aussi d'hier, qu'aucune personne ici dans cette assemblée n'aurait pu prévoir qu'une guerre allait éclater à quelques milliers de kilomètres d'ici plus à l'est, et que cette guerre allait avoir pour conséquences une inflation considérable et la hausse du prix de l'énergie. Oui, nous devons y faire face et nous y faisons face en responsabilité, de la manière la plus juste qui soit.

Oui, nous cherchons aussi des économies là où elles doivent se faire. Cependant, dans un moment de crise financière et d'inflation, mais aussi dans un moment où nous devons engager de manière très volontariste la transition écologique, eh bien nous faisons des choix en toute responsabilité et c'est pour cela que je vous remercie, Madame HENOCQUE, d'avoir commencé vos propos en disant que ce budget était un budget de responsabilité.

Mesdames et messieurs, chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, juste une minute, Madame de MONTILLE, parce que nous avons aussi un agenda.

Mme de MONTILLE Béatrice : Je voudrais juste réagir. La guerre en Ukraine, tout ce qu'il se passe, cela touche toutes les communes. La différence entre vous et nous, c'est que vous voulez plus de services publics et nous voulons un service public efficace. Je reviens juste sur ces histoires de tags. Cela fait un mois qu'il y a des tags anti-police, « ACAB », qui veut quand même dire « les policiers sont tous des bâtards ». Pouvons-nous juste vous demander à ce que ces tags soient enlevés ? Merci.

M. LE MAIRE : Madame de MONTILLE, sans avoir la prétention de me faire le porte-parole des agents, je trouve que vos propos étaient particulièrement déplacés à leur égard. Je pense qu'on peut dire aujourd'hui que les agents de cette collectivité sont efficaces et que nous faisons en sorte de leur offrir les meilleures conditions possibles de rémunération et de travail pour qu'ils puissent justement faire leur métier correctement. Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2354 Modification du tableau des effectifs — RECTIFICATIF

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je cède très rapidement la parole à Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Mes chers collègues, il s'agit du traditionnel tableau des effectifs qui présente les créations, suppressions et évolutions de postes au sein de la collectivité. C'est l'occasion pour moi de vous rappeler, en écho à l'adoption de ce budget, que nous conservons notre trajectoire de 400 créations de postes sur l'ensemble du mandat, malgré la crise, et ceci pour conforter nos services publics et l'offre proposée aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Monsieur le Maire, je fais une rapide digression en tant qu'employeur pour m'associer à la préoccupation de la quasi-totalité des actifs de ce pays sur la réforme des retraites portée par la coalition LREM-LR.

Lors de la mobilisation historique intervenue ce mardi dans toute la France, plus de 20 % du personnel de la ville de Lyon s'est déclaré gréviste. 90 % des écoles et des crèches étaient en mode dégradé. Il y a eu près de 1 000 agents grévistes pour les seules directions de l'éducation et de la petite enfance, plus de 200 grévistes dans nos bibliothèques pour ne prendre que ces exemples-là. C'est dire que nos agents, tout comme les salariés dans les entreprises, aspirent au temps libre et à une retraite qui ne soit pas sacrifiée ni injuste, d'ailleurs, comme elle le serait pour les femmes.

Nous espérons donc que le gouvernement entendra raison et que nos oppositions locales qui siègent dans cette assemblée sauront se démarquer de cet entêtement pour parler d'une parole dissonante et lucide. Dans l'attente de cette lucidité, je vous propose d'adopter ce tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous ne disions pas que les agents font mal leur travail. Nous disions que les consignes qui doivent leur être données doivent permettre de détaguer la ville, et c'est ce que Madame de MONTILLE voulait dire particulièrement.

À travers cette délibération que nous n'approuverons pas, nous poursuivons la course à la création de postes lancée depuis le début de ce mandat, un solde de 10 créations de postes en janvier, 40 proposées aujourd'hui. Dans ce domaine, Monsieur BOSETTI, pour reprendre une image publicitaire du siècle dernier, vous êtes un peu le Monsieur Plus. Ce doit sans doute être votre côté marxiste vintage.

Quoi que vous puissiez en dire, s'opposer à votre politique en matière de ressources humaines, ce n'est pas stigmatiser les fonctionnaires ou être adepte de privatisations et de coupes budgétaires. C'est surtout faire preuve de responsabilité en cherchant un service public adapté aux besoins de nos concitoyens et à nos ressources sans obérer l'avenir par des décisions hâtives et faciles qui, si elles satisferont certains aujourd'hui, laisseront un goût amer demain.

Nous savons que vous n'êtes pas insensible aux démonstrations de communication. Ce fut le cas hier avec une campagne d'affichage, bientôt avec une journée militante avec le collectif « Nos services publics » dont l'orientation politique ne laisse guère de doute. Nous espérons que lors de votre atelier « ce que le service public peut apprendre à McKinsey », vous n'oublierez pas d'aborder les divers marchés d'accompagnement passés par la Ville depuis le début de ce mandat et que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ici.

Dans le compte rendu des décisions du Maire présenté en début de conseil, c'est une facture d'un peu plus de 275 000 euros, et je n'ai pas pris les marchés d'accompagnement des conseils d'arrondissement des enfants. Nous attendons avec impatience les conclusions de cet atelier sur ce sujet.

Sur votre délibération en elle-même, dans les différents postes créés, nous voyons que votre grand combat contre l'automobiliste revient avec un contrat de projet de trois ans pour l'évolution de la politique de stationnement sur voirie en assurant, je cite, « le montage et le pilotage général du projet d'évolution de la politique de stationnement sur voirie depuis son initialisation jusqu'à sa mise en œuvre ». Nous craignons le pire.

C'est la raison pour laquelle je formule le souhait que les maires d'arrondissement et leurs adjoints en charge de cette compétence soient réellement associés à toute évolution et que cela ne fasse pas comme certains projets d'aménagement de voirie où nous sommes mis devant le fait accompli. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire tout à l'heure.

Le dernier point sur lequel je voulais revenir au surlendemain de la grève du 7 mars est celui du service minimum. Je sais que c'est un gros mot pour vous, mais ça ne l'est pas pour bon nombre de parents lyonnais qui, même s'ils peuvent soutenir tel ou tel mouvement social, sont confrontés à la problématique de conciliation de leur travail avec celle de la garde de leurs enfants.

J'ai cru lire dans un hebdomadaire que nous aurions pu avoir une délibération sur ce sujet aujourd'hui, mais que dans votre volonté de ne pas heurter les organisations syndicales en pleine période de contestation, vous avez décidé de repousser cela à plus tard.

La loi prévoit que la continuité du service public peut être garantie notamment dans les services d'accueil des enfants de moins de trois ans, d'accueil périscolaire, de restauration collective et scolaire. Vous engagez-vous bien sur ce champ de services publics ? À quelle échéance cette garantie de continuité sera-t-elle assurée ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : La parole est à Monsieur BOSETTI pour vous répondre sur quelques points.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Sur le dernier point, puisque vous me posez la question, Monsieur OLIVER, je vous ai répondu en commission, mais l'idée est sans doute de l'avoir en débat public. Nous n'instaurerons pas le service minimum dans les écoles et les crèches. Nous n'invisibiliserons pas les mouvements de grève des agents. Nous avons fait le choix d'avoir en effet une régulation du droit de grève sur la question de service public essentiel, mais en empruntant une ligne de crête entre le respect des usagers d'une part, c'est-à-dire informer les familles et la question de l'accueil des enfants, et d'autre part le fait de respecter le droit de grève de nos salariés.

La ligne de crête n'est pas évidente, c'est un sujet qui est complexe, mais sur cette option du service minimum, qui reviendrait à accueillir les enfants coûte que coûte et qui obérerait les grandes journées de grèves, nous n'irons pas sur cette option-là.

J'ai souhaité que nous puissions rouvrir le débat sur la question du droit de grève avec les organisations syndicales. Nous avons eu des premiers échanges sur ce début d'année. Du coup, je vous répondrai quand le dialogue social aura bien eu lieu de manière à savoir quel cheminement nous empruntons.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2468 Attribution d'une subvention - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2026 entre le Comité des Œuvres sociales (COS) et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant concernant le COS, mes chers collègues, vous avez reçu le dossier 2468 qui vous a été adressé dans un délai légal de cinq jours francs dans le cadre d'un ordre du jour complémentaire. Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de le soumettre préalablement pour instruction à la commission thématique compétente, donc conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Acte est donné)

M. LE MAIRE : Merci. Pour sa présentation, Monsieur BOSETTI, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous en rappelez, suite à la suppression de la prime retraite, prime jugée illégale par la Chambre régionale des comptes, nous avons à cœur de retravailler avec les représentants du personnel le partenariat entre la Ville et le Comité des œuvres sociales, le COS.

Nous nous y étions engagés à travers notre agenda social 2023, et puis nous avons à cœur de prendre en compte d'autres observations du rapport de la CRC — observations plus positives et

constructives — indiquant par exemple la nécessité de conforter l'équipe administrative du COS et les moyens qui lui sont alloués.

Les négociations, qui sont intervenues en janvier et en février à travers quatre rounds de négociations, nous ont permis d'aboutir en définitive à un partenariat consolidé. Je m'en félicite. C'est pour cela que vous recevez d'ailleurs le rapport a posteriori de la commission ressources humaines.

Quelle est la nature de ce partenariat renouvelé ? En premier lieu, la ville de Lyon s'engage sur une convention pluriannuelle de quatre ans qui dépasse donc notre propre mandat, puisqu'elle va courir jusqu'au 31 décembre 2026. C'est un gage de sécurité et de visibilité pour le COS qui était souhaité par les représentants du personnel. D'ailleurs, c'est une proposition que nous avons formulée dès le début de la négociation pour faire taire les mauvaises langues qui laissaient à penser que nous voulions supprimer le COS.

En second lieu, nous avons adossé à cette convention de quatre ans une règle de revoyure budgétaire sécurisante et bonifiée permettant au COS de disposer chaque année de crédits supplémentaires, soit environ 250 000 euros sur les quatre ans à venir. C'est important dans le contexte d'inflation que nous connaissons. C'est important pour nos personnels, c'est important pour nous en termes de politique sociale de l'employeur.

Je voudrais profiter de ce rapport pour remercier toute l'équipe du Comité des œuvres sociales, et d'abord les personnels du COS qui ont été fortement fragilisés par des absences en 2022 et qui ont malgré tout tenu la barque à flot. Je voudrais remercier ensuite les représentants du personnel, qui ont légitimement porté la négociation avec vigueur et enfin, les administrateurs et élus qui siègent aussi au sein de cette assemblée et qui s'y impliquent tout au long de l'année.

Je pense notamment au Président, Bertrand MAES, qui est heureux in fine de pouvoir disposer de ces 250 000 euros pour pouvoir réfléchir collégialement avec le conseil d'administration à l'évolution du catalogue de services, mais aussi à la consolidation de l'équipe administrative pour améliorer la qualité d'accueil qui sera offerte à nos agents.

Je vous propose donc d'adopter ce nouveau partenariat avec le COS pour quatre ans.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Monsieur KIMELFELD c'est à vous pour cinq minutes.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, comme je dispose de cinq minutes, vous me permettrez peut-être de répondre rapidement à votre intervention suite à ma première intervention et à mes propos sur l'extrême droite. J'ai senti la tentation de laisser croire que nous serions en quelque sorte des alliés objectifs de celle-ci alors qu'aucun propos ne minimisait le phénomène, et ce ne sont pas mes anciens combats qui pourraient le contredire.

Cela pouvait être simplement une tentative de récupération. Pourquoi ? Peut-être parce que vous n'êtes plus audible sur un certain nombre de questions, notamment environnementales, parce que vous avez renoncé à la grande révolution écologique et que vous cherchez peut-être ailleurs un combat. Je vous déconseille vraiment de continuer dans cette voie bien étroite. Décidément, Monsieur le Maire, vous n'avez pas pris la mesure de votre mission, l'exigence qu'elle impose et l'humilité qu'elle demande.

Sur le COS, Monsieur le Maire, bien évidemment, à l'exception de Béatrice GAILLIOUT et de moi-même parce que nous faisons partie de l'association, nous allons voter cette délibération sans laquelle le COS cesserait simplement d'exister, et je rejoins les propos de Madame PERRIN-GILBERT tout à l'heure en introduction sur l'importance de cet outil et l'importance que cet outil reste internalisé à la Ville et, bien évidemment, en proximité avec les agents.

Néanmoins, vous le savez, nous continuons à regretter que vous vous soyez précipité pour appliquer les préconisations de la Cour des comptes, je le répète, contrairement à votre collègue, le Président de la Métropole, qui s'est donné une année supplémentaire pour trouver une solution.

Vous prônez la désobéissance civile pour le climat, vous auriez pu désobéir momentanément à la Chambre régionale des comptes. Je disais en souriant que personne ne serait venu vous chercher

dans votre bureau pour vous emmener, menotté, si vous aviez décalé d'une année, très franchement.

Je voudrais saluer aussi ici l'esprit de responsabilité des organisations syndicales qui auront été unitaires pour deux et qui auront, par leur abstention, et non pas par un vote pour, sauvé le COS que vous étiez en train d'enterrer par votre décision. Cette abstention, je crois que vous l'avez compris, n'a pas valeur de bénédiction de votre politique et de vos rapports aux agents. Elle n'a pas non plus valeur de renoncement.

Des promesses ont été faites au nom de Monsieur BOSETTI par le Président du COS, Monsieur MAES, que je voudrais saluer parce que ce n'est pas si simple de présider le bureau du COS. Nous avons fait quelques séances assez savoureuses et c'est quelqu'un d'un peu indestructible. Il faut quelqu'un comme cela pour présider le COS, mais il faudra, Monsieur BOSETTI, tenir votre parole et honorer les promesses que vous avez faites.

Madame HENOCQUE, vous évoquiez les offenses faites aux agents. Je vous invite à suivre quelques réunions du COS pour voir concrètement comment se font les offenses aux agents. Vous ne serez pas jugés sur les discours et la communication, mais sur les actes. Il nous apparaît en tout cas difficile, après ce genre d'actes et de décisions, de prétendre avoir une approche à 120 % sociale dans le rapport que vous entretenez avec les agents.

Dans tous les cas, Monsieur le Maire, avant même que la réforme des retraites ne soit votée, et vous connaissez mon avis sur la question, vous êtes désormais le Maire de la baisse du pouvoir d'achat des futurs retraités de la ville de Lyon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour cinq minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, compte tenu du départ de Monsieur HERNANDEZ, je ferai l'intervention pour notre groupe.

Si nous prenons la parole sur cette délibération, c'est parce que nous sommes inquiets du dialogue social au sein de notre municipalité, comme en témoigne l'expression régulière des organisations syndicales. Il ne suffit pas, sur les PowerPoint de la ville de Lyon, de se dire fier des services publics. Comme l'expression le dit, il ne faut pas des déclarations d'amour, mais des preuves d'amour.

Ces preuves, notamment les agents de la police municipale, les demandent. Ce matin encore, le comité d'accueil au conseil municipal nous disait que tout le monde a du respect pour les infirmières et les assistantes sociales, sauf Grégory DOUCET qui les méprise.

Aujourd'hui, nous sommes particulièrement inquiets de cette manière dont vous traitez les agents et le personnel à travers le COS, comme en témoigne en effet la suppression de cette prime pour les agents qui vont partir à la retraite, mais également des tensions que nous avons pu évoquer l'été dernier lorsqu'a été proposée par les organisations syndicales une prime inflation, prime adoptée par vos collègues de la Métropole.

Aujourd'hui, c'est au COS d'être un sujet de conflit. Nous le regrettons parce que devant tant de polémiques, Monsieur le Maire, nous nous demandons si nos agents bénéficient bien du dialogue social qu'ils méritent. Il faut dire que, comme très souvent, la méthode est particulièrement musclée et en effet, lorsque la Chambre régionale des comptes préconise l'arrêt d'un versement de départ à la retraite par le COS, la Métropole de Bruno BERNARD se donne un an pour travailler avec les syndicats sur des solutions comme cela a déjà été indiqué. Vous, vous avez décidé de vous précipiter et de supprimer immédiatement et unilatéralement le versement.

Pour vous donner un ordre d'idée, nous avons en mairie du 8^e arrondissement un agent qui part à la retraite bientôt, un gardien de mairie. Cela représente pour lui une prime qui disparaît d'à peu près 2 000 euros après toute une carrière au sein des services de notre mairie.

Alors, vous me direz que vous avez transféré un équivalent sur la mutuelle. Certes, mais le problème de fond n'est pas là. Le problème provient de la considération que vous portez aux agents et aux représentants syndicaux, et, au-delà des déclarations, il vient des actes concrets qui

sont mis en œuvre, dans le cadre d'un COS et d'une vie professionnelle de manière générale au service des Lyonnais et du service public municipal auxquels ils sont attachés.

Monsieur le Maire, vous avez donc un rôle essentiel d'arbitre de dernière instance dans ces moments-là. Il est dommage que votre porte reste trop longtemps fermée devant les sollicitations des syndicats. Cependant, compte tenu de notre soutien au COS, nous approuverons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, c'est à vous pour cinq minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de notre conseil de décembre, je vous avais fait part de ma surprise quant à votre empressement à mettre en œuvre les recommandations de la Chambre régionale des comptes figurant dans son rapport sur le Comité des œuvres sociales. Je parle bien évidemment de la recommandation numéro 3 relative à la suppression de la prime retraite annoncée le 11 octobre 2022 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023.

Aujourd'hui, nombre de vos amis politiques et vous-même, Monsieur le Maire, reprochez au gouvernement de changer les règles en matière de retraite notamment pour ceux qui s'approchent de l'âge fatidique et qui ont commencé à s'organiser en vue de cette échéance, mais finalement, vous n'êtes pas très éloignés dans votre pratique puisque deux mois et demi avant le 1^{er} janvier 2023, vous supprimiez cette allocation de départ à la retraite, ce qui a inévitablement des conséquences pour nos agents partant en retraite cette année et qui comptaient dessus. Avec vous, même pas de clause du grand-père.

Cette décision a provoqué une crise au sein du comité des œuvres sociales et vous a obligé à reporter le vote de cette subvention initialement prévu en janvier. J'avoue ne pas comprendre cette célérité quant à la mise en œuvre des recommandations de la CRC, d'autant que la Métropole de Lyon, qui s'est vue appliquer la même recommandation quant à la prime retraite versée par son COS, a décidé d'engager des discussions avec les organisations syndicales et prévoit une mise en œuvre de cette suppression à l'horizon 2024.

Peut-être que Monsieur BOSETTI devrait aller prendre des cours de dialogue social avec sa collègue métropolitaine, Madame KHELIFI, à moins que vous ne vous soyez dit avec un certain cynisme « je préfère récupérer une partie de cet argent pour les cotisations santé et prévoyance, et tant pis pour les 150 à 230 agents qui vont partir à la retraite ».

Il y a par ailleurs quelques fantaisies dans les chiffres communiqués puisque si celui de 603 000 euros pour les primes retraite versées en 2021 semble sûr, pour ce qui est de la participation complémentaire de l'employeur pour la santé et la prévoyance, cela oscille entre 500 000 euros, dixit Monsieur BOSETTI au conseil du 15 décembre, et 700 000 euros indiqués dans la délibération.

Revenons à votre méthode, car cette décision de suivre immédiatement la volonté de la CRC est très surprenante. En effet, le 17 décembre 2020, nous avons entendu ici une autre mélodie à propos de la recommandation émise en novembre 2019 par la Chambre régionale des comptes concernant la suppression du jour du maire.

Je cite. « Nous avons également fait le choix de conserver en 2020 la journée de congé bonifié, dite journée du maire. C'était un choix politique de notre part de valoriser, de récompenser les agents de leur abnégation en cette période de crise. »

Mais qui donc a bien pu nous dire cela ? C'était Monsieur BOSETTI. Bref, j'en conclus donc que la récompense des agents après des années de service vous est étrangère et que vous avez une logique politique à géométrie plus que variable.

Après avoir exercé une sorte de chantage peu glorieux menaçant de mettre fin au COS de la ville de Lyon et la reprise de ses activités par le Comité National d'Action Sociale, vous avez donc dû négocier.

C'est donc là le fruit de votre négociation que vous nous présentez, une négociation finalement onéreuse au global puisque d'un côté, les économies sur la prime retraite ne suffisent pas à

couvrir la rallonge employeur pour la couverture santé-prévoyance, et de l'autre, premièrement vous prévoyez une revalorisation de 3 % de la subvention au COS cette année, soit quelques 69 000 euros, et deuxièmement, indépendamment de l'évolution du nombre de bénéficiaires, une hausse garantie de 2 % pour les trois années à venir avec une prime de 40 000 euros en 2024.

Au total, sur les quatre années de la convention, ce sont donc en cumulé plus de 334 000 euros supplémentaires garantis pour le COS. Tant mieux pour les agents, mais tant pis pour les finances de la ville. Cette gestion à la petite semaine ne peut que nous conduire à l'abstention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame RUNEL, c'est à vous pour six minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'interviens donc au nom des groupes Lyon en Commun et Socialistes et nous nous réjouissons de pouvoir intervenir sur cette délibération.

Nous sommes très attachés à l'existence d'une telle structure à la ville de Lyon, qui bénéficie à nos agents au plus proche des réalités locales et de leurs besoins. En effet, le COS permet aux plus de 8 300 agents de la Ville, du CCAS, du Conservatoire et de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, peu importe leur grade ou leurs revenus, d'avoir des avantages financiers qui facilitent leur quotidien, leur vie de famille, leur carrière, leur retraite.

Il leur permet également de profiter d'offres qui favorisent l'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances. Quand par ailleurs nous connaissons aujourd'hui le taux de non-recours aux droits et la privation des ménages les plus modestes pour accéder à l'offre culturelle pourtant importante sur notre territoire, aux sports et plus généralement aux loisirs, comment ne pas se saisir de cette opportunité pour favoriser l'émergence de toutes et tous aux dispositifs que peut proposer et supporter notre collectivité ?

En ce sens, au-delà d'une structure de service, le COS est un acteur social et permet d'apporter des réponses concrètes là où il y a de vrais besoins. Il pourrait par exemple délivrer à ses adhérents une prime de rentrée scolaire, des allocations décès, leur permettre d'accéder à une offre de loisirs et d'éveil culturel, avec des courts séjours et des chèques loisirs. Aussi, le COS est un véritable instrument de politique sociale en direction de nos agents. Il s'inscrit dans une démarche d'aide aux agents qui en ont besoin qu'il s'agisse, comme je l'évoquais, d'aides sociales ou financières et joue ainsi un rôle social à part entière.

L'action en faveur de notre service public municipal et des agents qui le font vivre au quotidien ne peut exister sans le COS. À ce titre, la signature d'une nouvelle convention ne peut que nous réjouir. Il est capital que les agents de notre ville puissent bénéficier d'une structure territorialisée, proche de leurs besoins, mais également à même de fournir une offre de services pertinente et complémentaire de leur traitement brut.

La vigueur d'un COS se traduit aussi dans les relations partenariales et coopératives entre les organisations syndicales et la collectivité. C'est pourquoi nous nous sommes particulièrement inquiétés de la situation de blocage de ces dernières semaines suite à la suppression de manière assez abrupte et avec peu de concertation de la prime retraite aux agents qui a menacé l'existence de notre COS municipal.

Aussi, au regard de ce que j'exposais précédemment, nos deux groupes, très attachés à cette structure municipale, comme le sont les syndicats bien évidemment, nous réjouissons et sommes rassurés par l'issue favorable qui a été trouvée et qui permet de sauvegarder ce COS municipal.

Nous demeurerons particulièrement attentifs, notamment au travers des élus de nos groupes qui y siègent, à ce que l'avenir du Comité des œuvres sociales de notre ville soit assuré pour longtemps et que les négociations puissent suivre leur cours sereinement à l'avenir. Notre majorité mène une politique ambitieuse au service de son service public.

Cela passe par la qualité de son COS, bien évidemment, mais cela passe également par une politique de ressources humaines visant à renforcer le rôle et le bien-être des agents dans leurs missions. C'est le sens du pacte social qui a été mis en place, c'est le sens de la délibération présentée lors de ce conseil sur la revalorisation des agents de catégorie C. C'est le sens de tout

le travail mené depuis bientôt trois ans par notre collègue et non moins camarade Laurent BOSETTI pour la promotion des services publics et de leur valeur, et non de leur coût, comme nous l'entendons souvent.

Nous connaissons les difficultés des collectivités à recruter et Lyon ne fait pas exception. Nous agissons pour revaloriser le traitement de nos agents et mettons enfin en place des campagnes fortes et mobilisatrices de recrutement dans les écoles, dans l'animation, pour faire vivre nos crèches, nos EHPAD ou encore notre police municipale.

Avec ces actions, nous tendons à faire de notre ville une collectivité attractive qui donne envie de la rejoindre malgré — et nous le vivons quotidiennement — une forte concurrence des collectivités voisines, qui n'hésitent pas à octroyer des primes spéciales anti-inflation ou d'élargir les revalorisations liées au Ségur. Ce sera donc le prochain chantier, nous le souhaitons, car l'enjeu est non seulement de recruter mais aussi de garder les agents qui viennent grossir nos rangs et agir à nos côtés.

Au vu de la croissance de nos effectifs, force est de constater que c'est une politique qui porte ses fruits, une politique qui bénéficie à nos agents, bien sûr, et plus largement aux Lyonnaises et aux Lyonnais. En effet, nous ne voyons pas la masse salariale comme une charge mais comme un investissement, comme un patrimoine, pour reprendre une allégorie bien partagée dans cette assemblée. C'est un patrimoine sur lequel on ne peut pas capitaliser pour sa retraite, mais qui constitue notre service public et contribue à la qualité de vie dans notre commune.

Nous voterons bien évidemment cette délibération à l'exception des nombreux élus de nos deux groupes qui y siègent, démonstration s'il en fallait une de notre attachement à cette structure. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame DUBOT, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je veux vous dire au nom de notre groupe des Écologistes à quel point nous sommes ravis de voter cette délibération. En effet, le maintien du COS était notre souhait et notre priorité. Nous sommes satisfaits que les négociations aient pu aboutir. Les discussions n'ont pas toujours été simples et la série de nouveaux éléments de contexte est à prendre en compte. Le rapport de la Chambre régionale des comptes, la hausse des taux de cotisation santé ou l'inflation n'ont pas facilité la tâche.

D'une manière générale, nul ne peut ici contester le fait que de trouver le juste équilibre entre le respect du cadre légal, l'amélioration des conditions de travail des agents et la sécurisation d'un financement est un exercice délicat et difficile.

Ainsi, merci aux membres de l'opposition qui se sont exprimés précédemment, mais il me semble qu'il y avait dans vos interventions un certain nombre de raccourcis. Ce sujet nécessite prudence et humilité. Il est notamment intéressant d'entendre les conseils du groupe Pour Lyon alors que l'élu titulaire de ce même groupe, qui s'est dit en conflit d'intérêts, n'a pas assisté une seule fois depuis 2020 à une instance du COS. Idem pour nos collègues qui siègent à la Région aujourd'hui et s'approprient à voter en assemblée plénière la suppression pure et simple du collège employeur du Comité social territorial, du jamais vu.

Je note aussi que vous citez la Métropole quand cela vous arrange. Quand elle ne va pas dans votre sens, c'est la faute du Maire de Lyon. Quand cela vous plaît, il faudrait que nous allions y prendre des cours. Il faudrait savoir.

Nous reconnaissons volontiers que tout n'est pas facile ni parfait, mais force est de constater que de nombreuses mesures fortes ont été votées depuis le début du mandat et que nous votons encore aujourd'hui deux délibérations importantes améliorant les conditions de travail de nos agents. Conseil après conseil, la Ville s'engage pour ses agents. J'en veux pour preuve les différentes revalorisations de salaire depuis le début du mandat, notamment pour les catégories C, le plan pour l'égalité professionnelle, le forfait mobilité durable, les mesures pour le logement social des agents ou encore les 50 millions d'euros de la PPI dédiés aux locaux du personnel.

Conseil après conseil, nous rendons notre ville plus attractive, en particulier pour les métiers en tension. Conseil après conseil, nous renforçons le service public. Nous partons de loin, il reste du chemin, mais notre groupe se réjouit de ces avancées et salue le travail considérable mené par Laurent BOSETTI au sein de sa délégation de promotion des services publics.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DUBOT. Monsieur BOSETTI, quelques mots pour répondre.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Je voudrais d'abord vous rappeler, chers collègues, que nous déplorons je pense toutes et tous que le secteur privé puisse bénéficier d'une prime retraite et pas le secteur public, rendant de fait illégal l'octroi de cette prime par notre Comité des œuvres sociales.

Monsieur KIMELFELD, Monsieur LÉVY, Monsieur OLIVER, vous jouez les offusqués sur cette prime retraite que tout le monde comprend aujourd'hui comme illégale après digestion de la mauvaise nouvelle, quand vos mouvements démantèlent le système de retraite des Français. Ce n'est plus de la posture, c'est de l'imposture. On est vraiment au bout du jeu d'acteur là-dessus.

Sur la question de la méthode, Monsieur KIMELFELD, avant que vous ne partiez, vous jugez hasardeux le fait d'appliquer immédiatement cette mesure en disant que les magistrats ne vont pas se précipiter dans les murs de la collectivité. Je vous inviterais à demander alors à Monsieur OLIVER ce qu'il se passe depuis deux ans à la Région quand les magistrats du parquet national financier débarquent puisque le cadre réglementaire n'est plus respecté sur un certain nombre de dossiers.

Sur le dialogue social, vous pouvez prôner, les uns et les autres, un dialogue plus apaisé. Je dirais qu'il y a quelques pudeurs de gazelle sur les jeux d'acteurs d'une négociation. On est toujours nécessairement sur des sujets stratégiques dans des négociations et donc dans un jeu de rapport de force. Un ancien cadre de la CGT, en début de mandat, me disait « Monsieur BOSETTI, vous pourriez nous donner 99 %, nous vous demanderions toujours le 1 % ».

Monsieur KIMELFELD, qui justement prônait un dialogue apaisé, se rappelle sans doute aussi de ses échanges quand il était président de la Métropole avec les agents éboueurs, et comprend bien aussi ces enjeux de négociation. En somme, les syndicats sont dans leur rôle et nous sommes dans le nôtre à ce moment-là, dans notre fonction d'employeur.

Sur les moyens, là aussi, vous poussez pour certains et certaines des cris d'orfraie alors qu'en définitive, dans l'équation qui vous est proposée, les budgets de la politique sociale seront à la hausse.

Sur la mutuelle, au-delà de transférer les crédits de la prime retraite sur la mutuelle et la prévoyance, nous avons ajouté au pot une enveloppe de 100 000 euros.

Sur le COS, malgré les disparitions de crédits de la prime retraite, nous mettons là aussi au pot 250 000 euros supplémentaires pour la politique sociale en direction des agents.

C'était aussi ce que je voulais répondre pour la considération que nous avons pour nos agents à travers notre pacte social.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Vous me permettrez d'ajouter juste un mot sur ce sujet pour dire ici solennellement devant vous toutes et vous tous que non, je ne mettrai pas un élu en situation d'infraction pénalement responsable sous prétexte qu'il faudrait jouer de la petite politique partisane. Non. Il y a des règles. Cher Laurent BOSETTI, vous avez rappelé à quel point le parquet financier se montrait extrêmement rigoureux sur ces affaires et je crois que nous sommes tous honorés de respecter scrupuleusement les recommandations de la Chambre régionale des comptes quand elles sont aussi importantes.

Je tiens à préciser que nous le faisons ici à la ville de Lyon aussi rapidement parce que le rapport qui nous a été communiqué l'a été dans un temps beaucoup plus long qu'à la Métropole et qu'il n'était pas entendable de repousser la prise de décision sur ce sujet. J'aurais aimé que Monsieur KIMELFELD, en tant qu'ancien président d'une grande collectivité locale, puisse le comprendre.

Permettez-moi, même en son absence, de revenir sur les propos de Monsieur KIMELFELD sur ma remarque de tout à l'heure sur l'extrême droite. Je m'adresse ici présentement au Président du groupe Progressistes et Républicains, en qui j'ai une totale confiance pour que mes propos lui soient ensuite rapportés. Je sais l'attachement de Monsieur KIMELFELD et de votre groupe aux valeurs de la République. Je ne doute pas de votre engagement à lutter contre l'extrême droite.

Pour autant, un peu plus tôt, je vous invitais à bien prendre la mesure du phénomène que l'absence d'élus d'extrême droite dans cet hémicycle peut faire un peu oublier, parce que c'est le Maire qui reçoit les informations sur l'activisme de ces groupes violents. C'est le Maire qui reçoit les témoignages des victimes, qui sont pour certaines marquées à vie par les agressions extrêmement violentes de membres de l'extrême droite.

Alors, je vous le dis, ces insinuations sur l'insincérité de mon engagement dans la lutte contre l'extrême droite me sont insupportables. Je ne fais pas œuvre de communication politique quand je m'engage contre l'extrême droite. C'est simplement la République que je défends. Alors je vous le dis, sur ce sujet, ce n'est pas de leçons dont j'ai besoin, mais de soutien, car quand un journaliste m'interroge sur la supposée guerre civile qui régnerait dans cette ville, oui, je réponds qu'il n'y a pas de guerre civile à Lyon. Heureusement.

Alors, ce soutien contre l'extrême droite, je vous le réclame. J'ai écrit au Président de la République, j'ai écrit au Ministre de la Justice et j'ai écrit au Ministre de l'Intérieur, tous d'une majorité que vous soutenez, mais interpellez-les aussi pour leur dire que nous devons dissoudre les Remparts et que nous devons aussi fermer l'Agogé. C'est de ce soutien dont j'ai besoin et pas de leçons sur l'extrême droite. Je vous remercie.

Monsieur KEPENEKIAN ?

M. KEPENEKIAN Georges : Je ne veux pas qu'il y ait de faux débats et je pense que la question est suffisamment sérieuse, vous venez de le rappeler. Je vais parler aussi en mon nom, en celui de Béatrice GAILLIOUT qui était Maire du 5^e arrondissement, de Jean-Yves SÉCHERESSE, avec lesquels nous avons pu avoir des réunions discrètes pour avoir des informations précises. Les services de l'État les connaissent assez bien et je crois que vous en êtes aujourd'hui régulièrement informé.

Avoir ces informations et le mettre dans le grand public, c'est une chose. Le vrai travail de terrain sur ce qui fait que l'extrême droite se nourrit dans certains coins de notre ville, c'est là que la Ville peut agir et c'est là que nous savons agir. C'est là que nous devons agir effectivement tous ensemble et ne pas en faire un sujet polémiste.

Nous sommes d'accord, mais encore faut-il que nous nous mettions d'accord sur la manière de faire. L'État a son rôle à jouer, mais pardon, notre collectivité a un immense rôle à jouer en termes de prévention, en termes de présence auprès des habitants, parce que quand la justice demande à des gens qui ont souffert de cela de prendre une photo d'un facho qui rentre dans la boulangerie et qui fait « Heil Hitler », je peux vous dire que les citoyens ont du mal à prendre cette photo pour faire en sorte que la justice commence son travail.

Il faut aussi que les citoyens de notre ville se sentent soutenus par les élus de cette ville donc je ne vous donne pas de leçon, mais je vous rappelle ce que j'ai pu avoir à faire dans mes responsabilités précédentes, et tous ensemble, c'est-à-dire d'être auprès des habitants pour qu'ils comprennent notre engagement. Or, cela peut être très discret. C'est ce que je voulais dire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ce travail de terrain, je crois, est fait par l'ensemble des maires d'arrondissements, et j'y associe bien évidemment Monsieur BLACHE et Monsieur OLIVER. Il est fait évidemment par mon Adjoint à la sécurité, Mohammed CHIHI, et par tous les adjoints d'arrondissement qui sont eux-mêmes mobilisés sur le sujet, je vous rassure.

Vous avez compris le sens de mon intervention, elle portait sur les insinuations insupportables qui ont été portées tout à l'heure par votre voisin. Nous allons arrêter là le débat. Je pense que d'avoir vu le Maire de Lyon sur une télévision nationale à une heure de grande écoute, comme vous le disiez tout à l'heure, pour s'engager sur l'extrême droite, c'est aussi un message envoyé à

l'ensemble des citoyens qui se sentent engagés et qui sont mobilisés sur la lutte contre l'extrême droite.

Nous revenons à ce rapport 2468 concernant le COS. Madame BLANC ?

Mme BLANC Françoise : Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'accorder cette parole. Pour répondre à Monsieur BOSETTI, je ne joue pas les offusquées, mais je vous avoue ne pas être tout à fait en accord avec les décisions qui ont été prises et Monsieur MAES le sait bien, puisque je n'étais pas d'accord.

Comme je me déporte, je me permets quand même de justifier ce que j'ai à dire. En effet, vous avez eu une rencontre avec l'intersyndicale très récemment, Monsieur le Maire, et les avancées qui ont été octroyées l'ont été uniquement pour le personnel, les actifs actuels. Or, le problème de la suppression de l'indemnité de départ à la retraite concerne les futurs retraités.

J'ai quand même une pensée particulière pour ces retraités qui avaient peut-être envie de s'offrir quelque chose à leur départ à la retraite et qui, permettez-moi de vous le dire, de par votre rigidité et votre verticalité dans cette décision, ne pourront pas le faire.

J'avais proposé simplement qu'il y ait peut-être un report pour que les futurs retraités s'habituent à cette prise de décision, mais qu'il y ait, par exemple dans les trois ou six premiers mois de l'année, l'octroi de cette indemnité.

M. LE MAIRE : J'entends bien et je crois que Monsieur BOSETTI a donné quelques éléments. Je me permets de vous le redire, Madame BLANC, l'invitation à ce report que vous faites ici aurait mis l'un d'entre nous ici en situation d'infraction pénalement responsable. Il est donc de ma responsabilité en tant que Maire de ne pas mettre l'un de nos élus, en l'occurrence Monsieur MAES, dans cette situation. Vous comprenez donc bien la raison de cette décision.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Progressistes et Républicains

Ne prend pas part au vote

BORBON Delphine

KIMELFELD David

ZDOROVITZOFF Sonia

TOMIC Sylvie

MARAS Aurélie

PRIETO Philippe

SOUVESTRE David

EKINCI Akif

CABOT Marie-Agnès

MAES Bertrand

LEGER Stéphanie

VASSELIN Steven

PERRIN-GILBERT Nathalie

BLANC Françoise

HERNANDEZ Ludovic

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2023/2351 Adhésion de la Ville de Lyon à l'association 27^e Région

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 2351 qui concerne l'adhésion de la ville de Lyon à l'association 27^e Région. Je laisse la parole à Madame VIDAL.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, née en 2007 des réflexions conjointes de l'Association des régions de France et de la Fondation internet nouvelle génération (FING), la 27^e Région est d'abord conçue comme une région expérimentale, un lieu d'expérimentation neutre où imaginer et tester des politiques publiques différentes, sans contrainte ni parti pris idéologique, et ce pour les 26 vraies régions d'alors, 26 régions qui donnent leur accord pour la création de ce laboratoire à ciel ouvert lors du congrès des régions fin 2007.

Bénéficiant au départ du soutien de l'ARF et de la Caisse des Dépôts, fonctionnant toujours avec des financements publics et remettant dans le collectif l'intégralité de sa production, la 27^e Région grandit ainsi en expérimentant, avec la complicité des régions puis de nombreuses collectivités territoriales à toute échelle, de nouvelles formes d'ingénierie publique. En 2012, elle se constitue en association indépendante.

Aujourd'hui, la 27^e Région a quinze ans. Elle se présente comme un laboratoire de transformation publique et continue de conduire des projets et de produire des connaissances, des enseignements et des propositions destinés à être partagés avec l'ensemble des acteurs publics dans une logique de commun. C'est une action qui s'inscrit désormais également dans un paysage d'acteurs européen et international de la transformation publique et sociale, foisonnant et divers.

Fort de sa riche expérience, la 27^e Région nous apparaît susceptible de soutenir la ville dans ses efforts pour faire de la politique autrement, pour participer depuis le cœur même de nos institutions au chantier démocratique d'une réorientation écologique du politique.

La proposition d'adhésion à la 27^e Région s'inscrit dans les objectifs de plan de mandat de croiser les regards entre recherche et action publique ainsi que dans ceux du pacte usagers visant à développer le droit à l'expérimentation dans la collectivité. Le principe de l'adhésion a vocation à garantir la pluralité des financements (5 000 euros pour notre strate de collectivité).

Je rappelle qu'en 2022, la ville de Lyon a participé au programme de recherche-action « Capacités publiques » aux côtés de onze autres organisations publiques. Son objectif est d'aider les collectivités à tester des dispositifs de résilience managériale, autrement dit, à préfigurer par la pratique l'administration résiliente de demain, et en d'autres termes encore, aider les collectivités à renforcer la robustesse à long terme de leur administration en leur apprenant à s'adapter comme à être adaptables.

Nous avons opté pour deux thématiques de travail : le management de la subsidiarité et le portage d'initiatives spontanées.

La première thématique, le management de la subsidiarité, a donné lieu à une expérimentation en cours de module de formation managériale coconstruit avec le groupe des directeurs généraux adjoints et les managers du territoire 3 de la Direction de l'éducation.

La seconde thématique, le portage d'initiatives spontanées, a abouti au cadrage méthodologique du projet de laboratoire d'initiative publique lyonnais, un laboratoire permettant de proposer, de mettre en œuvre et de diffuser des solutions, un laboratoire pluridisciplinaire avec, à son cœur, la question de la valorisation de l'humain et des 250 métiers de la ville de Lyon, un laboratoire s'appuyant avant tout sur des compétences internes, mais ouvert aux ressources du territoire, au monde de la recherche, au monde associatif, etc.

Je devance peut-être des remarques ou des raccourcis. Parler de laboratoire ne signifie aucunement que nous entendons faire des agents de la Ville ou des habitants de Lyon des cobayes, tout au contraire. Parler de laboratoire de transformation publique, de laboratoire à ciel ouvert, c'est reconnaître que les agents ne sont pas de simples exécutants, que les habitants ne sont pas de simples récepteurs de politique. C'est reconnaître la pluralité des expertises et leur

nécessité pour chercher et tester collectivement des solutions locales, construire des politiques publiques à la hauteur des enjeux actuels.

Oui, Monsieur OLIVER, nous souhaitons redonner à l'action publique ses lettres de noblesse en y associant tous ses acteurs. Nous souhaitons démocratiser la politique, le faire politiquement. C'est indispensable pour agir dans un monde complexe et incertain.

Les apports de la 27^e Région ont été importants pour les services de la ville de Lyon en 2022, d'une part en termes de mise en réseau et de capitalisation des expérimentations menées par les collectivités, d'autre part en termes d'expertise sur l'approche usagers, l'expérimentation, l'initiative des agents et enfin, en termes de montée en compétences des agents de la Ville de façon accélérée par des biais complémentaires à ceux, plus classiques, de la formation.

L'adhésion de la Ville en 2023 lui permettra

- de poursuivre sa participation à plusieurs programmes avec d'autres collectivités françaises, notamment « Capacités publiques » ;
- de bénéficier des travaux issus du programme « Les Labonantes », initié par la 27^e Région en partenariat avec le Ti Lab à Rennes et la Direction interministérielle à la transformation publique, programme qui propose d'accompagner les laboratoires d'innovation publique pour les dimensionner aux enjeux de la transition écologique, de la justice sociale ou de la résilience des territoires ;
- de participer aux différents temps organisés régulièrement, des webinaires, des rencontres internationales, et de définir avec d'autres collectivités membres de nouveaux programmes de recherche-action.

Parce que nous croyons aux vertus de l'expérimentation et de la coopération, à l'instar des 9 régions, des 6 départements, des 18 villes et métropoles ou encore des 7 établissements publics et organisations parapubliques qui adhèrent aujourd'hui à la 27^e Région et qui bénéficient de son accompagnement, nous souhaitons que la ville de Lyon participe à cet effort collectif de transformation de l'action publique en adhérant à son tour à l'association.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BILLARD, c'est à vous pour quatre minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire. En préambule, je voudrais juste vous dire, Monsieur le Maire, que j'adore votre fougue contre l'extrême droite et que j'espère que vous referez un média national qui pourra traiter peut-être des groupuscules de l'ultragauche.

Je tiens par cette intervention à regrouper aussi le rapport 2372, qui parle aussi d'adhésion.

Avec l'adhésion de la ville de Lyon à l'association 27^e Région, ainsi que plus tard dans le conseil municipal son adhésion à l'Observatoire International de la Démocratie Participative, au Réseau National des Budgets Participatifs et à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, ce sont quatre nouvelles adhésions pour un peu plus de 16 350 euros. Est-ce quatre de trop ? Je ne sais pas.

Néanmoins, après deux ans et demi à vous observer et à vous pratiquer, nous savons que ce ne seront pas les quatre dernières. Comme nous le formulons depuis plus de deux ans et demi, ces adhésions, souvent militantes, nous ne sommes pas dupes, sont bien sympathiques et font plaisir à vos adjoints et à vos élus.

Individuellement, il faut le reconnaître, elles représentent des montants modestes pour une ville comme Lyon, mais finalement quand on les additionne, cela commence à représenter une somme significative. Pour finalement quel résultat ?

Pour reprendre un classique de notre littérature locale écrit par Jean Dufourt, « Calixte ou L'introduction à la vie lyonnaise », que j'invite mes collègues à lire, s'ils ne le connaissent pas, pour s'imprégner ou se réimprégner de l'âme de notre ville, en un mot monsieur le Maire, je vous dis « Économie », je vous répète, « Economie ».

Eh oui, Monsieur le Maire, ces dernières ne doivent pas uniquement être énergétiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demandes d'interventions. Au regard de l'importance des enjeux, je souhaite que Monsieur Laurent BOSETTI puisse présenter particulièrement le rapport relatif aux ratios d'avancement sur les grades de catégorie C dont il a déjà été question en filigrane un peu plus tôt.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. C'est d'ailleurs d'autant plus important au regard des échanges qui ont précédé vu que nos droites locales, héritières du chantier des marges de manœuvre pour les unes ou de la réforme générale des politiques publiques portée par Sarkozy pour les autres, font preuve soudainement d'une attention particulière pour les agents publics. Je les en remercie.

Je veux vous dire, Monsieur SÉCHERESSE, nos intentions pour la ville et pour nos agents, pour le service public, à travers ce rapport sur les ratios d'avancement de grade, mais vous allez comprendre mon propos.

Vous vous en rappelez, en 2022 nous avons augmenté le régime indemnitaire de 4 millions d'euros pour les agents en année pleine et ce conseil du 9 mars nous permet d'avancer deux nouvelles mesures en faveur des agents municipaux.

La première d'entre elles, que je vous propose de voter aujourd'hui, c'est une carrière accélérée pour tous les agents de la catégorie C, les agents de terrain et donc, en termes de salaire, les agents les plus modestes qui verront les ratios d'avancement de grade, si vous en êtes d'accord, augmenter de 30 %, jusqu'à 75 % sur trois ans, de manière à permettre à un grand nombre d'agents supplémentaires de pouvoir bénéficier d'avancement de grade chaque année.

Derrière cette gratification ne serait-ce que symbolique de l'avancement de grade, c'est bien sûr une augmentation concrète en salaire, en salaire indiciaire, une augmentation qui vaut pour le temps présent mais qui compte aussi pour la retraite. C'est important dans la période que nous traversons.

Pour incarner très concrètement cette délibération qui peut paraître technique, cela veut simplement dire que sur les trois années qui viennent, ce sont 50 % supplémentaires d'agents de catégorie C qui pourront bénéficier d'un avancement de grade, soit 350 agents supplémentaires qui en bénéficieront. C'est ce qui vous est proposé à travers ce rapport.

Je me permets de développer deux autres éléments qui sont finalement proposés dans ce conseil municipal et qui sont toujours des avancées pour nos agents municipaux. Le deuxième élément significatif que je voulais souligner aujourd'hui, c'est la question de la formation professionnelle des agents.

Vous l'avez déjà entériné à travers le budget 2023, nous allons augmenter de 35 % le budget de la formation professionnelle de la ville de Lyon, soit 430 000 euros supplémentaires qui permettront aux agents d'être mieux formés et donc de rendre un service de meilleure qualité aux usagers, de travailler aussi à la transition écologique et à l'appropriation de cette transition dans les différents métiers de la ville. Cela permettra aussi d'aider les agents, notamment ceux qui sont en inaptitude médicale, sur la question des enjeux de reconversion professionnelle.

Ces ratios de catégorie C, cette formation professionnelle amplement améliorée, auront, je l'espère, de quoi rassurer Béatrice GAILLIOUT qui attirait tout à l'heure mon attention sur la promotion des agents et la formation.

Le dernier élément sur lequel nous allons avancer à travers ce conseil municipal est le suivant. Nous avons déjà parlé du Comité des œuvres sociales, de la politique sociale qui nous permet de mettre 250 000 euros sur le catalogue de services du COS et sur le renforcement des agents d'accueil du COS, mais d'autres éléments de la politique sociale seront améliorés.

Vous avez, juste derrière ce rapport, un rapport sur le forfait mobilité durable sur lequel nous relevons le plafond, de 200 euros actuellement à 300 euros pour tous les agents qui, sur leur trajet domicile-travail, empruntent le covoiturage, l'autopartage, le vélo ou la trottinette. Là, il s'agit donc de la participation employeur sur les transports.

Enfin, toujours en matière de politique sociale, il y a également la déprécarisation des contrats d'animateur périscolaire. Nous avons déprécarisé 85 contrats supplémentaires cette année pour un montant de 330 000 euros, que vous avez là aussi validé à travers l'adoption du budget.

Ajoutez-y bien sûr les questions de mutuelle et prévoyance, sur lesquelles nous nous étions engagés sur les conseils de décembre et de janvier pour 700 000 euros. Vous vous en rappelez, nous bloquons aussi les tarifs de la mutuelle et de la prévoyance pour les années 2024 et 2025.

Sur ces actions de politique sociale, nous mobilisons donc un peu plus de 1 million d'euros en direction de nos agents.

Je me permets en conclusion, puisque Monsieur OLIVER y a fait allusion et je l'en remercie, de vous inviter toutes et tous le 23 mars prochain à l'hôtel de ville pour le forum « Fier-es de notre service public », où nous parlerons de la valeur du service public. C'est un forum qui a été monté par et pour les agents avec le collectif « Nos services publics », qui regroupe des agents issus des trois fonctions publiques. Ce collectif s'est monté récemment en réponse à cette petite musique du fonctionnaire bashing pour dire, eux aussi et comme nous, combien ils sont fiers de notre service public.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Avant de procéder au vote, Monsieur BILLARD ?

M. BILLARD Romain : Je fais juste une petite réplique à Monsieur BOSETTI qui parle d'être fier du service public. Je voudrais juste interpeller mes chers collègues sur ce qui est distribué depuis ce matin par les infirmières et les assistantes sociales, qui ne sont pas forcément de votre avis sur vos positions. Pourriez-vous peut-être expliquer ce qui vous est reproché, Monsieur BOSETTI ?

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI ?

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Sans difficulté, Monsieur BILLARD. C'est le service médicosocial de l'éducation qui était présent ce matin en manifestation, donc concrètement aussi nos infirmières scolaires et nos assistantes sociales scolaires sur la question du Ségur de la santé. Le Ségur de la santé est une revalorisation salariale qui a été entérinée au niveau national en faveur de la filière médicosociale dans des équipements spécifiques, les équipements médicosociaux que sont par exemple les CCAS, les résidences pour personnes âgées, les EHPAD, les établissements de protection de l'enfance.

Par exemple, les métiers de notre CCAS médicosocial seront revalorisés en ces termes prochainement avec une rétroactivité pour les mois qui se sont écoulés sans cette revalorisation.

Là, il s'agit cependant des agents de la ville de Lyon qui ne sont pas concernés par le décret même s'ils exercent le même métier. On peut considérer une forme d'injustice, mais les conditions du décret sont cumulatives. Il faut être dans la filière médicosociale, d'une part, et nos agents le sont, mais également dans des équipements spécifiques qui sont pointés par le décret, d'où le fait que ces agents ne puissent pas bénéficier, à la ville de Lyon, de ce Ségur de la santé.

Pour autant, je voudrais quand même rappeler les efforts que nous avons consentis sur le régime indemnitaire en 2022, de notre propre chef et de notre libre arbitre. Parmi les filières métier que

nous avons le plus revalorisées, il y avait la filière médicosociale, parce que c'était une des filières les plus féminisées et que nous voulions réduire les écarts de salaire entre femmes et hommes.

Je vais prendre le seul exemple des infirmières scolaires. Nous avons revalorisé leur régime indemnitaire de 150 euros par mois à 450 euros, soit une augmentation de leur salaire de 300 euros par mois et une augmentation annuelle de 3 600 euros. Je ne dis pas que c'est suffisant et que les agents n'ont pas légitimement, par rapport à leur métier, le droit de manifester pour une considération supplémentaire, mais je pense qu'avec ces 3 600 euros supplémentaires par an, la ville de Lyon n'a pas été moins-disante sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Merci pour ce rappel et ces précisions.

2023/2355 Ratios d'avancement sur les grades de catégorie C

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2023/2349 Moyens RH affectés au Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2023/2353 Forfait mobilités durables, évolution des modalités de prise en charge

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2023/2342 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 2 452 167 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (15 PLUS et 7 PLAI) situés 165-174, route de Vienne à Lyon 8^e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

(Adopté.)

2023/2343 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 437 061 € relatifs à une opération de réhabilitation de 14 logements situés 15, rue Moncey à Lyon 3e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2023/2344 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 308 853 € relatifs à une opération de réhabilitation de 12 logements situés 17, rue Moncey à Lyon 3e

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2023/2352 Adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2023/2356 Convention de groupement de commandes entre la ville de Lyon, l'ENSBA et le CCAS de Lyon pour le renouvellement du marché des titres restaurant

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2023/2357 Attribution de subventions et/ou compléments de subventions à divers organismes — Exercice 2023 — Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Ne prend pas part au vote

ALCOVER Marie

VIVIEN Emmanuel

BOUAGGA Yasmine

MICHAUD Raphaël

LEGER Stéphanie

CHIHU Mohamed

De MONTILLE Béatrice

BILLARD Romain

VERNEY-CARRON Florence

ROCH Valérie

POPOFF Sophia

VIDAL Chloë

GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2023/2345 Modification de l'inventaire des équipements transférés du 1er arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2023/2346 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 1er arrondissement — Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2023/2347 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 1er arrondissement — Inventaire stabilisé (discordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2023/2348 Modification de la délibération tarification relative aux équipements transférés à la mairie du 1er arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2023/2358 Fondation Claude Martin — Présentation du Budget primitif 2023

Rapporteur : M. MAES Bertrand

Ne prend pas part au vote

SOUVESTRE David

HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable de la commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de vous rapprocher de la DAVIE. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Mesdames et messieurs, chers collègues, il est 12 heures 50. Nous prenons une heure trente de pause déjeuner. Je vous attends ici à 14 heures 20 précises. Merci.

La séance est suspendue de 12 heures 50 à 14 heures 25.

Commission Petite enfance - Éducation - Sports - Jeunesse - Vie associative

2023/2411 Participation financière de la ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association — Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Nous reprenons notre séance de Conseil municipal avec les rapports de la commission petite enfance, éducation, sports, jeunesse et vie associative. Pour ce premier dossier, je passe la parole à Madame LEGER.

Mme LEGER Stéphanie, rapporteuse : Merci, Monsieur Le Maire. Mesdames et messieurs les élus, la ville de Lyon contribue au financement des écoles privées sous contrat d'association avec l'État, écoles privées de son territoire. Cette contribution obligatoire est encadrée par l'article L442-5 du Code de l'éducation qui impose aux communes de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.

La loi numéro 2019-791 du 26 juillet 2019, dite « pour une école de la confiance », a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire de six à trois ans et a emporté, de fait, l'obligation de financement des classes maternelles privées sous contrat.

La présente délibération concerne les écoles privées sous contrat installées sur le territoire de la ville de Lyon, soit 35 écoles, 34 écoles gérées par l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) et 1 école gérée par l'Association nationale pour l'éducation nouvelle, l'École nouvelle de La Rize.

La participation de la ville de Lyon est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques lyonnaises évalué à partir des dépenses de fonctionnement qui vous sont détaillées dans la délibération.

Alors que la Ville payait un forfait au titre des écoles maternelles avant l'obligation légale, la loi du 26 juillet 2019 a nécessité la remise à plat des forfaits qui a abouti à un accord pour atteindre les forfaits cibles par augmentation progressive sur trois ans, à savoir :

- une augmentation du forfait pour l'élémentaire de 625,50 euros en 2019 à 920 euros dès 2020 ;
- une augmentation progressive du forfait des écoles maternelles à 571,50 euros en 2019, puis à 1 100 euros en 2021 pour atteindre 1 300 euros en 2022.

En 2022, le montant total versé aux écoles privées par la ville de Lyon au titre de ces forfaits s'est élevé à 8,5 millions d'euros, soit 3,5 millions d'euros de plus par rapport à 2018.

Le montant de la participation financière de la ville de Lyon aux écoles privées sous contrat a été déterminé dans le cadre d'un rendez-vous avec l'Union interdépartementale des organismes de gestion d'enseignement catholique (UNIOGEC) à l'automne. Dans le cadre de ce dialogue, l'UNIOGEC n'a pas sollicité d'évolution du forfait pour la période 2022-2025.

Mesdames et messieurs, je profite de cette délibération pour souligner combien le financement public des écoles privées à une telle hauteur, à savoir 73 %, est questionnant et participe fortement à la ségrégation scolaire et sociale dans les écoles, les collèges et les lycées. Aujourd'hui, les écoles privées sont financées à 73 % par l'État, qui paie les enseignants, et les collectivités territoriales qui fournissent les fonds de fonctionnement. La loi n'oblige pas les écoles privées à rendre compte de l'utilisation des fonds qui leur sont attribués par les collectivités territoriales. Il s'agit d'un vrai manque de transparence et même de redevabilité à la collectivité, aux habitants et spécifiquement aux Lyonnais.

Comment les écoles privées utilisent-elles ces fonds ? Mettent-elles en place les mêmes moyens que la Ville ? Depuis 1959, la loi Debré conduit l'État et les collectivités à financer l'enseignement privé sous contrat en soutenant ainsi la concurrence à leurs propres services publics. Or, il est rare qu'une politique publique qui engage autant d'argent public, puisqu'on parle de plusieurs milliards chaque année, demeure sans évaluation plus de soixante ans après sa mise en place, ni sur les financements venant de l'État, ni sur les financements venant des collectivités. Il est nécessaire que toute la clarté soit faite sur le montant global du financement public de l'enseignement privé ainsi que sur le service que cette politique rend à la nation.

Par ailleurs, les modalités de financement des écoles privées sous contrat n'ont pas vraiment changé depuis 1959. Or, la société a subi des bouleversements profonds en plus de soixante ans qu'il serait temps de prendre en compte. N'est-il pas temps de questionner les modalités de financement des écoles privées dans un contexte de paupérisation de l'école publique ? N'est-il pas temps de questionner les lois Debré, Carle et même Blanquer ?

L'enseignement privé ne connaît aucune contrainte quant au recrutement de ses élèves. Les écoles privées recrutent leurs élèves, elles choisissent donc les élèves qui fréquentent leurs écoles sur des critères qui, eux non plus, ne sont pas transparents. Nous passons vite de critères scolaires à des critères sociaux, les premiers étant fort corrélés aux seconds. La réussite scolaire est directement liée à l'origine sociale. En attirant les élèves privilégiés, l'enseignement privé sélectionne également les meilleurs et se situe donc en concurrence directe avec l'école publique. Dès lors, l'écart de composition sociale entre public et privé s'est perpétué au fil des années au détriment de la réussite de tous les élèves, au détriment de la laïcité.

Il faut rendre transparentes les méthodes d'affectation du secteur privé de manière à s'assurer qu'il n'existe aucune forme de discrimination des catégories défavorisées. L'école privée sous contrat est essentiellement financée par l'argent public, par les impôts de l'ensemble des contribuables sans qu'elle ne soit accessible à tous, sans qu'elle ne soit contrainte dans son recrutement et sans qu'elle ne participe à la carte scolaire. Non, l'école privée ne participe pas à la mixité.

La publication des indices de position sociale (IPS) qui ont été publiés en 2022 par le ministère de l'Éducation nationale permet de donner des indications sur le profil social, économique, culturel des élèves et des familles. Cette publication l'a montré au grand public et l'état des lieux est sans appel. L'enseignement privé participe au creusement des inégalités scolaires et sociales entre privé et public.

Le privé sous contrat accueille deux fois plus d'élèves socialement très favorisés que les établissements publics et deux fois moins d'élèves défavorisés. L'écart a doublé entre les secteurs public et privé en vingt ans. Il est particulièrement marqué dans les agglomérations, il est évident à Lyon. Cette ségrégation sociale est en partie le reflet d'une ségrégation urbaine, mais aussi le résultat de la concurrence entre établissements et entre les secteurs privé et public. À mesure que l'indice de position sociale est élevé, la présence des écoles publiques diminue.

M. LE MAIRE : Messieurs, s'il vous plaît, je vous demande de respecter la personne qui est en train de prendre la parole, à savoir mon Adjointe à l'éducation. Poursuivez, Madame LEGER. Merci.

Mme LEGER Stéphanie, rapporteuse : Si ces indicateurs rendus publics ne sont pas une surprise, ils permettent d'objectiver l'absence de mixité sociale. Ils permettent d'objectiver la ségrégation sociale de notre système scolaire. Cette situation contredit l'un des termes de notre devise républicaine, contrevient en partie aux pratiques de laïcité et pénalise la réussite de tous les élèves. Ce constat d'une école inégalitaire est un défi pour l'école française et la cohésion sociale de notre pays.

Le Ministre Pap NDIAYE entend s'y confronter, et notamment dans un dialogue avec le privé. Dans le courant du mois de mars, il annoncera des mesures en faveur de la mixité. Nous ne pouvons que nous réjouir du fait que le Ministre se saisisse de ce sujet que son prédécesseur n'avait même pas considéré. Dans le cadre de cette concertation menée par le Ministre, le Maire de Lyon s'est entretenu avec lui. La ville de Lyon est prête à travailler sur la mixité. En effet, garantes de la relation de proximité avec la population, les communes sont compétentes pour agir sur ce sujet dès le premier degré.

La mixité est la base de la promesse de l'égalité revendiquée par l'école républicaine. Or, cette promesse est aujourd'hui un échec et cet échec génère une crise de légitimité de l'école publique auprès des familles. Elle génère une défiance.

L'école publique doit inspirer à nouveau de la confiance. Pour cela, il est nécessaire et urgent de transformer et renforcer les écoles publiques pour ne pas aggraver les inégalités. Parallèlement, un dialogue doit s'engager entre l'État et l'école privée dans le cadre d'une politique volontariste d'égalité et de mixité en accord avec les grands principes républicains.

Le Conseil national de la refondation sera-t-il le cadre de cette grande ambition ? En 2015, un rapport du Centre national d'études des systèmes scolaires (Cnesco) rapportait : « les séparatismes scolaires et sociaux nuisent aux apprentissages des élèves en difficulté. La ségrégation sociale est une bombe à retardement pour la société française. ».

Ce constat de 2015 est plus que jamais d'actualité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LEGER. Mesdames et messieurs, chers collègues, avant de passer la parole, je demanderai à tout le monde dans cette assemblée de bien vouloir respecter ceux qui prennent la parole. Le débat implique l'écoute et l'attention, en particulier sur un sujet qui me semble assez complexe comme celui-ci pour nécessiter une attention sans faille de tout le monde.

Monsieur LÉVY, c'est à vous pour trois minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, à l'écoute de l'exposé de Madame l'Adjointe, nous n'avons pas compris si vous appeliez à voter pour ou contre cette délibération. Il faut reconnaître qu'il y a beaucoup d'éléments très contradictoires dans votre exposé.

Par ailleurs, nous avons bien remarqué que vous êtes une belle spectatrice de la situation éducative à Lyon. Pour autant, dans vos propos, il n'y avait aucune proposition. C'est quand même dommage quand vous représentez notre adjointe — ce n'est pas que la vôtre — à l'éducation au sein de la ville de Lyon.

Si nous prenons la parole sur cette délibération concernant la participation financière de la Ville aux écoles privées sous contrat, c'est bien justement parce qu'une partie de votre majorité fait un exercice de prestidigitateur. C'est-à-dire que vous allez clamer votre amour dans la parole pour la chose publique et l'école publique sans vous opposer ou très peu à cette délibération.

Nous avons toujours considéré que le soutien de la puissance publique devait d'abord aller à l'école de la République. Pour autant, nous n'avons jamais nié que les écoles privées sous contrat, maternelles comme élémentaires, constituaient un élément à part entière de la vie éducative de notre ville. La ville de Lyon concourt même à la promotion des écoles privées en proposant, dans certains arrondissements, une piétonnisation devant certaines écoles.

Ce constat n'est cependant pas partagé par tous les membres de la majorité puisque le même rapport dans la mandature précédente avait valu un vote contre de certains groupes. Il est légitime que cette délibération puisse poser des questions dans la mesure où l'école privée sous contrat est essentiellement financée par l'argent public, par les impôts de l'ensemble de tous les contribuables, sans qu'elle ne soit accessible à tous. Le financement public n'est à ce jour soumis à aucune condition de mixité sociale ou de carte scolaire.

Finalement, cela revient à interroger la politique éducative dans son ensemble. En effet, quelle contrepartie arrivez-vous à proposer ou quel partenariat, que ce soit pour des gymnases ou des locaux, pouvez-vous solliciter auprès de l'école privée ? Comme on ne dissocie jamais les enfants, quelle part des enfants du privé peut participer, par exemple, aux activités du mercredi financées par la ville de Lyon ? Garantisiez-vous qu'aucun accueil de loisir d'éducation populaire sur la ville de Lyon, financé par la ville de Lyon, ne propose des activités à la journée le mercredi ? Cette délibération, au-delà de son cadre légal, pose la question du chèque en blanc que vous accordez sans contrepartie.

Nous appelons à voter pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur DUVERNOIS, c'est à vous pour six minutes

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs, je n'avais pas prévu de faire un préambule à mon intervention, mais à entendre le discours à charge de Madame l'Adjointe, je suis assez surpris des propos violents, attaquant et un peu haineux qui montrent bien l'aspect idéologique que vous avez. Je pense que c'est un débat qui n'a plus lieu d'être dans notre pays, mais je pense qu'avec vos propos vous souhaitez rouvrir la guerre scolaire.

Je suis vraiment navré de faire ce préambule et ces propos liminaires à mon intervention, mais je ne m'attendais pas à ce type de discours de votre part, Madame l'Adjointe, chère Stéphanie LEGER.

Je comprends votre idéologie et je vais vous donner la position de notre groupe Droite, Centre et Indépendants, que nous avons longuement réfléchi, discutée et concertée avec les différents acteurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, il s'agit là, n'en déplaise à nombre de nos collègues de la majorité par rapport à vos propos, de renouveler l'aide apportée aux 35 écoles privées sous contrat d'association pour les petits Lyonnais qu'elles accueillent en leur sein. La précédente convention avait été approuvée en janvier 2020 et prenait en compte la scolarisation rendue obligatoire des trois à six ans. Cette convention présentait deux caractéristiques :

- la réévaluation du forfait pour chaque élève d'élémentaire fixé à 920 euros, montant qui n'a pas varié au cours de ces trois dernières années de conventionnement ;
- une réévaluation progressive du forfait par élève de maternelle pour arriver à un montant de 1 300 euros.

Aujourd'hui, vous nous proposez de reconduire ces deux forfaits à l'identique pour les trois prochaines années, avec des discussions avec les différentes partenaires, sans que la convention présentée en commission, et qui ne figure pas dans les annexes du conseil municipal, ne prévoie formellement un mécanisme simple de réévaluation pour tenir compte de l'évolution du coût des élèves du public, puisque c'est là la référence de calcul. Cette proposition nous étonne car elle signifierait que le coût d'un élève dans nos écoles publiques n'a pas évolué et qu'il n'évoluera pas.

Pourtant, et nous l'avons vu à l'occasion de la discussion budgétaire, les charges de personnel sont impactées par la hausse du point d'indice et par celle du SMIC. Quant aux autres frais de fonctionnement servant de base de calcul, ils n'échappent pas au phénomène inflationniste. Pour ce qui est des dépenses de chauffage et d'électricité, une partie des 30 millions d'euros supplémentaires supportés par le budget de la ville est bien consacrée à nos écoles.

Si je prends l'exemple d'une commune de gauche pas très éloignée de nous, Villeurbanne, nous voyons que le forfait élémentaire est passé de 991,81 euros à 1 020,57 euros et que celui de la maternelle est passé de 1 580,65 euros à 1 626,49 euros en 2021-2022.

Faut-il comprendre que le coût d'un élève public lyonnais est inférieur à Lyon ? Attachés à la transparence, comme vous, nous aurions bien aimé le savoir et c'était la raison de notre questionnement en commission.

À la lecture du compte rendu, quelle n'a pas été notre surprise de lire que la Ville ne disposerait pas d'éléments de coût actualisés permettant d'indiquer un coût global par élève. Nous sommes désolés, mais cette réponse est peu recevable et laisse entendre une certaine légèreté dans la gestion des deniers publics.

J'entends déjà les cris d'orfraie sur les bancs de gauche : « mais vous ne vous rendez pas compte, si nous devons payer plus, ce sera au détriment des élèves du public ». Pour les fervents partisans de l'égalité que vous êtes, il y aurait donc de bons élèves, ceux du public, et de mauvais élèves, ceux du privé. Eh bien, non, ce n'est pas notre conception de la liberté constitutionnelle du libre choix de l'enseignement.

Nous avons un système bicéphale qui permet de répondre aux aspirations de l'ensemble des parents quant au choix de l'éducation qu'ils désirent pour leurs enfants. Dans l'assemblée, peut-être avons-nous des collègues élus qui ont des enfants dans des écoles privées, ils se reconnaîtront naturellement.

Beaucoup de ces écoles sont engagées dans une démarche pour accueillir une diversité d'élèves dans leurs origines sociales avec la mise en place notamment de tarifs suivant un quotient familial ou prenant en compte le nombre d'enfants scolarisés. S'il s'avérait que les forfaits fixés pour les élèves du privé étaient inférieurs au coût réel de nos élèves du public, le paiement d'un forfait au prix juste pourrait contribuer à un accueil plus large.

Je ne veux pas être plus long, mais j'ajoute un dernier mot pour nos contradicteurs et pourfendeurs de l'enseignement libre. Réfléchissez au coût réel que cela représenterait pour la ville, et je pense au patrimoine immobilier notamment, si elle devait reprendre à sa charge directe les petits Lyonnais scolarisés dans ces 35 écoles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur PRIETO, c'est à vous pour six minutes.

M. PRIETO Philippe : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chère Stéphanie, chers collègues, je vous remercie de me donner la parole sur cette délibération portant sur les subventions données par la ville de Lyon aux écoles privées sous contrat. Stéphanie LEGER le rappelait, depuis 1959, la loi Debré oblige l'État et les collectivités à financer l'enseignement privé sous contrat, soutenant ainsi la concurrence à leur propre service public, ce qui est très magnanime en soi mais sans doute pas très efficace en termes d'action publique.

En tant qu'homme de gauche, je suis particulièrement attaché, comme beaucoup ici d'ailleurs, à l'existence d'une école laïque, accessible à tous et qui promeut l'égalité, un service public de

l'éducation qui veille, comme l'indique le premier article du Code de l'éducation, à la mixité sociale des publics scolarisés dans les établissements d'enseignement.

Aussi, sans remettre en question l'existence des écoles privées, je ne peux que m'émouvoir du fait que tant de deniers publics financent des établissements qui sont autorisés à sélectionner leurs élèves et contribuent en réalité à une véritable ségrégation sociale au sein de notre système éducatif.

Mes propos ne relèvent pas d'un point de vue idéologique. C'est juste un constat factuel et quantitatif issu de la publication des indices de positionnement social par le ministère de l'Éducation nationale. L'enseignement privé, essentiellement religieux, favorise l'entre-soi scolaire des plus favorisés.

Alors, je ne peux porter qu'un regard critique sur les évolutions législatives portées en 2019 par le Ministre BLANQUER qui, en abaissant l'obligation scolaire à trois ans, entraîne de facto un renforcement des subventions aux écoles privées. Elles peuvent ainsi, avec l'argent public, promouvoir la ségrégation sociale dès la maternelle, au passage avec un surcoût annuel de plus de 3 millions d'euros pour la seule ville de Lyon. Il a fragilisé lui-même le dédoublement des classes en maternelle qu'il avait instauré, il a surtout installé un système où désormais, des jeunes françaises grandissent sans se croiser.

Le paradoxe est que si les établissements scolaires privés sont financés à 73 % par l'argent public, ils ne sont pas soumis à l'inconditionnalité de l'accueil de chaque élève ni aux règles en matière de carte scolaire. Je ne mets pas en cause le droit, pour chaque famille, de choisir d'inscrire son enfant dans une école privée, que ce soit pour des questions religieuses ou d'accès à une éducation spécifique. Cependant, force est de constater qu'il s'agit trop souvent d'une manière d'éviter les écoles où le profil des élèves est moins homogène.

La législation actuelle favorise un évitement de la mixité scolaire et promeut un entre-soi social et culturel dans une poignée d'établissements libres de sélectionner leurs étudiants tout en étant financés par de l'argent public. Cela est encore plus difficile à entendre lorsqu'on constate les difficultés de l'enseignement public.

Je le répète, ce n'est pas une vue de l'esprit, ce n'est pas un discours à charge, Monsieur DUVERNOIS. Depuis que le ministère de l'Éducation nationale a dû rendre publiques les statistiques relatives à la composition sociale des établissements scolaires suite à une décision du tribunal administratif, le constat est accablant s'agissant de la ségrégation et de l'entre-soi social dans les établissements privés, notamment religieux. À Lyon, parmi les dix collèges au profil social les plus favorisés, sept sont des établissements privés. À Marseille, dix sur dix sont privés. Lorsqu'on fait la comparaison entre établissements privés et publics en REP ou REP+, la différence est tout simplement catastrophique.

Nous avons perdu la finalité essentielle d'une école au cœur des enjeux de notre République. Avec la ségrégation sociale, c'est la fraternité qui se délite, mais c'est aussi l'égalité qui est mise à mal. Il faut rompre avec cette vision essentiellement libérale et pas seulement, comme le suggère Pap NDIAYE que je cite, « demander un peu plus d'efforts à l'enseignement privé sous contrat afin qu'il participe à une plus grande mixité sociale ». C'est difficile pour lui quand Brigitte MACRON, sans doute sa principale conseillère politique, n'a jamais connu que l'enseignement privé pour son propre parcours scolaire et sa vie professionnelle.

Il faut en finir avec le mercantilisme scolaire et le séparatisme scolaire qui en découle. Le libéralisme, ce n'est pas la liberté sans règle et sans contrôle. On voit ce qu'il donne en matière d'éducation en Suède. Pour ma part, s'il faut faire des propositions, Monsieur LÉVY, je préfère l'exemple de la Finlande. Les premiers ont libéralisé tout leur système scolaire et son état est déplorable. Les seconds ont fait l'exact contraire et se retrouvent dans le haut des classements PISA qui comparent chaque année les performances des systèmes éducatifs de près de soixante pays.

Dans un premier temps, la Suède a vu les indicateurs PISA se dégrader et surtout, a rejoint la France dans le groupe des pays où les inégalités à l'école reproduisent le plus les différences d'origine sociale. Ils ont commencé à revenir en arrière. La Finlande, pays reconnu pour

l'excellente qualité de son éducation, porte la plus grande attention au recrutement et à la formation des enseignants, condition de la réussite d'une école publique vraiment intégratrice. Cela fait dix ans que la Finlande trône en tête du classement PISA.

Plus de soixante ans après le vote de la loi Debré, aucune évaluation précise de la politique de financement des établissements privés n'a été menée malgré les centaines de milliards dépensés, malgré ce « pognon de dingue ». Dans le même temps, on ne compte plus les études sur la fraude sociale. Il faut désormais réfléchir au modèle de société que nous promouvons à travers cette politique. Le privé ne peut pas gagner sur tous les fronts, promouvoir l'entre-soi tout en étant fortement financé par les pouvoirs publics.

Mes chers collègues, cette délibération nous oblige. Elle nous oblige surtout, pour le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique, à rappeler notre attachement à une école publique et laïque accessible sans condition à tous les profils qui composent notre société. C'est à l'école de la République que tout commence, cette école publique, gratuite, laïque et obligatoire où s'acquiert l'esprit critique, la maîtrise des savoirs fondamentaux, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté, réaffirmant avec force que pour que certains réussissent, il n'est pas si nécessaire que d'autres échouent.

Comme l'avait si bien écrit Condorcet dans son rapport sur l'instruction publique présenté à l'Assemblée nationale des 20 et 21 avril 1792, « le travail d'émancipation n'est pas achevé tant que l'inégalité devant le savoir et la culture met le peuple à la merci des démagogues et des ambitieux comme à celle des groupes de pression qui entendent le dominer ». C'est un immense défi, sachons le relever.

Que cette délibération nous permette de réaffirmer notre attachement à l'école de la République. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Le temps était dépassé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur DUVERNOIS, c'est moi qui préside cette assemblée. Monsieur PRIETO était en train de conclure, c'est pour cela que je l'ai laissé terminer sa conclusion. Vous savez, je laisse tous les groupes dérapier quelques secondes quand il s'agit d'arriver à la fin d'une intervention. Merci. Je fais attention à faire en sorte que chacun puisse aller au bout de sa conclusion puisque nous sommes dans une enceinte de débat, Monsieur DUVERNOIS, et c'est ce qui compte.

Monsieur DRIOLI, vous avez la parole pour dix minutes.

M. DRIOLI Adrien : Monsieur le Maire, chers collègues, chères Lyonnaises et chers Lyonnais.

Je vous remercie, chère Stéphanie, pour votre présentation de cette délibération qui porte sur le financement public des écoles primaires privées sous contrat, mais aussi des actions que vous avez engagées et que vous continuez d'engager à Lyon et également au niveau national pour défendre l'école de la République, l'école républicaine.

Au nom de notre groupe, je tiens à saluer votre pugnacité et votre sens de l'intérêt général qui font honneur à notre majorité municipale. Vous l'avez rappelé, Madame l'Adjointe, nous sommes ici obligés d'attribuer ces subventions aux écoles primaires privées dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. C'est la loi. Le Code de l'éducation nous l'impose, nous devons l'appliquer. Nous sommes des élus républicains, nous respectons la loi, même si nous pouvons être amenés à la combattre sur le fond pour défendre un service public de l'éducation de qualité, pour garantir la réussite de nos jeunes Lyonnaises et Lyonnais accueillis dans nos écoles dans la mixité sociale et scolaire que nous connaissons et soutenons, vous le savez.

En 1882, la loi Ferry institue l'enseignement primaire gratuit, laïc et obligatoire. En 1905, la loi de séparation des églises et de l'État est instaurée. Il est ainsi acté que l'école est un bien commun et que la gratuité et la laïcité sont des principes fondateurs de l'école républicaine. La loi Debré de 1959 oblige les communes à financer autant les écoles publiques que celles du privé sur les

dépenses de fonctionnement, obligation étendue par la loi de 2019, loi dite « pour une école de la confiance » de Jean-Michel BLANQUER, qui instaure l'obligation pour les communes de financer les maternelles privées. Ce transfert est estimé à l'époque à 150 millions d'euros vers le secteur privé en pleine période de rigueur budgétaire. Ou « Quand la puissance publique finance sa propre concurrence ». C'est ce qu'il se passe et se développe depuis plus de cinquante ans.

Nationalement, en France, un élève sur cinq en moyenne est scolarisé dans un établissement privé sous contrat avec de fortes disparités selon les territoires, un phénomène qui accentue la non-mixité à l'école et qui bénéficie d'un financement public à hauteur de 73 % entre l'État et les collectivités locales.

Il y a donc une étroite proximité, en France, entre l'enseignement privé et public. On pourrait d'ailleurs davantage parler d'enseignement subventionné plutôt que d'enseignement privé au regard des proportions précédemment citées. Le terme serait moins trompeur dans la mesure où l'école privée sous contrat est essentiellement financée par de l'argent public, par les impôts de tous les contribuables sans qu'elle ne soit accessible à tous.

Nous sommes donc le seul pays au monde à voir de l'argent public versé abondamment à des établissements privés sans aucun droit de regard, sans aucune contrepartie, sans aucune convention d'objectif ou de contrôle. Dans les administrations d'État, lorsque l'argent public est versé à un bénéficiaire, vous avez des conventions, des objectifs à atteindre qui sont coconstruits et fixés entre les différentes parties. Il y a des bilans à mi-action ou en fin d'action, des contrôles de services faits pour contrôler le bon usage de l'argent public avec des documents justificatifs.

En l'espèce, il n'y a aucune condition de mixité sociale ou de carte scolaire non plus. Les données nationales démontrent la non-mixité et révèlent l'enjeu de la mixité qui est au cœur des questions sociales et politiques. La question d'un tel financement sans condition de l'école privée sous contrat pose de réelles interrogations alors qu'elle est favorisée non seulement par le financement public d'une part, et d'autre part par sa composition, par sa sélection sociale. Les contribuables cofinancent donc tous l'école privée qui, elle, n'est pas accessible à tous. Au nom de la liberté de quelques-uns, l'argent de tous finance l'école de quelques-uns.

La question du financement de l'école privée revient à interroger la politique éducative dans son ensemble. On peut légitimement s'interroger sur les conséquences du financement de l'école privée en termes de fragilisation de l'école publique. La mixité sociale et scolaire est clairement mise à mal. Les établissements sous contrat accueillent deux fois plus d'élèves socialement très favorisés dans le secteur privé que les établissements publics et deux fois moins d'élèves défavorisés. L'écart a doublé entre les secteurs public et privé en vingt ans.

Avec cette délibération, vous l'avez dit Stéphanie LEGER, nous allons financer 35 écoles primaires. Pour la quasi-totalité d'entre elles, ce sont des établissements privés d'enseignement catholique du Diocèse de Lyon. Nous allons financer des établissements privés qui conditionnent leur accès à la capacité financière des familles. Nous allons financer des établissements privés qui n'ont aucun compte à rendre quant à l'utilisation des fonds publics qu'ils perçoivent.

Dans le même temps, depuis trop longtemps, l'école publique est malmenée et c'est un euphémisme. Très régulièrement la droite, les Marcheurs, le gouvernement actuel, donnent des leçons de bonne gestion du déficit public, des budgets, de la gestion des collectivités locales. Qu'en est-il plus précisément sur quelques chiffres ? Le déficit commercial en France a explosé, passant à 170 milliards en 2022 sous la gestion de la droite. Chaque année, l'État donne 200 milliards d'euros aux entreprises en exonérations fiscales, sur le crédit d'impôt compétitivité, le crédit d'impôt recherche, sans aucune contrepartie non plus. Il faut donc mettre du cadre, des contreparties et du contrôle.

Comme je le disais, surtout, l'école publique républicaine manque de moyens pour gérer ses difficultés quotidiennes et structurelles, des moyens qui ne leur sont pas donnés parce qu'ils servent notamment à financer des établissements privés. Les conséquences de cette situation sont désastreuses pour notre société. Le principe de mixité sociale est bafoué. Les enfants issus de milieux favorisés vont davantage dans le privé, les autres sont très majoritairement dans le public. La cohésion sociale est menacée. Cette non-mixité contribue à la ségrégation et à la

fracture sociale, vous l'avez dit, Stéphanie LEGER. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons une société apaisée et égalitaire. L'école ne doit pas obérer l'avenir des enfants.

En tant qu'élus, nous demandons à l'État de mettre en place une politique qui renforce l'école publique car l'école privée, subventionnée très majoritairement par l'argent public, prospère sur les fragilités fertiles de l'école publique. Nous invitons les parlementaires au débat sur la mise en place d'un grand service public de l'Éducation nationale où les écoles sous contrat se verraient imposer les mêmes contraintes que les établissements publics, un grand service public, un bien commun pour toutes et tous avec les mêmes obligations. Si cela ne devait pas se faire, il conviendrait alors de réserver tous les financements publics aux seuls établissements publics en modifiant la législation et en amendant si nécessaire la constitution pour le permettre.

Vous l'aurez compris, nous sommes opposés à ces dispositions qui nous imposent le financement du fonctionnement des écoles privées, qui plus est dans les conditions que nous connaissons, car elles contribuent à mettre en œuvre une politique éducative qui va à l'encontre des valeurs que nous défendons. Aussi, malgré notre profond désaccord avec ces dispositions nationales, en tant qu'élus locaux, en tant que républicains, nous nous y conformons. Sans cette éthique de responsabilité, ce sens du respect de la loi de la République, notre groupe aurait voté contre car les principes de justice sociale, de défense des services publics, de la laïcité, de l'école républicaine et publique nous animent en permanence.

Vous l'aurez compris, les élus Lyon en commun voteront donc pour ce rapport avec toutes les réserves et critiques mentionnées. J'espère être assez clair pour Monsieur LÉVY. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame PRIN, c'est à vous pour trois minutes.

Mme PRIN Isabelle : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, messieurs, chère Stéphanie, chers collègues, je ne vais sans doute pas être très originale par rapport aux propos de mes collègues de la majorité, mais la répétition fait partie de la pédagogie. N'est-ce pas ?

Notre groupe va également voter une participation financière contrainte qui ne manque pas de nous interroger, comme l'a souligné Stéphanie LEGER. Je ne reviens pas sur les constats et les chiffres qu'elle a parfaitement exposés. J'en ajoute juste deux qui montrent que Lyon ne déroge pas à la règle de la ségrégation sociale à l'école.

À Lyon, les 21 écoles ayant un indice de position sociale inférieur à 90 sont toutes publiques. À l'opposé, les 20 écoles ayant un IPS supérieur à 135 sont à 70 % des écoles privées. Or, nous le savons, les études le montrent, le Ministre de l'Éducation nationale l'a dit lui-même et cela a été rappelé dans cet hémicycle, la mixité sociale est un facteur de réussite pour tous. A contrario, la ségrégation sociale concentre les difficultés dans certains établissements et tire le niveau de tous les élèves vers le bas. Elle génère, dans un cercle vicieux, les réflexes d'entre-soi et de communautarisme dont nous déplorons ensuite les effets de tensions politiques et sociales. Elle empêche la fraternité, cette valeur trop souvent oubliée de notre devise républicaine.

Si l'on ne peut remettre en cause le choix des parents de rechercher le meilleur pour leurs enfants — ou peut-être le plus facile ? —, on pourrait néanmoins se poser la question des politiques publiques qui permettent ou facilitent ces choix. Monsieur DRIOLI l'a dit, je me permets d'insister, la loi de 2019 sur l'école maternelle obligatoire a entraîné un transfert estimé à 150 millions d'euros vers le secteur privé, sans contrepartie. Est-ce bien raisonnable ? Est-ce bien équitable si on ajoute la possibilité de dons défiscalisés à des fondations et le manque à gagner budgétaire qu'elle induit ? Peut-on d'ailleurs encore parler d'école privée lorsqu'elle est subventionnée à 73 % par l'État et les collectivités ?

D'ailleurs, les écoles privées lyonnaises en sont bien conscientes et le dialogue avec la mairie sur ces sujets financiers se fait en bonne intelligence.

Il est temps que l'égalité des chances soit remise sur la table du débat public à l'échelle nationale, que la Cour des comptes donne suite aux interpellations qui lui ont été adressées à plusieurs reprises pour évaluer le montant global de la politique de financement public de l'enseignement privé. Il est temps que l'État redresse la barre de la politique éducative en faveur de l'égalité et de

la fraternité, en allouant des moyens en fonction de critères équitables et d'un objectif de réussite éducative pour toutes et tous. Il est temps que les écoles et les collèges, publics comme privés, deviennent des lieux de mixité sociale, de rencontre interculturelle, d'apprentissage mutuel dans le respect des différences, quelles qu'elles soient.

L'État peut insuffler davantage d'exigences. De nombreux acteurs du privé veulent jouer le jeu, alors intégrons-les avant que les différences de traitement ne nous échappent complètement et ne se cristallisent dans une fracture sociale béante que nous ne saurons plus gérer.

M. LE MAIRE : Merci. Madame LEGER, je vous cède la parole pour revenir sur ce qui a été dit.

Mme LEGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur DUVERNOIS, je n'ai pas porté de propos belliqueux. Aujourd'hui, j'interroge. D'abord, je ne remets pas en cause l'enseignement privé qui est un droit européen et même un droit constitutionnel. Je ne remets donc pas en cause la liberté d'enseigner et la liberté pour les familles de choisir l'enseignement. Ce que je questionnais dans mon propos, c'était la hauteur du montant du financement des écoles privées, et j'ai bien cité 73 %, qui est quand même un taux très important. Par rapport à ce montant, comme l'ont souligné mes collègues et même Monsieur LÉVY, nous nous interrogeons sur la redevabilité. C'est-à-dire qu'effectivement, nous n'avons pas de droit de regard.

Je vous en avais parlé. Quand j'ai rencontré le Directeur diocésain et que je lui ai demandé s'il y avait une ATSEM par classe de maternelle, j'ai eu une réponse positive, mais je n'ai absolument aucune preuve écrite. Il n'y a rien, pas de document administratif qui me prouve cela et cela me pose problème parce que nous mettons ces moyens-là et nous les évaluons dans ce que nous versons aux écoles privées.

Je voudrais juste rappeler qu'en complément de ce que la Ville verse aux écoles privées, nous apportons d'autres aides. Depuis 1999, la ville de Lyon verse une aide en matière de restauration scolaire pour les familles à revenus modestes, pour les enfants scolarisés dans le premier degré privé et inscrits au restaurant scolaire de leur école dont un des parents ou un responsable légal est domicilié à Lyon. Cette aide est facultative et non pas obligatoire. Nous sommes une des rares communes à le faire en France.

Aujourd'hui, la liste que nous avons concerne environ 250 à 300 élèves dans les écoles privées sur environ 8 500 élèves lyonnais scolarisés dans le privé, ce qui fait un budget chaque année d'environ 90 000 à 110 000 euros suivant les années. Nous versons donc ce type d'aides, je le rappelle. Nous mettons également à disposition des équipements sportifs, des gymnases, des piscines. Nous aménageons les abords des écoles, par exemple de l'école Termier dans le 8^e arrondissement.

Nous proposons aux écoles privées de participer au conseil d'arrondissement des enfants. Pour tous les gros événements que sont la fête des Lumières, la fête de l'Eau, nous avons produit des livrets qui sont utilisés par les équipes pédagogiques et nous les distribuons à la fois aux écoles publiques et aux écoles privées.

Je voulais également revenir sur ce qu'avait mis en évidence Madame PRIN à savoir l'IPS, cet indice de position sociale. La moyenne de l'ensemble des écoles à Lyon, publiques et privées, est de 113. La moyenne des écoles publiques est de 106, celle des écoles privées est de 132. On voit donc déjà l'écart. Je vais même élargir le spectre de Madame PRIN. Parmi les 50 écoles avec l'IPS le plus bas à Lyon, il y a une seule école privée et elle n'est pas la première, elle est 59^e. Dans les 20 écoles avec l'IPS le plus haut, entre 135 et 145, il y a 14 écoles privées. C'est ce que je voulais signaler.

Non, Monsieur DUVERNOIS, il n'y a pas de bons et de mauvais élèves. En fait, les enfants ont tous les mêmes droits, mais ils n'ont pas tous les mêmes chances. Comme c'est inscrit dans le projet éducatif de Lyon, oui, la lutte contre les inégalités scolaires et la lutte contre les inégalités sociales font partie de notre politique éducative municipale et je pense qu'il y a des enfants qui ont besoin de nos moyens, qui ont besoin que la Ville soit à leurs côtés, et il y en a d'autres qui en ont moins besoin. Nous allons concentrer nos moyens sur les enfants qui en ont le plus besoin. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LEGER. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

DEBRAY Tristan

Abstention

VIVIEN Emmanuel

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2412 Périmètres scolaires 2023 — Rentrée scolaire 2023

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame LEGER, vous avez de nouveau la parole.

Mme LEGER Stéphanie, rapporteuse : Cette délibération a été présentée en commission, elle concerne les nouveaux périmètres scolaires. Je propose de répondre aux questions puisque cela a été détaillé en commission.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LÉVY, vous avez la parole pour six minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, dans mon intervention je reviendrai également sur certains points qui ont été évoqués dans la délibération précédente.

Concernant la délibération présentée aujourd'hui et relative aux périmètres scolaires, comme nous l'avons déjà indiqué en commission, et même si des concertations ont bien eu lieu souvent en mairie d'arrondissement avec les équipes pédagogiques et des parents d'élèves, je regrette cependant que les instances légales, et je pense notamment aux conseils d'école, n'aient pas pu se prononcer avant le conseil municipal de ce jour.

Le conseil d'école demeure une instance démocratique et légitime dans laquelle l'intégralité de la communauté éducative peut s'exprimer et notamment les agents de la ville de Lyon. Les questions relatives aux périmètres scolaires, relevant de multiples enjeux, sont bien de sa compétence.

Cette délibération autour des périmètres scolaires nous pose un certain nombre de questions. On le sait bien, et c'est le cas dans la délibération d'aujourd'hui, les périmètres permettent également de jouer à la marge concernant les effectifs dans une école. Vous aviez exposé lors de la commission éducation votre inquiétude que nous partageons concernant la baisse des effectifs sur les écoles de la ville de Lyon et vous aviez annoncé un chiffre global, en attendant le comité départemental de l'Éducation nationale qui a dû se réunir ou qui va se réunir, selon lequel sur l'académie de Lyon il y aurait -3 000 enfants globalement.

L'Académie de Lyon ne concerne pas que Lyon, mais en tout cela correspondrait à peu près à 50 classes fermées sur la ville en faisant la déduction des classes qui seront dédoublées à partir de la rentrée prochaine, notamment en grande section dans les quartiers en réseau d'éducation prioritaire.

Ce nombre de classes est important et il s'ajoute au nombre de classes de l'année dernière. Finalement, mon intervention fait également écho à votre intervention, Madame la Première Adjointe, qui expliquait que dans ce mandat-ci on ouvrait des écoles ou autres. Globalement, on ferme beaucoup de classes sur notre ville depuis les deux dernières années tandis que dans d'autres mandats, sans faire de comparaison, on ouvrait des classes du fait du dynamisme de la ville. Je constate qu'aujourd'hui, on en ferme.

À travers la délibération d'aujourd'hui, je souhaite cependant vous faire part d'une interrogation qui a pu être abordée dans le cadre de la conférence territoriale métropolitaine et relative à l'Observatoire de la démographie scolaire et de la réussite éducative. Je pense d'ailleurs que c'est dans ce cadre-là que vous aviez pu donner le chiffre des IPS. Notre conseil municipal est compétent bien évidemment pour aborder les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires, mais nous le savons très bien, ces périmètres impactent également les collèges de secteur, eux-mêmes relevant de la compétence de la Métropole notamment.

Or, dans plusieurs écoles de notre ville et en réseau d'éducation prioritaire, il a été proposé aux familles boursières de formuler des demandes de dérogation vers d'autres collèges, en dehors de tout critère géographique, mais uniquement sur des critères sociaux vers des collèges qui sont là pour assurer une certaine mixité au sein de l'établissement. Il s'agit par exemple du collège Ampère dans le 2^e arrondissement, du collège Jean Moulin dans le 5^e arrondissement, d'autres établissements dans le 4^e arrondissement, Bellecombe et Vendôme dans le 6^e arrondissement.

Ainsi, les familles les moins aisées, puisque le dispositif s'adresse uniquement aux enfants boursiers, sont incitées à ne pas aller dans leur collège de secteur, mais dans d'autres établissements. Cette dérogation aux règles de la carte scolaire, a priori avec le blanc-seing de la Métropole, pose tout de même beaucoup de questions. Vous comprenez que pour un jeune lyonnais, cela interroge. Aucune référence n'est ainsi faite aux élèves qui, eux, resteront dans leur collège, puisque la dérogation n'aura pas été acceptée.

Comme le précise l'association No Ghetto, auront-ils bien conscience d'avoir raté leur première orientation ? Dès lors, quelle part la ville de Lyon va-t-elle prendre dans ce dispositif ? Allez-vous accompagner les familles ?

Je tiens aussi à attirer votre attention sur la perception qu'auront les familles de leur école et de leur collège, perçus inéluctablement comme étant un lieu à fuir. Ce nouveau dispositif mis en place pour les collèges appelle-t-il d'autres critères de dérogation pour la ville de Lyon ?

Vous l'avez évoqué, mais je pense sous un autre angle dans votre intervention précédente, car inéluctablement, il faudra être à l'écoute des familles où un enfant pourra être scolarisé au collège Bellecombe et son frère ou sa sœur scolarisé dans une école à l'autre bout de la ville.

Compte tenu des IPS des collèges, souhaitez-vous également proposer ce dispositif pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Lyon ? Il peut y avoir là un déséquilibre inapproprié pour nos écoles. En dehors de toute autre considération, il me semblait utile dans cette enceinte d'attirer votre attention sur ce dispositif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, c'est à vous pour quatre minutes

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous profitons de cette délibération pour faire un point sur les effectifs scolaires. La situation à Lyon nous inquiète. En effet, à la rentrée 2022, c'était près de quarante fermetures de classes. Nous entendons que le même nombre de fermetures prévisionnelles se profile pour la rentrée 2023.

Certes, nous construisons de nouvelles écoles dans certains quartiers, mais nous risquons de devoir bientôt nous poser la question du maintien d'un patrimoine scolaire dans d'autres. Or une école est un symbole de vie. C'est vrai dans nos campagnes, où la fermeture d'une école est un véritable drame, mais c'est aussi vrai en milieu urbain dans nos quartiers. La fuite des élèves de Lyon n'est pas anodine. Elle est le résultat d'une politique agressive envers les familles en ville.

Tout d'abord, il y a un manque cruel de construction de logements à Lyon. Dans le parc social, votre objectif de 2 000 logements par an. On est loin d'y arriver. Quant au parc privé, ce manque d'offre fait grimper les prix à l'achat et limite le nombre d'appartements disponibles à la location.

Ensuite, il y a les difficultés que rencontrent nos concitoyens dans leurs déplacements. Vous paralysez les artères permettant l'accès aux autres quartiers et aux autres villes de la métropole. Tout le monde n'a pas la chance de pouvoir travailler à quelques centaines de mètres de son domicile.

Nos familles rencontrent des difficultés pour trouver des modes de garde pour les tout-petits. Elles trouvent difficilement des places pour des activités extrascolaires dans nos MJC, centres sociaux ou maisons de l'enfance ou dans les clubs sportifs. Enfin, les problèmes liés à la sécurité font que nos concitoyens quittent la ville, redoutant un environnement hostile pour leurs enfants. Certains quartiers sont totalement gangrenés par le trafic de drogue et la délinquance, certains potagers sont reconvertis en lieu de planque de stupéfiants. Les voyous font fuir les familles et nos classes ferment.

Voilà le triste bilan qui est le vôtre sur la démographie de nos familles. Nous sommes, hélas, sur la même voie et la même dynamique que Paris sur les fermetures de classes, mais je ne pense pas qu'imiter le système HIDALGO soit la bonne solution pour les Lyonnais. Monsieur le Maire, je sais que ce bilan vous inquiète. Comment comptez-vous redresser la barre ?

M. LE MAIRE : Madame LEGER ?

Mme LEGER Stéphanie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Merci pour vos questions. Monsieur LÉVY, je reviens sur la question des conseils d'école. Les réunions concernant les périmètres scolaires ne se font pas au moment des conseils d'école. Cela prend beaucoup de temps. Nous avons mené plus de vingt réunions publiques, à la fois avec les directions d'écoles, les parents d'élèves et même au-delà des parents d'élèves élus pour certaines écoles comme celles qui sont dans le 7^e arrondissement, parce que cela intégrait plusieurs périmètres de différentes écoles donc nous avons élargi la consultation et l'information, les échanges avec les parents.

C'est pour cela que les calendriers n'ont pas correspondu, mais je pense que nous avons vraiment respecté le cadre d'échange qui peut être celui d'un conseil d'école en repositionnant les mêmes parties, que ce soit côté communauté éducative, Éducation nationale et ville de Lyon.

Sur la question de la mixité scolaire, je crois que le but de la rencontre de Monsieur le Maire avec Monsieur le Ministre Pap NDIAYE était justement de positionner les communes comme interlocuteur privilégié dans ce grand débat qui a lieu actuellement sur la mixité et de dire que nous avons des compétences aujourd'hui qui nous permettent de travailler la mixité, comme vous l'avez dit, dès les écoles.

En effet, les écoles composent les populations des collèges. Monsieur le Maire a vraiment défendu le fait que nous, collectivités et communes, puissions discuter et participer à ce plan concernant la mixité, que ce soit sur des compétences de construction d'écoles, et pas forcément au cœur de quartiers « politique de la ville » mais qui aussi en périphérie, ou sur la question des inscriptions, des dérogations et tout ce qui concerne le projet éducatif, où l'on va pouvoir valoriser et rendre plus attractive une école d'un quartier, etc.

Tout cela, nous l'avons porté auprès du Ministre de l'Éducation et nous espérons pouvoir continuer à partir de fin mars, quand il aura annoncé son plan, et entrer dans cette dynamique, cette concertation et ce travail au sujet de la mixité. Je l'ai moi-même porté à travers France Urbaine et le Réseau français des villes éducatrices.

En ce qui concerne le dispositif dont vous nous avez parlé, il s'agit d'un dispositif mis en place par l'Éducation nationale. Les dérogations et l'inscription au niveau collège sont de la compétence de l'Éducation nationale. Elle ne nous en avait pas fait part, nous l'avons appris par la presse. Je ne sais pas de quelle façon la Métropole a été associée. Par contre, dans le cadre de la Cité éducative, nous avons commencé à discuter avec l'Éducation nationale, la Préfecture et le 8^e arrondissement de la question de la mixité pour voir ce que nous pourrions expérimenter, et en tout cas commencer à réfléchir voire expérimenter.

Sur les effectifs scolaires, le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) a eu lieu cette semaine et il y a un certain nombre de postes d'enseignants qui seront fermés à la rentrée prochaine. Comme je vous l'avais annoncé, ils annoncent 3 000 élèves en moins sur le primaire au niveau de l'Académie et environ 900 sur la ville de Lyon. Cela va effectivement conduire à un certain nombre de fermetures, que l'on évalue en termes de solde à quelque chose d'assez proche de l'année dernière.

Ce qui s'inscrit actuellement au niveau national, c'est qu'il ne s'agit pas de l'académie du Rhône. C'est un phénomène national. Nous travaillons en collaboration avec les arrondissements et nous travaillons très bien avec l'inspection d'académie pour que le nombre d'élèves par classe reste raisonnable malgré les fermetures de classes. Nous veillons à ce que la moyenne, qui est actuellement de 24 à 25 élèves par classe, que je considère plutôt correcte pour travailler, soit respectée malgré les fermetures de postes dans les écoles concernées.

Nous travaillons bien sûr encore sur les dispositifs spécifiques. Nous tenons donc compte dans les écoles des dispositifs Ulis, UPE2A, des climats scolaires, des enfants en situation de handicap et de tout cet accompagnement-là. Nous sommes donc au travail régulièrement, et je le serai encore avec les adjoints d'arrondissement sur cette fin d'année autour des fermetures de postes et donc de classes à la ville de Lyon.

Je tiens quand même à rappeler que l'année dernière, cela nous a permis sur la plupart des écoles d'avoir un nombre d'élèves par classe plutôt raisonnable et donc de proposer des conditions d'apprentissage aux enfants et des conditions de travail aux enseignants plutôt très correctes.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2400 Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association Comité départemental du Rhône — métropole de Lyon de tennis, pour l'organisation de la 7^e édition du tournoi de tennis "Open Sopra Steria" de Lyon, du 12 au 18 juin 2023

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je cède la parole à Madame NUBLAT-FAURE.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Il s'agit d'une délibération sur le tournoi de tennis Open Sopra Steria que je ne présenterai pas puisque je l'avais fait en commission.

M. LE MAIRE : Très bien. Monsieur KIMELFELD, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. KIMELFELD David : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2419 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 209 000 euros au LOU Rugby SASP — Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et le LOU Rugby SASP au titre de la saison 2022-2023

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Pour le rapport 2419, Madame NUBLAT-FAURE est la rapportrice.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire, je prendrai tout à l'heure la parole pour présenter les délibérations qui suivront. Ici, il s'agit de la délibération sur le rapport pour le LOU SASP. Je laisse la parole à Laurent BOSETTI.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BOSETTI, c'est à vous pour sept minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Monsieur le Président-Directeur général de GL EVENTS, Monsieur l'actionnaire majoritaire de la société anonyme du LOU RUGBY, cher Olivier GINON, les travaux de rénovation de la piscine de Gerland avancent à grands pas. D'ici la fin de l'année, ou au début de l'année prochaine, la piscine de Tony Garnier, patrimoine historique de notre ville, pourra enfin rouvrir ses portes. C'est une très bonne nouvelle, mais à qui et à quel prix ? La question reste entière.

Depuis le montage juridique opéré par nos prédécesseurs, la parcelle du stade de Gerland, qui inclut la piscine, a été déléguée en gestion à votre société anonyme de sport professionnel. C'est un choix politique. Il est vrai que cela n'aurait pas été le nôtre, en tout cas pas en ces termes.

Je ne remets pas ici en question la dimension sportive de votre projet, notre attachement au rugby en tant que sport populaire, notre attachement au club historique qu'est le LOU, et qui fait notre fierté. Nous votons d'ailleurs à l'occasion de ce conseil, et c'est heureux, de nouvelles subventions en faveur de la pratique du rugby.

Non, je parle bien ici de la contractualisation entre acteurs publics et acteurs privés, de la gestion de l'argent public, et d'une ville qui doit rester à vivre et pas à vendre. Comprenons-nous bien, la ville de Lyon risque demain de vous louer au prix fort la piscine de Gerland, un équipement dont elle est pourtant encore propriétaire. C'est ubuesque.

Pour le public qui nous suit, il faut faire un bref retour en arrière. La Chambre régionale des comptes a souligné, lors du dernier mandat, combien Gérard COLLOMB et Yann CUCHERAT, alors adjoint aux sports, avaient joué contre leur camp, contre les intérêts de notre ville, en concédant sur ce bail emphytéotique une perte de près de 20 millions d'euros.

Autre particularité de ce montage, la piscine de Gerland était glissée dans le bail, notre collectivité en perdant l'exploitation, alors que nous manquons de piscines publiques sur Lyon. C'est un comble.

Aujourd'hui, nous nous interrogeons légitimement sur les tarifs du futur équipement. Les habitants de Gerland, les Lyonnaises et les Lyonnais, pourront-ils en profiter à un prix raisonnable ou cette piscine sera-t-elle accolée à un hôtel de standing, ouverte uniquement à ceux qui en ont les moyens ?

Cher Olivier GINON, il est tout à fait normal que vous assuriez un équilibre économique à l'équipement. Pour autant, nous interrogeons la question de votre marge commerciale sur cette piscine, sur un équipement d'intérêt public et d'intérêt local.

Nous disons que la rentabilité économique de cette opération ne doit pas se faire au détriment des habitants du quartier, au détriment des scolaires, au détriment des clubs sportifs ou au détriment de la ville de Lyon et donc du contribuable.

Sur l'ensemble de l'opération de la parcelle de Gerland qui vous a été concédée, vous avez bénéficié de nombreux droits immobiliers à construire, et les résultats du groupe GL EVENTS ne suscitent pas non plus d'inquiétude, c'est presque un euphémisme de le dire.

Aussi, nos deux groupes politiques vous engagent à afficher sur cette opération la responsabilité sociale de GL EVENTS de manière à démontrer aux habitants de Gerland et à tous les Lyonnais que cette piscine n'est pas qu'un objet économique, mais bien un objet sportif, un objet populaire, ouvert sur le quartier et en prise avec le quartier.

Je me permettrai une brève comparaison avec la piscine Michelin à Clermont, une piscine construite par l'industriel dans les années 1920, et qui fut longtemps la seule piscine de l'agglomération, fréquentée par les ouvriers, mais aussi par tous les habitants. Pour une somme modique, annuelle, les Clermontois pouvaient bénéficier de la piscine et accéder gratuitement aux matchs de rugby de l'association sportive montferrandaise. Il y avait alors un lien étroit entre l'industriel et la ville, une forme de réciprocité entre la réussite économique d'une part et le bien-être des habitants d'autre part.

Monsieur le Président-Directeur général, nous fêterons en 2024 les 100 ans de la Cité Jardin qui fait face au stade de Gerland et à la piscine de Gerland, un des quartiers les plus populaires de notre ville, un des quartiers dont les besoins sociaux sont aussi les plus importants. Nous fêterons aussi en 2024 la Coupe du monde de rugby, véritable événement populaire qui posera ses valises au cœur même du quartier de Gerland. Cette fête ne sera réussie que si elle est la fête de tout le monde et pas seulement de quelques-uns.

Cher Olivier GINON, Gerland vous écoute, Gerland vous regarde.

Dans l'attente de cet engagement de votre part, le groupe Lyon en commun et le groupe Socialistes s'abstiendront sur les dossiers relatifs au groupe GL EVENTS.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Vous me permettrez juste une petite correction. La Coupe du monde de rugby est en 2023, cette année.

Monsieur BILLARD, c'est à vous pour une minute.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur BOSETTI, je pense qu'il faut avoir le courage non pas de pointer Olivier GINON qui n'est pas parmi nous, mais de pointer plutôt la majorité où vous êtes qui a mis le dernier clou au cercueil de la piscine de Gerland.

Rappelez-vous les interventions et notamment celle que j'avais fait sur la démolition de la piscine de Gerland en début de mandat sur l'œuvre de Tony Garnier. On ne vous a pas forcément bien entendu. C'était peut-être le confort du début de mandat et de votre installation, mais ne pointez pas quelqu'un qui n'est pas dans l'hémicycle alors que la responsabilité est portée par l'exécutif qui vous entoure. C'est tout. Au lieu de dire « cher Olivier GINON », dites « chère majorité ». Vous voyez, ce serait déjà peut-être plus convaincant.

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI ?

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Non, je m'adresse bien au Directeur général de GL Events. C'est lui qui négocie avec la Ville, c'est lui qui propose des tarifs élevés. D'autre part, c'est bien un message qui lui est adressé publiquement. Vous comprendrez bien sûr que notre séance a une portée publique, donc c'est bien à Monsieur GINON que je m'adresse.

M. LE MAIRE : Nous n'allons pas faire un débat à la volée. Monsieur BILLARD, si vous voulez prendre une dernière fois la parole, allez-y. Ensuite, nous passerons au vote.

M. BILLARD Romain : Ce que vous dites est un peu imparfait. Qui signe les permis de démolir et de construire dans cette collectivité ? Ce n'est pas Olivier GINON.

Il y a ensuite un recours qui avait été porté par l'association de l'Institut Tony Garnier, recours que vous n'avez pas soutenu. Il faut dire les choses, au bout d'un moment. Ce n'est pas le tout de dire cela maintenant, trois ans après. À un moment, il y avait un recours qui était porté, qui était un recours gracieux que l'association n'a pas pu porter au tribunal administratif parce qu'ils n'avaient pas les fonds et vous ne les avez pas soutenus sur cette démarche-là, donc ne venez pas maintenant dire que c'est trop cher ou trop ci.

M. LE MAIRE : Puisqu'il est question de patrimoine et pas simplement d'utilisation d'un équipement, Monsieur GODINOT va apporter quelques éléments d'éclairage.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Monsieur BILLARD, je voudrais vous répondre que nous n'avons pas de problème sur le projet de construction de la piscine. Sur le permis de construire et le respect de l'œuvre de Tony Garnier, nous assumons le choix qui a été fait par GL Events.

Là où par contre il y a une question aujourd'hui, c'est sur le cadre juridique qui nous lie à GL Events, le bail emphytéotique qui ne prévoyait pas la piscine dans son périmètre et qui confiait donc ce site sans contrepartie posée par la Ville. C'est ce sujet qu'il reste aujourd'hui à traiter sur le bail emphytéotique accordé à GL Events. La question aujourd'hui n'est pas une question patrimoniale sur les fondations réalisées par Tony Garnier il y a de cela quelque temps. La question est celle que Laurent BOSETTI a bien posée sur les conditions d'accès du public à cette piscine.

M. LE MAIRE : Monsieur CUCHERAT, vous avez la parole pour une minute pour votre explication de vote.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas une explication de vote. Il s'agit juste d'une certaine manière de vous renvoyer à vos responsabilités puisqu'à l'époque de ce projet, je vous rappelle que le stade de Gerland aurait pu devenir une friche et que nous l'avons transformé aujourd'hui en un outil plutôt de promotion non négligeable. Vous avez rappelé la Coupe du monde 2023 de rugby.

Nous nous étions engagés avec GL Events justement à ce que cette piscine puisse être utilisée par les Lyonnais et notamment les habitants du quartier de Gerland à la même tarification que ce que la piscine proposait initialement quand elle était encore dans le giron public. La différence, c'est que nous le faisons à la fois l'hiver et l'été alors qu'elle n'était ouverte généralement que l'été.

Maintenant, c'est vous qui avez pris les choses en main, c'est vous qui êtes responsables de cette mauvaise négociation et de ce mauvais dialogue avec GL Events donc il ne faut pas renvoyer la responsabilité. C'est vous qui êtes aux manettes et qui devez aujourd'hui continuer ce dialogue-là. Je pense que la Direction générale des services, qui était déjà aux affaires avec nous précédemment, avait entamé ces discussions-là avec nous. Aujourd'hui, je suis désolé, mais cette responsabilité vous incombe. Construire la ville, c'est le faire avec tous les acteurs publics et privés, c'est ce que malheureusement vous n'avez pas compris.

M. LE MAIRE : Cher Monsieur CUCHERAT, permettez-moi de vous répondre que l'issue de cette négociation à laquelle vous faites référence ne trouve trace nulle part dans cette collectivité. Il n'y a aucun écrit qui justifie ce que vous venez de dire. En gros, ce sont vos paroles contre rien. Il n'y a eu aucun engagement formel relatif à ce que vous venez d'évoquer, Monsieur CUCHERAT, ou alors vous êtes parti avec le dossier, mais en tout cas, nous ne l'avons pas trouvé en arrivant.

Je vous invite par contre à vous replonger dans la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes qui dit quand même beaucoup de choses sur la façon dont ce bail emphytéotique a été établi.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Lyon en commun

Groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demandes d'interventions et je vous cède la parole, Madame NUBLAT-FAURE, comme évoqué précédemment.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs, nous nous apprêtons à voter favorablement plus d'une douzaine de rapports concernant l'événementiel sportif de notre ville.

Je vais tout d'abord vous donner quelques chiffres. C'est une enveloppe de subventions d'un peu plus de 100 000 euros qui vont concerner plus de 25 000 participants, spectatrices, spectateurs, compétitrices et compétiteurs, des événements souvent en mixité promouvant la pratique sportive féminine, des centaines de bénévoles, des actions de handisport, des sensibilisations à l'inclusion, à la lutte contre les discriminations et de l'écoresponsabilité.

Dans la perspective des grands événements sportifs à venir, que ce soit la Coupe du monde de rugby en 2023 ou les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, c'est l'occasion ici de valoriser la grande richesse et la diversité des associations sportives qui portent des événements singuliers et qui font vivre dans chaque arrondissement de Lyon le sport de la plus belle des manières qui soient en lui donnant de la visibilité et en mettant en valeur des axes qui nous sont chers.

Nous retrouvons, parmi ces événements près d'une douzaine de disciplines sportives différentes, des classiques comme :

- le tournoi de football du LCL du 8^e avec le Top Gones et le tournoi des féminines des Fenottes ;
- le tournoi de Pentecôte et le Trophée des clos boulistes du comité bouliste du Rhône et de la Métropole, rendez-vous mixte incontournable de la Boule lyonnaise ;
- des échecs, portés par Lyon échecs passion 64 ;
- de la gymnastique avec Lyon Gym Métropole, qui est devenu récemment le plus gros club de gymnastique de France en nombre d'adhérents, avec 1 700 adhérentes et adhérents ;
- du tennis avec l'Open Sopra Steria ;
- du cyclisme sur piste, mettant en valeur notre vélodrome ;
- de la course à pied ;
- du rugby avec deux événements, notamment le village rugby AuRA Tour qui aura lieu place Bellecour les 24 et 25 mars prochains, et le tournoi Ovalyon avec l'association Rebelyons du 7 au 9 avril 2023.

On retrouve aussi des disciplines qui sont un peu moins médiatisées, comme le futsal avec la deuxième édition du Tournoi des étoiles, qui propose un tournoi mixte réunissant des jeunes de tous les arrondissements de la ville, et qui leur fera rencontrer les joueuses de l'OL.

Je citerai aussi le Spirit Academy Cheer&Dance, qui organise un championnat international de danse freestyle, pompons, jazz et hip-hop que nous retrouverons au Palais des sports de Gerland les 20 et 21 mai.

Pour terminer, je salue enfin l'Office des sports du 8^e arrondissement qui organisera deux journées d'animation pour encourager la pratique sportive des plus jeunes autour d'un passeport à valider à chaque fois que les jeunes filles et garçons essaieront une nouvelle activité sportive. Cela se déroulera les 29 et 30 avril prochains.

Cette manifestation sera marrainée par l'ASVEL avec des sensibilisations autour notamment des thèmes de l'inclusion. C'est un événement gratuit qui se déroulera à l'Espace Saez et au gymnase Cavagnoud. Je vous invite évidemment à faire un tour sur cet événement comme sur les autres que j'ai pu décrire, pour à la fois découvrir et redécouvrir ces disciplines sportives qui témoignent encore une fois de la grande vitalité du tissu sportif qu'est le nôtre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Julie.

2023/2401 Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 33e édition du tournoi "Top Gones" du 8 au 10 avril 2023 et de la 8e édition du "Tournoi des Fenottes" le 27 mai 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8e — Approbation d'une convention d'application financière

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2402 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de la 2e édition du "Tournoi des Étoiles" le 27 mai 2023 au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2e

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2403 Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Comité Bouliste départemental du Rhône et métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon d'avril à septembre 2023, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023 — Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2404 Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2023 de Cheerleading les 20 et 21 mai 2023 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7e

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2405 Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Échecs Passion 64 pour l'organisation de la 30e édition du "Tournoi Philanthropique des Hôpitaux Échecs et Dames" le 13 mai 2023

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Ne prend pas part au vote

DEBRAY Tristan

(Adopté.)

2023/2406 Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby "Ovalyon 2023" du 7 au 9 avril 2023 à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7e

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2407 Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Sprint Évolution pour l'organisation du "Challenge Prévéral" le 8 avril 2023 au vélodrome Georges-Prévéral à Lyon 6e

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2408 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Boxing Lyon United pour l'organisation d'une rencontre internationale France-Arménie le 21 avril 2023 au Petit Palais des Sports de Gerland à Lyon 7e — RAPPORT RETIRE

2023/2409 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Office des Sports du 8e arrondissement pour l'organisation de la Fête des Sports du 8e arrondissement les 29 et 30 avril 2023

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Ne prend pas part au vote

BERZANE Olivier

(Adopté.)

2023/2410 Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Gym Métropole Chassieu-Lyon pour l'organisation de la compétition régionale de gymnastique fédérale et de trampoline les 1 et 2 avril 2023 à la Halle Diagana à Lyon 9e — Approbation d'une convention d'application financière

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2420 Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique (DAPAP) — Approbation de la convention entre la ville de Lyon et le DAPAP 69, pour l'animation "d'ateliers Passerelle" par la ville de Lyon

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2422 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 11e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 12 et 13 mai 2023 — Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2423 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Rugby pour l'organisation de l'événement "AuRA Rugby Tour 2023" les 24 et 25 mars 2023, dans le cadre de la coupe du monde 2023

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2023/2416 Relocalisation de l'école maternelle Audrey Hepburn dans les locaux neufs situés rue Nérard à la rentrée scolaire 2023 — Fermeture du groupe scolaire provisoire Montel situé dans le parc Montel à Lyon 9e — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2023/2421 Désaffectation du domaine public scolaire des bâtiments de logements des groupes scolaires Diderot et Champvert Ouest au profit du Plan zéro enfant à la rue — Lyon 5e

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2023/2417 Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros — Exercice 2023 — Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres — RECTIFICATIF

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

Ne prend pas part au vote

MICHAUD Raphaël

LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2023/2418 Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal au profit de l'Association lyonnaise pour L'Insertion économique et sociale (ALLIES) pour l'utilisation d'une salle de formation située au 60-62 rue du Professeur Rochaix — 69003 Lyon — Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 700 euros au titre de l'année 2023. Approbation et autorisation de signature de conventions

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

Ne prend pas part au vote

AUGEY Camille

De MONTILLE Béatrice

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en conférence des présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable. Pour l'individualisation des votes, merci de vous adresser à la DAVIE.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Commission Solidarités — Vie des aînés — Droits et égalités — Santé et prévention

2023/2424 Approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d'EQIS (Étude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des rapports de la commission solidarités, vie des aînés, droits et égalités, santé et prévention. Madame DE LAURENS nous présente ce premier rapport 2424.

Mme de LAURENS Céline, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération vous propose d'adopter une convention pour mettre en place une étude pilote nationale qui s'appelle l'étude quantitative des impacts sur la santé de la pollution atmosphérique (EQIS). Cette étude a vocation à mettre en évidence le lien entre la qualité de l'air dégradée aux abords et dans les écoles et l'asthme infantile.

Santé publique France était très intéressée des données disponibles à la ville de Lyon et nous proposons donc de les mettre à disposition de Santé publique France pour réaliser cette étude et permettre d'étoffer la connaissance scientifique à la fois sur ces liens de causalité, mais également sur les facteurs permettant d'améliorer la situation. Cela nous paraissait être une étude intéressante à porter à votre connaissance.

M. LE MAIRE : Merci. Madame GAILLIOUT, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2425 Plan d'action "Lyon Ville hospitalière" 2022-2026

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

M. LE MAIRE : Madame TOMIC, vous avez la parole.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quand on accueille bien, cela se passe bien. Je souhaitais débiter ma présentation par ces mots tout simples que j'ai entendus prononcés par un responsable associatif lors d'une cérémonie de parrainage républicain en mairie d'arrondissement. Ce sont des mots simples et pourtant tellement vrais qui résument bien, je trouve, le sens que la ville de Lyon souhaite donner à son action en matière d'hospitalité.

Il ne s'agit pas ici d'être pour ou contre les migrations, celles-ci ont toujours existé et existeront toujours. Il s'agit d'accueillir de manière digne celles et ceux qui sont là, qui arrivent dans notre ville, et de faire en sorte que ces personnes puissent accéder à leurs droits d'une manière non pas théorique, mais effective.

Il s'agit de nous assurer que nos politiques municipales sont adaptées aux spécificités de ces publics. Quand on parle de spécificités, on pense à la potentielle barrière de la langue, mais aussi au fait que ces publics ont des droits qui sont liés à leur statut administratif, qu'il y a certains dispositifs dédiés pour ces personnes-là et donc une attention particulière à leur porter.

Il s'agit également de participer activement à la construction de réponses collectives car l'accueil fait intervenir de nombreux acteurs aussi bien institutionnels qu'associatifs. Enfin, il s'agit de promouvoir une culture locale de l'hospitalité en favorisant l'interconnaissance, en soutenant la participation des personnes migrantes à la vie locale, en donnant à voir les actions positives et les réussites.

Il est primordial de sortir des représentations toutes faites, des stéréotypes, de la peur ou du rejet que certains savent si bien instrumentaliser pour servir leur propre intérêt au mépris du respect des droits des personnes migrantes et au mépris de la cohésion de la société dans son ensemble.

Ce plan d'action est transversal et il engage l'ensemble de notre exécutif. Il a été élaboré d'une manière collégiale, bien sûr en associant les adjointes et adjoints concernés, les élus d'arrondissement, les agents de la ville, puisqu'il y a treize services ou directions de la ville qui ont été impliqués dans l'élaboration de ce plan, et également avec le tissu associatif puisqu'une quarantaine d'associations ont été rencontrées.

Ce plan est la formalisation de l'ensemble des actions menées en faveur de l'accueil. Elles ne sont pas toutes nouvelles, certaines étaient déjà existantes. On peut citer par exemple la scolarisation des enfants et l'aide à l'intégration scolaire. On peut aussi citer la domiciliation ou également le rôle joué par les bibliothèques, un rôle d'accueil, un rôle de lieu ressource qui propose par exemple des cercles de conversations en français. Ces actions déjà existantes, nous allons bien entendu les poursuivre, voire, pour certaines, les amplifier.

D'autres actions sont nouvelles et ont d'ores et déjà été lancées sous ce mandat. Je pense à la mobilisation du patrimoine municipal vacant pour de l'hébergement, au soutien notamment financier aux associations d'accueil citoyen, au lancement de la semaine de l'hospitalité en octobre 2021 qui verra une nouvelle édition en cette fin d'année, et au parrainage républicain généralisé dans les mairies d'arrondissement alors qu'auparavant, seule la mairie du 1^{er} arrondissement en organisait.

Enfin, d'autres actions nouvelles restent à lancer, par exemple au sein de nos services municipaux, la traduction d'un certain nombre de documents puisqu'actuellement tout est en français, et également la mise en œuvre d'un service d'interprétariat largement amélioré notamment dans les mairies d'arrondissement, la mise en œuvre d'un lieu d'accueil, d'une maison de l'hospitalité destinée à mieux accueillir et orienter les personnes, ou encore une carte de citoyenneté locale.

Cette formalisation nous donne une feuille de route claire et elle permet de donner à voir l'hospitalité, de la poser comme une politique publique à part entière. C'est une politique qui est également en train de se construire et qui se donne le droit à l'expérimentation, qui admet que pour l'instant, dans un certain nombre de domaines, l'action publique n'est pas satisfaisante, et qui cherche des solutions pour remédier à cela.

La ville de Lyon souhaite ainsi prendre toute sa part pour faire en sorte que les migrants, hommes, femmes, enfants, présents dans notre ville et dans nos quartiers, soient pleinement accompagnés et reconnus comme acteurs de notre territoire.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et des conseils d'arrondissement à l'exception du 2^e arrondissement qui a émis un avis défavorable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame TOMIC. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour cinq minutes.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais d'abord remercier Madame TOMIC de m'avoir reçu et de m'avoir présenté en prenant le temps son plan pour l'hospitalité, et lui dire que toutes les remarques qui seront faites de ma part ne seront pas une remise en question de son travail, de son envie d'avancer ni même de sa grande générosité.

Nous voterons bien sûr ce rapport, car, qui sur ces bancs serait opposé à une plus grande générosité pour accueillir les plus fragiles et les plus démunis ? Qui, sur ces bancs, pourrait refuser de faciliter un accès aux droits au plus grand nombre ? A priori peu de personnes, je crois.

Nous le voterons cependant avec quelques réserves car il reste en partie comme une grande déclaration d'intention qui manque de concret, comme une espèce de déclaration d'amour à l'hospitalité, mais sans les preuves qui vont avec la déclaration d'amour. C'est important, les preuves, après la déclaration d'amour. C'est une grande déclaration qui demande souvent plus aux autres qu'à soi-même.

Ainsi, et vous l'avez listé en quelque sorte, Madame TOMIC, vous demandez plus aux associations, plus aux autres collectivités, en particulier la métropole de Lyon, plus aux services de l'État. Quelque part, d'une formule un peu ramassée, nous pourrions dire que votre générosité est grande, mais avec les moyens d'autrui. Nous en avons vu les limites pas plus tard qu'à la pause déjeuner avec le collectif Migrants et les jeunes qui étaient avec ce collectif. Nous avons vu très vite que la réponse à leurs questions n'était pas ici, dans cette enceinte, encore moins à l'Hôtel de Ville, mais de l'autre côté du Rhône, à la Préfecture et à la Métropole.

Nous le voterons aussi avec réserve parce qu'il manque, en tout cas à nos yeux, de lien et de cohérence avec le travail entrepris par Madame RUNEL. En tout cas, les liens ne sont pas visibles et ne sont pas tangibles. En effet, même en le relisant, on se demande ce qui le relie avec les actions entreprises par votre adjointe aux solidarités. Est-ce volontaire ? Nous ne le savons pas, mais Monsieur le Maire, lorsque l'on parle d'un accompagnement social et de solidarité internationale, puisqu'il est question de cela, diviser ce n'est clairement pas mieux régner.

Nous le voterons enfin avec réserves, car à ce stade et malgré le travail important réalisé par Madame TOMIC et ses équipes, aucun moyen n'est fléché pour le faire vivre. Nous serons attentifs au fait que nos agents, que vous avez évoqués tout à l'heure, seront accompagnés et que les moyens auprès de nos agents seront au rendez-vous.

Nous le voterons car il a aujourd'hui le mérite d'exister, mais nous resterons attentifs à sa bonne mise en œuvre ainsi qu'à son évaluation que nous ne manquerons pas de vous demander.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Madame BORBON, vous avez la parole pour six minutes.

Mme BORBON Delphine : Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur le plan d'action « Lyon, ville hospitalière » 2022-2026. Les migrations ont toujours existé et ont jalonné l'histoire de notre planète et de notre pays. Depuis le début du XX^e siècle, et même avant, la France a connu plusieurs vagues d'immigration, généralement au cours de phases d'expansion économique et/ou de crises humanitaires ayant conduit à un afflux de réfugiés. Lyon ne fait pas exception, bien au contraire. Elle a été un berceau de l'humanisme, un foyer des révoltes sociales et une capitale de la résistance.

L'accueil des réfugiés de tout bord marque donc profondément l'histoire de notre ville et je le dis avec fierté. Ce sujet ne doit donc souffrir d'aucune posture car cela a des conséquences délétères au sein de nos sociétés. Nous aurions pourtant à gagner à trouver un moyen de mener une politique apaisée et réfléchie sur le sujet. Garantir un accueil digne des demandeurs d'asile ne signifie pas nier les impératifs de sécurité et d'ordre public dont une politique migratoire doit bien entendu tenir compte. Cela ne signifie pas non plus de ne pas lutter contre les voies irrégulières et meurtrières d'immigration clandestine.

En revanche, cela signifie de garantir et de sauvegarder la dignité humaine et de respecter le droit des exilés. Votre plan vise à faire de Lyon une ville plus accueillante, plus solidaire et plus hospitalière. Vous allez faire plus et mieux, c'est ce que nous lisons entre les lignes, pourtant la réalité en lisant le détail des actions est beaucoup plus nuancée. Même si nous pouvons reconnaître un certain volontarisme derrière ce travail et une collaboration ambitieuse avec les associations de terrain, les services sociaux, médicaux et éducatifs, il présente à nos yeux des défauts et oublis majeurs.

D'abord, d'un point de vue global, il paraît nécessaire de rappeler que la ville de Lyon n'a pas de compétence en matière d'accueil des exilés et des migrants. On pourrait croire que vous apportez des solutions, mais plusieurs actions proposées ne sont pas de votre ressort. La ville ne peut donc qu'être associée à des initiatives ou des actions planifiées par les acteurs dotés desdites compétences, acteurs d'ailleurs plutôt absents de ce plan. Le département du Rhône, la métropole de Lyon, l'ARS, la Préfecture, l'Office français de l'Immigration et de l'intégration comme les services de justice ou de police sont peu ou pas mentionnés.

Pourtant, même si l'expérience seule des acteurs cités ne peut pas guider un tel plan, ce dernier ne peut pas se passer de leur avis et de leurs connaissances pour être complet.

Toujours dans une perspective globale, on évoque souvent « l'hospitalité inconditionnelle ». Nous pouvons regretter une restriction du sens de l'hospitalité. En effet, la politique migratoire devrait s'inscrire dans une politique sociale plus large qui fait de la lutte contre la précarité la condition nécessaire d'une société apaisée.

Entrons dans le détail des mesures envisagées. Une cinquantaine d'actions sont présentées et un grand nombre d'entre elles sont déjà portées par des associations engagées et/ou par la ville, et parfois, trop rarement à notre sens, avec la Métropole ou l'État. Pour les autres, à leur lecture, certaines nous interrogent.

Voici quelques exemples. L'action 31 consiste à « amplifier la construction de logements sociaux ». Comment concrètement la ville de Lyon compte-t-elle y parvenir ? Nous sommes encore loin des objectifs que vous annoncez sur ce mandat.

Prenons ensuite l'action 49 qui vise, je cite, à « créer une carte citoyenne de résidence ». Soit vous comptez créer un document d'état civil ou d'état des personnes, et vous savez pertinemment que ces documents sont produits par l'État qui en a le monopole, soit vous comptez créer une carte de visite estampillée « ville de Lyon » à destination des personnes exilées, mais dont l'effet sur leur situation sera nul. Nous ne vous pensons pas vous affranchir de la loi, donc à part une opération de communication, de quoi s'agit-il ?

En dernier exemple, je vais revenir sur l'action 6, « mettre en place un lieu d'accueil identifié pour les personnes primo-arrivantes ». Là encore, à travers l'Office français de l'immigration et de l'intégration, l'État est le premier interlocuteur des primo-arrivants et c'est en partenariat qu'un lieu d'accueil pourrait voir le jour.

Il est aussi dommage de constater que d'autres actions sont présentées séparément alors qu'elles pourraient être regroupées en une seule et même action, mais cela réduirait peut-être le plan. Certaines, en revanche, ont retenu notre attention positivement, notamment celle concernant la sensibilisation des agents et des habitants sur la situation des personnes migrantes. Au final, nous avons entre les mains un plan, certes de bonnes intentions, mais surtout de belles incantations.

Oui, car au-delà de ses actions inapplicables, il souffre de manques : un calendrier imprécis, pas de budget prévisionnel dédié, pas de plan de charge. De plus, ce plan risque de devenir obsolète puisqu'à partir de cette année, une révision des documents-cadres tels que le projet métropolitain des solidarités et la déclinaison régionale du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés doit paraître. Les trois ne pourront pas s'articuler entre eux et la ville de Lyon fera donc cavalier solitaire sur un sujet où la coordination des acteurs est indispensable.

Ce plan d'action, vous l'aurez compris, nous laisse circonspects. Je voudrais aussi rappeler à votre majorité que nous aussi, nous sommes humains, pour reprendre des termes entendus dans votre assemblée, contrairement à ce que vous pouvez parfois laisser entendre. Ces valeurs d'hospitalité que nous partageons doivent être défendues et portées en dehors de toute instrumentalisation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame de MONTILLE, c'est à vous pour dix minutes.

Mme de MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous voulez faire de notre ville une ville plus accueillante, plus solidaire pour toutes les personnes en situation de migration et vous précisez « de façon inconditionnelle », c'est-à-dire ouverte à tous quelle que soit leur origine, quel que soit leur mode d'entrée. Vous souhaitez que chaque Lyonnaise et chaque Lyonnais se sente concerné par l'accueil des populations en situation de migration.

Je vous rassure, ils se sentent concernés tous les jours par le développement de campements de tentes dans tous les arrondissements, dans les squares ou encore dans les écoles qui se trouvent confrontées à des difficultés que personne n'est en situation de résoudre dignement. Ils sont, en effet, en droit de se demander « que fait notre Nation pour un accueil digne des étrangers qui arrivent sur son territoire ? Que fait notre Ville pour résoudre les difficultés ? »

Eh bien, une nouvelle fois, la ville de Lyon produit un document de communication, catalogue de cinquante actions présentées à l'avantage de sa majorité en mélangeant un peu tout, ceux qui sont en situation de migration et ceux qui ne le sont pas mais qui sont démunis.

Votre frise d'élaboration de cette plaquette publicitaire nous montre bien l'implication des associations militantes que sont l'ANVITA et Watizat, mais guère celle d'acteurs de premier plan comme l'État, en premier chef, que vous renvoyez toujours à son incapacité d'action alors qu'il a en charge cette politique.

Il est vrai que vous entretenez des relations compliquées avec l'État puisque par exemple vous subventionnez SOS Méditerranée dont la Cour administrative d'appel de Paris vient d'indiquer qu'il n'appartenait pas à une collectivité de prendre parti et d'interférer dans des matières relevant de la politique étrangère de la France et de la compétence des institutions de l'Union européenne. Les associations qui sont citées en début de document ne sont pas valorisées dans leurs actions mentionnées dans votre document. À qui s'adresse ce document de communication ? C'est notre première réserve.

La seconde concerne le chiffrage de ce plan. En effet, il n'y a aucun chiffre sur le nombre de personnes concernées, le coût des investissements envisagés, les coûts de fonctionnement des actions. Nous aurions aimé que figurent dans cette délibération les données actuelles de familles sur notre territoire avec le détail des capacités d'accueil mises à disposition par notre ville, la Métropole et l'État aujourd'hui. Nous aurions aimé, ainsi, que soit estimé combien nous avons la capacité d'accueillir dignement — et j'insiste sur le « dignement » de familles de migrants, de mineurs seuls, d'hommes ou de femmes seuls. Combien pensons-nous possible d'en accueillir ? Quels investissements sont nécessaires pour les accueillir ?

Nous aurions aimé que soient développées toutes les mesures d'accompagnement qui font plus que défaut aujourd'hui malgré ce que vous affichez dans votre action 42. Je prends l'exemple

d'enfants accueillis dans les crèches ou les écoles maternelles qui, au vu de ce qu'ils ont enduré depuis leur naissance, manquent des repères nécessaires. Nous n'avons pas aujourd'hui les personnes-ressources pour les rassurer, les accompagner dans leur transformation, laissant ainsi, tous dans le désarroi, les parents, les élèves, les enseignants.

Nous devrions avoir ensemble un objectif commun, que les extrêmes n'arrivent pas au pouvoir et ne se saisissent pas de ces questions. Or, le coup de projecteur que vous donnez à travers cette délibération peut avoir l'effet inverse. Nous aurions aimé, Monsieur le Maire, mes chers collègues, avoir quelques repères financiers pour voter des budgets et des crédits nécessaires au juste accompagnement de ceux que nous serons en capacité d'accompagner dignement.

Nous aurions aimé avoir, comme vous aimez souvent à produire, des critères d'évaluation de la politique d'hospitalité que vous proposez. Nous aurions aimé que vous tiriez les enseignements du passé. Or, nous le voyons, vous ne le faites pas en cherchant à ressusciter de vieilles lunes comme le Conseil Consultatif des Résidents Etrangers (CREL), qui a été à l'œuvre dans notre ville de mars 2005 à mars 2008 sans démontrer un quelconque résultat pertinent.

De 16 000 à 25 000 étrangers avaient alors été recensés comme correspondant aux critères définis. Seuls 140 avaient postulé pour participer à ce comité et il avait fallu rapidement indiquer que trois absences non justifiées étaient synonymes de démission d'office, sans parler des difficultés de communication entre les membres qui avaient pu être relevées dans une enquête menée alors par des étudiantes.

Quant à votre idée de carte de citoyenneté de résidence, elle nous laisse pour le moins perplexes. Quel est le but ? Est-ce d'emboliser nos mairies d'arrondissement ? Si nous lisons bien, chaque Lyonnais, en migration ou pas, étranger ou français, devrait pouvoir la demander. Enfin, le fait que la délivrance d'une telle carte donne des droits nous semble fragile juridiquement.

Plus globalement, nous aurions aimé que vous ne soyez pas en décalage entre vos paroles et vos actes. Pourquoi continuer à mentionner un objectif annuel de construction de 2 000 logements sociaux quand vous dépassez à peine les 4 000 en trois ans ? Pourquoi parler d'accueil inconditionnel et dans le même temps, par une décision du 26 janvier dernier, engager des procédures d'expulsion comme pour le tènement de la rue Henri Gorjus ? Pourquoi la Métropole engage-t-elle une action d'expulsion contre les occupants de la voirie sous la gare Jean Macé pour ensuite ne pas en demander son exécution ? Que de paradoxes.

Enfin, votre document est une succession de droits et fait l'impasse complète sur les devoirs. Où sont les valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité, mais aussi laïcité ? Nous ne voterons pas ce texte pour un principe de réalité.

Monsieur le Maire, Lyon a toujours eu une tradition d'hospitalité et d'attention aux plus faibles. Cela fait sa richesse. Le catholicisme social en est une illustration forte. Lyon ne vous a donc pas attendu pour agir, et nombre d'actions existent déjà, actions que notre ville soutient et que nous avons approuvées comme nous en approuverons encore aujourd'hui avec ICORN, par exemple.

Avec cette opération de communication, vous ne créez pas les conditions de la ville apaisée que vous proclamez. Solutionnons déjà les difficultés qui assaillent tous les arrondissements. Donnons aux Lyonnais et aux Lyonnaises la capacité d'être fiers de leur politique d'hospitalité en ne les confrontant pas à leur impuissance par rapport à la détresse de ces familles. Créons les conditions de vivre-ensemble en accueillant les personnes que nous sommes en capacité d'accueillir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame FRERY, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme FRERY Marie-Noëlle : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes appelés à voter une délibération sur « Lyon, ville hospitalière ». Nous ne reviendrons pas sur le texte de la délibération. Il est complet, il est détaillé, et aujourd'hui, on va finir par nous le reprocher.

Revenons juste un tout petit peu sur l'histoire de la ville de Lyon. Je rappelle quand même pour nos élus qui vont voter contre que le 28 septembre 1991, la ville de Lyon a signé sur l'initiative de son maire de l'époque, Michel NOIR, la déclaration de Vizille où de nombreuses villes, de droite

comme de gauche, s'engageaient à secouer, je cite, « le joug de l'indignité et de l'intolérance », mais les mémoires sont peut-être courtes.

En 2006, la ville de Lyon, sous la mandature de Monsieur Gérard COLLOMB et de son équipe, a ratifié la Charte européenne de sauvegarde des droits de l'homme de la ville, qui rappelle dans ses articles notamment, et je cite l'article 1, « la ville est un espace collectif appartenant à tous les habitants qui ont le droit d'y trouver les conditions de leur épanouissement politique, social et environnemental tout en y assumant leur devoir de solidarité ».

Nous sommes en 2006 et cela a été voté à l'unanimité. Sont signataires de cette charte européenne Barcelone, Nantes, Genève, Nuremberg et Saint-Denis. Je rappelle que la ville de Lyon est participante et a été active dans la « marche des beurs », dont nous fêtons prochainement les quarante ans, qui a été menée par Farid L'HAOUA, qui est habitant du 5^e arrondissement — mais c'est un hasard —, par Boualam AZAHOU, militant de toujours pour l'égalité des droits, mais aussi le Père Christian DELORME ou le regretté pasteur COSTIL, aujourd'hui décédé.

La ville de Lyon n'est donc pas hors de ses compétences. Elle est dans ses obligations et depuis des décennies, nous ne l'oublions pas, la ville de Lyon construit une politique urbaine qui ne peut et ne veut oublier personne, et ce en lien avec les associations.

Madame de MONTILLE, ce n'est pas qu'une ville catholique sociale humanitaire, c'est une ville qui a créé énormément de choses. Les trentenaires ne le savent pas, mais ils l'apprendront aujourd'hui. La ville de Lyon a été partenaire de la création des foyers pour migrants. Nous sommes dans les années 1960. C'était la maison des travailleurs étrangers, c'est devenu la Fondation Aralis. La ville de Lyon a soutenu la création du Foyer Notre-Dame des sans-abri. On oublie tout cela parce que l'on va trop vite et que l'on oublie l'Histoire.

Des associations se sont créées à Lyon : Forum réfugiés, Handicap international, Triangle, Habitat et Humanisme, l'ALPIL et aujourd'hui, parce que vous le savez moins, Médecine et droit d'asile, par plus d'une trentaine de médecins avec l'aide des Hospices civils de Lyon et de la ville. Ce sont aussi L'ouvre-porte, ERIS, L'école buissonnière pour les femmes migrantes en difficulté, l'ACLAAM pour citer le Diocèse de Fourvière, et plus de cent associations humanitaires aidées entre autres par la ville de Lyon.

Alors, la société civile, les associations, sont des leviers, des lanceurs d'alertes, et la ville de Lyon a toujours écouté ces lanceurs d'alertes et ces leviers. Elle a même poussé à l'humanitaire, pas seulement catholique, mais bien œcuménique et bien plus large que cela.

Oui, la ville de Lyon est dans la volonté de continuer. Nous ne sommes pas idéalistes et nous n'arrivons pas avec une histoire qui n'existerait pas dans le temps passé. C'est faux. Il y a eu cette Histoire, c'est à moi de la rappeler puisque vous l'avez visiblement oubliée sur les bancs de la droite classique.

Par contre, ces dernières années, il y a quelques inquiétudes. On a beau ratifier la Charte européenne des droits de l'homme, on va fermer les bains-douches dans le 1^{er} arrondissement. On va aussi expulser des demandeurs d'asile qui sont sous Perrache et on pose de gros cailloux pour éviter qu'ils ne se réinstallent. N'est-ce pas ?

Et puis, on va tenir des propos tels que « l'appel d'air », une expression absolument insupportable. Si vous croyez une seule fois, à votre appel d'air, que j'ai entendu depuis ce matin sur plein de sujets, je constate que cela reviendrait à dire que si nous ne faisons rien, ils ne viendront plus. Je vous rappelle que les migrants, dans leur trajet, mettent un an, deux ans ou trois ans à venir et que ce n'est pas l'appel d'air de la ville de Lyon. C'est simplement la misère, la corruption, les violences ethniques et d'autres types de problèmes.

Je rappelle aussi que nous avons eu pour la France 130 000 demandeurs d'asile en 2022 et 110 000 Ukrainiens traités en France par un guichet unique particulièrement efficace. Aujourd'hui, recevoir dignement, c'est rouvrir des bains-douches, c'est créer des appartements dans les écoles. Vous nous disiez que nous n'étions pas efficaces, mais excusez-nous, il y a des appartements qui sont ouverts pour les familles migrantes. On utilise du bâtiment, on accueille des gens dans un

centre de foyer de demandeurs d'asile à la Favorite, discrètement, mais c'étaient des Vénézuéliens et des Érythréens qui étaient à la rue à la Part-Dieu depuis des semaines.

Alors voilà, aujourd'hui, la ville de Lyon veut participer à l'ensemble de ce travail et le continuer, modestement, mais à sa charge, en n'oubliant pas l'Histoire et en essayant de la perfectionner.

Aujourd'hui, par contre, je voudrais juste dire qu'en face, nous avons bien évidemment l'État, la Métropole, et tous. N'oubliez pas, pour l'État, la perte de fonctionnaires, la fermeture des guichets, la dématérialisation à la préfecture, ce qui donne un à trois ans d'attente pour un rendez-vous et un titre de séjour. Oui, la ville a son rôle à jouer. Elle y prend sa part, elle devra poursuivre en ce sens au-delà des oppositions politiques parfois factices.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je donne la parole à Madame TOMIC pour revenir sur certains points.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Je vais reprendre dans l'ordre des interventions.

Monsieur KIMELFELD, je vous remercie pour vos mots. Je nuancerais néanmoins. Il ne s'agit pas de générosité, il s'agit en fait de veiller au respect de l'application de la loi et des conventions internationales qui nous lient, aux critères de dignité humaine. Je n'appellerais pas cela de la générosité, mais le respect de tous nos engagements moraux et légaux.

Quant au manque de concret, je suis un peu étonné par le fait que vous disiez que c'est une déclaration d'amour sans les preuves. Il y a déjà eu un certain nombre de choses qui ont été engagées sous ce mandat et que j'ai rappelées, à savoir :

- un soutien à des associations et un dialogue avec certaines associations d'accueil citoyen qui n'existaient absolument pas sous les précédents mandats ;
- l'hébergement, que j'ai évoqué et sur lequel Marie-Noëlle FRERY est revenue, la mise à disposition du patrimoine municipal vacant, que nous avons mobilisé et que nous continuons de mobiliser pour l'hébergement des personnes à la rue dont évidemment une très grande majorité sont migrantes.

Il me semble que c'est une preuve assez certaine que je n'ai pas vue sous les mandats précédents.

Quand on parle de générosité avec les moyens d'autrui, je ne comprends pas trop. Les actions qui sont listées dans le plan sont soit des actions que la ville de Lyon mène ou va mener elle-même, soit des actions dans lesquelles elle s'insère en coopération avec les autres acteurs.

Pour répondre à d'autres remarques qui ont pu être faites, notamment par Madame de MONTILLE sur nos relations avec l'État, nous sommes évidemment en lien et en dialogue constant avec la préfecture sur ces questions-là et j'ai présenté ce plan au Sous-Préfet et nous en avons parlé. Nous menons des actions en commun. Nous avons conclu un contrat territorial d'accueil et d'intégration avec la Préfecture, la Métropole et la ville de Villeurbanne. Nous avons aussi signé une convention tripartite de lutte contre le sans-abrisme. Il y a aussi le dispositif de la ligne 3-7 sur Gabriel Péri, qui est aussi un dispositif porté à la fois par l'État, par la Métropole et par la Ville. Nous ne travaillons donc pas tout seuls dans notre coin. Nous sommes en dialogue aussi bien avec l'État qu'avec la Métropole.

Pour répondre à l'inquiétude de Madame BORBON relative au pacte métropolitain pour les solidarités, j'ai bien sûr aussi échangé avec la Métropole sur ce plan-là et nous sommes tout à fait raccord sur les objectifs. Nous allons porter les mêmes priorités aussi bien à la Ville qu'à la Métropole et il y a certains projets que nous allons mener en commun. Nous ne sommes pas tout seuls sur notre île, nous travaillons bien avec tous les autres acteurs concernés.

Je n'ai vraiment pas compris lorsque Monsieur KIMELFELD évoquait le manque de lien avec le travail de Sandrine RUNEL. Les actions qui sont portées par la délégation de Sandrine RUNEL, il y en a quand même une bonne partie qui sont mentionnées dans le plan, sur le pôle alimentaire, sur

les bains-douches, sur le baromètre contre le non-recours, etc. Je ne vais pas toutes les lister, mais je n'ai pas du tout compris cette remarque.

Sur la question des moyens, je vais le préciser car dans le plan les moyens ne sont pas listés en tant que tels pour chaque action. En fait, ils sont de plusieurs ordres. La plupart du temps, les moyens sont déjà prévus dans les directions ou les délégations concernées puisqu'évidemment, ce n'est pas la mission égalité et hospitalité qui va tout mener. C'est un travail qui engage l'ensemble des directions, donc les budgets sont déjà prévus, que ce soit en budget de fonctionnement — et je pense par exemple à l'interprétariat, avec un budget qui est d'ores et déjà fléché au sein de Lyon en direct là-dessus — ou à la PPI, où c'est déjà budgété.

Il y a d'autres actions qui vont être financées directement par la mission égalité et hospitalité. Il y en a d'autres qui vont être financées dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration que j'évoquais, notamment la formation des agents.

Ce plan mobilise surtout du temps de travail, du temps humain. Là-dessus, nous nous sommes étoffés puisqu'il y a eu la création d'une mission hospitalité rattachée à la mission égalité qui est en charge de la mise en œuvre du plan, du suivi et de l'animation du travail au niveau de l'ensemble de la ville, qui va voir ses effectifs augmenter. Au sein du CCAS, on peut aussi parler de la hausse des effectifs en ce qui concerne l'ingénierie sociale ou justement du plan de mise à disposition d'hébergements. Ce sont donc surtout des moyens humains qui vont être nécessaires et nous les étoffons.

Madame BORBON, évidemment, la ville n'a pas de compétence en matière migratoire. La politique d'hospitalité, ce n'est pas la politique migratoire. Évidemment, nous savons bien que nous ne sommes pas compétents là-dessus. D'ailleurs, puisque j'avais proposé aux trois groupes de l'opposition un échange pour présenter le plan, je regrette que votre groupe ne s'en soit pas saisi. Cela aurait peut-être permis de lever certains malentendus ou certaines incompréhensions.

Concernant l'accueil inconditionnel, effectivement, quand on a quelqu'un qui se présente dans une mairie ou aux bains-douches, on ne va pas demander si la personne a ses papiers, sous quel statut elle est, etc. C'est un des fondements de l'accueil. Vous parliez des autres publics plus larges et vulnérables, mais nous ne les oublions évidemment pas. Il y a d'autres dispositifs qui ont déjà été présentés et votés dans cette assemblée qui les concernent. Là, nous faisons un focus particulier sur les personnes en situation de migration, j'ai expliqué pourquoi au début de mon intervention. Vous savez très bien que si nous améliorons l'accueil pour certains publics, de manière générale, cela a aussi des répercussions pour les autres publics.

Je voudrais également apporter une précision sur la carte de citoyenneté locale. Évidemment, nous n'allons pas créer un document d'état civil et nous n'allons pas non plus créer une carte créatrice de droits. L'idée de cette carte est de reconnaître sur la ville de Lyon la présence des personnes, migrantes ou non, puisque comme vous l'avez dit c'est ouvert à tout le monde, et les reconnaître comme acteurs de notre ville c'est favoriser et faciliter l'accès à certains droits, c'est reconnaître la présence des personnes, faciliter leur participation. Évidemment, ce n'est pas créateur de droits.

Concernant l'inquiétude de Madame de MONTILLE qui a peur que l'on embolise les mairies d'arrondissement, je vous signale que la ville de Paris a une carte de citoyen de la ville de Paris depuis des années et je ne crois pas que les mairies d'arrondissement aient été embolisées à cause de cela.

Je terminerai par deux points. Concernant la « plaquette de communication », je pense que tous ceux qui ont travaillé sur le plan, notamment les agents de la ville, apprécieront le peu de cas qui est fait de ce plan-là. Je trouve que c'est assez peu respectueux du travail qui a pu être fait.

Concernant le conseil consultatif des résidents étrangers, je connais évidemment l'histoire de celui qui avait été créé en 2005. C'est vrai qu'il y a eu des conseils créés dans d'autres villes qui n'ont pas très bien fonctionné, on le sait. Nous réfléchissons justement avec Chloë VIDAL à la manière dont nous pourrions construire un dispositif qui justement ne tombe pas dans les écueils précédents et qui permette un bon fonctionnement et une bonne participation des personnes. C'est

sûr que cela nous demande un peu de réflexion parce que nous savons justement qu'il y a eu des échecs dans le passé.

Je n'ai sûrement pas répondu sur tout, mais je crois que j'ai fait un bon tour.

M. LE MAIRE : Merci, Madame TOMIC. Rapidement, Madame BLANC ?

Mme BLANC Françoise : C'est simplement pour vous dire que certes, les moyens sont prévus et les actions sont excellentes, bien évidemment, au sein du CCAS et dans les autres services.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas les moyens à l'heure actuelle de faire face déjà aux personnes qui sont présentes dans la ville. Hier, je croisais une personne d'une cinquantaine d'années qui n'a pas de domicile parce qu'elle vient d'être rejetée d'un foyer. C'en est une et c'était hier, c'est pour cela que je vous la cite, mais nous n'avons pas les structures.

C'est simplement de la terminologie que je vais faire. Il faut avoir un peu d'humilité, et j'aurais préféré que l'on dise « Lyon, ville hospitalière en devenir » et non pas l'appellation telle que vous l'avez mise aujourd'hui.

Je remercie notamment Madame FRERY pour ce qu'elle a exprimé au niveau de la droite. Au moins, je n'ai pas à rougir de mes proches aujourd'hui disparus.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

OLIVER Pierre (ayant procuration de BLACHE Pascal)

DE MONTILLE Béatrice (ayant procuration de BLANC Etienne)

DUVERNOIS Jean-Michel

BILLARD Romain

Abstention

BLANC Françoise

BROLIQUIER Denis

CROIZIER Laurence

VERNEY-CARRON Florence

CUCHERAT Yann (ayant procuration de COLLOMB Gérard)

HERNANDEZ Ludovic

LEVY Charles-Franck

SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

2023/2426 Demande de subvention de 4 587 879,39 euros TTC au fonds social européen auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif REACT-EU pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle lors de la période de crise sanitaire (2020-2021)

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons au seul dossier sans demandes d'interventions qui concerne une demande de subvention au Fonds social européen. Je mets au vote ce rapport qui a reçu un avis favorable de la commission. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté

2023/2448 Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine — Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission urbanisme, nature en ville et sûreté avec, pour ce premier rapport 2448, la parole à Monsieur CHAPUIS.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, où sont passés les animaux, les insectes et les oiseaux que nous pouvions entendre autrefois ? Alors que le printemps ne va pas tarder à revenir, ce silence devient quelque peu préoccupant parce que si nous parlons à juste titre de l'enjeu du climat, l'enjeu de l'effondrement de la biodiversité n'est pas moins important.

En effet, les chiffres de l'Office français de la biodiversité sont malheureusement sans équivoque. 68 % des populations de vertébrés, mammifères, poissons, etc., ont disparu entre 1970 et 2016, soit en moins de cinquante ans seulement. 40 % des insectes sont en déclin au niveau mondial alors qu'au moins 75 % des cultures alimentaires en Europe dépendent des insectes pollinisateurs, justement.

En France, 66 %, soit deux tiers des espèces de papillons de jour, n'ont pas été revues depuis 20 ans dans au moins un département qu'elles occupaient. Les trois quarts des milieux terrestres sont altérés de façon significative et plus de 85 % des zones humides ont été détruites.

Les chiffres de ce genre sont nombreux et inquiétants. C'est pourquoi nous devons toutes et tous agir à notre niveau et cette délibération contribue à cette action au niveau de Lyon. Elle présente le résultat de l'appel à projets biodiversité porté par l'ancienne direction des espaces verts, dorénavant Direction de la biodiversité et de la nature en ville, tout un symbole.

Cet appel à projets repose sur trois objectifs :

- améliorer les pratiques des services de la ville grâce à l'accompagnement d'experts et d'expertes naturalistes ;
- rendre les Lyonnais et les Lyonnaises acteurs et actrices de la protection de la biodiversité locale ;
- renforcer le soutien aux associations locales œuvrant pour la biodiversité.

Plusieurs associations vont ainsi bénéficier de subventions pour un montant total de 78 192 euros à la fois pour des projets localisés sur certains arrondissements et d'autres sur toute la ville.

Je prendrai quelques exemples pour illustrer toute la richesse du tissu associatif que nous avons dans notre ville et toute l'importance de ce travail au vu des enjeux d'aujourd'hui, par exemple un inventaire de l'accompagnement des agents du parc de la Tête d'Or pour la préservation des chauves-souris arboricoles, l'amélioration de la connaissance et la prise en compte des orchidées sauvages dans les zones de prairie, ou encore la mise en valeur des gestions de zones humides à Lyon.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et des arrondissements concernés. Je vous propose de voter favorablement cette dernière. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHAPUIS. Monsieur HERNANDEZ, vous avez la parole pour huit minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce temps de parole pour rappeler que les phénomènes sectaires progressent en France.

En 2021, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a connu une augmentation de 33 % de ses saisines. C'est pour cela qu'alerté par plusieurs citoyens sur la présence d'exposants potentiellement problématiques, j'ai saisi pour avis la Miviludes concernant la dernière édition du salon Primevère.

Cette saisine, je crois, a été incomprise par beaucoup d'élus de la majorité. Non, il ne s'agissait pas d'appeler à l'interdiction du salon. Oui, l'essentiel des intervenants n'est pas concerné. Néanmoins, près de 10 % des intervenants ont été identifiés comme étant potentiellement problématiques. Ce n'est pas rien, et même s'il n'y avait eu qu'un seul exposant concerné ç'aurait valu la peine d'alerter, car c'est là notre devoir de vigilance en tant qu'élus.

Éludant le fond du problème, à savoir la présence ou non de potentielles dérives sectaires, vous avez répondu, droit dans vos bottes, que Gérard COLLOMB ou d'autres se rendaient auparavant dans ce salon. N'étant pas élu aux mandats précédents, je pense quand même pouvoir affirmer que la situation était différente concernant la présence et l'association de politiques avec ce salon, car oui, le salon Primevère est né d'une démarche politique, celle des campagnes du parti des Verts aux élections législatives et régionales de 1986.

Si ce salon n'est plus organisé directement par votre parti mais par une association, au moins deux de ses anciens présidents ont siégé ou siègent encore en tant qu'élus EELV à Oullins et Francheville. Depuis votre élection, il y a aussi une plus grande présence des politiques, notamment avec l'animation de conférences par près de sept vice-présidents, soit plus du tiers de l'exécutif métropolitain.

Oui, il y a donc une différence, et elle est de taille, entre d'un côté des élus se rendant sur le salon et qui y tiennent un stand institutionnel et de l'autre, les représentants du parti ayant fondé cet événement, parti présent sur place avec un stand politique depuis sa création et dont sept vice-présidents s'affichent à côté d'autres conférences bien moins recommandables.

Monsieur le Maire, ce qui pose un problème, ce n'est pas que vous n'avez pas pu annuler cet événement ou empêcher la venue des exposants problématiques. Vous n'en avez pas le pouvoir. Non, ce qui pose problème, c'est encore une fois votre totale absence de recul sur la situation.

Vous ne pouvez pas dire que vous ne saviez pas, pas après mes trois ans d'alertes, pas après nos débats autour de la NEF, pas après que la Miviludes ne se soit prononcée, car la Miviludes a bien reconnu les risques et a appelé à la plus grande vigilance sur ce salon.

Alors, pourquoi n'avez-vous pas appliqué le principe de précaution en vous abstenant d'y participer ? En novembre, alors que la Miviludes utilisait les exacts mêmes termes en appelant à la vigilance sur l'association « la Nouvelle Acropole » présente aux Nuits de la philosophie, vous aviez pourtant retiré la salle municipale mise à disposition. Pourquoi, à termes employés identiques, votre politique vis-à-vis des alertes de la Miviludes est-elle à deux poids, deux mesures ? Pourquoi, Monsieur le Maire ? Je vous pose sincèrement la question.

Après la prise de parole de la Miviludes, je pensais que nous pourrions travailler ensemble à la protection des populations exposées ou a minima que les élus Verts feraient profil bas et ne nieraient pas le problème. Quelques-uns, malheureusement trop peu nombreux, ont reconnu publiquement les problèmes inhérents à ce salon, et je tiens à les en remercier, mais à ma connaissance, aucun élu parmi vous n'a remis en cause sa participation.

Au contraire, d'autres semblent le soutenir activement. Je pense au Président des Verts à la Métropole, qui a affirmé sur BFM « avoir pleinement confiance dans l'organisation du salon » alors que défilait derrière lui un reportage avec des stands pourtant bien problématiques. Je pense également aux déclarations de Sandrine Rousseau, présente sur ce salon et qui, interrogée, a nié tout problème. Je pense à ceux qui ont mis en cause, sans honte aucune, le travail de la Miviludes, à ceux qui ont dénoncé « des instrumentalisation politiques » pour se draper une nouvelle fois dans une position victimaire. Vous n'êtes pas les victimes ici. Les victimes, ce sont en partie les visiteurs qui ont été exposés sur ce salon.

Cela fait trois ans maintenant que je vous alerte sur ces problèmes et que vous n'écoutez pas, que vous ne voulez pas entendre. Monsieur le Maire, quand votre majorité et vous-mêmes rendez un

hommage posthume à Pierre Rabhi, le paysan aux prises de parole misogynes, homophobes, réactionnaires, partisan de l'agriculture ésotérique, il y a un problème. Quand, pas plus tard que cette semaine, vous relayez des éléments de langage incomplets voire même inexacts sur la NEF auprès de la presse, et que cela pousse la Banque de France à démentir vos informations, il y a un problème. Quand votre majorité prend la défense de l'agriculture biodynamique alors que son label Demeter finance chaque année le siège de l'anthroposophie, il y a un problème.

Quand Madame la Première Adjointe relativise le danger de cette même doctrine anthroposophique, le banalise au même titre que des poubelles dans les rues de Lyon et qu'elle ne comprend pas qu'il ne s'agit pas d'une croyance comme une autre, oui, il y a un problème. Monsieur le Maire, quand vous vous refusez à condamner l'anthroposophie, il y a plus généralement un problème.

Nous ne sommes plus à l'époque où l'écologie politique était encore marginale. Nous sommes donc en droit d'attendre une écologie politique et scientifique, une écologie politique rationnelle, débarrassée de toute pensée ésotérique et n'ayant pas basculé dans le champ du religieux, de l'écospiritualité.

Alors, avec tout ce qui a été dit, faut-il croire que vous faites partie du problème ? J'ai encore envie de croire que non, qu'il s'agit plus d'une véritable ignorance de votre part et d'une absence de remise en question que d'une volonté délibérée, car il y a un véritable problème de perception de ce qu'est un mouvement à tendance sectaire de la part des autorités publiques, des médias et des élus de tous partis confondus.

Les gourous des années 1990 n'existent pratiquement plus. Le phénomène sectaire est désormais diffus, à l'état gazeux. Il se dissimule. Monsieur le Maire, alors que se tiennent aujourd'hui et demain les Assises des dérives sectaires à Paris chargées d'établir la nouvelle feuille de route de la Miviludes, j'aurais souhaité que vous puissiez y assister ou y être représenté, car nous devons changer les choses. La loi n'est plus suffisante pour enrayer les phénomènes sectaires. Le système est complètement grippé, mais nous pouvons proposer ensemble des solutions pour sortir de la paralysie institutionnelle. Au vu de la méconnaissance manifestée, une sensibilisation des élus serait salutaire.

Nos collectivités pourraient également mettre en place un audit des activités de nos partenaires avec un système d'alerte. En cas d'événement signalé par la Miviludes, notre ville pourrait également relayer cette communication avec nos moyens institutionnels. Quant au salon Primevère, il est indispensable que les organisateurs soient désormais accompagnés, en lien avec la Préfecture, pour mettre en place un processus clair dans le choix de la programmation de l'événement.

Monsieur le Maire, moi aussi j'entends des victimes. Alors, sur ce sujet ô combien important mais encore trop peu reconnu, il ne tient qu'à vous et rien qu'à vous désormais d'accepter la main tendue et de travailler ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur CHAPUIS, quelques éléments de réponse ?

M. CHAPUIS Gautier : Pas sur la biodiversité, donc. Je rappelle juste que l'association Primevère a fait un communiqué de presse se positionnant clairement notamment contre les mouvements sectaires.

M. LE MAIRE : Merci. C'était bref. Je mets ce rapport sur la biodiversité aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

MARAS Aurélie

GOUST Victoire

HUSSON Nicolas

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2461 Lyon 8e - Lancement de l'opération n° 58049 "Place du Bachut Est Végétalisation" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 - Autorisation de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et recette d'une participation financière de la part de la métropole de Lyon

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Monsieur CHAPUIS, vous avez de nouveau la parole.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne la végétalisation de la place du Bachut Est, parvis de la Maison de la danse, dans le 8^e arrondissement de Lyon. C'est une place centrale de cet arrondissement qui avait bien besoin de se transformer. Ce ne sont pas les résultats de la concertation et les retours que nous avons pu avoir des habitants et des habitantes qui viendront dire le contraire.

En effet, sur cette place très minérale soumise aux fortes chaleurs et aux nuisances liées à la circulation, les habitants et les habitantes nous ont fait remonter l'envie d'un lieu de vie central pour le quartier, d'une place vivante, agréable, végétalisée.

Je voudrais insister sur ce dernier point. Dans cet arrondissement où les espaces verts accessibles représentent à peine deux mètres carrés par habitant et habitante, nous sommes loin de la moyenne de notre ville qui se situe autour de cinq mètres carrés par habitant et habitante et encore plus loin des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, qui considère autour de dix à douze mètres carrés par habitant et habitante.

C'est une attente importante et une volonté forte pour cette place. Je suis très heureux que nous puissions vous présenter cette délibération aujourd'hui. Je ne doute pas une seconde que les prises de parole qui vont suivre feront la part belle à la nécessité de végétaliser cette place, de la rafraîchir, de la rendre vivable et agréable aux habitants et habitantes qui l'appellent de leurs vœux.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et des arrondissements concernés. Je vous propose de voter favorablement cette dernière. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur LÉVY, vous avez la parole pour dix minutes

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, ce sera un tout petit peu plus court.

Si nous prenons aujourd'hui la parole concernant le réaménagement de la place du Bachut, c'est tout simplement pour attirer votre attention sur les équipements qui sont à proximité de cette place et qui ont un rayonnement métropolitain, si ce n'est national.

Certes, la Mairie du 8^e arrondissement n'est pas très loin, mais il y a également le gymnase Mado Bonnet, qui rayonne dans toute l'agglomération lors des matchs de l'ASVEL féminin. Je pense également à la Résidence Jolivot dont les résidents ont des familles qui peuvent venir de loin. Il y a bien évidemment la Maison de la danse, qui draine un public de toute la région, voire du pays. L'arrivée des Ateliers de la danse au sein du futur Îlot Kennedy renforcera également l'attractivité dans le secteur.

C'est en raison de cette attractivité, Monsieur le Maire, qu'il nous semble important d'accorder un rayonnement municipal voire métropolitain sur cette place. Si cet aménagement et cette végétalisation faisaient partie de la totalité des programmes électoraux de toutes les listes, et s'il est clair que nous partageons un certain nombre d'objectifs affichés autour de ce projet de réaménagement, que ce soit pour favoriser le lien social, développer la centralité du quartier et de la Maison de la danse et répondre à sa carence en matière de couverture végétale, avec un point important compte tenu du taux de pollution dans le secteur qui est d'apaiser les mobilités, c'est sur ce dernier objectif que le bât blesse.

En effet, si vous nous dites vouloir apaiser les mobilités grâce à l'arrivée de la Voie Lyonnaise numéro 8 et grâce à la proximité des tramways et de parkings privés présents à proximité, il n'en demeure pas moins que la mobilité n'est pas du tout abordée, notamment pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, mais aussi pour les contributeurs aux événements qui font la vie du quartier et qui doivent amener notamment du matériel.

À mon avis, il faut percevoir les questions de mobilité au-delà de la mobilité décarbonée et prévoir aussi des équipements notamment pour les modes doux et pour le stationnement à proximité de la place.

Pour cette raison, même si ce projet a été travaillé avec les habitants et les riverains, et même si cette démarche est intéressante, il nous semble que ce projet est incomplet et qu'il pourra même contraindre un certain nombre de structures. Je pense à la Maison de la danse et au basket féminin, situés à proximité. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur BILLARD, c'est à vous pour cinq minutes

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire. En préambule, j'ai évoqué ce matin le livre « Calixte ou l'Introduction à la vie lyonnaise ». Je ne savais pas si vous l'aviez dans votre bibliothèque, Monsieur le Maire, donc je me suis dit qu'il fallait que je vous l'offre. Je vous remettrai ce classique lyonnais de la littérature, que vous avez peut-être déjà lu, mais dans le doute.

M. LE MAIRE : J'espère que vous allez me le dédicacer par la même occasion.

M. BILLARD Romain : C'est déjà fait.

M. LE MAIRE : Nous vous écoutons pour cinq minutes, Monsieur BILLARD.

M. BILLARD Romain : Mes chers collègues, la partie Est de la place du Bachut est un espace urbain vieillissant, sous-exploité, avec du mésusage, alors qu'il s'agit d'un emplacement stratégique en fronton de la Maison de la danse comme nous l'avons dit en commission. Cet espace a donc besoin d'être requalifié.

Par contre, arrêtons avec le greenwashing d'un mauvais communicant. Je ne parle pas de vous, Monsieur le Maire, ni de vous, chers collègues émérites écologistes. L'intitulé de la délibération est « lancement de l'opération place du Bachut Est, végétalisation », mais parlons de « requalification ». Les mots ont un sens. Sinon, à la fin, on les travestit tellement qu'ils perdent toute consistance.

Cette place et son environnement immédiat bénéficient d'ores et déjà de belles avenues arborées avec des spécimens de grande taille, notamment de platanes. Non, nous ne sommes pas sur une terre brûlée, aride de toute végétation. Après, oui, il faut continuer cette végétalisation et la densifier, mais en utilisant uniquement le mot magique et marketing de « végétalisation », vous risquez de passer à côté de l'essentiel du point de vue urbain.

Tous les maux de la ville ne peuvent pas être réglés par des arbres et des arbustes. Je ne parle pas ici du pouvoir des fleurs, trop consommatrices d'eau à votre goût. Dans ce lancement, auquel nous sommes favorables sur le principe, nous souhaitons vous soumettre quelques observations et alertes, ainsi que des vigilances que nous aurons sur certains points évoqués.

En effet, en commission, nous avons senti quelques fragilités dans les explications et orientations, loin d'être définies. Il faut végétaliser, oui, mais en faisant perdurer du vide à cet espace pour conserver une centralité pour les mobilisations, événements et manifestations citoyennes. Oui, les villes ont besoin de vide.

Il s'agit ensuite de concevoir un projet en cohérence et en continuité végétale avec le jardin du Corps expéditionnaire français en Italie, à l'angle de la rue Maryse Bastié et de l'avenue général Frère. C'est évoqué dans la délibération, donc c'est un bon point.

Ensuite, il s'agit d'anticiper et organiser une solution efficace et adaptée pour la mairie, mais aussi et surtout pour la Maison de la danse et ses ateliers. Croire que les 50 % du public non

métropolitain de la Maison de la danse pourront venir sans la voiture et grâce aux transports en commun sur des horaires de début et fin de soirée est une jolie vue de l'esprit. Aujourd'hui, cet espace dont nous parlons sert de parking sauvage lors des soirées de spectacle.

Enfin, sécuriser et clarifier les multiples mobilités entre la partie Ouest et la partie Est de la place du Bachut est indispensable.

Vous voyez, Monsieur le Maire, la végétalisation n'est pas le seul sujet de cet espace urbain et surtout la seule solution.

Dans l'attente d'une copie plus avancée, nous nous abstenons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur BERZANE, vous avez la parole pour six minutes

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la Maison de la danse est un joyau que le 8^e arrondissement a la chance d'abriter. Elle sera bientôt complétée par un lieu de création, les Ateliers de la danse, mais il y a dans ce quartier un autre joyau qui est l'ASVEL féminin, l'une des meilleures équipes de basket de France et d'Europe, une belle entreprise à mission pleinement investie dans notre arrondissement.

Je n'oublie pas la médiathèque du Bachut et de nombreux commerces qui sont en train, avec notre soutien, de se structurer en association. Nous sommes ici au cœur du 8^e arrondissement, un cœur en plein renouveau, en pleine transformation pour en faire un lieu de culture, de loisirs, de détente et de bien-vivre. En ce sens, le réaménagement de la place du Bachut en continuité avec le parc de la Mairie en est un élément clé.

Bien entendu, comme chaque projet que nous menons, nous le faisons avec sérieux et rigueur en ayant à cœur d'associer le plus largement possible les structures, de concerter et de veiller à prendre en considération tous les intérêts en jeu. C'est la raison pour laquelle ce projet a été l'objet d'une large concertation dans le cadre de la démarche « Réinvestir les lieux » du budget participatif.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons commandité une étude de stationnement pour identifier le niveau de saturation du stationnement dans un rayon de 500 mètres autour de la Maison de la danse en journée et en soirée. Si le stationnement apparaît saturé en journée, notamment du fait des trafics pendulaires qui utilisent ce quartier d'entrée de ville en stationnement gratuit pour laisser leur voiture et utiliser les transports en commun, la situation est tout autre en soirée, puisque nous avons identifié 446 places de stationnement mutualisables à moins de dix minutes à pied de la Maison de la danse.

Un accord a déjà été passé avec l'hôpital Mermoz, dont le parking a la même capacité que la place du Bachut. Des discussions ont eu lieu avec le casino, qui met déjà des places à disposition du personnel de la maison de la danse. Une poche de 49 places de stationnement va être préservée sur l'un des parkings de la mairie et disponible les soirs de spectacle et de match.

Un rendez-vous est d'ores et déjà programmé avec le Sytral, la Maison de la danse et l'ASVEL féminin pour parler des dessertes, de leur amélioration, de l'utilisation du parking relais d'entrée de ville en soirée et de la mise en valeur des arrêts de transport en commun aux couleurs de ces structures.

Rappelons que la Maison de la danse est encadrée de deux lignes de tramway à moins de dix minutes à pied, les lignes T2 et T6.

Une Voie Lyonnaise, comme cela a été dit, va desservir la Maison de la danse avec une augmentation de l'offre de stationnement prévue, qui est d'ores et déjà entamée. Une communication envers les spectateurs et en accord avec le Directeur de la Maison de la danse sera travaillée entre la Mairie et la Maison de la danse.

Tout cela a bien été l'objet de réunions de travail avec la Maison de la danse, notamment le 30 janvier dernier, ici en mairie annexe. Elle a été ensuite présentée lors d'une réunion publique de restitution de la concertation le 20 février.

La Maison de la danse, que je veux remercier ici, a fortement contribué à la concertation notamment en lançant un questionnaire mobilité auprès de ses abonnés pour mieux cerner leur provenance, leur capacité à changer de mode de déplacement et à utiliser un parking situé à dix minutes à pied. C'est bien cela qui nous a conduits à prendre un certain nombre de décisions, y compris la restitution de la poche de stationnement de 49 places à côté de la mairie.

En tant que Maire d'arrondissement, j'ai pleinement à cœur la défense et la prise en compte des intérêts y compris économiques des structures du 8^e arrondissement. C'est ce que je fais dans le cadre de ce projet et avec le soutien de la majorité de l'arrondissement.

Après trois ans de mandat, les prises de position que j'ai entendues aujourd'hui sont bien différentes de celles que j'ai entendues en conseil d'arrondissement, où on me demandait pourquoi nous n'avions pas construit un parking souterrain sous la place du Bachut. Nous entendons toujours les mêmes critiques dès que nous présentons un projet structurant pour la ville, pour son avenir, pour ses habitantes et ses habitants.

À chaque fois, on nous annonce la fin du monde. On crée une piste cyclable, on entend « mais comment vont faire les automobilistes pour circuler ? ». On aménage une rue et c'est la mort des commerçants. On piétonnise devant les écoles, on entend « mais comment vont faire les parents pour déposer leurs enfants à l'école ? ». On plante des arbres dans les rues, on entend « mais où vont donc se garer les voitures ? ». On réaménage une place pour en faire un espace plus vert et un cœur de quartier, et c'est la mort des institutions culturelles et sportives, la mort du quartier.

Non, c'est tout le contraire. Au contraire, c'est la naissance de la vie.

Pour en avoir le cœur net, je suis quand même allé relire les programmes des uns et des autres. Je suis désolé, mais tous n'avaient pas prévu la requalification de la Maison de la danse. Seuls deux des groupes d'opposition ici présents l'avaient bien prévue dans leur programme.

Par contre, je n'ai lu aucune proposition d'augmentation du nombre de places de stationnement, de création de parkings souterrains, de mesures en faveur de la voiture, pas une seule. C'était au contraire un concours à qui aurait les propositions les plus vertes.

Du coup, ce que nous faisons va bien dans le sens de ce concours antérieur de propositions vertes. Souvenez-vous.

« Nous allons créer la plus grande ville-jardin en Europe et planter 500 000 arbres », « nous allons faire de Lyon la capitale des modes doux en aménageant les voiries, en piétonnisant et en végétalisant les cœurs de quartier », c'est bien ce que nous sommes en train de faire.

« Nous aménagerons des îlots de fraîcheur arborés et végétalisés pour lutter contre les épisodes caniculaires », c'était une très grande prise de conscience.

« Nous créerons des parkings vélo et des stations de recharge électrique », eh bien oui c'est nécessaire et nous le faisons.

« Nous serons la génération vélo, nous développerons un réseau express vélo végétalisé avec des voies continues et sécurisées », et c'est exactement ce qui se met en place.

« Nous créerons des espaces verts de proximité », et c'est bien le projet que nous mettons en place sur la place du Bachut.

Non, Grégory DOUCET, ce n'était pas votre programme, c'était le leur.

Il y avait bien deux mentions explicites dans le programme de cette place, mais il n'y avait pas de question de parking souterrain à l'époque. Je vois mal comment vous auriez pu végétaliser cette place et maintenir son usage comme parking aujourd'hui. Soit vos promesses n'étaient que des mots, et peut-être que les électeurs et les électrices l'ont ressenti comme tel, soit vous auriez fait la même chose, et dans ce cas je vous invite très clairement à voter cette délibération, car ce projet est une nécessité pour notre arrondissement.

Il est attendu par les habitants et les habitantes et il va nous permettre de créer un véritable cœur de quartier, là où la pollution est aujourd'hui très supérieure aux normes européennes.

Le 8^e arrondissement poursuit sa transformation et avec notre majorité, nous en sommes fiers.

M. LE MAIRE : Damned ! Je mets en œuvre le programme de l'opposition. Monsieur BERZANE, c'est un choc. Il a été question de la Maison de la danse, des Ateliers de la danse. Madame PERRIN-GILBERT, je vous donne la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire, avant d'intervenir sur l'objet de la délibération, je souhaite utiliser ce temps de parole que vous m'accordez pour condamner fermement les inscriptions faites sur les murs de Sciences Po Lyon cette nuit et apporter mon soutien et notre soutien à notre collègue métropolitain Renaud PAYRE, cible de menaces de mort insupportables. J'espère qu'une plainte sera déposée.

Je remercie notre collègue, Mohammed CHIH, qui a donné les consignes dans la matinée pour que ces menaces lâches soient effacées au plus vite. Je tenais à l'exprimer ici et à le partager avec vous.

M. LE MAIRE : Et je vous en remercie, Nathalie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Je reviens à l'objet de notre délibération. J'interviens bien au titre de la délégation à la culture pour rappeler, mais Olivier BERZANE l'a dit, combien les établissements et équipements culturels peuvent être économiquement fragiles. La Maison de la danse, qui remplit de véritables missions de service public de culture, ne déroge pas à cette règle. Ses recettes reposent pour 40 % sur le soutien des pouvoirs publics, c'est-à-dire l'État, la Ville et la Région. Pour le dire autrement, 60 % de ses recettes sont le fruit du mécénat, d'opérations et services assurés par la Maison de la danse, et bien sûr de la billetterie.

Au sein de la billetterie, les abonnés occupent une place particulièrement importante. D'ailleurs, et je tiens à le dire, ils ont contribué à soutenir la Maison de la danse par un certain nombre de dons quand cette dernière était contrainte à la fermeture durant la pandémie.

Vous le savez bien, ces abonnés viennent de Lyon, de la métropole, de la région et d'ailleurs, et il s'agit de ne pas les perdre. Je sais que nous partageons cette préoccupation. Je tiens à dire que les administrateurs de la Maison de la danse, comme son nouveau directeur, Tiago GUEDES, sont pleinement conscients de la chance d'avoir un parvis réaménagé et une place réaménagée devant la Maison de la danse, et de l'indispensable évolution des modes de déplacement des spectateurs.

Ils sont également pleinement volontaires et ils ont déjà organisé une forte campagne de sensibilisation et d'information de leurs spectateurs et abonnés sur les solutions alternatives à la voiture individuelle pour accéder à cet équipement.

Comme l'a rappelé Monsieur BERZANE, et je l'en remercie, nous avons accompagné ces équipes dans ce travail. Cela passe par le partenariat avec le Sytral pour des opérations de communication, mais aussi pour peut-être un service renforcé les soirs de représentation, et pourquoi pas des billets couplés entre la place de spectacle et le ticket de transport, réservables sur le site de la Maison de la danse. Cela passe par un partenariat avec les parkings alentour, et la mairie du 8^e arrondissement joue pleinement son rôle en cela.

Afin de pouvoir accompagner la transformation des habitudes des spectateurs, avec parfois peut-être le temps nécessaire, il était vraiment important que nous puissions préserver une petite poche de stationnement les soirs de représentation. C'est chose faite avec cette cinquantaine de places en proximité sur le site de la mairie du 8^e arrondissement. Je voulais remercier Gautier CHAPUIS, Olivier BERZANE ainsi que les services d'avoir su entendre cette nécessaire prise en compte de l'ensemble des enjeux spécifiques à cette place.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PERRIN-GILBERT. Monsieur KEPENEKIAN, vous vouliez dire un mot ? Non, c'était une boutade. C'est cela ?

M. KEPENEKIAN Georges : C'était une boutade, mais après le sérieux de notre Adjointe à la culture, je la garde pour une autre fois.

M. LE MAIRE : Nous vous faisons confiance sur ce point, Monsieur KEPENEKIAN. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants
CONDEMINE Anne-Sophie
LEVY Charles-Franck

Mise au point :

Le groupe Pour Lyon a fait savoir qu'il avait voulu s'abstenir

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2455 Lyon 9 - Opération d'aménagement « La Sauvegarde » : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial, de l'avenant n° 1 à la Convention tripartite entre la ville de Lyon, la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre du traité de concession et adaptation du montant de l'opération « PUP Duchère - Sauvegarde et participation au déficit de l'opération (ANRU 2) » n° 69018001, autorisation de programme n° 2015-1, programme 00016

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

M. LE MAIRE : Pour le dossier 2455, Madame POPOFF, vous avez la parole.

Mme POPOFF Sophia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération est la traduction technique et financière de l'évolution du projet de renouvellement urbain du quartier de la Sauvegarde que notre équipe a insufflé à son arrivée en 2020.

Je ne reviendrai pas sur les détails techniques et financiers qui ont été présentés en commission, mais je voudrais quand même insister sur l'évolution du projet.

C'est une évolution qui vise à faire de la Sauvegarde une véritable cité fertile et paysagère, une cité qui reste abordable, qui soit confortable pour toutes et tous et bas carbone, une cité fertile et paysagère qui laisse toute sa place au végétal avec la reprise notamment des espaces publics et des espaces privés que nous avons faits pour favoriser les continuités végétales et la biodiversité, une cité fertile et paysagère où la circulation est réellement limitée pour un environnement apaisé, une cité fertile et paysagère avec une nouvelle place centrale, lieu d'échange et de convivialité où se situera une halle agricole fière descendante du Kraken.

Cette cité, nous la souhaitons abordable, confortable et bas carbone. Pour qu'elle soit confortable pour toutes et tous, nous avons relevé le niveau d'ambition de rénovation des logements sociaux avec GrandLyon Habitat, et nous avons obtenu pour cela un complément de financement de l'ANRU.

Pour qu'elle reste abordable, nous avons revu la programmation habitat en faveur de créations de logements et notamment en bail réel solidaire, sujet qui fait l'objet d'une autre délibération à l'ordre du jour de ce conseil.

Pour qu'elle soit bas carbone, nous mettons en œuvre la charte de la qualité urbaine et architecturale, privilégiant notamment les projets en biosourcé.

Vous l'aurez compris, cette délibération est une traduction technique et financière de notre ambition politique pour la ville, pour toute la ville et notamment les quartiers populaires, qui concentrent trop souvent des difficultés sociales, économiques et climatiques.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et du conseil du 9^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur GIRAUD, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire. Chère Sophia, chers collègues, je tiens naturellement à saluer cette délibération et les adaptations consacrées à ce projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Sauvegarde à la Duchère, qui en a tant besoin.

Je note avec la plus grande attention et satisfaction les objectifs de construction de logements, toujours entre 400 et 500, diversifiés, majoritairement en accession à la propriété, libre ou abordable, et en locatif intermédiaire dans l'objectif de ramener la part du parc social de 86 %, sur ce site, à 60 % à l'échelle du quartier.

Je note toujours avec attention et satisfaction que le projet évolue, ce coup-ci en faveur de plus de logements, précisément 1 700 mètres carrés de surface de plancher supplémentaires. C'est une bonne nouvelle pour ce quartier disposant d'équipements structurants, d'une bonne desserte actuelle par les transports en commun, et encore mieux demain avec le déploiement notamment de la ligne forte centre-ouest. C'est une bonne nouvelle pour notre ville, pour notre métropole, qui comme toutes les métropoles en France voit le rythme des constructions neuves, comme sa croissance démographique, ralentir depuis plusieurs années.

Naturellement, nous ne pouvons nous en réjouir, a fortiori parce qu'avec l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, cette tendance risque encore de se renforcer. C'est pourquoi nous devons agir pour l'amortir et, si possible, l'inverser. Notre commune ne cherche pas la croissance à tout prix. Elle ne fait pas de la progression de sa population un objectif en soi. En revanche, nos groupes politiques pensent que si nous voulons que les Lyonnaises et les Lyonnais puissent bien habiter en ville, nous avons un impératif à faire sortir les logements de terre en menant une politique favorable à la construction et proactive.

C'est ce que portent également les élus de nos groupes à la Métropole, et en premier lieu le Vice-Président Renaud PAYRE, auprès de qui bien sûr tout notre soutien est apporté face aux lâches et odieuses menaces de mort dont il a été victime ces dernières heures.

Chercher à construire plus de logements ne signifie pas les construire n'importe comment. Nous connaissons les enjeux de la transition écologique et sociale et nous ne pouvons pas les ignorer dans notre politique. Nous promovons une ville apaisée, végétalisée, où il fait bon vivre, mais nous voulons aussi que les gens puissent y vivre, tout simplement.

La croissance des prix de l'immobilier n'est pas due qu'à la spéculation immobilière, mais aussi à un manque criant de logements à l'acquisition comme à la location. Je ne me satisferai jamais de devoir corrélérer dédensification, exclusion des ménages, et au final dépeuplement. Si faire le vœu d'un développement résidentiel à une échelle plus large, celle de l'aire métropolitaine, est une belle idée, elle le sera pour peu que l'on transforme ce vœu en actions réelles et en accords réciproques avec nos voisins, ce qui ne semble pas encore être le cas à ce jour.

Chère Sophia, cher Raphaël, vous trouverez toujours le soutien de nos groupes lorsqu'il s'agira de promouvoir la construction de nouveaux logements adaptés à toutes et tous et permettant un parcours résidentiel au sein de notre ville, évitant l'entre-soi lyonnais, tout en nous assurant bien entendu qu'elle demeure une ville à vivre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2459 Lancement de l'opération n° 60SEECOS "Aide à l'écorénovation du parc social de logements construits avant 1948" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

M. LE MAIRE : Madame POPOFF, vous avez de nouveau la parole.

Mme POPOFF Sophia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Alors qu'à Paris le Ministre de la Transition écologique, Christophe BECHU, en fonction depuis moins d'un an, se résigne déjà et affiche comme seule ambition politique l'adaptation à un climat à +4 degrés, à Lyon, nous nous sommes donné comme ambition, comme cap, d'atteindre la neutralité carbone en 2030.

La première source de gaz à effet de serre de notre territoire est le bâti. Il est donc urgent d'en accélérer la transition. C'est le sens des actions de la ville de Lyon qui sont déployées en complémentarité des dispositifs nationaux et métropolitains.

Tout d'abord, nous incitons à l'amélioration thermique lors des injonctions de ravalement de façade, incitation seulement car si le Code de la construction et de l'habitat prévoit bien une obligation d'amélioration thermique des bâtiments faisant l'objet d'un ravalement, les exceptions pour motif patrimonial ou économique sont tellement nombreuses qu'elles la vident de sa substance. C'est sans compter sur le fait que cette obligation n'est que très peu contrôlée par l'État, dont c'est pourtant la responsabilité.

Il s'agit d'inciter, donc, mais aussi de sensibiliser. Nous organisons des réunions publiques et nous produisons des documents précisant les différentes modalités d'amélioration thermique en fonction des caractéristiques techniques ou patrimoniales du bâti car, à Lyon, dans tous les quartiers, chaque bâtiment doit faire l'objet d'une amélioration thermique.

Sur ce point, permettez-moi, Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, chère Yasmine, de saluer le travail de votre équipe et notamment du Conseiller d'arrondissement, Noé FROISSART. Il s'agit d'inciter, sensibiliser et accompagner les ménages dans leur projet d'amélioration thermique. En partenariat avec l'ALEC, nous avons mis en place un accompagnement renforcé des copropriétés.

Enfin, il s'agit de cofinancer la pose d'enduit isolant thermique dans le parc privé, par exemple.

À l'heure où la flambée des prix de l'énergie et l'inflation fragilisent les classes moyennes et les classes populaires, à l'heure où les canicules sont de plus en plus précoces et répétées, affectant en tout premier lieu les personnes mal logées, il est primordial que la transition ne laisse personne de côté et bénéficie en particulier aux classes moyennes et populaires. C'est le sens de cette délibération : soutenir nos bailleurs sociaux et leurs locataires.

Quand à Paris on continue de grever les finances des bailleurs sociaux avec le dispositif de réduction de loyer de solidarité, leur imputant la baisse des APL, notre objectif est d'accélérer la transition énergétique du patrimoine des bailleurs sociaux présents sur notre territoire en les aidant.

Avec cette aide qui vient en complément des dispositifs métropolitains, nous centrons notre action sur le parc ancien des bailleurs, c'est-à-dire les immeubles qui datent d'avant 1948, considérant que le caractère patrimonial de Lyon est l'une de ses spécificités à l'échelle de la métropole.

Accélérer la transition énergétique, c'est donner aux bailleurs les moyens d'atteindre le niveau BBC, basse consommation et bas carbone, y compris pour leur parc le plus ancien et y compris pour les petites opérations.

Avec cette délibération, nous conjuguons :

- la lutte contre le changement climatique en participant à la réduction de la production de gaz à effet de serre, car nous refusons de nous résigner ;
- l'adaptation aux changements climatiques et notamment aux fortes chaleurs, qui permet d'améliorer la santé, la qualité d'habiter au quotidien et le confort des locataires du parc social ;
- le pouvoir de vivre des classes moyennes et populaires en permettant de réduire leurs factures et de lutter ainsi contre la précarité énergétique.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et de l'ensemble des conseils d'arrondissement.

M. LE MAIRE : Monsieur BILLARD, c'est à vous pour cinq minutes.

M. BILLARD Romain : Avant d'entrer dans mon intervention, je veux juste rebondir tout de suite sur ce que dit Madame POPOFF sur le fait de vanter le 1^{er} arrondissement en termes de travail sur les écorénovations. C'est vrai qu'il y a un livret de Noé FROISSART qui est de grande qualité. Après, il faut juste espérer que quand les travaux de rénovation auront été faits dans le 1^{er} arrondissement, ils ne seront pas tout de suite tagués. C'est vraiment un fléau que nous voyons partout dans la ville mais notamment dans le 1^{er} arrondissement. Il faudra éviter que ce soit fait sur des façades fraîchement ravalées.

Pour entrer dans le vif du sujet, Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand vos propositions et vos actions vont dans le bon sens, vous le savez, nous sommes là pour les porter dans une démarche constructive et d'honnêteté intellectuelle au sein de nos arrondissements et notamment dans le 6^e arrondissement.

La preuve, avec Pascal BLACHE, ma collègue Laurence CROZIER et Madame Sylvie CORBEL-COPIN, Adjointe de votre famille politique dans le 3^e arrondissement, nous avons organisé il y a un peu moins de quinze jours avec l'ALEC, qui est le service ravalement de la ville de Lyon, une réunion d'information sur l'écorénovation des copropriétés afin de faire connaître l'aide à l'écorénovation du bâti ancien votée en 2022.

Ce fut un véritable succès, puisque la salle du conseil était pleine à craquer et qu'il y avait une liste d'attente de participants aussi longue que les adhésions de la Ville aux diverses associations évoquées tout à l'heure. Cela vous laisse imaginer l'importance.

Je ne vais pas m'attarder plus sur cette aide à l'écorénovation du parc social de logements construits avant 1948. J'avais eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet au conseil de septembre avec un avis favorable. Néanmoins, il me paraît important de souligner que cette aide est la bienvenue, car le logement social, comme d'autres équipements publics, est souvent victime du « construire plus » et du « rénover moins ».

En effet, c'est bien de construire toujours plus, mais occupons-nous déjà du bâti existant. Trop de logements sociaux sont dans un état de délabrement avancé, par exemple dans le 6^e arrondissement. Quand on voit l'état des façades de l'ensemble HBM Bossuet de style Art déco qui se trouve derrière la mairie du 6^e arrondissement, qui est propriété de la ville de Lyon, on peut s'inquiéter. Il a fallu purger les façades des jardinières, des bow-windows et autres éléments d'architecture qui menaçaient de tomber sur les trottoirs et de créer des drames. Entretienons déjà notre patrimoine immobilier du parc social avant d'ambitionner autre chose. Les habitants de ces logements en seront les premiers bénéficiaires.

Comme il y a de la cuisine simple, faisons aussi de l'écologie simple, de bon sens. Je sais que comme nous, vous soutenez l'écologie. Monsieur BERZANE nous a déjà démontré son enthousiasme à nos propositions écologiques, et je l'en remercie.

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2451 " École élémentaire Louis Pradel - Cours nature " - 83 rue Bossuet à Lyon 6e - Opération n° 06007001 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2023/2456 École élémentaire Paul Bert - Cours nature – 289 rue Paul Bert à Lyon 3e - Opération n° 03347001 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2023/2463 Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros à la Maison de l'agriculture urbaine lyonnaise, sise 60 rue Gabriel Péri à Villeurbanne pour la coordination des 48 heures de l'agriculture urbaine

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2023/2449 Lyon 8e - Cession à titre onéreux à la métropole de Lyon d'une bande de terrain à détacher de la parcelle du groupe scolaire Louis Pasteur pour la réalisation d'un programme de logements - ZAC Mermoz Sud - EI 08008 - N° inventaire 08008 T 001-02

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

(Adopté.)

2023/2453 Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024)

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

Ne prend pas part au vote

BRUVIER-HAMM Pauline

(Adopté.)

2023/2454 Lyon 9e - La Sauvegarde - Participation financière de la ville de Lyon - Production logements en BRS - Lancement de l'opération n° 60059014 - Programme 00016 - Autorisation de signature de convention

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

Ne prend pas part au vote

BOUAGGA Yasmine

(Adopté.)

2023/2450 Lyon 3e – « Requalification de la promenade Moncey » - Autorisation de signature d'un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Lyon et la Métropole - Augmentation de l'opération n° 63009001 et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00012

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

2023/2452 Approbation de la convention de prise en charge des Ivresses publiques manifestes 2023

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

(Adopté.)

2023/2460 Requalification du jardin Girard Desargues (jardin archéologique), situé rues des Estrées, Mandelot et de la Bombarde - LYON 5e - Convention d'étude avec l'Institut d'urbanisme de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2023/2462 Attribution d'une subvention d'équipement pour un montant de 1 472 000 euros maximum au syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) - Approbation de la convention financière correspondante - Lancement de l'opération n° 07SEPFIA " PFIAL - Subvention d'équipement pour la construction d'un four à reliquaires et travaux crématorium " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

Ne prend pas part au vote

CHAPUIS Gautier

DUVERNOIS Jean-Michel

HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2023/2464 Lancement de l'opération n° 60022002 " Restauration et numérisation des registres du Service administratif funéraire " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00012

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demandes d'intervention, qui n'ont donc pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en conférence des présidents. Tous ont reçu un avis favorable. Pour l'individualisation des votes, merci de vous rapprocher de la DAVIE. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Commission Emploi - Économie durable - International - Tourisme

2023/2465 Aide d'urgence suite au séisme en Turquie et en Syrie - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Alliance Urgences et d'une subvention de 10 000 euros à l'association Soleil Rouge - Roja Sor France

Rapporteur : M. BERZANE Olivier

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission emploi, économie durable, international et tourisme. Pour ce premier dossier, la présentation est faite par Monsieur BERZANE.

M. BERZANE Olivier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il y a maintenant plus d'un mois, le 6 février dernier, une secousse de magnitude 7,8, suivie de près par plus de 13 000 répliques sismiques, a dévasté plus de 20 000 kilomètres carrés essentiellement en Turquie, près de l'épicentre, mais aussi en Syrie, pays limitrophe. À ce jour, le séisme a causé plus de 100 000 blessés rien qu'en Turquie et plus de 50 000 personnes ont perdu la vie, 46 000 en Turquie et 6 000 en Syrie selon les dernières estimations.

Les autorités turques estiment également que 14 millions de personnes ont été affectées par le séisme, soit un sixième de la population. Parmi elles, 3,3 millions ont dû quitter les zones sinistrées et près de 2 millions de personnes vivent actuellement sous des tentes ou dans des conteneurs.

Avec ce séisme, c'est une nouvelle catastrophe humanitaire qui s'abat aux portes de l'Union européenne, et comme au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous soumettons à votre approbation une première aide d'urgence qui pourra être complétée en fonction des besoins exprimés par les autorités et les organisations humanitaires.

En ce sens, nous vous proposons d'octroyer 50 000 euros d'aide d'urgence répartis comme suit :

- une subvention de 40 000 euros à Alliance Urgences, association regroupant six ONG françaises, à savoir Action contre la faim, Care, Handicap international, Médecins du monde, Plan international et Solidarités International ;
- une subvention de 10 000 euros à l'association humanitaire franco-kurde Roja Sor – Soleil Rouge France, antenne française du réseau du Croissant-Rouge kurde.

Ce sont des associations dont les compétences ne sont plus à démontrer, y compris pour Roja Sor, qui est peut-être moins connue que les six autres associations mais qui est bien implantée au Kurdistan et qui s'appuie sur la section kurde du Croissant-Rouge pour le déploiement de ses actions sur le terrain.

Toutes ces associations sont respectueuses du droit humanitaire et plus particulièrement des principes humanitaires qui sont au nombre de quatre et qui incluent le principe d'impartialité, dont je vous rappelle ici les termes. Le principe d'impartialité signifie que l'aide humanitaire doit être octroyée sur la seule base des besoins, sans aucune discrimination, c'est-à-dire sans aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Une association humanitaire s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

En soutenant ces associations implantées tant en Turquie qu'en Syrie, engagées aux côtés des peuples turc, syrien, mais aussi kurde, tous lourdement touchés par ce séisme et ses répliques, la ville de Lyon renouvelle son engagement aux côtés des plus vulnérables et fait acte de solidarité à la mesure de ses moyens avec les victimes de cette terrible catastrophe naturelle.

Elle rejoint ainsi la métropole de Lyon, qui a déjà octroyé 80 000 euros de subventions à Alliance Urgences et Roja Sor, mais aussi, pour n'en citer que quelques-uns, la métropole de Nantes, qui a voté 25 000 euros pour l'ONG humanitaire ACTED, le département du Maine-et-Loire, qui a voté 50 000 euros pour ACTED, ou encore le département de Loire-Atlantique, avec 30 000 euros à la Croix-Rouge.

Ces aides contribuent à l'élan de solidarité que suscite cette catastrophe naturelle, un élan de solidarité qui devra nécessairement s'inscrire dans la durée, puisque la secousse dévastatrice et ses répliques ont provoqué des dégâts d'une valeur dépassant les 100 milliards de dollars, soit 93 milliards d'euros, selon la responsable pour la Turquie du programme des Nations Unies pour le développement. Il s'agit d'un bilan non exhaustif, surtout s'il faut reconstruire mieux et de manière écoresponsable, ce qu'elle appelait de ses vœux.

Je vous convie donc, mes chers collègues, à voter favorablement ces deux subventions d'aide d'urgence qui contribueront, je l'espère, à alléger quelque peu les souffrances des peuples turc, kurde et syrien. Je réitère au nom de la ville de Lyon notre soutien à toutes celles et tous ceux, ici et là-bas, affectés par ce séisme.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BERZANE. Monsieur KEPENEKIAN, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire. Les tremblements de terre sont des phénomènes naturels encore aujourd'hui imprévisibles, tant dans le moment de leur survenue que dans la puissance de destruction qu'ils peuvent contenir. Ceci est d'ailleurs consubstantiel à la nature de notre globe terrestre et depuis des millions d'années, cela a participé à remodeler, à créer de la géologie, de la géographie. Tant que la densité humaine à la surface de notre globe terrestre était réduite, cela faisait des dégâts, cela reformait la surface de la Terre, mais il y avait peu de dégâts humains, en tout cas du volume de ce que l'on connaît.

Des pays sont incontestablement plus exposés que d'autres. La Turquie, nous le savons, avec deux plaques, l'une de l'Anatolie du nord et une autre de l'Anatolie du sud, est extrêmement exposée, comme le Japon l'est également, et comme la côte ouest de l'Amérique attend toujours le grand jour qui pourra être catastrophique pour cette région.

Dans cet effet de destruction, je renvoie à la catastrophe de Lisbonne, en 1755, qui va décimer plus de 70 000 des habitants de la ville, et qui va être suivie d'un tsunami qui va balayer Lisbonne. Le peu qui va rester sur place sera détruit par le feu. Voltaire va faire un poème sur Lisbonne, parce que c'est de là qu'il va commencer à mettre en doute ce Dieu par lequel jusque-là on expliquait que tout cela était punition divine.

Tout cela pour dire que ces phénomènes naturels ont des retentissements dans l'ensemble de nos manières de vivre et de comprendre notre globe. Aucun être humain, et c'était aussi l'une de ses conclusions, ne peut rester neutre devant de telles catastrophes, et c'est bien ce que nous faisons ici.

Notre collègue BERZANE l'a dit et je ne vais pas insister, ce séisme est important sur l'échelle de Richter, mais n'oublions pas que le séisme de Fukushima était de l'ordre de 9 sur l'échelle de Richter, donc largement au-dessus. Vous savez que c'est logarithmique lorsqu'on monte. Ce sont 50 000 morts et des milliers de blessés. Vous savez que les blessés, ce sont énormément d'amputations. Cela veut dire que sur les sociétés qui vont suivre, ce sera un poids pendant des années.

Nous avons pu constater deux choses. Premièrement, tout cela se déroule dans un pays qui connaît des tensions sociales et « guerrières », avec des mouvements. Vous savez bien que le nord de la Syrie est occupé en partie par des rebelles au gouvernement syrien, par des Kurdes de l'autre côté, et que la Turquie n'a qu'une idée, celle de nettoyer tout ce coin par des forces militaires qui vont être relativement absentes dans ce moment de la catastrophe. Il faudra toutes ces ONG turques, les premières qui vont être sur le terrain, parce que le temps que les autres arrivent, tout se joue dans les premières heures. Il va donc y avoir cette désorganisation qui aura peut-être des incidences sur le fonctionnement de la Turquie.

J'insiste sur le fait qu'en 1999, il y avait eu un énorme tremblement de terre déjà en Turquie et qu'il avait été promis que les bâtiments ne seraient plus construits de la même manière, mais le caractère mercantile, les opérations, la corruption, ont fait qu'hélas, rien de tout cela n'a pu se faire et que les dégâts sont importants.

Il est toujours intéressant de voir comment des immeubles neufs tombent comme des châteaux de cartes et comment des bâtiments plus anciens résistent. C'est donc qu'on savait construire en tenant compte des tremblements de terre il y a longtemps.

Pour terminer, je voudrais juste évoquer un point. Parler de tremblement de terre dans ce coin du monde, c'est évoquer celui du 7 décembre 1988 qui a eu lieu dans le nord de l'Arménie, qui sera à l'origine de 29 000 morts et des milliers de blessés. Je parle de 1988 et tout n'est pas reconstruit jusqu'à maintenant, et c'était déjà un système autoritaire, avec la corruption. Le mélange entre sable et ciment qui servait à construire n'était pas suffisant parce qu'on détournait le ciment pour construire sa petite maison à côté. Comme quoi, l'Homme, les gouvernements, sont largement responsables. Quand on dit les morts, il y a bien sûr le caractère naturel mais il y a ce que la main de l'Homme n'arrive pas à anticiper.

La seule note d'optimisme, Monsieur le Maire, et je termine là-dessus, c'est la diplomatie du tremblement de terre. Vous avez peut-être fait attention au fait, puisque vous préparez un voyage dans ce pays, que l'Arménie a souhaité envoyer des humanitaires, deux fois une trentaine, un peu en Syrie et un peu en Turquie, et qu'un camion énorme de plusieurs tonnes de matériel a pu passer. La frontière, fermée depuis 1994, a été ouverte. Les deux ministres des Affaires étrangères se sont salués respectivement et on pourrait peut-être espérer, à l'occasion de ces bouleversements, y compris entre la Syrie, la Turquie et pour tous les peuples qui sont aujourd'hui dans des conditions dramatiques, un horizon de paix ou de coopération pour améliorer ce coin du monde.

Nous en avons discuté en commission pour être sûrs que les sommes que nous mettons à disposition, aussi modestes qu'elles puissent être dans les milliards qu'il va falloir pour réparer tout cela, aillent au moins là où elles seront utiles. Ma foi, gardons-nous un droit de suite, parce que ce n'est pas « one shot ». Il sera intéressant de voir où en sera ce coin du monde dans trois ou quatre ans, et je crains que les tentes et les camps soient encore très présents.

M. LE MAIRE : Merci. Permettez-moi, Monsieur KEPENEKIAN, de m'associer à l'espoir que vous avez de revoir l'Arménie et la Turquie s'engager dans un dialogue diplomatique que nous espérons tous fécond. Madame CONDEMINE, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire. Ce sera plus rapide. Ce seront quelques mots en solidarité sur ce séisme qui a touché avec une rare violence le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie, avec un bilan catastrophique qui s'élève à plus de 50 000 morts et 1,5 million de personnes privées de foyer. Un mois après, la brutalité de cet épisode constitue encore un choc terrible.

Devant cette tragédie, face à un événement d'une telle gravité, la sensibilité humaine, universelle et transfrontalière, s'impose. C'est pourquoi, nous le disions déjà dans nos propos liminaires en début de séance et nous le répétons ici, nous dirigeons toutes nos pensées vers les victimes, vers leurs familles et vers leurs proches. C'est la raison pour laquelle nous saluons votre initiative, Monsieur le Maire, visant à verser une aide de 50 000 euros à des associations engagées sur place.

Cette aide se justifie bien sûr devant l'ampleur du désastre, mais aussi au regard de la place qu'occupe la solidarité dans l'histoire de notre ville. Le souci de la dignité humaine a profondément marqué Lyon dans le temps à travers les grands courants qui l'ont traversé : l'Humanisme de la Renaissance, puis au XIX^e siècle le catholicisme social porté par exemple par Frédéric Ozanam, ou encore le solidarisme. Notre ville a toujours été caractérisée par la défense du vivre-ensemble face à l'individualisme.

C'est au nom de cette Histoire, de ces valeurs, et en hommage aux disparus de la catastrophe de Syrie et de Turquie que nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Madame BLANC, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme BLANC Françoise : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, plus de 52 000 personnes ont péri le 6 février dernier lors de deux violents séismes de magnitude proche de 8 sur l'échelle de Richter dans la zone frontalière entre le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie, région couramment dénommée le Nord-Kurdistan. Ce triste bilan va encore s'alourdir au fur et à mesure du déblaiement des immeubles détruits.

Les épïcêtres se trouvaient dans les régions kurdes de Maras et Antep en limite de la frontière syrienne, une des principales zones sismiques du globe. Le tremblement de terre s'est déclenché à une faible profondeur de la surface terrestre, de 17,9 kilomètres quand même, et ce sur une longueur d'environ 100 kilomètres, ce qui a été dévastateur pour toutes les populations vivant dans cette zone.

Cette région est essentiellement agricole, très pauvre, ravagée du côté syrien par presque douze années de guerre civile. La population kurde, considérée par le pouvoir syrien et le pouvoir turc en place comme minorité encombrante, s'est trouvée refoulée, chassée aux confins de ce territoire

syrien dépourvu de structures. La population y vit sous des tentes, dans des camps, dans des bâtiments de fortune déjà bien fragilisés par des bombardements.

La force gouvernementale syrienne refuse d'entrer dans cette zone. C'est un véritable abandon. L'aide humanitaire y est d'ailleurs très difficilement parvenue, ce qui fait dire aux survivants kurdes qu'ils ont été et sont traités « comme des chiens ». Les décès kurdes sont actualisés à près de 6 000 personnes, mais ce n'est, hélas, que provisoire.

Du côté de la Turquie, le bilan extrêmement lourd de près de 46 000 personnes tient à une densité de population importante vivant dans de grosses métropoles.

Le séisme a eu lieu à 4 heures du matin, en cours de nuit, et les logements, même ceux récemment bâtis, sont mal construits, sans armatures, sans fondations pour zones sismiques.

Que de drames dans la perte d'être chers, que de familles décimées, que d'orphelins, que de sans-abri, que de malades inguérissables, que de colère dans la certitude d'avoir tout perdu, que de peurs pour l'avenir. Cette funeste énumération pourrait bien sûr s'allonger.

Bref, notre groupe, en soutien aux deux peuples en souffrance, ne peut qu'approuver cette dotation de 40 000 euros à l'Alliance Urgences, qui œuvre pour apporter une aide rapide dans des situations de catastrophe de grande ampleur.

Il est également rassurant de savoir que la dotation de 10 000 euros apportée à Roja Sor France, association franco-kurde, sera effectivement bien attribuée aux victimes kurdes sans transiter par le pouvoir de Damas.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BLANC. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

ZDOROVZOFF Sonia

MARAS Aurélie

VIVIEN Emmanuel

GOUST Victoire

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demandes d'interventions. Madame ZDOROVZOFF, je souhaite que vous puissiez prendre la parole sur l'un d'entre eux qui concerne la convention de coopération entre notre ville et la ville de Barcelone ainsi que sur la labellisation Ville européenne. Je vous laisse nous en dire un peu plus.

Mme ZDOROVZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la première de ces deux délibérations porte sur la signature d'une convention de coopération entre la ville de Lyon et la ville de Barcelone, la première du genre. Si nos deux villes entretiennent de bonnes relations depuis plus de trente ans, jamais nous n'avons eu l'occasion de formaliser nos échanges.

C'est désormais chose faite grâce à ce texte que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation. D'un commun accord, les villes de Lyon et de Barcelone souhaitent coopérer dans divers domaines. Ils sont listés dans la présente délibération et la convention afférente. On y retrouve le domaine artistique et culturel, et plus particulièrement le champ de la littérature. La ville de Barcelone est d'ailleurs mise à l'honneur par le festival Quais du polar. On y retrouve aussi l'urbanisme, la mobilité et l'accessibilité, ou l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Concernant cette dernière thématique, la ville de Barcelone met en place depuis de nombreuses années des cours nature qu'elle qualifie de « refuge climatique ». Son expérience a déjà permis et continuera de nourrir la réflexion des élus et techniciens et techniciennes alors que nous

continuons de déployer ce dispositif dans l'ensemble de la ville de Lyon. Monsieur le Maire a fait mention dans ses propos liminaires des 21 écoles et 11 crèches déjà engagées dans cette voie.

Outre l'animation de ces jumelages et partenariats, notamment européens, puisqu'après Barcelone nous vous proposerons de renouveler notre convention de coopération avec Turin au mois de mai prochain, la ville de Lyon poursuit une politique internationale qui met à l'honneur les relations et la coopération européennes.

C'est pour cette raison que dans une deuxième délibération, la délibération 2457, nous vous proposons d'engager la ville de Lyon, dans un processus de labellisation qui devrait se concrétiser le 9 mai prochain à l'occasion de la Journée de l'Europe.

Pour revenir quelque peu sur la dimension européenne de la ville de Lyon, rappelons que nous entretenons des relations avec Birmingham depuis 1951, avec Francfort depuis 1960 et avec Milan depuis 1966. Lyon a aussi été à l'origine de la création de plusieurs réseaux rassemblant de nombreuses villes européennes, telles que Eurocities, fondé en 1986, ou le réseau Délice né en 2007.

Au fil des années, cette dimension européenne s'est étoffée avec la participation de la ville à quelques projets européens, l'organisation à Lyon d'événements en lien avec l'Europe ou le développement de la mobilité européenne des Lyonnais et des Lyonnaises.

Depuis le début de ce mandat, nous avons eu à cœur de poursuivre et d'enrichir cette tradition européenne de la ville de Lyon, avec par exemple la participation de la ville au programme des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 ou le renforcement de l'implication de notre ville dans des projets européens.

La participation à des projets européens nous donne en effet l'opportunité de collaborer avec d'autres villes et institutions européennes menant des actions inspirantes. Elle nous permet aussi d'accéder à des financements complémentaires pour mener à bien nos projets.

La délibération précise d'ailleurs les quatre projets européens obtenus par la ville de Lyon dans le cadre de cette nouvelle mandature. Ils devraient abonder au budget de la ville de Lyon à hauteur, peu ou prou, de 1 million d'euros.

Enfin, nous organisons un mois de mai, traditionnellement consacré à l'Europe, plus ambitieux, avec la participation de notre ville à une initiative qui s'intitule Le joli mois de l'Europe. Depuis 2021, nous travaillons ainsi avec de nombreux acteurs du territoire dont Arty Farty, la Villa Gillet, Only Lyon ou encore La maison des européens, pour développer une programmation riche, variée, accessible aux Lyonnais et aux Lyonnaises et contribuant au développement de l'appartenance et d'une situation européenne.

L'acmé de ce joli mois de l'Europe sera le dévoilement d'une plaque le 9 mai prochain à l'occasion de la Journée de l'Europe, plaque que devrait obtenir la ville de Lyon suite à l'adoption de cette délibération. Je vous donne donc rendez-vous au mois de mai, et d'ici là, je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ces deux délibérations ainsi que les deux autres qui les complètent.

Elles ont toutes reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

2023/2467 Convention de coopération entre la ville de Lyon et la Ville de Barcelone

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sophia

(Adopté.)

2023/2457 Engagement de la ville de Lyon dans la labellisation Ville Européenne - Candidature à l'obtention de la plaque Ville Européenne

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sophia

(Adopté.)

2023/2466 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sophia

(Adopté.)

2023/2458 Convention encadrant le programme "Lyon Ville Refuge" en partenariat avec l'association Agir pour les Droits Humains

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sophia

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'intervention, qui comme il vient d'être rappelé ont reçu un avis favorable. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de vous rapprocher de la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Commission Transition écologique - Mobilités

2023/2440 Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements de deux équipements publics - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03418002 "Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement" et n° 09354001 "Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création", et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001, et d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00002

Rapporteur : **M. GODINOT Sylvain**

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission transition écologique et mobilités. Pour ce premier rapport, la parole est donnée à Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage que la Ville accorde à la SAHLMAS pour la réalisation de deux équipements publics. Il s'agit du Relais petite enfance et local associatif de la ZAC de La Buire et de l'espace de vie sociale Louis Loucheur, respectivement dans les 3^e et 9^e arrondissements. La commission transition écologique et mobilités et les deux arrondissements les ont adoptées à l'unanimité.

M. LE MAIRE : Merci. Madame BRAIBANT-THORAVAL, vous avez la parole pour trois minutes.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, je fais une courte intervention pour mettre en lumière cette délibération, particulièrement sur la partie qui touche le 9^e arrondissement et le quartier Loucheur - Gorge de Loup.

Ce quartier politique de la ville est moins connu que les autres quartiers politique de la ville du 9^e arrondissement, comme la Duchère dont nous avons parlé tout à l'heure et même le Vergoin, tout au nord de notre ville. Cependant, ce quartier concentre de nombreuses difficultés sociales. Dès le début de notre mandat, nous avons constaté que le quartier Gorge de Loup n'était pourvu

que de très peu de structures publiques, une école, une résidence autonomie, mais aucune structure d'éducation populaire, aucun lieu-ressource au cœur de ce quartier, contraignant les acteurs socioculturels à intervenir dehors ou ailleurs dans l'arrondissement.

Alors que le besoin est criant, ce quartier populaire avait été oublié. La Mairie du 9^e arrondissement s'est mobilisée. Il nous paraissait évident de trouver un lieu en centralité au service des habitantes et des habitants, un lieu intergénérationnel ouvert à toutes et tous. Réintroduire du service public dans les quartiers, aller vers les plus précaires, créer du lien, c'est bien là l'ADN de notre majorité.

L'ex-boucherie au 21 rue Loucheur deviendra en 2024, après des travaux de mise en accessibilité, d'isolation et d'aménagement intérieur, un espace de vie sociale avec un investissement conséquent, un investissement qui n'a rien à voir avec des budgets d'investissement normalement dédiés à une structure d'éducation populaire. Nous avançons dans notre démarche de rééquilibrage territorial, preuve que quand on se mobilise en innovant et en dépensant juste, on peut faire bien.

Après un diagnostic social, cet endroit sera à l'image de ses habitantes et de ses habitants, avec des structures qui interviennent sur le territoire. Coconstruire, impliquer les bénéficiaires, ouvrir le champ des possibles, inclure les acteurs associatifs et privés dans ce projet sont des facteurs de réussite. C'est le centre social Pierrette Augier qui conduira cette phase préliminaire.

Je remercie le travail partenarial qui a été mené entre les services de la ville de Lyon, la CAF, GrandLyon Habitat, détenteur de cette ancienne boucherie, et la SAHLMAS. L'EVS Gorge de Loup, auquel nous trouverons peut-être un nom féminin, ouvrira ses portes en 2024. Il sera dans la continuité ou précurseur d'autres lieux un peu partout dans la ville qui mettent en lumière notre politique autour du lien social et de l'importance d'être au plus près des habitants et des habitantes, comme par exemple l'espace dédié à la jeunesse au collège Truffaut, prévu pour fin 2023, ou un pôle sportif, culturel et social aux Girondins.

Je me réjouis donc de ce travail partenarial qui met en évidence au cœur des quartiers les femmes, les hommes qui les composent. Notre politique s'emploie à remettre de l'humain où les difficultés sont telles qu'il serait tellement facile de l'oublier.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

CHEVALIER Alexandre

Non votant

KEPENEKIAN Georges

KIMELFELD David

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2446 "Lyon en transition(s)" Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la ville de Lyon - Année 2022

Rapporteur : **M. GODINOT Sylvain**

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT, vous avez de nouveau la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis heureux de vous présenter comme chaque année ce rapport « Lyon en transitions 2022 ». Il garde la même forme que l'an dernier, avec le repère des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, les chiffres clés que nous mettons en avant, la présentation par délégation de l'exécutif et la valorisation des actions des neuf mairies d'arrondissement.

Vu la taille de la ville de Lyon, l'objectif de ce rapport n'est pas de valoriser toutes les actions en lien avec le sujet de la transition écologique et solidaire de l'année, mais de souligner les plus emblématiques. Chaque membre de l'exécutif a donc retenu trois ou quatre actions au sein de sa délégation, soit 80 environ avec celles des mairies d'arrondissement.

Je remercie tout d'abord l'ensemble des agents qui les ont réalisées, ainsi que le réseau des référents transition écologique qui rédige ce document sous la houlette de la mission transition écologique.

L'année dernière, le rapport sur l'année 2021 reflétait le début de mandat, encore fortement marqué par la crise sanitaire, et actait la nouvelle priorité donnée à la transition écologique avec :

- le vote d'une PPI lui consacrant un tiers de son montant ;
- le vote d'un SPASER ambitieux ;
- la déclaration d'urgence climatique ;
- un nouveau regard, avec la ville à hauteur d'enfants.

À la lecture du rapport pour le millésime 2022, on retiendra que cette année a permis d'entrer dans une nouvelle phase plus opérationnelle au travers du lancement de différentes démarches structurantes.

Pour retracer cette année 2022, j'ai donc retenu 22 actions emblématiques, 11 qui ont permis de développer les solidarités et la démocratie et 11 plutôt axées sur le climat, la biodiversité et les autres enjeux d'environnement.

Je souhaite commencer par les actions menées par la Ville pour le peuple ukrainien :

- l'accueil sur l'année de 7 500 personnes en transit ;
- l'hébergement de 350 personnes ;
- la scolarisation de 80 enfants dans nos écoles ;
- le don de 37 tonnes de matériel envoyées sur place.

Toujours dans cet esprit humaniste emblématique de Lyon, nous accueillons, à travers le programme « Lyon ville refuge », trois personnes qui défendent les droits humains et ne sont plus en sécurité dans leur pays d'origine.

La troisième action est la première Nuit de la solidarité, qui a mobilisé plus de 400 Lyonnaises et Lyonnais qui sont allés à la rencontre des personnes qui dormaient dans nos rues.

Quatrièmement, bien que la lutte contre le sans-abrisme relève des compétences de l'État, la Ville a mis 260 personnes à l'abri dans les locaux municipaux grâce à nos nouvelles démarches « Faire solidarité, pour un patrimoine lyonnais à usage solidaire ».

Cinquièmement, nous attaquons le problème du logement par la racine en soutenant la création de logements sociaux avec une participation financière qui s'élève en 2022 à près de 3,4 millions d'euros pour 659 nouveaux logements aidés.

Sixièmement, nos actions avec les habitantes et les habitants des quartiers populaires s'ancrent désormais, pour le 8^e arrondissement, dans la Maison du projet qui a ouvert ses portes le 30 septembre dernier.

Septièmement, Lyon compte désormais, dans ce 8^e arrondissement, un nouveau territoire « zéro chômeur de longue durée », où notre première entreprise à but d'emploi salarié treize personnes depuis le mois de septembre.

Huitièmement, l'égalité femmes-hommes progresse à la ville, comme en atteste le bilan fait en 2022 sur notre plan d'action dédié, notamment grâce au rééquilibrage du régime indemnitaire au profit des filières les plus féminisées et au nouveau droit applicable aux agentes en situation de grossesse et de parentalité.

Neuvièmement, sur l'égalité femmes-hommes toujours, le théâtre de la Croix-Rousse alloue 60 % de sa programmation à des spectacles créés par des femmes, pour une jauge en nombre total de places de 65 %. Je précise, suite aux remarques en commission transition écologique et mobilités, que la formulation de cette action a été corrigée dans le rapport final qui est actuellement disponible.

Dixièmement, Lyon a enfin son budget participatif, qui a mis à disposition 12,5 millions de budget d'investissement. Vous avez les chiffres en tête. 1 427 idées ont été déposées pour 110 premiers projets lauréats du vote.

Enfin, onzièmement, la plateforme Oyé, créée en appui de ce budget participatif, a aussi permis d'accueillir cinq concertations en 2022 et constitue le nouveau relais des initiatives citoyennes.

J'en viens maintenant à ce deuxième axe de la transition écologique à travers les enjeux climatiques et de biodiversité.

Premièrement, plus de 1 000 enfants ont déjà participé activement à des ateliers de concertation pour les cours nature. Les premiers travaux verront le jour à l'été 2023. De nouveaux espaces végétalisés ont été plantés pour un total de 1,6 hectare, dont 4 600 mètres carrés de vergers.

Deuxièmement, Lyon est désormais ville « 30 kilomètres par heure », avec 84 % des rues en zone 30 pour un meilleur partage de l'espace public en faveur des modes actifs. Ce sont moins d'accidents, moins de bruit, moins de pollution.

La Mairie du 9^e arrondissement a, de son côté, organisé un forum mobilité à la Duchère pour présenter les différents services disponibles pour la population et expliquer la zone à faibles émissions.

Les crèches développent la pédagogie de plein air, et nous avons réussi à former 750 professionnels à ces activités bénéfiques pour la santé et le bien-être.

Quatrièmement, le lien est désormais établi entre santé humaine, santé animale et environnement grâce à notre nouveau contrat local de santé 2023-2027, qui fédère les partenaires du territoire et oriente leurs actions autour du concept « une seule santé ».

Cinq immeubles en copropriété du vieux Lyon ont pu bénéficier de notre nouvelle aide écopatrimoine dès 2022, qui soutient l'amélioration thermique du patrimoine bâti ancien.

Cinquièmement, pour rapprocher les Lyonnaises et les Lyonnais de leurs deux cours d'eau, nous avons inauguré le premier festival Entre Rhône et Saône début juillet, qui était riche de 150 animations.

En lançant une première obligation verte, sociale et durable pour financer la réalisation de son plan d'investissement, la Ville a directement mobilisé l'an dernier 20 millions d'euros.

Septièmement, un autre levier pour réduire notre empreinte climatique est l'alimentation, sur laquelle les actions ont été nombreuses. La Ville s'est engagée en développant une nouvelle signalétique pour mieux repérer les producteurs locaux et l'agriculture biologique sur nos marchés alimentaires, et en ouvrant la maison engagée et solidaire de l'alimentation dans le 8^e arrondissement, avec un tiers lieu qui propose une cantine et une épicerie solidaires.

De son côté, le nouveau marché de restauration scolaire fait depuis la rentrée la part belle aux produits biologiques avec cet objectif de 75 % en 2026, et soutient l'agriculture locale avec un objectif de 50 % des produits à moins de 200 kilomètres. Deux repas végétariens sont disponibles pour tous chaque semaine avec une alternative quotidienne 100 % végétarienne. Des objectifs proches ont guidé le nouveau marché de restauration de nos résidences seniors.

Dixièmement, vous vous en souvenez, 2022 a été marquée par l'explosion des tarifs des énergies et la Ville a mis en place son premier plan de sobriété. Établi en concertation avec vous tous, ce plan a acté le maintien de tous les services publics municipaux. Ces 18 mesures développent une approche globale (chauffage, éclairage urbain, transformation des comportements, travaux, mesures structurelles). L'objectif est de réduire nos consommations de 10 % en un an, et nous en ferons un premier bilan en mai prochain.

Je termine par la démarche Lyon 2030. Le 28 avril 2022, la Ville a été lauréate du programme 100 villes climatiquement neutres d'ici à 2030 de la Commission européenne. Quatre événements ont mobilisé 200 acteurs au cours de l'année, issus de tous les secteurs, pour coconstruire la gouvernance de cette démarche partenariale et poser les bases d'une transition ancrée dans la justice sociale.

D'ailleurs, c'est ce matin même qu'ont démarré les travaux de l'Agora Lyon 2030, premier groupe de soixante partenaires locaux avec lesquels nous corédigeons notre pacte territorial pour le climat, incluant un engagement par structure, pour adresser l'ensemble cet été à la Commission européenne après vous l'avoir présenté en Conseil municipal.

Comme l'attestent les différentes actions de ce rapport, en 2022, la Ville a créé ou actualisé de nombreux outils ou documents-cadres qui intègrent toujours mieux les enjeux de transition écologique et solidaire.

Ainsi, nous avançons étape par étape, concrètement, au quotidien, avec les services municipaux, avec vous élus, les associations, les entreprises et les citoyens pour que Lyon soit une ville plus sobre qui prend soin de toutes et tous, qui émancipe et qui inspire.

Merci de votre attention. Ce rapport a été acté par la commission transition écologique et mobilité et a été adopté à la majorité ou l'unanimité par l'ensemble des arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci. Madame GAILLIOUT, je suppose ?

Mme GAILLIOUT Béatrice : Oui. Monsieur KIMELFELD a dû s'absenter.

Monsieur le Maire, chers collègues, obligation réglementaire devenue entre vos mains un outil de communication, le rapport de développement durable que vous avez renommé « Lyon en transitions » est l'occasion pour moi de revenir sur une actualité qui nous apparaît très problématique.

Nous avons en effet suivi avec grand intérêt le lancement de votre initiative « Lyon 2030, passons à l'action », ou devrais-je peut-être dire « Doucet 2026, préparons mon programme de campagne ». Il s'agit là d'un mélange des genres assez malvenu, car cette initiative devrait, comme l'ont toujours été les initiatives précédentes, demeurer tout à fait indépendante si l'on souhaite réellement impliquer les Lyonnaises et les Lyonnais, toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais.

Cette initiative se focalise une fois de plus sur l'axe du dérèglement climatique, faisant la part belle à vos opinions et sujets de prédilection, oubliant que notre avenir, s'il est évidemment lié à notre environnement et notre climat, ne peut se réduire à la seule prise en compte de celui-ci, et oubliant que notre avenir sera fait aussi avec celles et ceux qui ne partagent pas vos opinions et votre idéologie.

C'est là tout le drame de ce mandat, parce qu'il est monomaniaque, parce qu'il se met des œillères sur toute préoccupation que vous jugez secondaire.

Cette initiative oublie de s'occuper de nombreuses problématiques pourtant essentielles, et notamment la première d'entre elles, la soutenabilité et l'acceptabilité sociale de vos politiques. On ne peut pas changer radicalement la société sans accompagner celles et ceux qui n'en sont pas au même point dans leur raisonnement et leur capacité d'action, soit parce qu'ils n'ont pas trouvé de solution qui leur convienne, soit tout simplement parce que le changement attendu leur est, en l'état, impossible.

On ne peut pas se contenter d'être envers et contre tous ceux qui n'entrent pas dans le grand et beau projet de la transition écologique. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas soutenable. Sans acceptabilité sociale, on ne peut aboutir qu'à des réactions qui, s'amplifiant, déboucheront sur des conflits et des affrontements, des oppositions qui se structureront contre des projets pourtant nécessaires mais que l'on n'aura jamais réellement rendues acceptables.

Monsieur le Maire, en annonçant votre candidature pour 2026 à mi-mandat, une première dans l'histoire de notre ville, vous levez le voile sur un potentiel objectif moins avouable et qui imprégnerait nombre de vos projets, l'objectif de vous donner accès à des acteurs et citoyens qui

souhaitent s'investir de bonne foi pour l'avenir de notre ville, pour tenter de les transformer demain en militants pour votre réélection. En créant par votre candidature les circonstances de ce doute, vous ne favorisez aucunement l'émergence de nouvelles manières de faire de la politique et vous participez à votre tour à donner l'impression que les démarches de démocratie participative ont toujours une arrière-pensée moins avouable que les beaux objectifs annoncés.

Aussi, Monsieur le Maire, nous resterons très vigilants à la manière dont sera porté ce dispositif et à la manière dont pourraient être utilisés les travaux réalisés ainsi que les coordonnées des personnes y prenant part.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour cinq minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui l'édition 2022 du rapport « Lyon en transitions » qui doit dresser un état des lieux du développement durable dans notre territoire.

Après l'avoir examiné, et à l'issue des échanges qui se sont tenus à propos du contenu de ce document, je ne peux m'empêcher de poser une question. La ville de Lyon dispose-t-elle, oui ou non, d'indicateurs tangibles, expertisés et complets pour prendre des décisions en matière de développement durable et a fortiori pour en rendre compte ?

En lisant le dossier, la première réponse qui me vient à l'esprit est « non ». Malgré une forme des plus soignées, il fait l'impression d'un fourre-tout customisé plutôt que d'un véritable rapport chiffré. Le document additionne en effet les actions louables et à saluer, mais dont le lien avec le développement durable est difficile à faire. Je vais juste prendre quelques exemples.

En page 31, il s'agit de la création d'une maison sport-santé. En page 33, il s'agit du soutien de la Ville à l'éducation populaire. En page 41, il s'agit de l'édition enrichie du guide pour la santé des femmes. En page 45, il s'agit de l'exposition « Respecte-moi ». Ce lien ténu entre bon nombre d'actions citées et le développement durable provient certainement du fait que le rapport n'assume pas son rôle pédagogique. Il ne part pas d'une définition claire et scientifique du développement durable, un reproche que l'on pourrait aussi faire évidemment à l'édition précédente.

Plus dérangeant encore, dans un certain nombre de domaines (logement, alimentation, végétalisation), le rapport oublie qu'il s'agit des compétences métropolitaines. Prenons l'exemple du logement social cité en page 19. Vous expliquez que la proportion de logements sociaux a gagné +0,43 % en 2021. Certes, mais pouvez-vous vraiment mettre cela à votre seul bilan sans sourciller ?

Puisque vous vous arrosez les compétences du grand Lyon, je m'étonne qu'au chapitre des mobilités, rien ne soit dit au sujet des déplacements piétons ou des transports en commun, bref, tout ce qu'il est également urgent de développer en matière d'alternative à la voiture.

Je poursuis en évoquant votre focus sur les 17 objectifs de développement durable formulés par l'Organisation des Nations Unies. Vous nous dites qu'ils permettent de mesurer l'impact des actions de la Ville. Chaque action présentée dans le rapport se voit ainsi reliée à tel ou tel objectif (eau propre, consommation responsable, énergie propre). Pardon de le dire, mais comme l'indique l'intitulé, les objectifs de développement durable de l'ONU sont des objectifs.

En tant que tels, ils sont incontestables et à diffuser largement, mais ils ne peuvent en aucune façon constituer un indicateur pertinent de nos progrès. Nous sommes donc là face à un document marketing, vide sur le fond, et incapable de dire aux Lyonnais où nous en sommes en matière de développement durable.

Cela me conduit à penser que cette majorité n'a pas à sa disposition d'indicateurs tangibles, expertisés et complets pour nourrir son état des lieux, mais surtout ses prises de décision. Je suis d'ailleurs conforté dans cette hypothèse, car lorsque notre groupe a interrogé les membres de cet exécutif sur le sujet, ils ont été incapables de nous fournir une réponse claire.

En commission transition, Monsieur GODINOT nous explique que les services ont leurs indicateurs pour chaque délégation et qu'une synthèse de ces indicateurs est en constitution à la

demande du Maire. Formidable, mais lorsque nous demandons par courrier à étudier les données à la disposition des services, elles se révèlent en fait trop partielles pour être transmises.

En conseil d'arrondissement, autre salle autre ambiance, vous avez en revanche pu nous présenter quelques chiffres. Alors, oui ou non, votre majorité dispose-t-elle d'une base objective pour prendre ses décisions ?

Vos demi-réponses me laissent craindre qu'à l'image de Marine TONDELIER, Secrétaire nationale d'EELV, cet exécutif ne satisfasse que sa culture militante pour trancher en matière de développement durable tout en faisant l'économie d'indicateurs tangibles, expertisés et complets.

Vous comprenez certainement que nous attendons des éléments pour dissiper tout malentendu, car si cette crainte venait à être fondée, cela signifierait que toute votre politique en matière de développement durable depuis 2020, le socle même de votre engagement auprès des Lyonnais, repose sur de l'à peu près.

D'autre part, en parlant d'à peu près, je crois relever une incohérence dans les procédures. Je fais ici référence à l'article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales cité en ouverture de cette délibération. Cet article dispose que, je cite, « dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Faut-il comprendre que cette assemblée est censée revoter le budget après la présentation du rapport « Lyon en transitions » ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame CROIZIER, vous avez la parole pour sept minutes

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues, ce rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité s'inscrit dans le cadre d'une obligation légale depuis plus de dix ans. Désormais nommé « Lyon en transitions » depuis deux ans, ce rapport se base sur les objectifs et cibles de l'agenda 2030 des Nations Unies. Cet exercice attendu de communication politique n'est pas sans appeler un certain nombre de remarques de notre part, tout d'abord sur quelques éléments et exemples du document que je vais évoquer rapidement.

Le plan sobriété de la ville de Lyon, suite à la crise énergétique, était nécessaire compte tenu de la situation et nous saluons de nouveau la mise en place d'un groupe de travail transpartisan sur ce sujet. Pour autant, toutes les mesures prises n'étaient pas forcément pertinentes, comme par exemple le fait d'éteindre l'éclairage public la nuit, source d'un sentiment d'insécurité, notamment pour les sans-abri, avec une difficulté technique pour l'étendre à toute la ville pour finalement peu d'économies d'énergie. Vous avez choisi de revenir en arrière sur cette mesure, tout comme sur l'éclairage patrimonial.

Il est question de la mobilité, ou devrais-je dire du vélo, car il n'est pas question du piéton. Pourtant, il y a tant à faire pour le piéton dans notre ville, en particulier pour l'accessibilité de l'espace public. Pour notre groupe, c'est une priorité. Même si le Vice-Président de la Métropole essaie d'inclure désormais dans son langage le mot « piéton », les faits sont têtus et le piéton reste le parent pauvre de vos politiques.

Je dis un mot sur l'opération « enfants à vélo », une belle opération que nous nous serions fait un plaisir d'encourager en 2022 dans nos mairies d'arrondissement si nous en avions eu seulement connaissance.

Par ailleurs, quand nous parlons de mobilité, comment ne pas évoquer rapidement le nombre de pannes du métro, qui pour le coup ne me semblent pas entrer dans les critères du développement durable ?

Le rapport évoque également le logement, et plus spécifiquement le taux de logement social sur le territoire de la ville de Lyon avec l'objectif légal de 25 %. Nous l'avons dit précédemment, vous n'arrivez qu'aux deux tiers de l'objectif que vous vous êtes fixé. Nous verrons, in fine, où nous

mène la baisse inquiétante de l'offre de logements, avec comme corollaire un risque d'explosion des loyers. Nous vous alertons sur ce sujet depuis le début du mandat.

Il y a un bref passage sur le volet sécurité, sûreté, tranquillité, plutôt pauvre. En même temps, il était vain d'espérer beaucoup plus. Le seul chiffre de 959 contrôles de vitesse réalisés par la police municipale, soit moins de 5 par jour ouvré, en témoigne, alors qu'au contraire, une action forte au moment de la généralisation de la ville à 30 kilomètres par heure était attendue.

Les sanitaires autonomes, écologiques et inclusifs sont effectivement indubitablement une action phare de ce programme sûreté, sécurité, tranquillité.

Que dire également de l'absence totale une nouvelle fois, dans ce rapport, comme en 2021, d'actions de mise en valeur sur le devoir de mémoire ?

Vous soulignez la volonté globale de végétalisation de la ville avec une insistance particulière à la végétalisation des cours d'école. Nous nous en réjouissons. C'est clair, nous avons toujours suivi ces opérations, et je me désole en revanche pour le moment qu'aucune cour d'école ne soit végétalisée avant 2024 dans le 6^e arrondissement, mais je suis sûre que vous aussi.

Je dis un mot sur le budget participatif, une initiative que notre groupe a soutenue mais dont les résultats sont pour le moins décevants sur certains points, notamment la participation des habitants. Pourtant, Madame l'Adjointe, Madame Chloë VIDAL, vous pouvez témoigner à certains, ou devrais-je dire peut-être à certaines de vos collègues siégeant sur ces bancs et ceux du conseil du 6^e arrondissement, que nous avons vraiment porté et avancé sur ce dossier.

Reste que le tri pour arriver à la liste des projets lauréats a été parfois un peu obscur, notamment sur les raisons invoquées pour écarter certains projets. La place Bellecour peut entrer dans les projets, contrairement à la place Jules Ferry, toutes deux étant pourtant sur le domaine de la Métropole. Cela fait partie aussi de la redevabilité.

Ce que je reproche le plus à ce rapport, c'est une nouvelle fois de faire la part très réduite aux actions précises de nos arrondissements. C'est pourtant bien au plus proche du territoire que doivent se réaliser les actions et où, jour après jour, nous devons proposer des actions plus équitables, plus respectueuses de l'environnement et de la planète, et plus vertueuses pour la santé.

L'an dernier, Monsieur l'Adjoint, vous avez parlé de déchirement pour choisir les actions à cibler. Que dire alors du choix d'une seule action à mettre en évidence au milieu de tant d'autres développées par tous nos arrondissements, qui plus est en fin de rapport ? Je mets tout le monde dans la corbeille, effectivement.

Finalement, votre document reste très généraliste. Nous pouvons citer en vrac pour nos deux arrondissements du 2^e et du 6^e, et vous ne m'en voudrez pas :

- la poursuite du projet Life ARTISAN, pour améliorer l'infiltration des eaux de pluie avec une participation des habitants ;
- le travail sur l'apaisement et la végétalisation des rues ;
- les opérations de nettoyage de rues organisées avec les écoles, les collèges, ou les collectes de mégots, le recyclage de masques ;
- les opérations de collecte de vêtements pour la Cravate solidaire afin de lutter contre les discriminations à l'embauche ;
- les opérations pour l'association « Au tambour ! », pour accompagner le public féminin en situation de précarité ;
- des interventions et des conférences sur le devoir de mémoire ;
- le pass informatique pour les seniors, etc.

Monsieur le Maire, je voudrais terminer cette intervention, et je regrette que Monsieur BERZANE nous ait quittés. Je voudrais profiter de cette intervention, puisqu'il me reste juste une minute, pour

vous dire que j'ai été une nouvelle fois un peu surprise du ton plutôt méprisant de Monsieur BERZANE sur l'opposition dans son intervention.

Il me semblait que vous souhaitiez, Monsieur le Maire, du respect dans cette enceinte. Faire passer ses opposants pour des imbéciles n'est pas une preuve d'intelligence et d'ouverture d'esprit. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur ZINCK, vous avez la parole pour six minutes.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, si notre opposition utilise, comme elle vient de le faire, les arguments de sa propre caricature, c'est qu'elle n'est pas en capacité de porter une politique réellement alternative à la nôtre. Les propos démagogiques d'un côté et parfois même l'outrance, et l'appel au réalisme de l'autre, ne sont rien d'autre que les deux faces d'une même pièce, celle du renoncement.

À l'inverse, les actions que nous menons améliorent concrètement la vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Loin des polémiques et des effets de langage, elles représentent aussi les actions des élus d'arrondissement envers les habitantes et les habitants.

Je donne quelques situations concrètes. Éloïse est élève à l'école les Gêmeaux dans le 5^e arrondissement. Elle voulait aussi, comme les grands, au restaurant, choisir le menu. Depuis la rentrée de septembre, elle passe du menu « jeune pousse » au menu « petit bouchon ». Ainsi, elle découvre des choix d'alimentation et profite d'une meilleure qualité des produits.

Je donne un autre exemple. Cet été, Laura et Ben sont restés à Lyon. Ils ont pu profiter du festival Ta belle allure à la Croix-Rousse, un festival zéro carbone entre féminisme et écologie. Ce festival donne à vivre la transition écologique et solidaire comme une fête avec concerts, conférences musicales, performances artistiques, danse, le tout avec une logistique de l'événement assurée intégralement à vélo avec du matériel acheminé par vélo cargo, les artistes se déplaçant eux-mêmes en train.

Dans le 9^e arrondissement, Djamilia est arrivée dernièrement en France. Malgré de gros progrès, elle était encore en difficulté pour remplir certains documents. Grâce au PIMMS médiation mobile dans le quartier du Vergoin, elle est maintenant accompagnée dans ses démarches administratives. Elle se sent soutenue et s'intègre chaque jour un peu plus.

Elles étaient nombreuses, les familles venues voir la Mâchecroute. Profitant de la présence de ce monstre, elles ont aussi découvert des expositions, des conférences et ont été ainsi sensibilisées à cette eau si précieuse que portent nos deux grands cours d'eau. La sécheresse que nous connaissons les inquiète. C'est sûr, l'an prochain, elles reviendront au festival Entre Rhône et Saône.

Enfin, dernier exemple, depuis des années qu'ils vivent non loin de la Part-Dieu, Michel et Geneviève s'intéressent aux aménagements de leur quartier. Cette année, pour la première fois, ils ont eu un peu la parole dans ce quartier. Ils ont eu l'occasion eux-mêmes de porter un projet grâce au budget participatif lyonnais. Si leur projet, hélas, n'a pas été retenu, ils étaient ravis d'avoir participé et voté pour un aménagement dont ils pourront aussi profiter non loin de chez eux.

« Lyon en transitions », ce sont les engagements et les actions fortes de la Ville. Ce sont les vies de milliers de Lyonnaises et de Lyonnais qui changent et qui s'améliorent chaque jour. Ces engagements pour le développement durable, ce sont ceux de notre majorité pour faire face aux immenses défis des dérèglements climatiques et sociaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ZINCK. Monsieur GODINOT, quelques éléments de réponse ?

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je voudrais tout d'abord revenir sur le contexte de ce rapport. On peut l'accuser d'être un rapport de communication, mais je vous rappelle que la loi nous impose de le faire dans une démarche de redevabilité pour nous inviter à nous interroger sur les trajectoires que nous suivons et pour permettre à nos citoyens de voir comment nous avançons sur ces sujets. C'est bien un objet de redevabilité.

Sur Lyon 2030, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que le climat est l'affaire de tous et qu'il est donc important que tous les acteurs du territoire lyonnais y participent. C'est bien cela que nous essayons de faire avec cette démarche. Je ne comprends donc pas qu'on nous accuse à la fois d'essayer d'imposer une vision descendante et en même temps d'essayer d'associer les acteurs, de les concerter et de leur demander de réfléchir à ce qu'ils jugent prioritaire comme actions sur le volet climatique.

Je ne comprends pas non plus comment nous pourrions avoir une acceptabilité sociale sans travailler avec ces acteurs à cette acceptabilité. C'est vraiment l'objet de Lyon 2030. Plutôt que de poser des avis un peu péremptores, je vous invite à regarder les travaux qui sont produits et à nous proposer des acteurs qui pourraient rejoindre cette dynamique.

J'en viens maintenant à la question des indicateurs. Le chantier des indicateurs a été reporté à l'année 2023. Cela a été un choix, dans le développement de la mission transition écologique, que nous avons fait. Nous avons trouvé en entrant une mission transition écologique qui comportait deux personnes. Elle ne s'appelait pas ainsi. La mission développement durable comportait deux personnes.

Le choix que nous avons fait est de commencer par agir avant de mesurer l'action, parce que mesurer quelque chose qui n'existe pas n'a pas grand intérêt. Nous avons donc priorisé des chantiers, nous avons priorisé l'enjeu climatique avec Lyon 2030, mais aussi l'enjeu de formation et de sensibilisation de nos agents, l'enjeu de mise en place d'une stratégie déchets, l'enjeu de mise en place d'une stratégie de mobilité interne. Nous allons accélérer sur l'eau.

Nous avons un certain nombre de chantiers à traiter prioritairement, et dans le cadre du PGAEC, la personne qui arrive pour travailler sur ces indicateurs arrive en 2023.

Je voudrais aussi tordre le cou au mythe du tableau des indicateurs complet et exhaustif. C'est un fantasme d'ingénieur ou de technocrate. Il ne faut pas omettre que nos actions sont avant tout des actions qui participent aux politiques publiques, qui sont le choix de l'exécutif, et les indicateurs ne permettraient pas de décider des actions que veut conduire la Ville.

Bien sûr, nous sommes dans une démarche d'amélioration continue. Nous avons opéré un rapprochement avec la Métropole et l'Agence d'urbanisme pour voir quels sont les indicateurs territoriaux de transition écologique dont nous pourrions bénéficier. L'Agence d'urbanisme y a travaillé avec la Métropole et je pense que nous serons en mesure d'en avoir dès la prochaine édition de ce rapport.

Quant à la définition du développement durable que nous avons, nous avons eu une approche assez classique, je vous le concède, mais c'est celle des Nations Unies avec ses 17 objectifs. Effectivement, les objectifs ne sont pas des indicateurs. Il y a 219 indicateurs derrière les 17 objectifs et je ne suis pas sûr qu'il soit très raisonnable de demander à nos services de les remplir aujourd'hui.

Madame CROIZIER, je vous remercie d'avoir souligné ce plan de sobriété. Je remercie également l'ensemble des groupes qui ont bien voulu s'associer à son élaboration. J'entends votre retour sur la place des mairies d'arrondissement. Nous sommes là dans un choix un peu crucial entre l'exhaustivité et la lisibilité. Comme je l'ai dit, mon objectif est quand même que ce rapport puisse être lisible, notamment par vous toutes et tous ici mais aussi par les citoyens.

Quand nous sommes arrivés, les rapports développement durable faisaient de l'ordre de 120 pages. L'édition actuelle en fait 36. J'entends vos attentes d'avoir des tableaux d'indicateurs plus précis. Nous allons y travailler, c'est un engagement. J'entends également vos demandes de donner plus de place aux arrondissements, et je suis prêt à plaider en votre faveur là-dessus. J'invite évidemment les arrondissements à contribuer au moment où nous remplissons le rapport, puisqu'il y a eu quelques petits retards dans la production des comptes rendus, mais nous serons à vos côtés pour les produire.

Nous ferons quand même en sorte de rester dans un volume qui reste lisible par toutes et tous, et je sais que vous êtes vigilants aussi au prix de la communication de la ville de Lyon, donc nous serons vigilants à ne pas imprimer trop de papier inutilement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT. Je dis juste un petit mot. Vous me permettez, cher Sylvain, de revenir une seconde sur Lyon 2030. Madame GAILLIOUT, je vous entends dire que cette démarche Lyon 2030 relève de l'idéologie. Je me dis que nous avons dû rater quelque chose dans l'explication, alors je me permets de revenir un peu dessus.

Cette démarche Lyon 2030 est d'abord et avant tout la traduction concrète, la traduction lyonnaise de la participation de la ville de Lyon à ce programme de la Commission européenne des 100 villes climatiquement neutres et intelligentes pour 2030. Nous avons résumé cela en « Lyon 2030 », parce que c'est vrai que « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes pour 2030, Lyon », c'était un peu long. « Lyon 2030 », c'est plus court. Certes, cela relève peut-être pour les yeux de certains d'une démarche un peu marketing, mais en l'occurrence, ce qui nous importe, et c'est ce qu'a rappelé Sylvain, c'est d'associer, d'embarquer, de mobiliser un maximum d'acteurs, donc nous avons besoin bien évidemment d'une accroche extrêmement explicite. C'est ce que nous avons fait en choisissant cette appellation.

Je vous rappelle que nous sommes lauréat de ce programme de la Commission européenne. Il nous offre énormément d'opportunités, notamment d'appuis techniques de la part des experts de la Commission et peut-être aussi financiers par la suite, nous le verrons, mais il nous engage aussi. C'est ce que Sylvain GODINOT a rappelé et c'est pour cela que nous avons commencé à travailler dans le cadre d'une Agora qui rassemble plusieurs dizaines de partenaires, que ce soit des entreprises, des associations, le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc. On pourrait en citer quelques fameux, d'ailleurs. Bref.

C'est en associant au travers de cette Agora que nous sommes en train de travailler à l'établissement d'un « climate city contract » qui devrait être finalisé d'ici la fin du premier semestre.

Cette démarche « Lyon 2030 », et il me plaît de le dire ici aussi, s'inscrit assurément aussi, et je dirais très souvent, en cohérence avec des politiques publiques qui sont menées par le ministère de la Transition écologique, quand celui-ci dit qu'il faut développer la pratique du vélo, les transports en commun, végétaliser. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous présentons dans notre rapport « Lyon en transitions ». C'est ce que nous prévoyons de faire aussi dans cette démarche « Lyon 2030 ».

Si je peux me permettre une petite parenthèse, ce qui nous différencie souvent des politiques engagées ou présentées par le Ministre de la Transition écologique, c'est l'ampleur de l'action. Je me permettrai de ne citer qu'un seul exemple. Quand le gouvernement décide de s'engager pour la végétalisation, il met 500 millions d'euros sur la table pour l'ensemble du territoire français, quand à l'échelle de la ville de Lyon simplement nous mettons 140 millions dans notre PPI pour la végétalisation.

C'est dire si nous n'avons pas non plus les mêmes engagements concrets. Ici, à Lyon, je crois qu'on peut le dire, nous avons un engagement très pratique. D'ailleurs, je le rappelais en introduction de cette séance de Conseil municipal, nous avons non seulement stoppé l'artificialisation des sols à Lyon, mais nous avons regagné du sol, puisque près de trois hectares ont été végétalisés et arrachés du bitume.

Enfin, Madame GAILLIOUT, je vous le dis juste en toute franchise, si chaque action menée par cette ville pour le climat, pour la transition écologique, pour la neutralité carbone est perçue par vous-même ou votre groupe comme un acte de campagne, je vous le dis franchement, vous n'avez pas fini de commenter. Si c'est ce que vous souhaitez faire, faites-le donc, mais sachez que depuis que cette assemblée a voté l'urgence climatique, et c'était au début de ce mandat, vous vous en souvenez assurément, eh bien le cap est fixé. Le cap ne change pas et le cap ne changera pas, parce que ce sont d'abord les attentes des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix, ou plutôt nous donnons acte. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

KEPENEKIAN Georges
KIMELFELD David

(Acte est donné)

M. LE MAIRE : Acte est donné.

2023/2431 Adhésion de la ville de Lyon auprès du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et désignation d'un représentant

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, il s'agit d'une adhésion de la ville de Lyon auprès du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et la désignation d'un représentant.

Je mets ce rapport aux voix avant de procéder à la désignation. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote sur l'adhésion

Non votant

KEPENEKIAN Georges
KIMELFELD David

Désignation du représentant

Non votant

KEPENEKIAN Georges
KIMELFELD David

(Adopté)

M. LE MAIRE : Pour ce même rapport CEREMA, nous procédons à la désignation du représentant de la Ville au sein de cette structure.

M. HERNANDEZ Ludovic : Je voulais savoir si nous devions revoter le budget. C'est le règlement.

M. LE MAIRE : Quel règlement ? À quoi faites-vous référence, Monsieur HERNANDEZ ?

M. HERNANDEZ Ludovic : Vous ne m'avez pas écouté.

M. LE MAIRE : Si, nous vous avons écouté.

M. HERNANDEZ Ludovic : Vous ne m'avez pas répondu. Je pense que nous sommes en droit d'attendre une réponse.

M. LE MAIRE : La réponse est que non, nous n'allons pas revoter le budget. Nous avons déjà voté le budget un peu plus tôt.

M. HERNANDEZ Ludovic : Nous ne prenons donc pas acte de ce qui est marqué dans l'article ? Je ne sais pas, c'est une question.

M. LE MAIRE : J'ai répondu à votre question. Nous n'allons pas revoter le budget, puisque nous l'avons déjà voté en début de séance.

M. HERNANDEZ Ludovic : Aurions-nous dû passer cette délibération avant le budget ?

M. LE MAIRE : Vous m'écrirez et nous vous ferons une réponse, en saisissant éventuellement même la préfecture si vous le souhaitez pour vérifier.

M. HERNANDEZ Ludovic : Monsieur le Maire, je pose une question, nous sommes en droit d'attendre la réponse.

M. LE MAIRE : C'est pour cela que je vous ai répondu, Monsieur HERNANDEZ.

M. HERNANDEZ Ludovic : Non, vous ne me répondez pas quant à savoir si effectivement il fallait passer ce dossier avant.

M. LE MAIRE : Non, je ne réponds pas à cette question parce que c'est une question juridique qui va nécessiter que l'on consulte, Monsieur HERNANDEZ, mais vous pouvez le faire tout à fait de votre côté. La première question à laquelle j'ai répondu est celle qui concerne le budget, que vous avez posée juste avant, et je vous ai répondu « non, nous n'allons pas revoter le budget puisqu'il a déjà été voté ». Je vous remercie, Monsieur HERNANDEZ.

Pour ce même rapport qui concerne le CEREMA, nous procédons à la désignation d'un représentant de la ville. La candidature de Monsieur GODINOT est proposée. Y a-t-il d'autres candidatures ?

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur GODINOT est déclaré élu. Félicitations.

M. LE MAIRE : Nous procédons à l'examen des dossiers sans demandes d'interventions. Il en est un auquel vous me permettez de dire que je suis particulièrement attaché et pour lequel je souhaite que Monsieur DEBRAY puisse nous faire une présentation. Il s'agit du rapport relatif à l'apaisement des écoles.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite brièvement de cette délibération, que l'on pourrait qualifier d'annuelle, pour vous faire un rapide point d'étape sur nos rues, ou plutôt sur les rues de nos enfants.

Depuis notre arrivée en 2020, ce sont au total 68 établissements scolaires qui ont bénéficié d'une sécurisation et d'un aménagement de rues des enfants. Cela concerne, pour être assez précis, 11 518 enfants. 37 nouveaux établissements, soit 28 écoles et 9 crèches, sont concernés en 2023. Vous l'aurez compris, nous maintenons le cap que nous nous sommes fixé il y a bientôt trois ans. Nous sommes même en pleine accélération.

À la fin de cette année, et je parle bien en année civile et non en année scolaire, une centaine d'établissements auront leurs rues des enfants. Plus de 15 000 petites Lyonnaises et petits Lyonnais pourront profiter de plus d'espaces conviviaux devant leur école. Les cris joyeux d'enfants remplacent les bruits des moteurs. C'est peut-être cela, le bonheur.

Je reviens maintenant brièvement sur l'objet de la présente délibération. Aujourd'hui, nous votons pour l'attribution du fonds de concours à la Métropole pour 2023 tel que nous l'avons fait en 2021 et en 2022. Cette année, le montant pourra monter jusqu'à 700 000 euros au maximum. Cette délibération a reçu un avis favorable unanime lors de la commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Tristan.

2023/2429 Attribution d'un fonds de concours à la métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 " Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) "

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

(Adopté.)

2023/2427 Lyon 7e - DITEP Marie Dubost - Approbation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP 69/métropole de Lyon avec la gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel Lacour - EI 07004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2428 **Approbation d'une convention d'application entre la ville de Lyon et l'Agence locale de l'énergie et du climat de la métropole de Lyon (ALEC), dans le cadre d'une convention cadre, pour l'année 2023**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

Ne prend pas part au vote

GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2430 **Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6 040,23 euros HT**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2432 **Opération n° 60 021 903 "Bâtiments - installations et réseaux thermiques et aérauliques 2023-2026" - Lancement de la deuxième tranche de travaux et affectation d'une partie de l'autorisation du programme 2021-2 programme 20 020**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2433 **" Parc Sutter - Mise en sécurité des galeries souterraines " - Opération 01040001 - Lancement et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-4, programme 20012**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2434 **Lyon 3e – Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition au profit du CCAS de la ville de Lyon d'un local sis 19 rue Etienne Dolet, dont l'affectation correspond à un tiers lieu alimentaire – EI 03028**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2436 **Approbation de la gratuité rétroactive et totale de la redevance de loyer de l'association Le Ciel pour l'occupation temporaire du domaine public portant sur la mise à disposition de locaux dénommés « Théâtre du 8e » – EI 08029**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2437 **"Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et escaliers mécaniques" - place de la Comédie, à Lyon 1er - Opération n° 01014076 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20020**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2438 "Groupe scolaire Laborde - Extension" - 61 rue des Docks, à Lyon 9e - Opération n° 09343002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2439 "Groupe scolaire Condé - Regroupement des restaurants" - 37 rue de Condé, à Lyon 2e - Opération n° 02006508 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2441 Lyon 9e - Avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire consentie par la métropole de Lyon à la ville de Lyon du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne - EI 09347

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2442 Bron - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon à la ville de Lyon pour l'exploitation d'une activité de tir sportif sur le site de l'aéroport de Lyon-Bron - EI 99058

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2443 Gymnase Dodille - Réaménagement et rénovation" - 14 rue Mère Élisabeth Rivet, à Lyon 5e - Opération n° 05090002 - Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2444 Lyon 7e - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 23 décembre 2015, portant sur le Parc Blandan, consenti par la métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon, en vue de la modification de l'assiette foncière dudit bail - EI 07277 - N° inventaires 07277 B 001, 07277 B 002, 07277 C 001, 07277 D 001 et 07277 T 003-01

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2023/2445 Lyon 1er - ex collège Truffaut - Bail de droit commun à titre gratuit consenti par la SACVL au profit de la ville de Lyon pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Lieutenant Morel - EI 01307

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

Ne prend pas part au vote

BILLARD Romain

(Adopté.)

2023/2447 Lyon 8e - Approbation de la convention d'occupation à titre gratuit au profit de la ville de Lyon par Alliade Habitat d'un terrain aménagé en aire de jeux, situé 4 à 6 rue de Champagneux - EI 08310

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2023/2435 Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2023, pour un montant de 17 500 euros - exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

Ne prend pas part au vote

DELAUNAY Florence

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc aux voix de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont reçu un avis favorable. Pour l'individualisation des votes, merci de vous rapprocher de la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante

2023/2360 Attribution d'une subvention d'investissement pour un montant de 1 000 000 d'euros à la SCI la CinéSauvage en 2023 – Approbation de la convention financière correspondante, lancement de l'opération « CinéFabrique - Subvention (SCI La CinéSauvage) » n° 09SECINE et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00005

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la commission culture, démocratie locale, politique de la ville et vie étudiante. Pour ce premier rapport 2360, je donne la parole à Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec cette délibération, nous sommes dans la mise en acte à la fois de notre programmation pluriannuelle d'investissements et à la fois de notre politique affirmée de soutien au secteur du cinéma. Il s'agit de voter une subvention d'équipement d'un montant de 1 million d'euros en faveur de l'école la CinéFabrique. Parallèlement, durant cette même séance, et via une autre délibération, nous renouvellerons à hauteur de 100 000 euros notre soutien au fonctionnement de l'école. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et du conseil du 9^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur GIRAUD, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire. Madame l'Adjointe à la culture, chers collègues.

« Mon invention sera exploitée pendant un certain temps comme une curiosité scientifique, mais à part cela, elle n'aura aucune valeur commerciale, quelle qu'elle soit », écrivait très modestement Auguste Lumière, fierté lyonnaise, en tant que co-inventeur du cinématographe. Près de 130 ans plus tard, force est de constater que notre ville continue encore aujourd'hui à faire vivre l'héritage des deux frères inventeurs. Au travers de l'Institut et même de l'Université Lumière, Lyon fait honneur à cet art technique qu'elle a vu naître et qu'elle nourrit.

Dans cette logique, on ne peut que se féliciter des deux délibérations présentées à ce conseil sur la CinéFabrique, car si le cinéma a une place majeure dans la culture et la politique culturelle de notre commune, il est indispensable d'en développer des lieux dédiés de formation pour entretenir cette longueur d'avance.

Alors, une école qui forme aux métiers du cinéma, à la fois dans sa dimension artistique mais aussi technique, y a évidemment toute sa place. Par ailleurs, il me semble important de signaler la véritable dimension sociale et inclusive de cette école, avec un cursus particulièrement ouvert, mais surtout gratuit, et un recrutement très ouvert quel que soit l'âge, le parcours ou le niveau de diplôme des étudiants. C'est très rare dans ce type d'établissement où la sélection, notamment par des coûts d'inscription prohibitifs, est monnaie courante.

Ce parti pris d'un accueil élargi renvoie aussi certainement à une vision toute particulière du cinéma, art collectif s'il en est, où démarche artistique et éléments techniques sont partie intégrante du résultat porté à l'écran. Cela me semble être fondamental.

Aussi, comment ne pas insister sur l'implantation de la CinéFabrique dans le quartier si méconnu de la Sauvagère dans le 9^e arrondissement, quartier des bords de Saône, à proximité de l'île Barbe, au décours idyllique et idéal pour les prochains tournages de ces étudiants ?

C'est l'occasion de signaler que les organismes d'études supérieures ont leur place sur l'ensemble de notre territoire, y compris dans les arrondissements et quartiers plus précaires que la moyenne qui, loin d'être un défi, peuvent être une force, une idée que la CinéFabrique a d'ailleurs fait sienne en mettant en place une démarche de création participative et en agissant dans le domaine de la médiation notamment à destination des établissements scolaires et sociaux du 9^e arrondissement, dont celui voisin de l'école primaire de la Sauvagère.

Cela s'inscrit parfaitement dans ce que j'évoquais plus tôt sur le fait de démocratiser le cinéma, rendre plus accessibles les métiers de cet art visuel, mais également rendre visible et préhensible le cinéma auprès de divers publics.

Aussi, évidemment, nos groupes se félicitent de la subvention de fonctionnement attribuée à la CinéFabrique ainsi que la subvention d'investissement pour un montant de 1 million d'euros qui permettra de moderniser la structure et de répondre à des besoins pédagogiques urgents, comme la création d'une grande salle de projection et de deux plateaux de tournage.

Aussi, je tiens à saluer toute l'action de Nathalie PERRIN-GILBERT, qui partagera je pense mon avis sur le fait que le cinéma, et la culture plus largement, se doivent d'être accessibles au plus grand nombre. C'est bien le sens de ces délibérations, qui placent donc cet art comme un art rassembleur, populaire et collectif dans sa réception, mais aussi dans sa réalisation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GIRAUD. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

KEPENEKIAN Georges

KIMELFELD David

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2392 Approbation d'une convention d'objectifs entre la ville de Lyon et l'association Le Ciel pour l'année 2023 - RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT, vous avez la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Très rapidement, Monsieur le Maire, puisque nous avons souvent parlé de ce dossier dans cette assemblée. Il s'agit là de la concrétisation de notre travail mené avec la compagnie Le Ciel. Une convention d'objectifs nous est proposée. Il y a eu un avis favorable de la commission culture ainsi qu'un avis favorable du 8^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur ODIARD, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chère Nathalie, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui la convention d'objectifs entre la ville de Lyon et l'association Le Ciel. Avec leur proposition, « Le Ciel », scène européenne pour l'enfance et la jeunesse, Amélia BOYET et Matthieu LOOS se sont vus confier la codirection du théâtre du 8^e en janvier 2023 pour un mandat de quatre ans renouvelables. Le programme est réjouissant à plus d'un titre.

Je rappellerai ici le commentaire de notre Adjointe à la culture au moment du choix du jury. « Il s'agira du premier théâtre européen adressé à l'enfance et à la jeunesse. Ce projet permettra d'animer des complicités fortes au service des arts entre artistes et avec les publics. »

C'est la proposition culturelle que nous saluons aujourd'hui. Amélia BOYET et Matthieu LOOS défendent une programmation pluridisciplinaire (écriture dramatique contemporaine, marionnettes et théâtre d'objets, danse et cirque) adressée à toutes les tranches d'âge, mais particulièrement à celle allant de la petite enfance à l'adolescence avec cette ambition de rassembler et de décroquer les pratiques que nous encourageons.

Nous saluons également le choix d'assumer un ancrage local au cœur du quartier des États-Unis, impliquant les citoyennes et les citoyens, mais aussi de promouvoir un idéal européen fort à l'heure où le repli sur soi est de plus en plus marqué. Mettre en lumière ce qui fait culture commune, ce qui rassemble et ce qui lie, c'est le cœur du projet du Ciel est c'est pour cela que nous le soutenons aujourd'hui.

En lien avec les autres structures culturelles du territoire, Le Ciel est un nouveau maillon dans notre paysage culturel local. Toutes nos institutions ont à cœur de travailler ensemble et l'ont acté dans la signature de la charte de coopération culturelle 2023-2027.

Dès leur installation, Amélia BOYET et Matthieu LOOS ont accueilli pendant une semaine en résidence une classe d'art dramatique du département théâtre du Conservatoire de Lyon. Dans sa dynamique d'ancrage local, le tout premier projet participatif du Ciel, qui sera présenté au public le 24 mars prochain, « Le Ciel en commun », a été construit avec les partenaires du territoire. Ce parcours entre les arts plastiques, le théâtre et la danse, sous forme de relais artistique, mobilise deux classes de l'école Louis Pergaud et un groupe de résidents de l'EHPAD Madeleine Caille.

Le deuxième temps fort de cette installation sera le suivant. Le Ciel souhaite que les façades du théâtre accueillent une fresque murale à l'instar des murs peints du musée urbain Tony Garnier. L'œuvre sera inaugurée le 17 juin à l'occasion de la fête de présentation de saison, avec des propositions artistiques à l'intérieur et à l'extérieur du théâtre, à ciel ouvert.

Cet acte symbolique aura pour vertu de créer du lien direct avec le patrimoine du quartier et le cycle de réhabilitation engagé par GrandLyon Habitat sur les murs peints du musée, et de marquer l'entrée dans les murs avec un projet concret et ludique mettant en relation acteurs et habitants du quartier. Nous soutenons ce lieu intergénérationnel qui créera une expérience pour toute la famille et pour toutes les familles, quelles que soient les cultures auxquelles ces dernières s'identifient.

Citoyennes et citoyens seront fortement impliqués dans le théâtre. Il s'agit d'un véritable projet de coopération qui réunira associations, habitants, visiteurs, pour permettre aux personnes du public

de ne pas rester dans les gradins mais de descendre dans l'arène et de devenir des habitantes et habitants qui décident du sens qu'ils veulent donner à leur vie culturelle et à leur imaginaire.

Pour combattre la résignation et le pessimisme, les projets culturels tels que celui-ci sont des clés qui déverrouillent, qui recréent du lien entre la personne et la vie citoyenne et augmentent leur pouvoir d'agir. Créer un commun culturel fort, avec des passerelles liant le réseau institutionnel labellisé et les pratiques amateurs, voilà l'ambition que nous menons. Le Ciel nous offre aujourd'hui une belle proposition, celle d'une maison qui abriterait les espaces de discussion et de cocréation. C'est avec enthousiasme que nos trois groupes de la majorité voteront cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ODIARD. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

KEPENEKIAN Georges

KIMELFELD David

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2372 Adhésion et cotisation à l'observatoire international de la démocratie participative (OIDP), au réseau national des budgets participatifs (RNVBP) et à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) - Année 2023 - RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Madame VIDAL, vous avez la parole.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, depuis le début de notre mandat, la participation citoyenne se déploie et s'inscrit toujours mieux dans nos pratiques, allant dans le sens d'une démocratisation de la chose publique. La démocratie est un processus, elle se caractérise par ses travaux, et nous avons encore et constamment à mettre en œuvre des pratiques d'expérimentation démocratique et des processus d'institutionnalisation qui visent la transformation et le renouvellement démocratique.

Parce que Lyon n'est pas une île, ou parce que nous résistons absolument à la tentation d'une réflexion insulaire, les pratiques de démocratie locales trouvent à s'enrichir à l'aune des expérimentations extérieures, des retours d'expérience et des dynamiques de partage collectif.

Aussi, pour appuyer les agents et les élus dans la mise en place de l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne, pour continuer d'améliorer ces pratiques dans le sens d'une démocratie continue, inclusive, contributive, voire délibérative, pour mieux y associer aussi les enfants dans l'objectif de construire, et en lien avec l'objectif de la « Ville à hauteur d'enfants », nous souhaitons que la Ville puisse adhérer à trois importants réseaux d'échanges.

Il s'agit d'une part de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP), réseau international ouvert à toutes les villes, organisation et centre de recherche souhaitant connaître, échanger et mettre en œuvre au niveau local des expériences en matière de démocratie participative, pour un montant de 5 000 euros.

L'OIDP est un réseau assez ancien qui est né en 2001 dans le cadre des projets de coopération décentralisée du programme URBAL de la Commission européenne et il a été officiellement constitué en novembre de cette année lors de la première conférence de l'OIDP.

Depuis 2006, l'OIDP travaille en collaboration avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis. L'OIDP organise chaque année une conférence internationale - nous avons participé à la dernière à Grenoble - et remet un prix de bonne pratique en participation citoyenne. C'est un

réseau qui cherche à favoriser la création de groupes de travail et qui propose sur son site un référentiel de publications et d'expériences liées à ces problématiques.

Nous souhaitons également que la Ville, qui a désormais son budget participatif, puisse rejoindre le Réseau national des budgets participatifs (RNBP), un réseau créé assez récemment, en novembre 2022, qui comme son nom l'indique rassemble les collectivités françaises et les acteurs dédiés au budget participatif, et qui promeut des valeurs et des principes inscrits dans la charte validée à Paris en 2019, charte jointe à la délibération qui rappelle donc la nécessité de promouvoir le pouvoir d'agir les citoyens, une continuité et une régularité du processus, une égalité d'accès et une inclusion, une transparence et une sincérité du dispositif.

Le montant de la cotisation au réseau pour cette année 2023 s'élèvera à 850 euros, conformément à la grille tarifaire des adhésions qui a été validée par le Conseil d'administration du Réseau national des budgets participatifs qui s'est réuni le 28 février dernier, soit après la commission au cours de laquelle nous avons pu échanger sur ce projet de délibération. Vous le savez, notre objectif est d'installer le budget participatif dans le paysage institutionnel lyonnais et de travailler à lui apporter toutes les améliorations nécessaires.

Enfin, parce que nous entendons construire la ville des enfants, parce que nous souhaitons assurer la participation des jeunes à la décision publique et travailler à leur reconnaissance en tant qu'acteurs de la fabrique de la cité, il nous paraît pertinent de rejoindre l'association nationale des conseils d'enfants et des jeunes (ANACEJ), qui depuis trente ans fédère et accompagne les collectivités à travers des formations, des rencontres, de l'animation de réseaux, des ressources documentaires et pédagogiques, et veille sur l'actualité des politiques en lien avec la participation des enfants et des jeunes. Le montant de l'adhésion s'élève à 5 500 euros.

L'adhésion à l'ANACEJ nous semble particulièrement opportune alors que la quasi-totalité des mairies d'arrondissement ont désormais mis en place un conseil d'arrondissement des enfants et que se profile la création d'un conseil municipal des enfants.

Ainsi, en inscrivant notre action dans un paysage d'acteurs engagés dans le renouvellement des pratiques de démocratie locale, nous entendons poursuivre nos travaux démocratiques dans un esprit d'ouverture et de recherche d'amélioration continue pour une démocratie vivante.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur DEBRAY, vous avez la parole pour six minutes.

M. DEBRAY Tristan : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chère Chloë, mes chers collègues, la démocratie contributive a de beaux jours devant elle, et c'est une bonne nouvelle. Elle ne s'oppose pas à la démocratie représentative qui nous vaut de siéger dans cette assemblée. Au contraire, cette forme de démocratie lui est complémentaire.

Associer les citoyens, les habitants, aux différents processus de décision, décisions qui les concernent en premier lieu, permet de renforcer la légitimité de l'action publique. Surtout, cela éclaire et enrichit nos politiques publiques de regards nouveaux, de points de vue, et même parfois d'expertises d'usage dont se sont passé nos prédécesseurs depuis des décennies. C'est une autre façon de faire de la politique.

La défiance et la méfiance de nombreux citoyens à l'égard des institutions publiques et à notre égard apparaissent très clairement à travers l'augmentation croissante du taux d'abstention aux élections année après année.

Associer les citoyens aux décisions est une manière de les réconcilier avec la politique, de réinstaurer une relation de confiance entre habitants et élus, d'affirmer que la vie publique est un bien commun. Cette nouvelle manière de faire de la politique constitue un réel changement de paradigme. Elle nécessite donc que nous soyons accompagnés dans cette démarche, que nous ayons des temps de réflexion sur la question de la participation des habitants, et que nous puissions valoriser notre action.

C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à voter l'adhésion de notre ville à ces trois associations et réseaux présentés dans cette délibération.

Avec le Réseau national des budgets participatifs, nous intégrons une communauté d'acteurs qui défend et promeut avec conviction la démocratie. Nous pourrions découvrir d'autres dispositifs, d'autres modes de fonctionnement que le nôtre. Nous pourrions échanger sur nos pratiques, nos succès, nos difficultés. La mise en place des budgets participatifs est assez récente et se développe rapidement. Les retours d'expérience seront précieux pour faire évoluer au besoin l'organisation de notre budget participatif dans une démarche d'amélioration continue.

Nos trois groupes sont également heureux d'intégrer l'Observatoire international de la démocratie participative. Ce centre de référence dans ce domaine agit entre autres pour créer des synergies entre des villes et des associations et permettre d'échanger des expériences sur les innovations démocratiques à l'échelle du monde.

Au sein de cet observatoire, nous aurons d'ailleurs certainement l'occasion de présenter deux initiatives pour lesquelles notre ville a été récompensée. Nous avons obtenu en 2021 un premier prix lors des trophées de la participation et de la concertation organisés par le think tank « Décider ensemble », pour le Conseil consultatif lyonnais Covid, projet interdélégation porté par mes collègues Chloë VIDAL et Céline de LAURENS.

Ce prix récompensait dans le même temps les villes de Grenoble et de Tours, ayant également mis en place des conseils consultatifs Covid et avec lesquelles nous avons coconstruit nos dispositifs respectifs.

J'ai pour ma part eu l'honneur de recevoir en décembre dernier, avec mes collègues Chloë VIDAL et Stéphanie LEGER, un nouveau prix lors de ces trophées pour l'engagement de la Ville en faveur de la participation des enfants à la vie de la cité. Ce trophée nous a précisément été remis dans le cadre de la dernière conférence internationale de l'ODPI à laquelle nous avons participé, créant ainsi déjà de premiers liens avec eux.

C'est aussi dans l'esprit de développer la participation des enfants à la vie publique que notre majorité souhaite rejoindre l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ). Elle nous fournira un appui méthodologique et des ressources pour alimenter notre réflexion. Celle-ci sera notamment enrichie par un travail en réseau avec d'autres collectivités et nous bénéficierons des expériences de nombreuses autres villes.

Cette association est spécialisée notamment dans la mise en place de conseils d'enfants et permet aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à la participation tel qu'il est défini par la Convention internationale des droits de l'enfant. L'expérience et le savoir-faire de professionnels, de collectivités locales, d'élus et de fédérations d'éducation populaire nous seront précieux.

Vous le savez, notre ville comptait un conseil d'arrondissement d'enfants dans le 1^{er} arrondissement, au début de notre mandat. Elle en compte désormais sept. Je pense pouvoir m'exprimer pour nombre de mes collègues élus, et notamment les maires d'arrondissement qui me regardent de tout là-haut, pour dire que nous sommes fiers du chemin parcouru, fiers de voir les fruits de ce travail auprès des plus jeunes et des équipes pédagogiques. Cela a notamment été rendu possible grâce aux agents de la Ville et aux acteurs de l'éducation populaire que je remercie chaleureusement pour leur travail et leur engagement.

Alors, j'espère que Monsieur OLIVER et Monsieur BLACHE regarderont le « replay » de ce conseil, car j'avais un petit message à leur adresser. C'est à vous de jouer, maintenant, Monsieur OLIVER et Monsieur BLACHE. Sachez que la porte de ces instances sont et seront toujours ouvertes aux enfants de vos arrondissements.

Si Monsieur OLIVER change d'avis, que ce soit en regardant le « replay » du conseil dans six mois ou dans deux ans, ma main lui sera toujours tendue dans l'intérêt unique, mais intérêt supérieur de l'enfant.

Maintenant, nous nous mobilisons pour franchir une nouvelle étape. Nous travaillons à la mise en place du conseil municipal des enfants qui verra le jour à la fin de l'année 2024. C'est donc le bon moment pour adhérer à l'ANACEJ.

Je profite de cette délibération, puisqu'il me reste trente secondes, pour partager avec vous une excellente nouvelle qui aurait fait particulièrement plaisir à Monsieur OLIVER, qui le découvrira ce soir en regardant le « replay ». La Caisse d'allocations familiales va financer cette année une partie importante du budget de nos conseils d'arrondissement d'enfants. Notre candidature a en effet été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Valeurs de la République ». Ce soutien financier est le signe d'une reconnaissance de nos actions d'éducation à la citoyenneté par un partenaire essentiel de nos politiques de l'enfance et de la jeunesse.

Grâce à ces initiatives de démocratie contributive auprès de notre jeunesse, nous contribuons à tisser, à renforcer les liens et la confiance entre nous, élus, et les habitants de tout âge, sans jamais oublier les plus jeunes. Nous contribuons par là même à défendre la démocratie. Ne l'oublions jamais, les petits citoyens deviendront grands. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, cher Tristan, et merci pour cette heureuse nouvelle. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Non votant

KEPENEKIAN Georges

KIMELFELD David

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions. Ils sont très nombreux concernant votre délégation, chère Nathalie PERRIN-GILBERT. Il y a beaucoup de délibérations concernant la culture et il en est assurément certaines qu'il faut que vous nous présentiez, donc je vous cède la parole pour notamment nous annoncer celles que vous souhaitez mettre en valeur.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il a été beaucoup question durant ce conseil d'actes posés en conformité avec nos propos et nos engagements.

Je tiens à dire tout d'abord qu'un acte fort est posé à chacun de nos exercices budgétaires, à chaque vote de notre budget, un acte qui consiste à ne pas considérer la culture comme une variable d'ajustement budgétaire mais comme une politique publique fondatrice et fédératrice, une politique publique qui nécessite la sanctuarisation de son budget, et je vous en remercie, Monsieur le Maire, car toutes les collectivités n'ont pas ce même engagement fort.

Mes remerciements vont évidemment également à Madame la Première Adjointe, en charge des finances de notre ville. Je dois dire que nous sommes même allés plus loin que la sanctuarisation du budget dédié à la culture, que ce soit en 2020 avec le vote d'un fonds d'urgence de 4 millions d'euros pour aider le secteur culturel à traverser une crise sans précédent liée à la pandémie, ou que ce soit en 2023 en dotant de 350 000 euros le budget de l'Auditorium ONL de Lyon et de 350 000 euros celui du théâtre des Célestins, deux budgets annexes à notre budget primitif qui avaient été gelés en 2015 et qui, depuis, n'avaient jamais connu de hausse structurelle.

J'aurai ensuite quelques mots sur la délibération 2365, qui nous permet d'augmenter de 20 000 euros notre soutien au festival Quais du polar pour atteindre le montant de 180 000 euros en 2023. Nous soutenons ce festival parce qu'il est à la fois profondément lyonnais et résolument international. Profondément lyonnais, il n'a cessé depuis 19 ans de s'ancrer dans la ville et de développer les partenariats, avec le Réseau des librairies indépendantes, avec notre réseau de bibliothèques municipales, avec nos musées, avec nos cinémas et l'Institut Lumière, avec la Villa Gillet, et bien sûr avec les écoles élémentaires publiques de notre ville.

Quais du polar, c'est aussi « La grande enquête », qui se déroulera cette année dans notre ville depuis le parc de la Cerisaie et la Villa Gillet, jusqu'à la Presqu'île, en passant par les pentes de la

Croix-Rousse. Quais du polar, ce sont aussi 300 Lyonnaises et Lyonnais bénévoles qui accueillent les auteurs et les autrices, orientent le public, tiennent des stands, etc. Nous les avons accueillis il y a quelques jours en mairie. Je les en remercie chaleureusement en votre nom, Monsieur le Maire.

Quais du polar est un festival résolument international. Pour sa 19^e édition, ce sont plus de 100 auteurs et autrices invités, représentant 18 nationalités différentes. C'est aussi cette année un lien fort avec l'Espagne, et Barcelone en particulier, comme le soulignait il y a quelques instants notre Adjointe aux relations et coopérations internationales.

Bref, l'événement Quais du polar se tiendra cette année à partir du 31 mars, c'est-à-dire dans quelques jours. Aux élus de notre conseil qui seraient partants, je propose de former une équipe Ville de Lyon qui pourrait participer à « La grande enquête ». Nous serions ainsi transformés en enquêteurs plongés dans un polar grandeur nature à l'échelle de notre ville. Je propose à celles et ceux qui seraient intéressés parmi vous, tous rangs et bancs confondus, de se rapprocher de moi. Nous pourrions ainsi participer à cet événement.

M. LE MAIRE : Rassurez-moi, le criminel n'est pas parmi nous ?

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Je ne voudrais pas dévoiler le résultat de l'enquête, Monsieur le Maire. Ma proposition est sérieuse, donc n'hésitez pas à vous faire connaître.

Je dis quelques mots ensuite sur la délibération 2375 pour rappeler que le festival les Chants de mars débute dans quelques jours, le 15 mars prochain. Ce festival participe depuis plusieurs années à la vitalité que connaît à Lyon le secteur de la chanson et des musiques actuelles. Cette vitalité est particulièrement remarquable et remarquée depuis l'extérieur dans notre ville. Cette vitalité, nous l'accompagnons. Nous avons augmenté significativement depuis deux ans notre soutien à des salles telles que le Marché Gare et le Périscope, situées dans le 2^e arrondissement, et Pierre OLIVER ne manquera pas de s'en réjouir via le « replay » du conseil.

Nous accompagnons également les deux MJC, et c'est l'objet de cette délibération, que sont la MJC Saint-Jean et la Maison pour tous des Rancy, qui portent ce festival des Chants de mars. Nous les accompagnons avec mes deux collègues délégués à la vie associative et à l'éducation. Nous les accompagnons également avec cette subvention spécifique de 10 000 euros que propose la délibération et qui émane de la délégation à la culture, parce que c'est une manière renouvelée de marquer la grande qualité artistique de ce festival.

Enfin, et je terminerai avec ces deux délibérations, les délibérations 2376 et 2377 nous proposent plus de 1 million d'euros de subventions à attribuer à des associations, lieux et manifestations culturels.

Ce sont nos huit scènes découvertes, tout d'abord, qui accompagnent l'émergence culturelle et qui seront soutenues en 2023 pour un montant total de 440 000 euros. Tel que nous l'avons revisité et renforcé, et je vous l'ai souvent présenté ici donc je ne serai pas longue, notre dispositif Scènes Découvertes est aujourd'hui bien plus qu'un tremplin. C'est un réseau de soutien à la création dramatique, théâtrale, musicale, circassienne, chorégraphique. C'est également un réseau de soutien à la diffusion sur le territoire régional et un réseau de professionnalisation des parcours artistiques.

Enfin, avec la délibération 2376 qui prévoit des subventions à hauteur de 571 000 euros, nous continuons ensemble, Monsieur le Maire, à poser et conforter le socle de notre politique culturelle avec la construction d'une réelle politique publique de soutien à la musique, au théâtre, à la littérature et aux écritures contemporaines, au cinéma et à la photographie, à la danse, aux arts de la rue.

Ce qui nous importe, c'est de donner un sens et une structuration à notre politique culturelle, une politique qui ne doit pas être une simple addition de subventions que l'on augmente et que l'on retranche, mais qui correspond bien à une vision et une ambition pour la place que doit occuper la culture dans notre ville, une ambition que nous partageons et je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nathalie. Permettez-moi d'émettre un vœu, qui est que ce conseil ne soit pas simplement vu en « replay » mais en direct, peut-être, au Conseil régional, et que votre enthousiasme à porter notre politique culturelle et à présenter certaines des subventions que nous proposons dans ces délibérations puisse donner des idées à certains pour soutenir la culture à la hauteur qu'il convient.

2023/2365 Attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 19^e édition du festival "Quais du polar" du 30 mars au 2 avril 2023 - Approbation d'une convention d'application

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2023/2375 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 17^e édition du festival "les Chants de Mars" du 15 au 25 mars 2023 - Approbation d'une convention d'application

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2023/2376 Attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC, CASINO et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 571 000 € - Approbation de conventions

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

MARAS Aurélie
DUBOIS-BERTRAND Véronique

(Adopté.)

2023/2377 Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 440 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

MARAS Aurélie

(Adopté.)

2023/2391 Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association "AOA Prod" pour l'organisation du festival de science-fiction "Les Intergalactiques" du 13 au 18 avril 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2350 Approbation de six conventions d'occupation gratuites et temporaires du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2359 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 000 euros à l'association La Ciné Fabrique - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la ville de Lyon et l'association La CinéFabrique

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2361 Approbation d'une convention de coproduction d'œuvres sonores entre la ville de Lyon - Archives municipales et la Société « Capsules », portant sur l'engagement des femmes lyonnaises

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2362 Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Grains de Sel dans le cadre de l'exposition RVB (avril – septembre 2023)

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2364 Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € entre la ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2022 et 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2366 Approbation d'une convention de subvention entre la ville de Lyon / Théâtre des Célestins, la Fondation Cercle des Célestins sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement de projets des Célestins, Théâtre de Lyon en 2022/2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2367 Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-End Musées Télérama des 18 et 19 mars 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2368 Approbation d'une convention de dépôt entre la ville de Lyon – CHRD et la Ville de Caluire-et-Cuire pour le dépôt de mobilier de la maison du Docteur Dugoujon, collection CHRD – ville de Lyon au Mémorial Jean Moulin à Caluire-et-Cuire

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2369 Approbation d'un partenariat tarifaire entre la ville de Lyon – CHRD et le théâtre des Marronniers

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2370 Approbation d'une convention entre la ville de Lyon-musée d'art contemporain et l'association Quais du polar dans le cadre du festival Quais du polar 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2371 Approbation de contrats de coproduction et de distribution entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la production et la diffusion d'un enregistrement d'œuvres de Camille Pépin et de l'ONL

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2374 Approbation d'un tarif spécifique pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de la présentation du spectacle « 30 » en LSF les 11 et 12 mars 2023 au CHRD

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2378 Approbation d'une convention de subvention entre la ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et la SACEM

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2379 Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre des collections du Musée des beaux-arts à la Ville de Givors

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2380 Approbation d'un avenant n° 2 à la convention entre la ville de Lyon/Musée des beaux-arts et le Musée national d'Oman concernant l'exposition organisée à Lyon du 12 mai au 10 septembre 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2381 Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon - Service archéologique et l'Association ALLIES pour son pôle « culture pour tous » pour 2023 à 2026

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

AUGEY Camille

De MONTILLE Béatrice

(Adopté.)

2023/2382 Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon - musée d'art contemporain et l'Université ouverte Lyon 1 pour des conférences-visites rapprochant art et science en 2023-24

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2383 Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la ville de Lyon /Auditorium-Orchestre national de Lyon et le conservatoire national de musique et de danse de Lyon (CNSMD) concernant la création d'un master parcours musicien d'orchestre

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2384 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'événement "la Basse-Cour" du 27 avril au 21 juin 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2385 Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing concernant l'organisation de l'exposition Louis Janmot, le Poème de l'Ame présentée du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024 au Musée d'Orsay, Paris et Approbation d'un contrat concernant le catalogue de l'exposition

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2386 Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2387 Approbation d'une convention de dépôt d'une statue de Saint-Sébastien au Musée des beaux-arts de Lyon par l'ordre des avocats au Barreau de Lyon

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2389 Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais de Bondy entre la ville de Lyon et l'association Compagnie M.A. – Mise à disposition provisoire de marionnettes dans le cadre d'activités hors-les-murs

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2393 Approbation d'une convention-cadre relative au prêt d'œuvres et objets des collections du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2394 Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres et objets d'art appartenant à l'Etat entre le Fonds National d'Art contemporain et la ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2395 Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du Salon Ravel de l'Auditorium au bénéfice de l'association Spirito le samedi 25 mars 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2396 Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel – Année 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2397 Attribution d'une subvention de fonctionnement pour une résidence artistique au sein de la Résidence autonomie Seniors Jolivot, située 1 rue Jean Sarrazin à Lyon 8e, pour un montant de 10 000 €

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2398 Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle à l'italienne du Théâtre des Célestins à l'association Ecrans Mixtes dans le cadre de la masterclass de Christophe Honoré lors du festival Ecrans Mixtes

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2023/2399 Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon - Musée d'art contemporain et Lyon Parc Auto dans le cadre des expositions 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

ZDOROVITZOFF Sonia

BROLIQUIER Denis

(Adopté.)

2023/2363 Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône pour les Chantiers de la Création Musicale

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2023/2373 Approbation d'un avenant - Avenant N° 2 au protocole financier du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional établi avec la ville de Lyon

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

Ne prend pas part au vote

VERNEY-CARRON Florence

(Adopté.)

2023/2388 Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 1ère phase – 2023 »

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2023/2390 Attribution d'une subvention de 30 000 euros au Comité des Fêtes de la ville de Lyon et de la Métropole, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance du 11 au 14 mai 2023 - Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de vous rapprocher de la DAVIE. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Ce n'est donc pas si compliqué de soutenir la culture.

Chers collègues, merci à vous toutes et à vous tous. Je vous souhaite une excellente soirée et vous donne rendez-vous pour notre prochaine séance.

(La séance est levée à 18 heures 40.)